Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

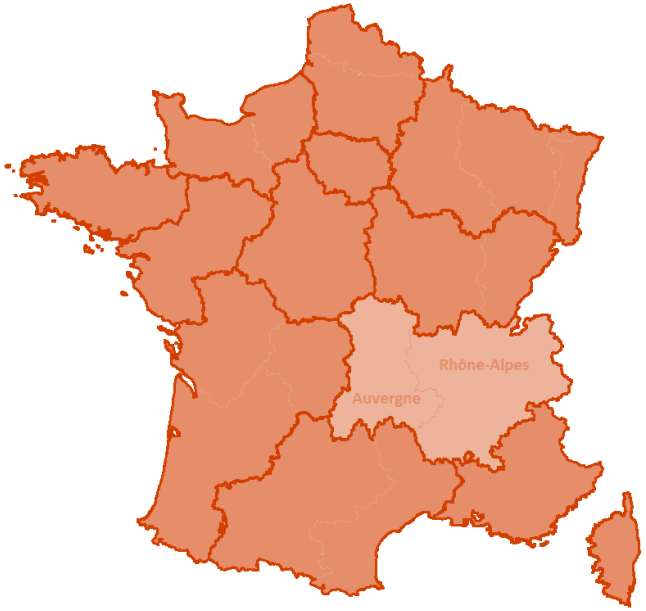

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

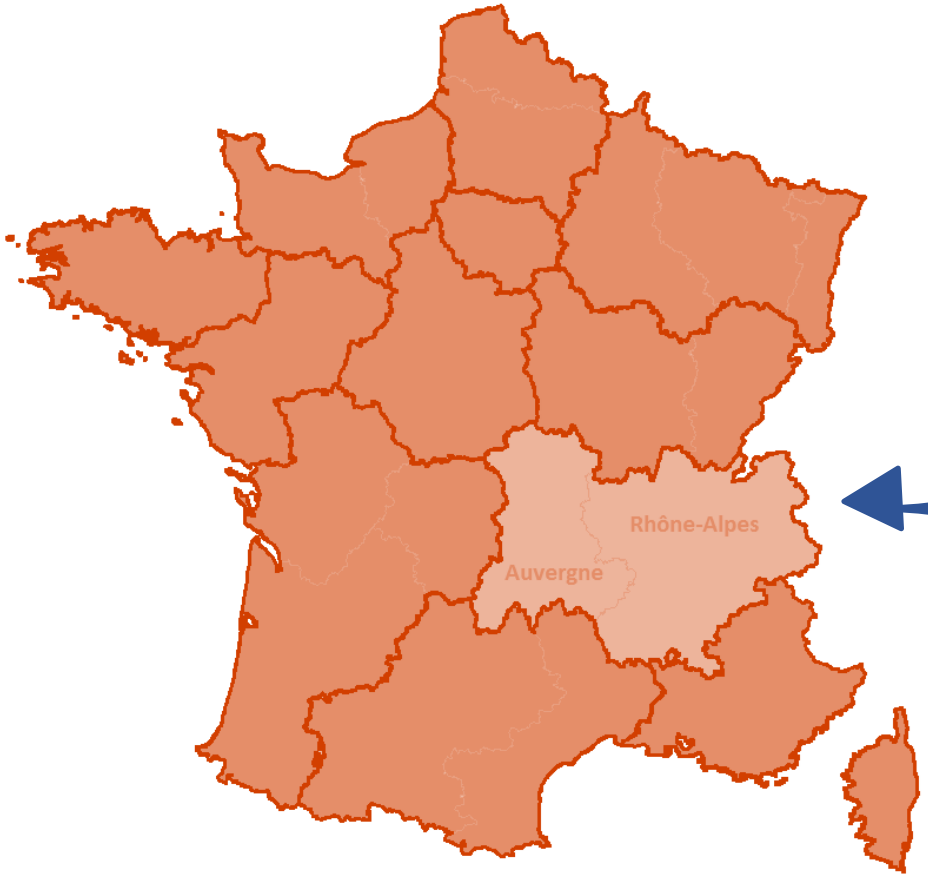

- **12** départements et **4 030** communes
- **8 032 400** habitants
  Soit : **12,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **24,2 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **9,6 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **12,5 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

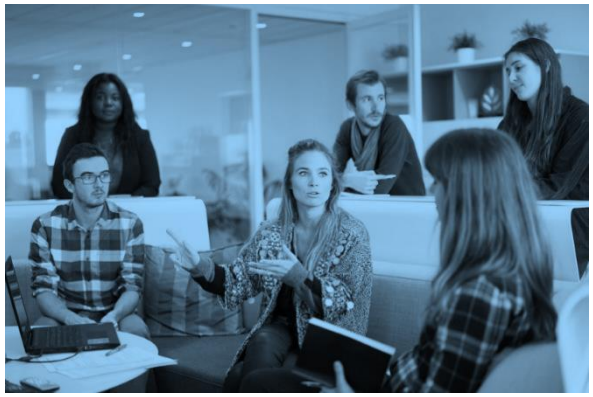

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

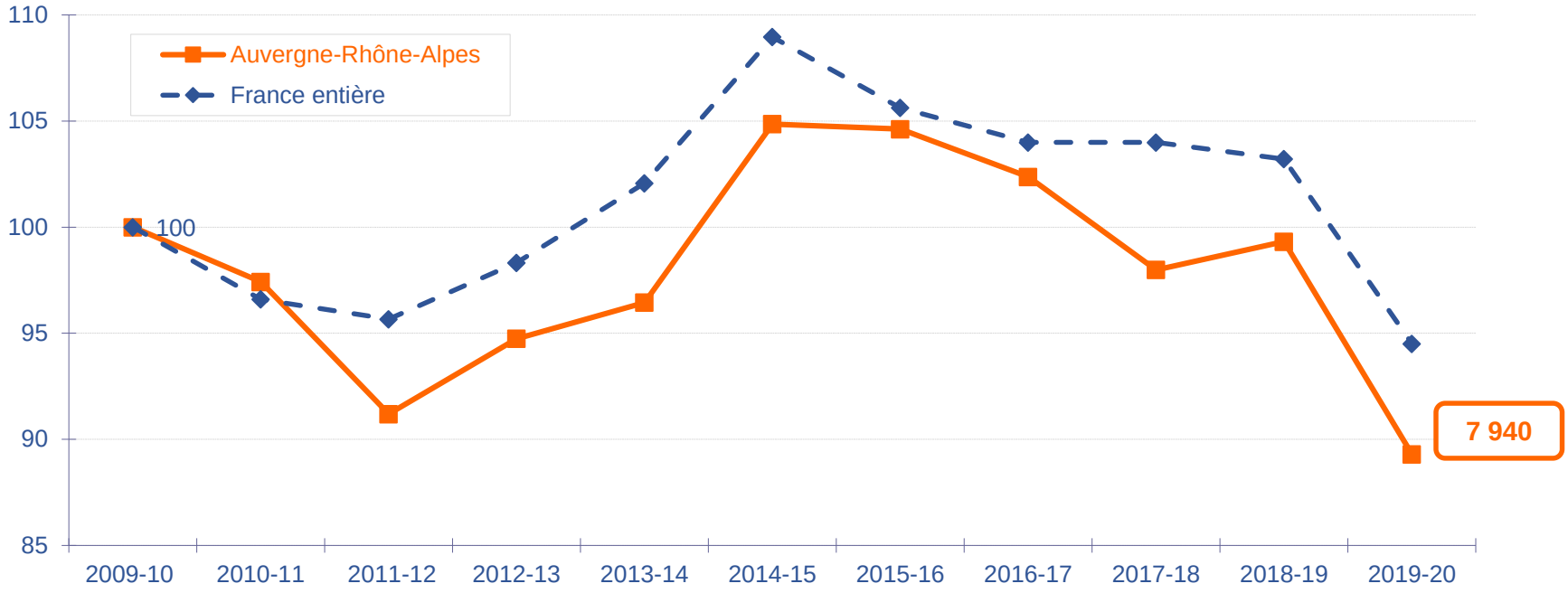

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale est proche de la courbe nationale, malgré deux années en retrait plus important, en 2011-2012 et 2017-2018.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,6	23,9
Sport	**19,3**	16,9
Loisirs	10,7	11,6
Social	5,8	8,0
Amicales - entraide	**11,8**	7,4
Education - formation	5,4	5,5
Economie	4,9	5,3
Santé	5,4	5,1
Environnement	4,8	4,8
Autres [1]	9,3	11,5
Total	100,0	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations dans le secteur social ; un peu plus dans les sports et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

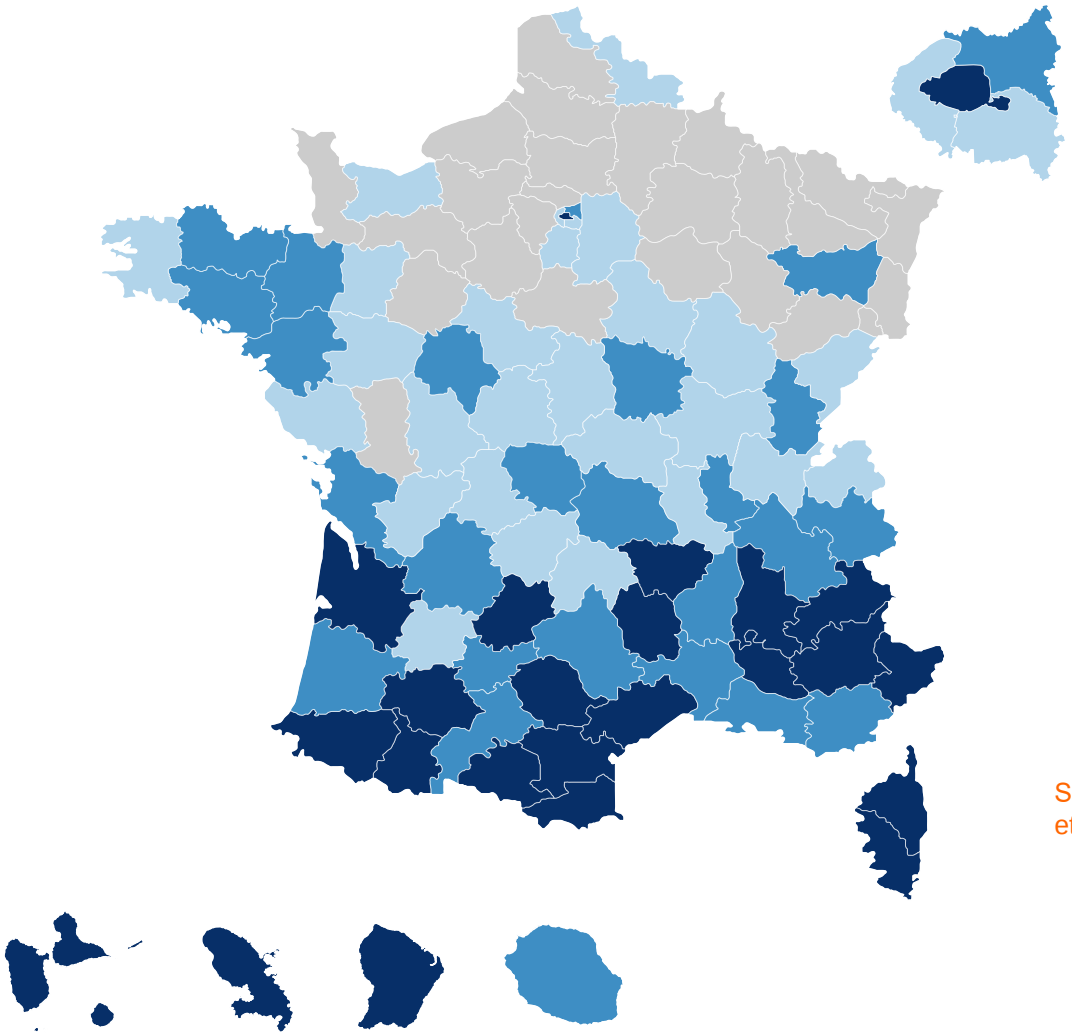

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

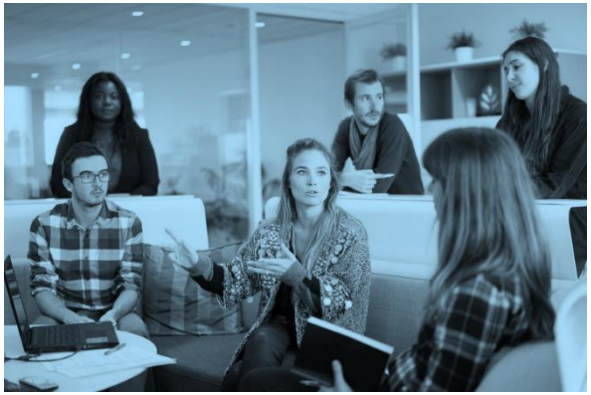

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 170 000 et 180 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles

dont 660 000 à 700 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

20 800 associations employeuses

52% ont moins de 3 salariés

996 ont plus de 50 salariés

234 100 salariés (9,6% du secteur privé)

4,9 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

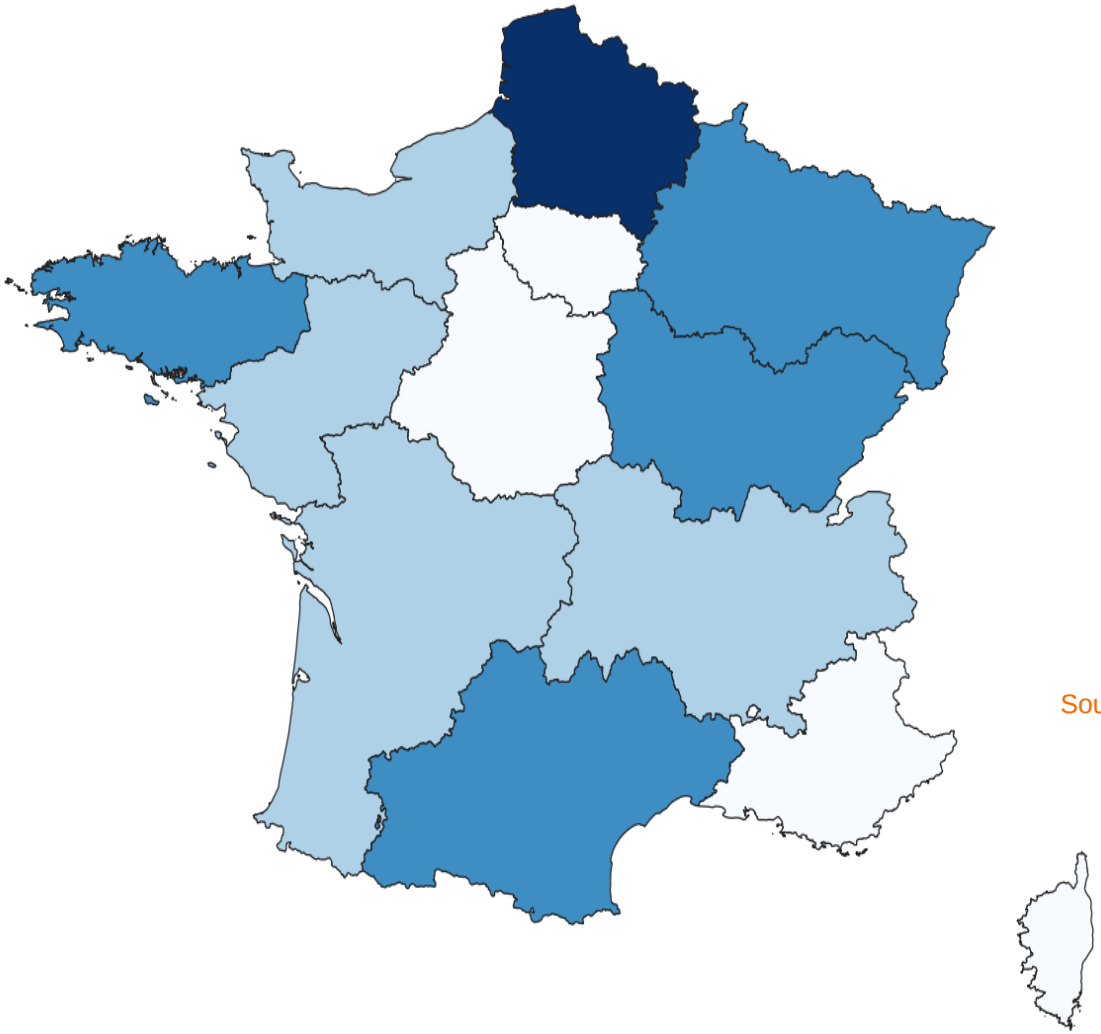

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

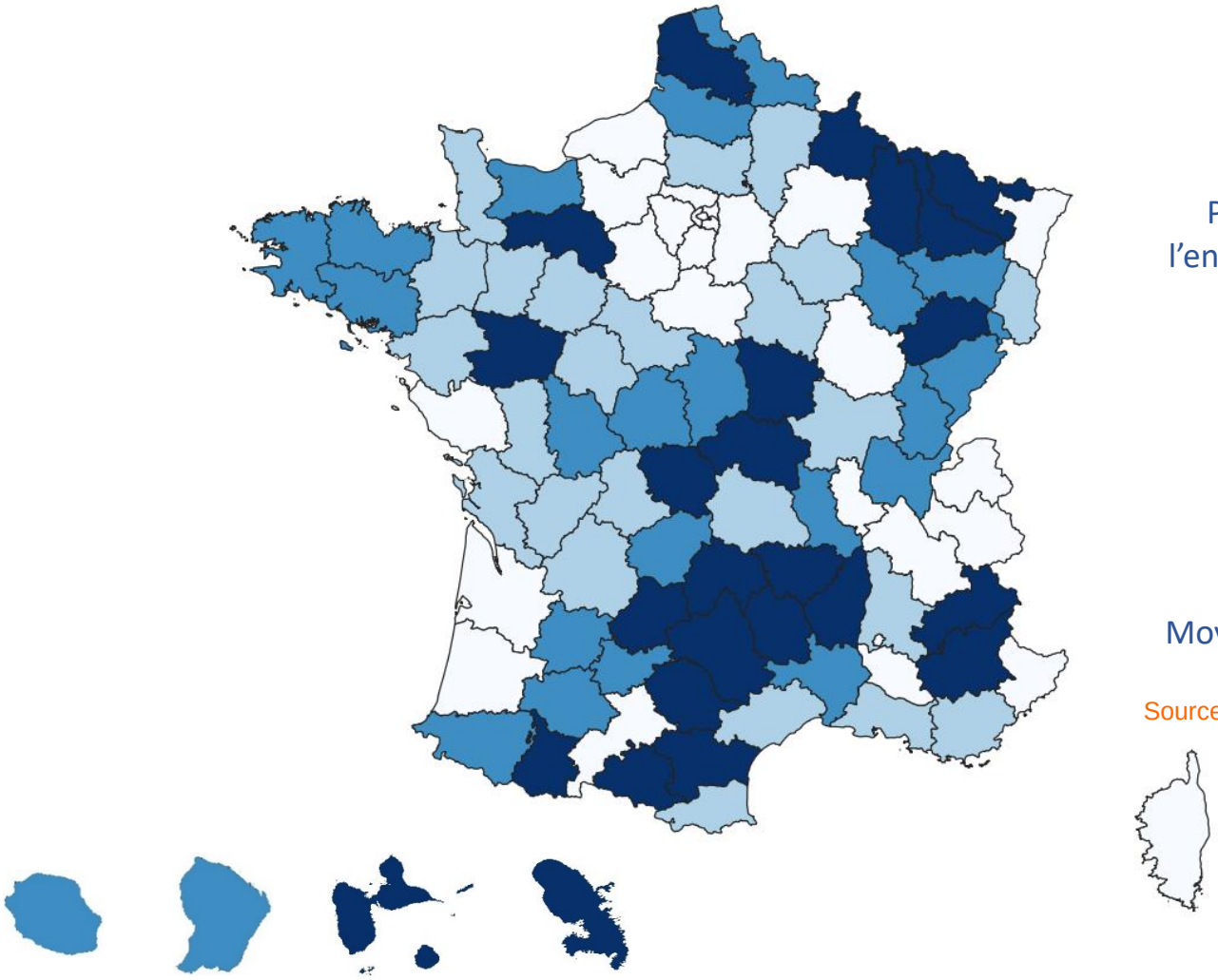

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	28 370	12,1	11,8
Sport	11 570	4,9	4,7
Santé	18 400	7,9	7,2
Social	115 590	49,4	49,6
Loisirs	2 980	1,3	1,3
Culture	5 950	2,5	2,6
Autres activités (1)	27 950	11,9	12,2
Autres (2)	23 300	10,0	10,6
Total	**234 110**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

La répartition est très proche des repères nationaux, avec une proportion de salariés associatifs, dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, légèrement plus forte dans la région.

Évolutions comparées en région

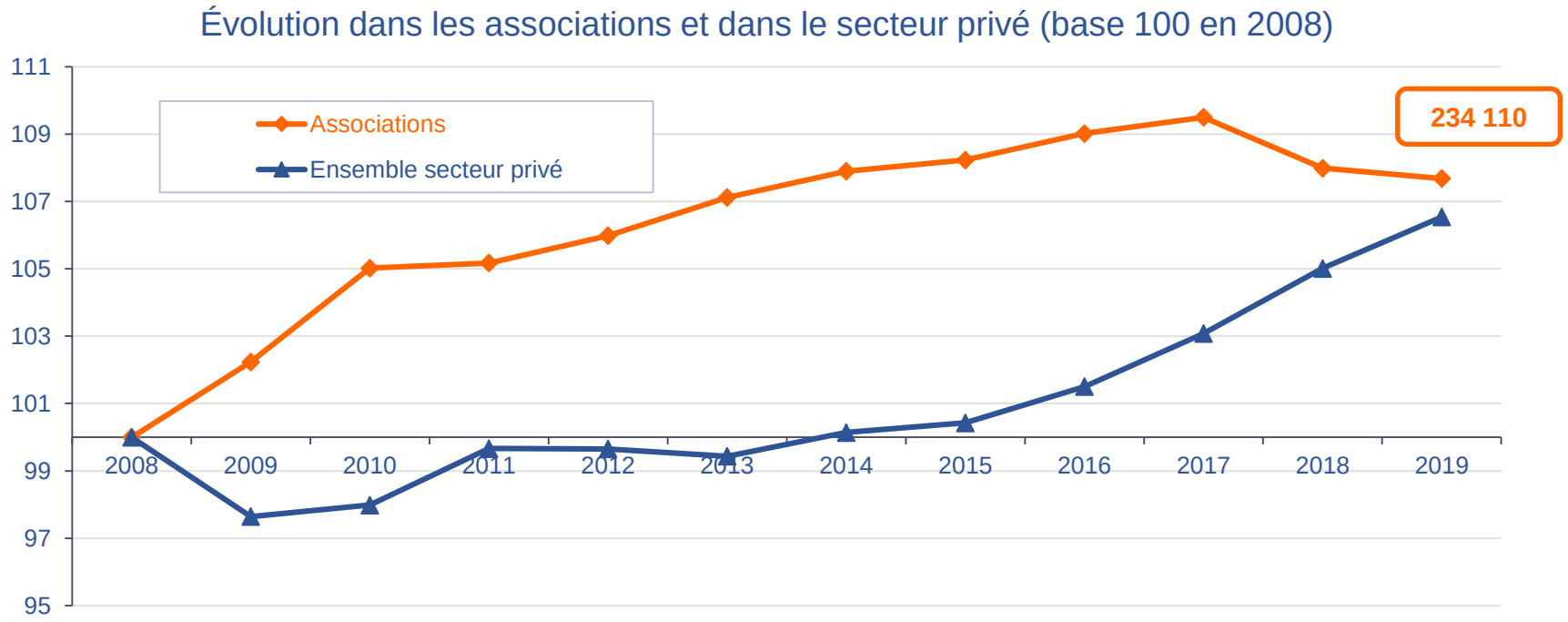

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 16 600 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Entre 2008 et 2013, les effectifs associatifs progressent quand le secteur privé parvient difficilement à se maintenir. Depuis 2015, ce dernier se redresse et les tendances s'inversent.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

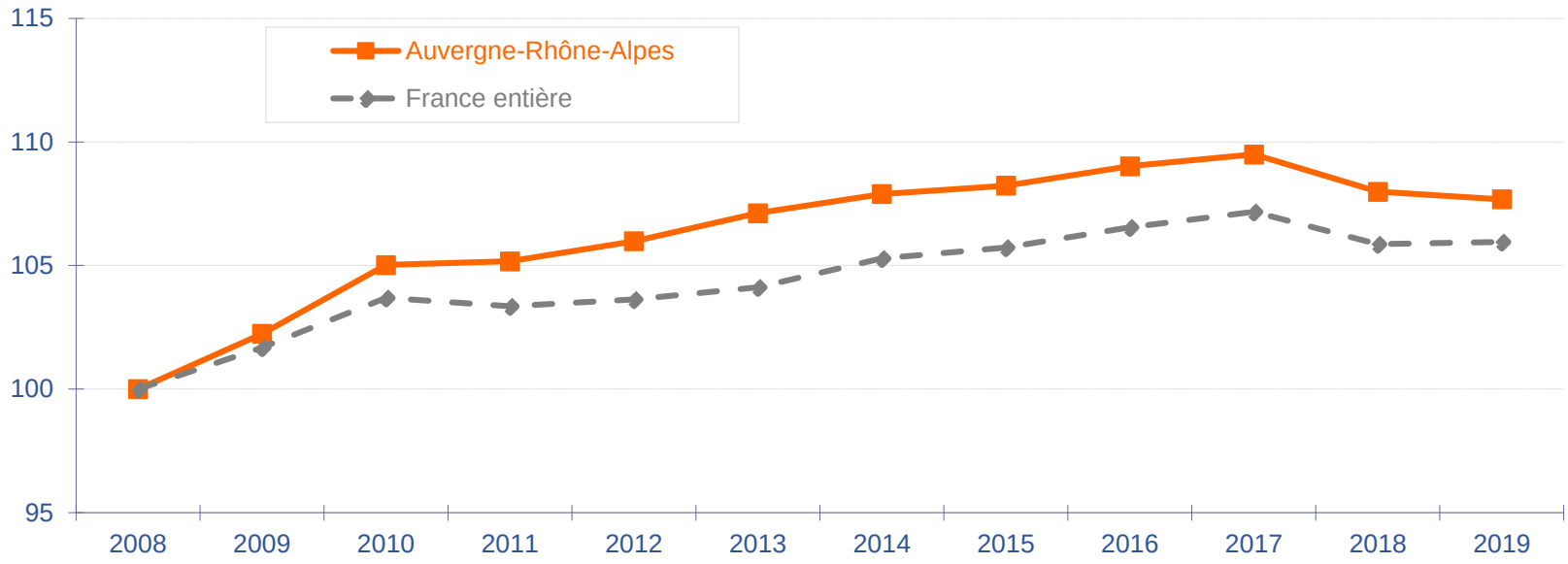

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'emploi associatif croît progressivement un peu plus vite qu'au plan national, de 2009 à 2012. L'année 2017 marque un coup d'arrêt à la croissance, en région comme au plan national.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 7,7% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

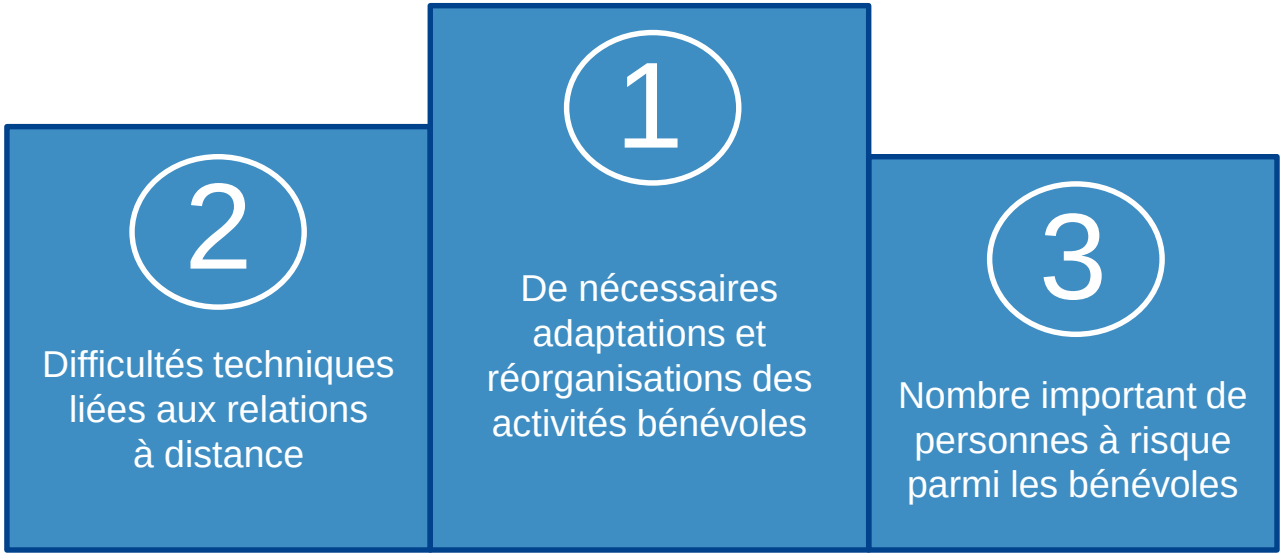

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN BOURGOGNE – FRANCHE - COMTÉ

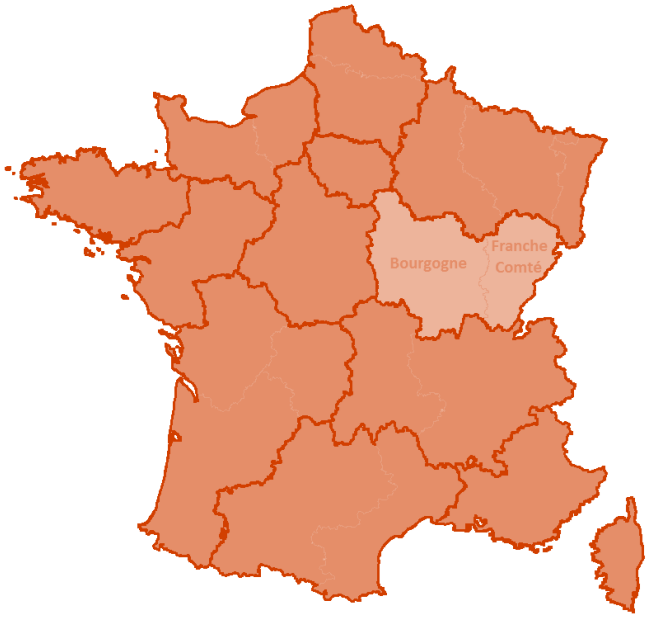

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

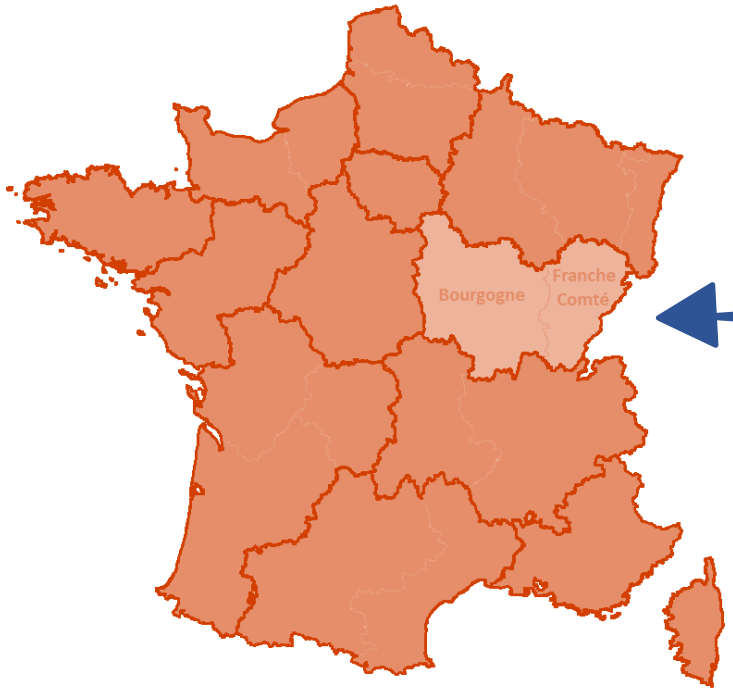

- **8** départements et **3 777** communes
- **2 783 000** habitants
  Soit : **4,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **22,5 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **11,1 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,2 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **12,8 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

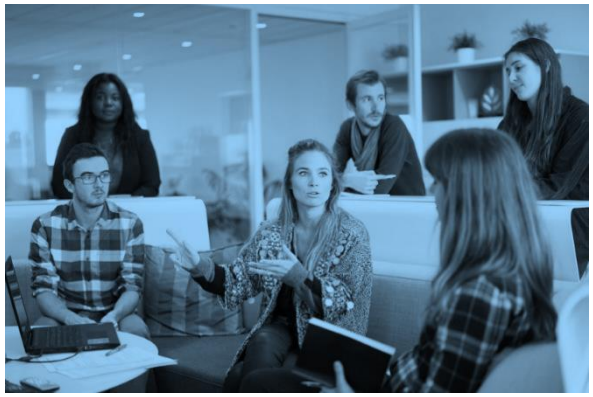

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

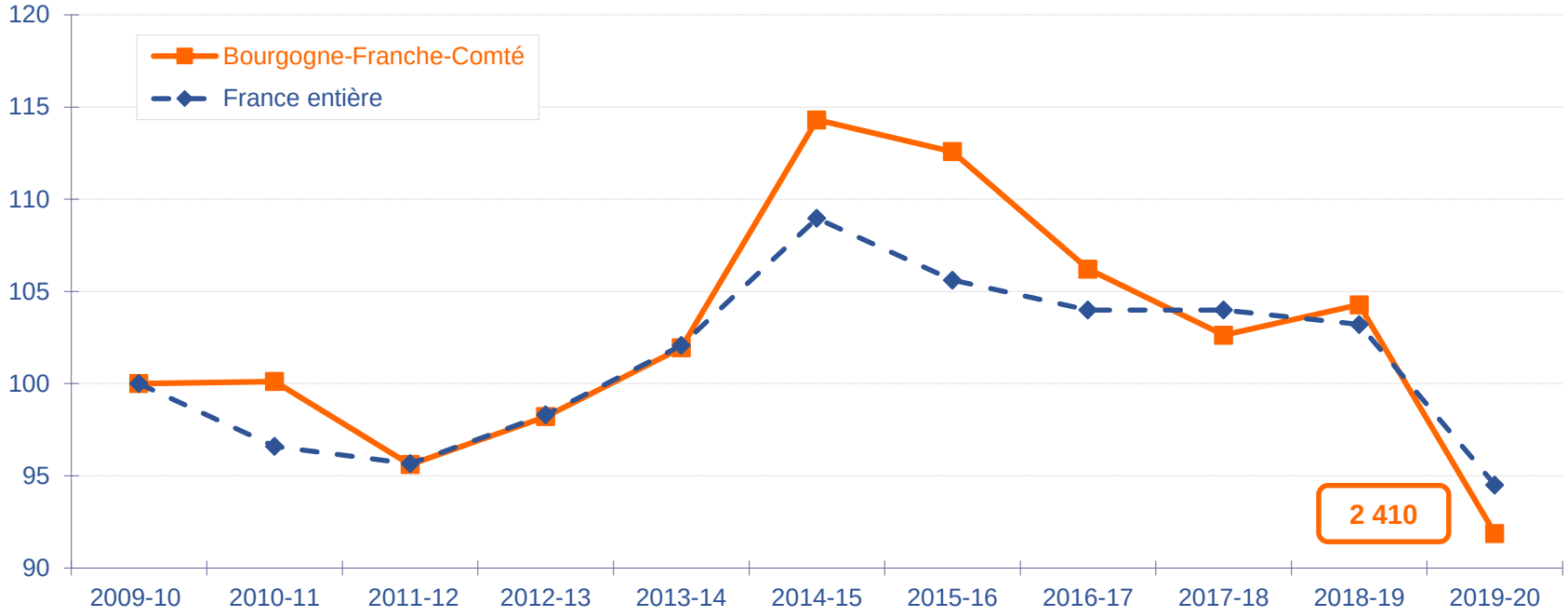

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale s'écarte particulièrement de la courbe nationale en 2014-2015. Les effets de la crise sanitaire se traduisent également, au national et dans la région, par un bilan de l'année 2019-2020 en net repli.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,3	23,9
Sports	**21,0**	16,9
Loisirs	**13,0**	11,6
Social	8,2	8,0
Amicales - entraide	4,9	7,4
Education - formation	5,4	5,5
Economie	5,2	5,3
Santé	5,0	5,1
Environnement	5,0	4,8
Autres (1)	11,0	11,5
Total	100,0	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. (1) Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations culturelles et d'amicales ; un peu plus d'associations sportives et de loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

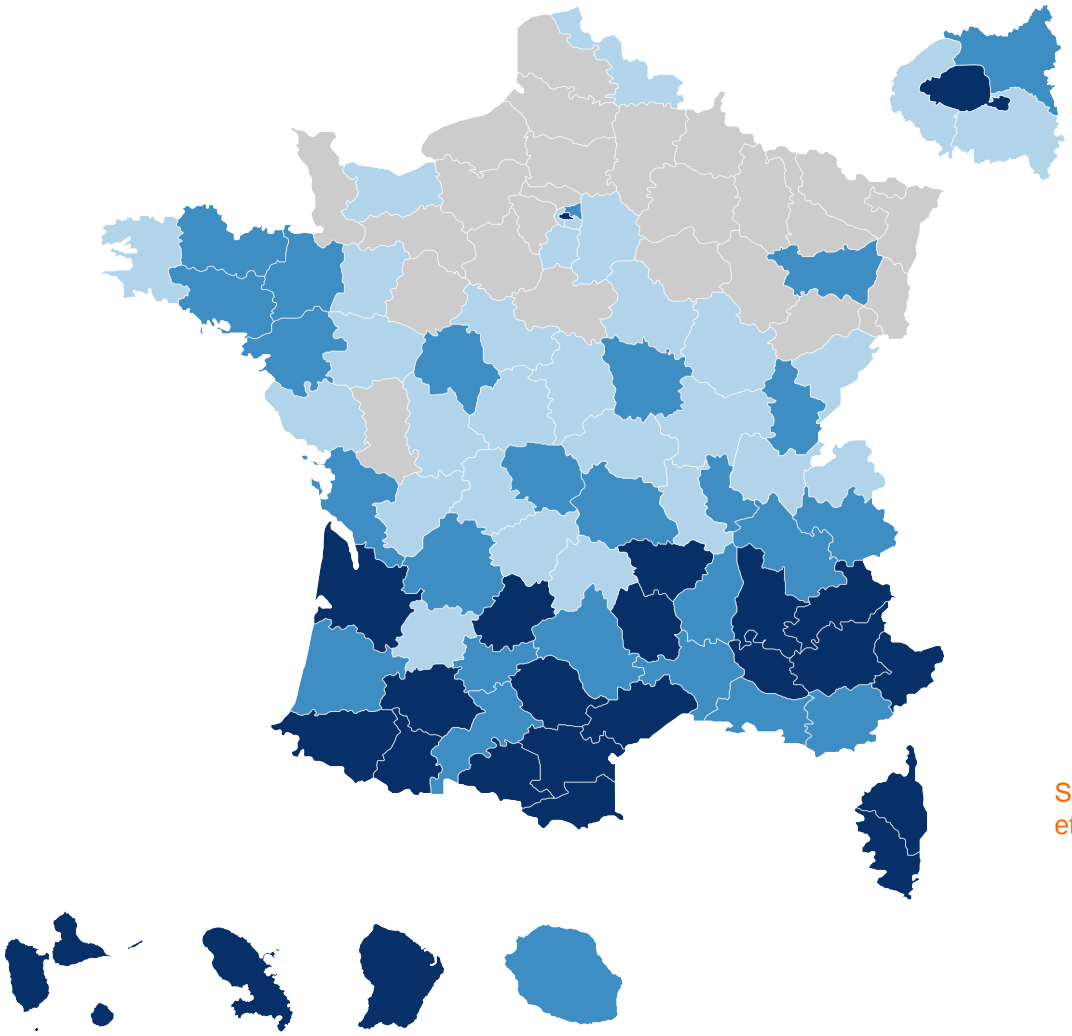

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

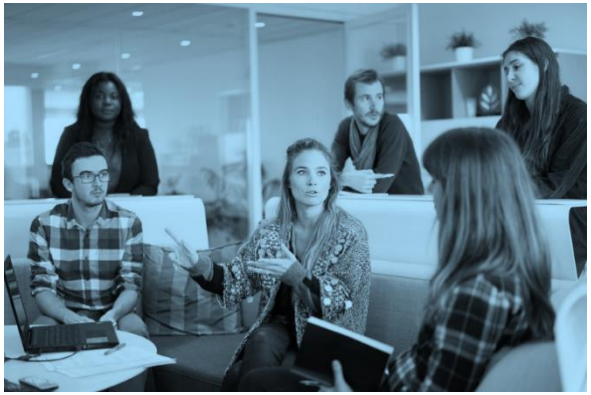

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 56 000 et 62 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 530 000 et 570 000 bénévoles

dont 220 000 à 240 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissements au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

6 730 associations employeuses

50% ont moins de 3 salariés

339 ont plus de 50 salariés

78 300 salariés (10,6% du secteur privé)

1,6 milliard d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

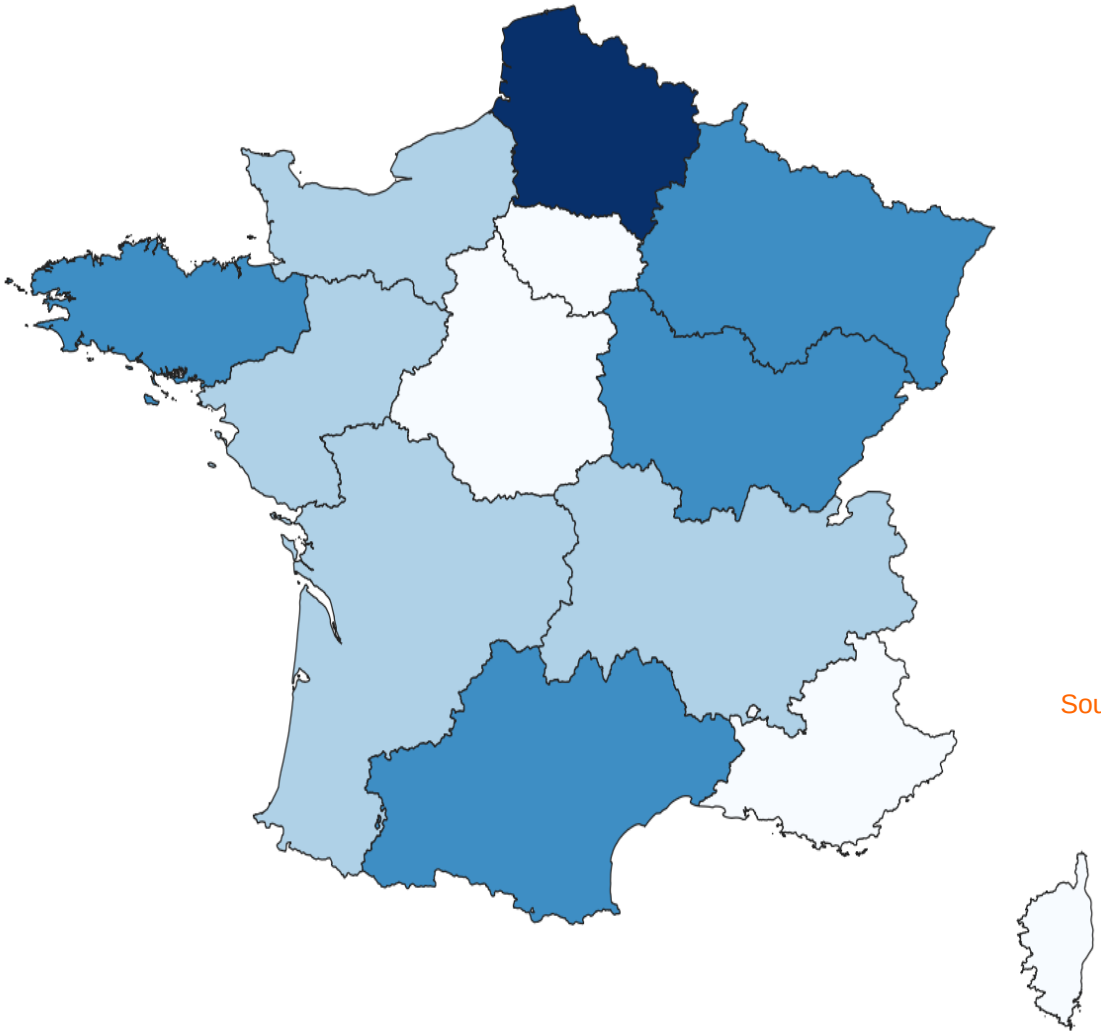

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

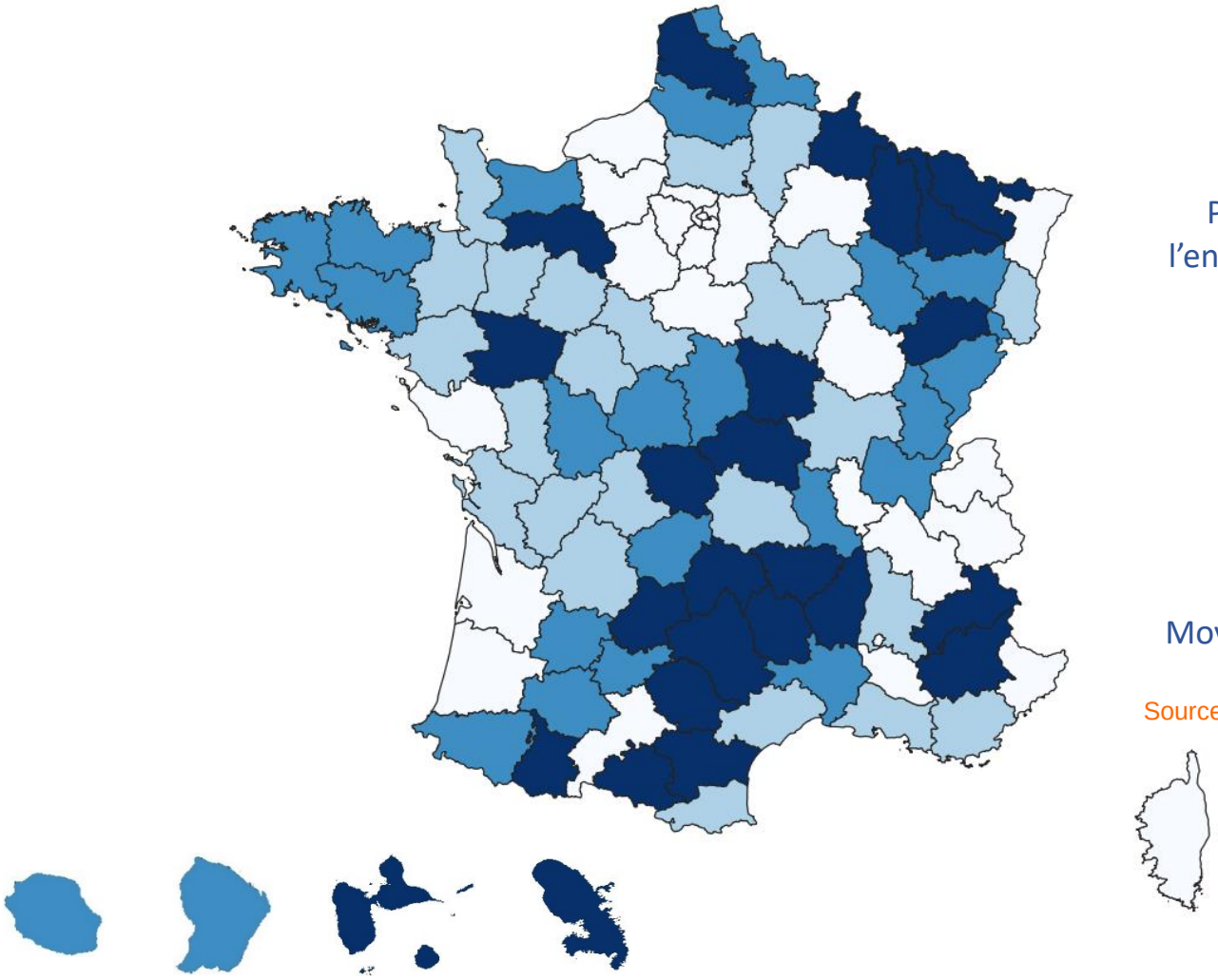

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	6 400	8,2	11,8
Sport	2 560	3,3	4,7
Santé	6 040	7,7	7,2
Social	42 760	**54,6**	49,6
Loisirs	670	0,9	1,3
Culture	2 190	2,8	2,6
Autres activités (1)	10 650	13,6	12,2
Autres (2)	7 030	9,0	10,6
Total	**78 300**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur social. Ils le sont moins dans l'enseignement, le sport et les loisirs.

Évolutions comparées en région

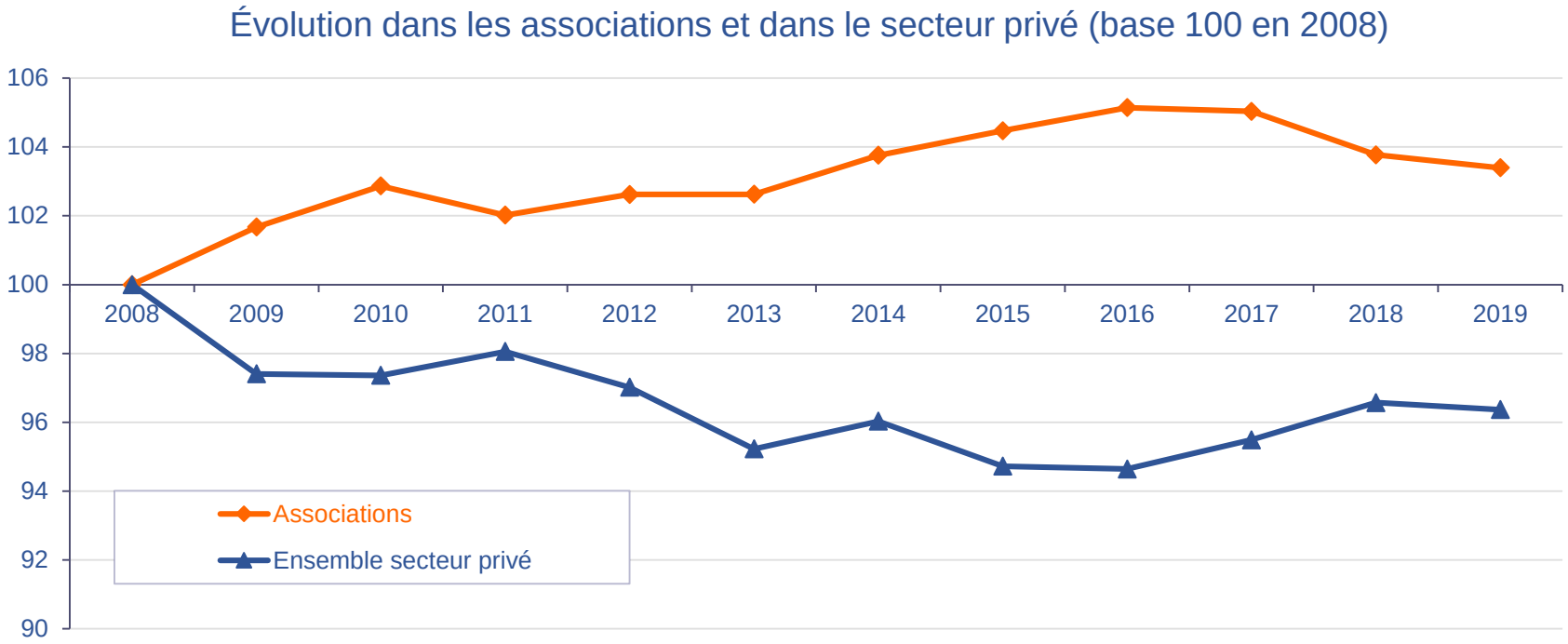

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé près de 2 600 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Entre 2011 et 2016, les effectifs associatifs progressent, alors que la situation est tendue dans le secteur privé. Les tendances s'inversent ensuite pour se rejoindre en 2019.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

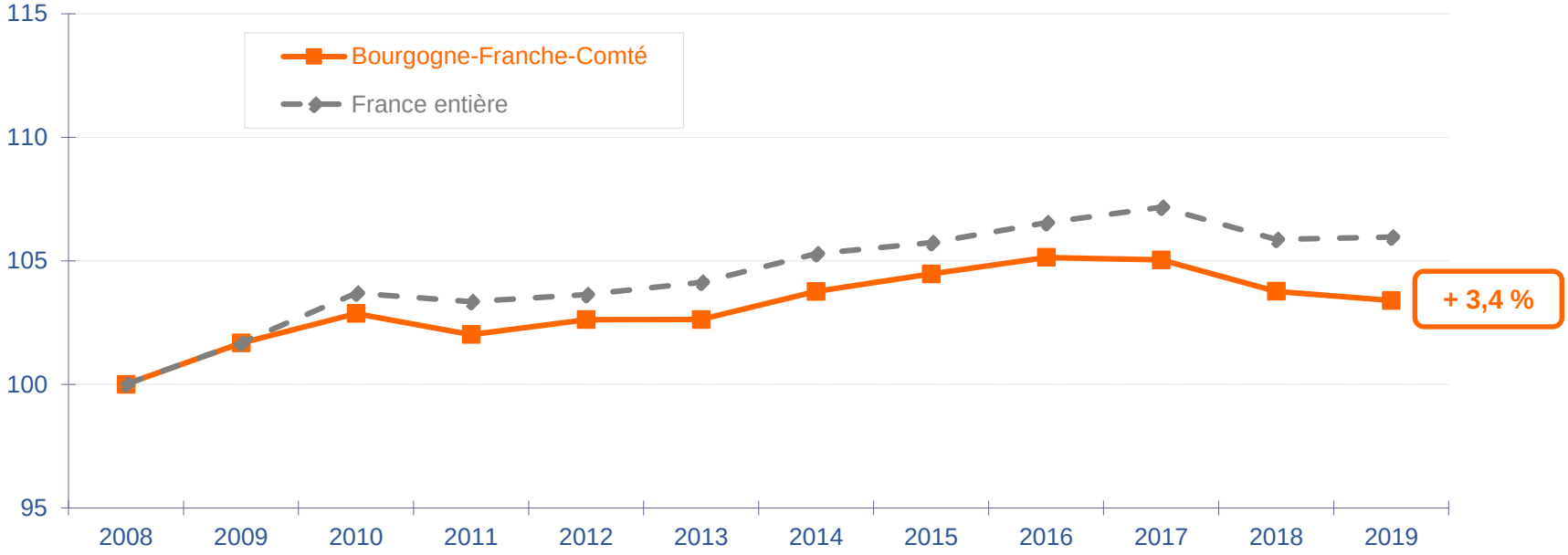

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'emploi associatif croît un peu moins rapidement dans la région qu'au plan national, depuis 2010. L'année 2017 marque un coup d'arrêt à la croissance, en région comme au plan national.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 3,4% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

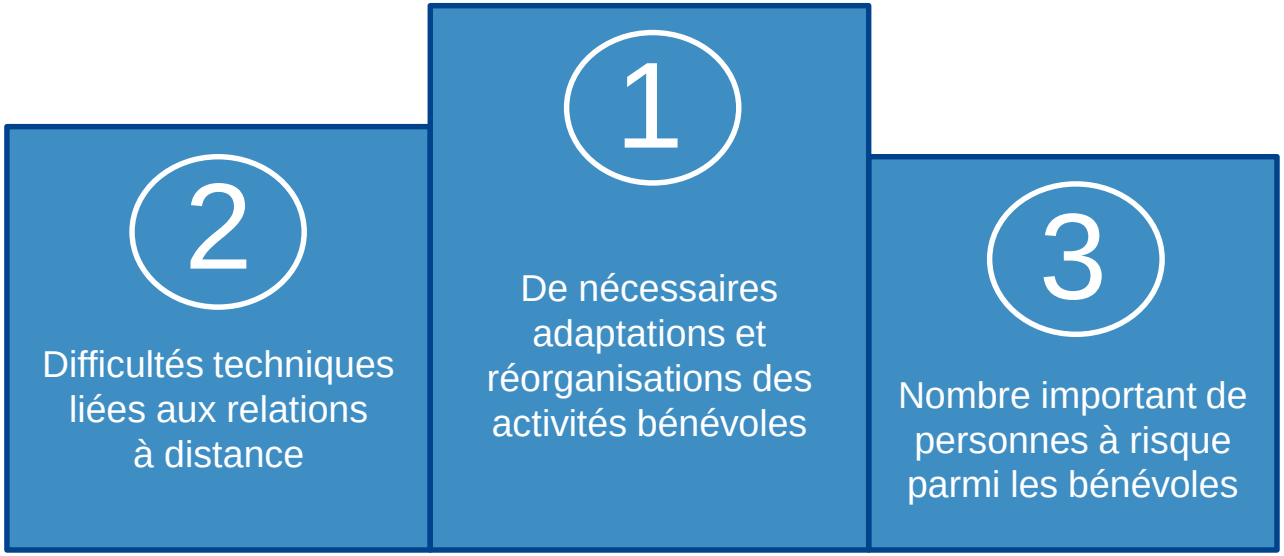

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN BRETAGNE

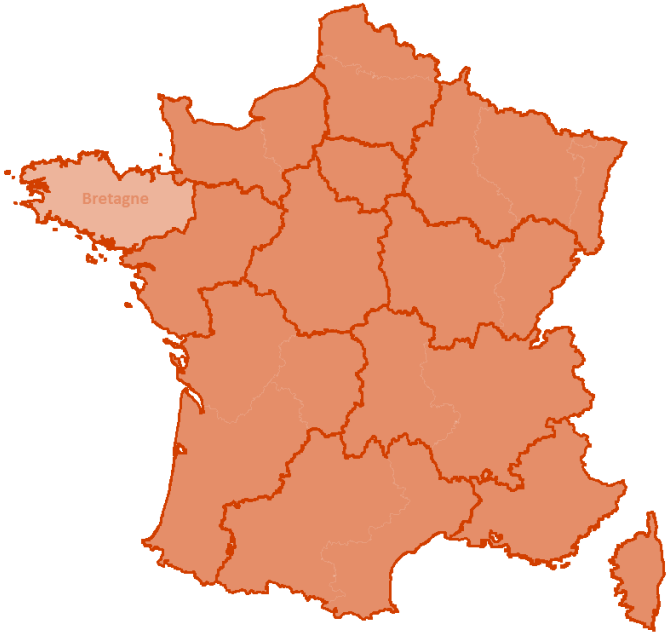

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Avec les conseils
et le soutien de

injep

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **4** départements et **1 208** communes
- **3 340 400** habitants
  Soit : **5,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **23,2 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **10,6 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **6,7 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **10,9 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

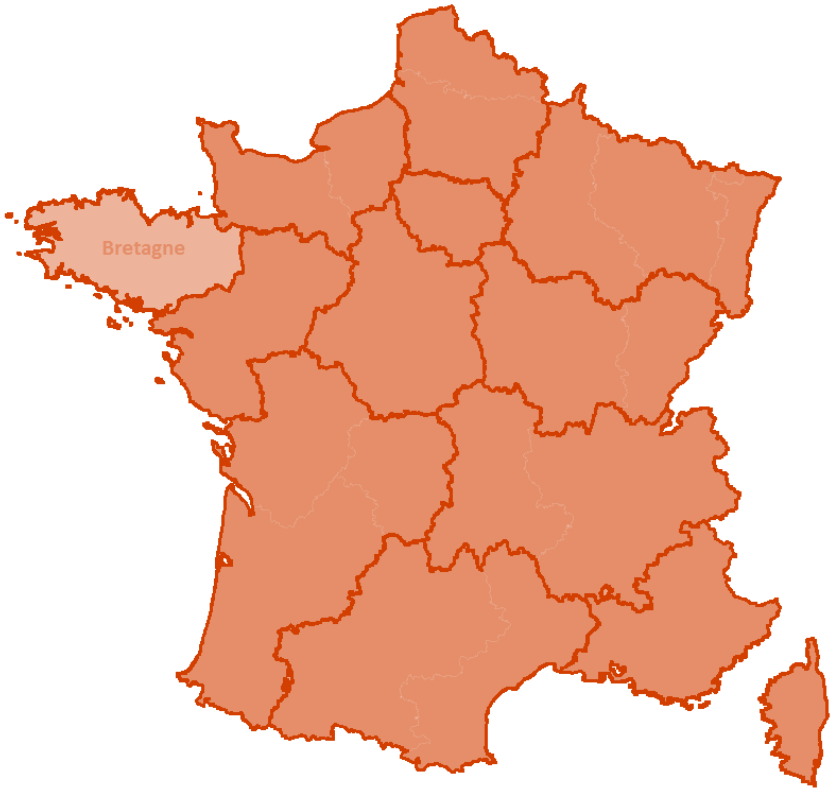

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

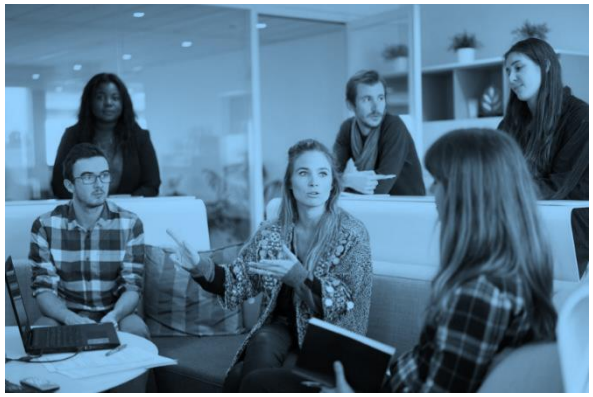

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

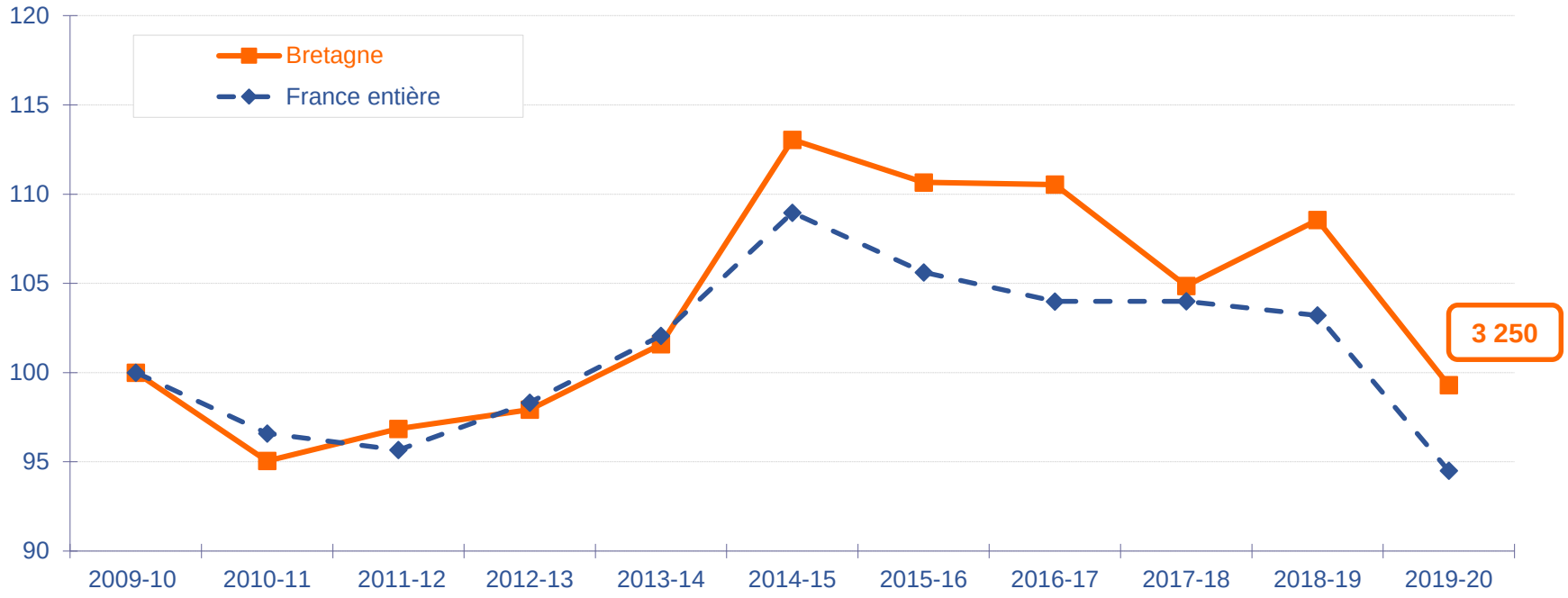

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale s'écarte de la courbe nationale à partir de 2014-2015. Cependant, les effets de la crise sanitaire se traduisent également dans la région, par un bilan de l'année 2019-2020 en net repli.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	**26,8**	23,9
Sport	**18,5**	16,9
Loisirs	11,0	11,6
Social	7,1	8,0
Amicales - entraide	5,4	7,4
Education - formation	4,7	5,5
Economie	6,4	5,3
Santé	5,5	5,1
Environnement	**6,0**	4,8
Autres [1]	8,6	11,5
Total	100,0	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations dans les amicales et l'éducation ; un peu plus dans le sport, la culture et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

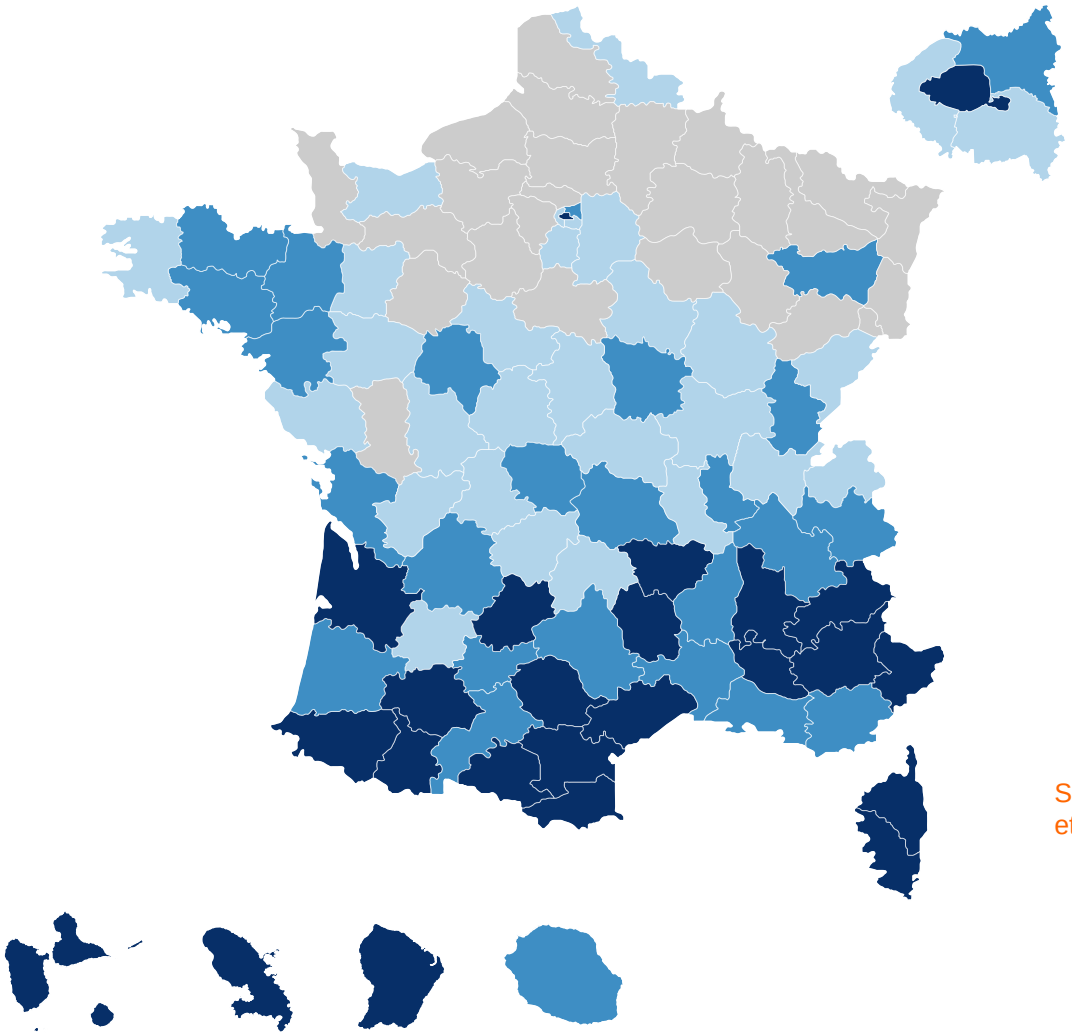

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

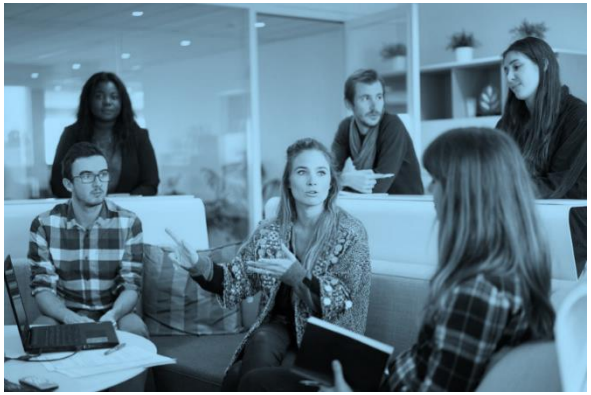

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 70 000 et 75 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions réguliers

Dans la région :

Entre 650 000 et 720 000 bénévoles

dont 280 000 à 300 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

9160 associations employeuses

53% ont moins de 3 salariés

447 ont plus de 50 salariés

98 400 salariés (10,6% du secteur privé)

2,1 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

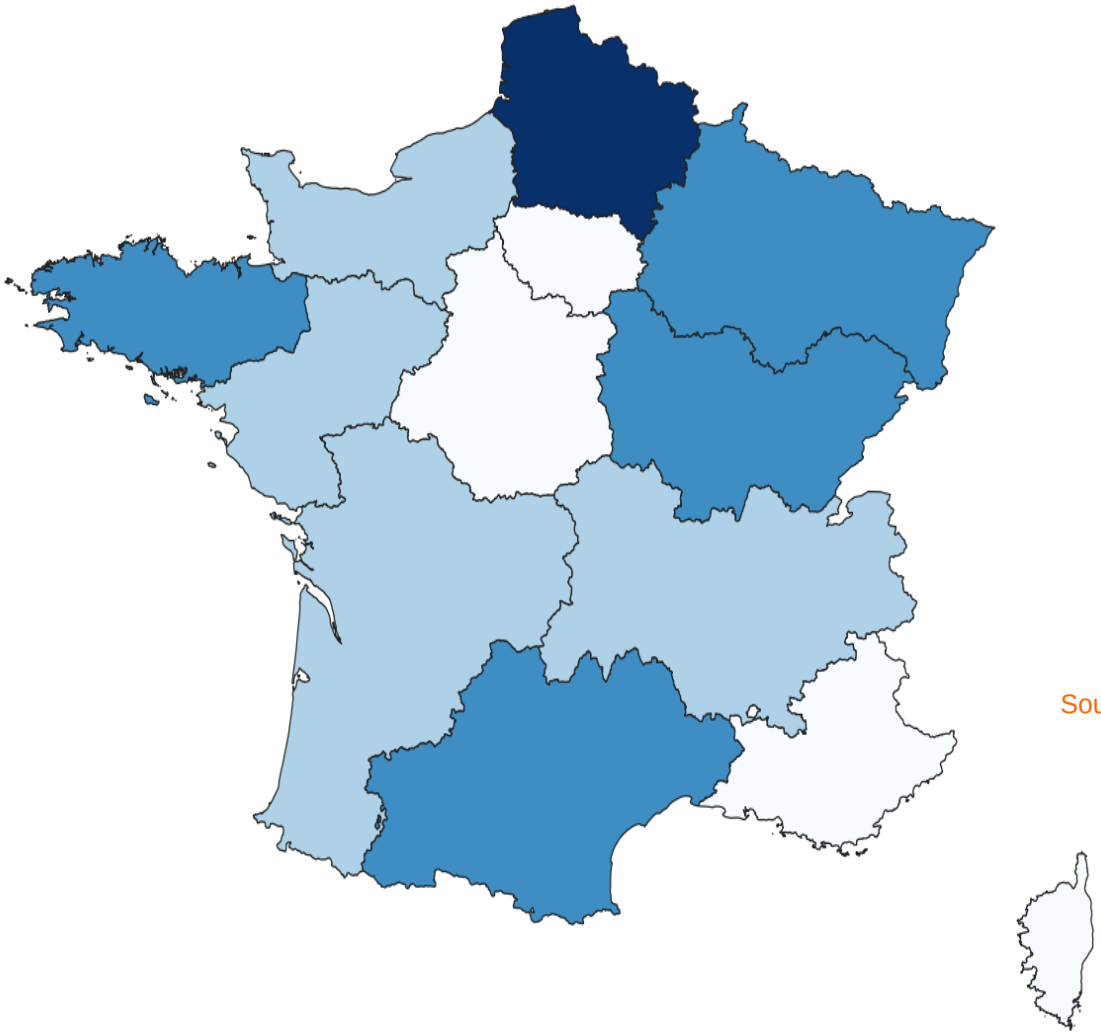

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

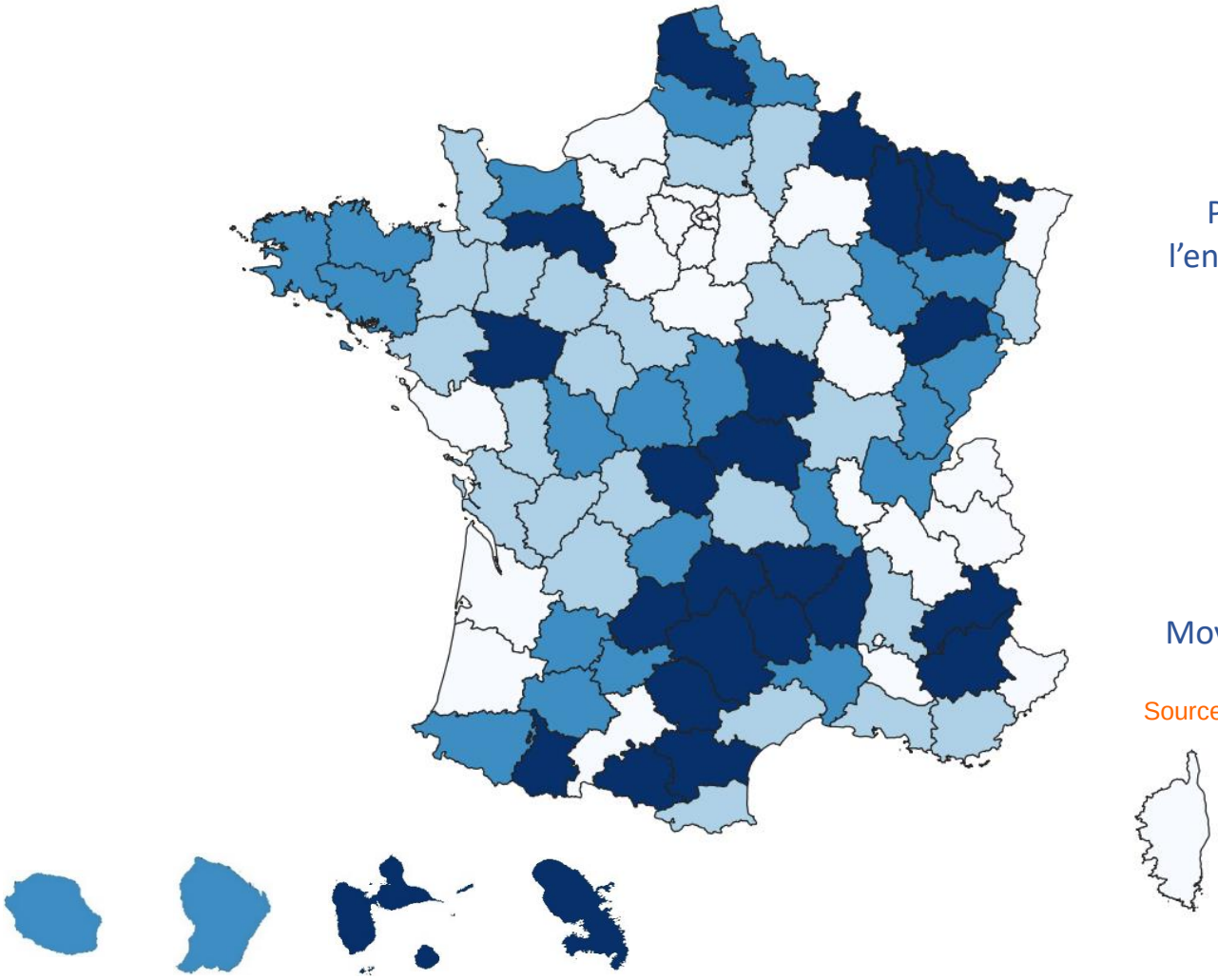

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	15 670	**15,9**	11,8
Sport	4 770	4,8	4,7
Santé	6 410	6,5	7,2
Social	44 330	45,1	49,6
Loisirs	1 180	1,2	1,3
Culture	2 330	2,4	2,6
Autres activités (1)	15 210	15,5	12,2
Autres (2)	8 500	8,6	10,6
Total	**98 400**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans l'enseignement. Ils le sont moins dans le secteur social.

Évolutions comparées en région

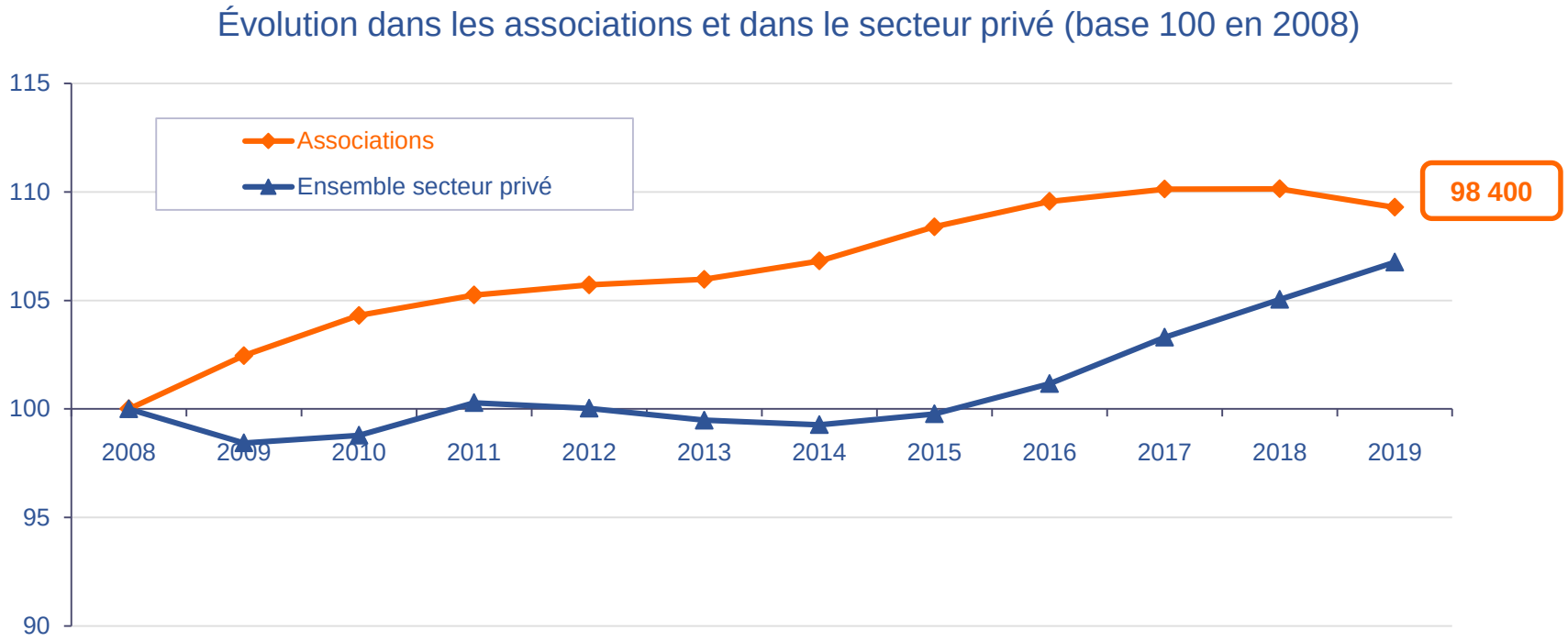

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé près de 8 400 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

En croissance de 2008 à 2015, quand le secteur privé parvient difficilement à se maintenir. En léger repli en 2019, quand les effectifs de l'ensemble privé restent en nette hausse.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

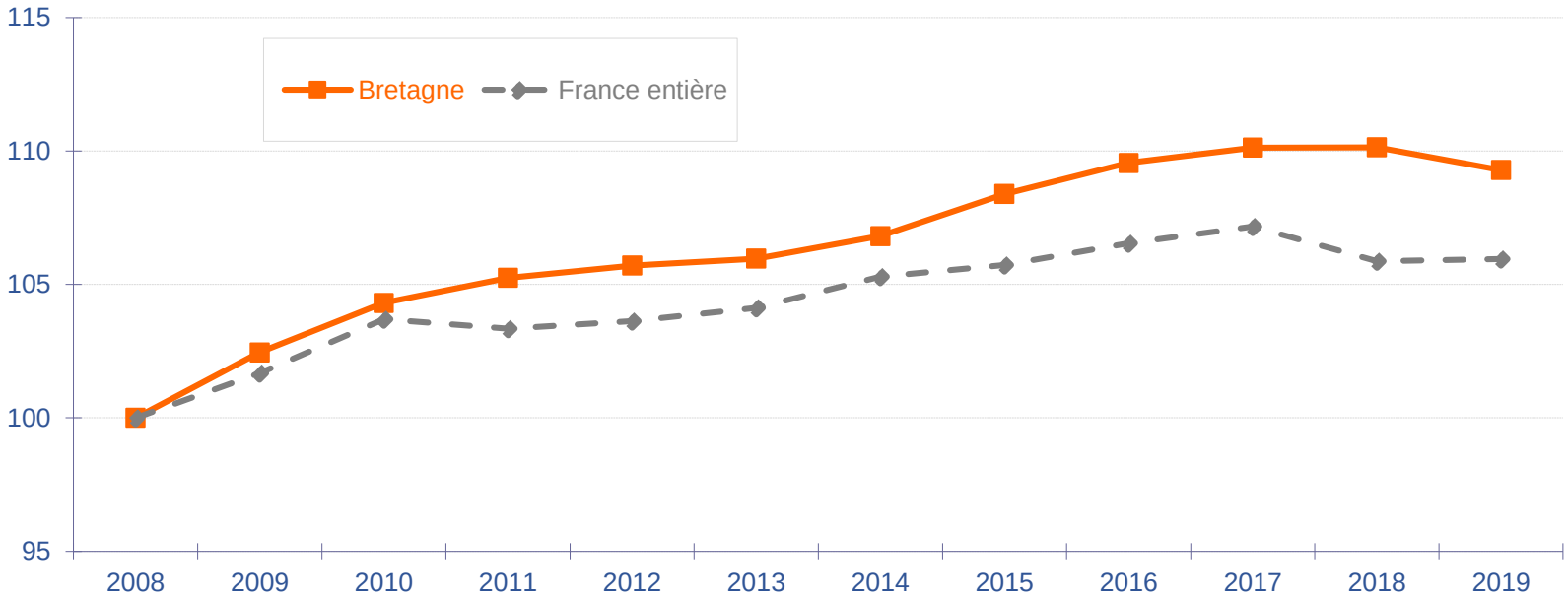

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'emploi associatif croît progressivement et un peu plus vite qu'au plan national, de 2009 à 2018. Il affiche un repli en 2019, avec une année de décalage.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 9,3 % contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

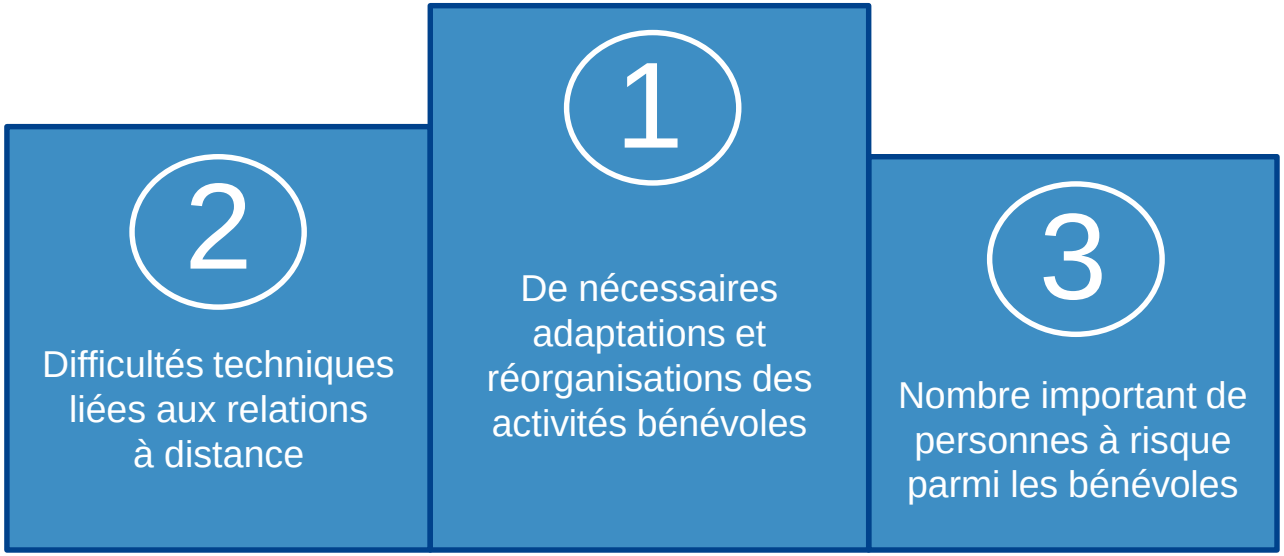

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN CORSE

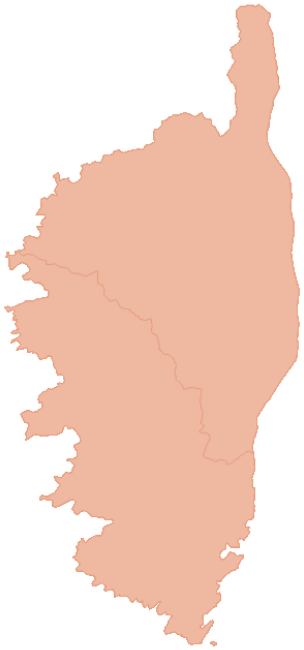

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

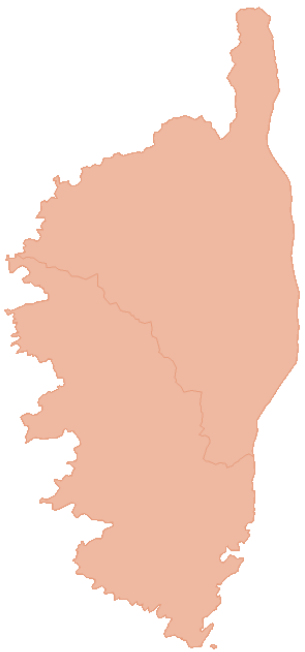

- **360** communes
- **344 700** habitants
  Soit : **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **19,9 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **11,7 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **8,1 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **18,7 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

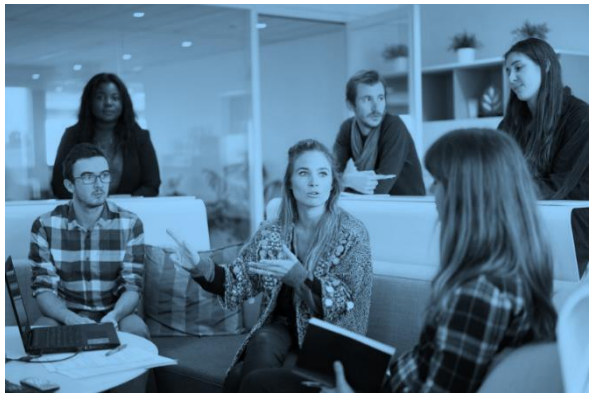

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

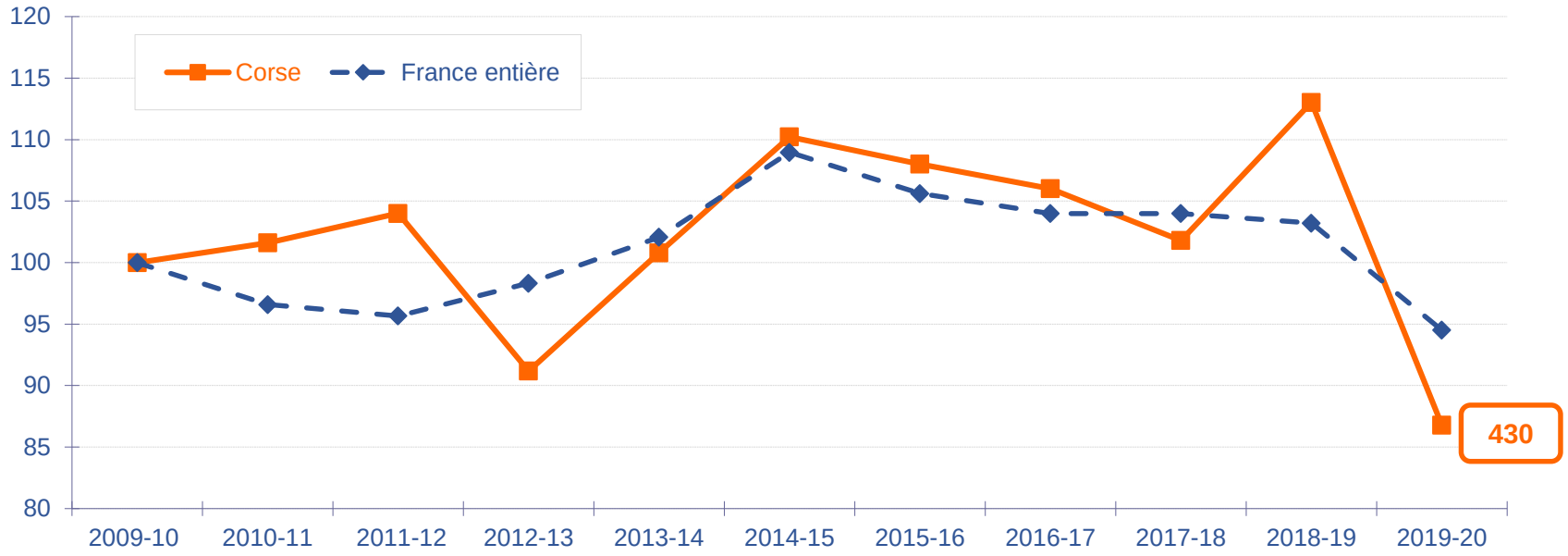

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution sur le territoire s'écarte souvent de la courbe nationale, avec des mouvements plus prononcés et parfois en opposition comme en 2018-2019.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,1	23,9
Sport	**28,1**	16,9
Loisirs	11,8	11,6
Social	6,0	8,0
Amicales - entraide	2,8	7,4
Education - formation	3,2	5,5
Economie	5,2	5,3
Santé	**6,6**	5,1
Environnement	**5,7**	4,8
Autres [1]	11,6	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, plus d'associations dans le sport, la santé et l'environnement qu'au plan national ; nettement moins d'amicales.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

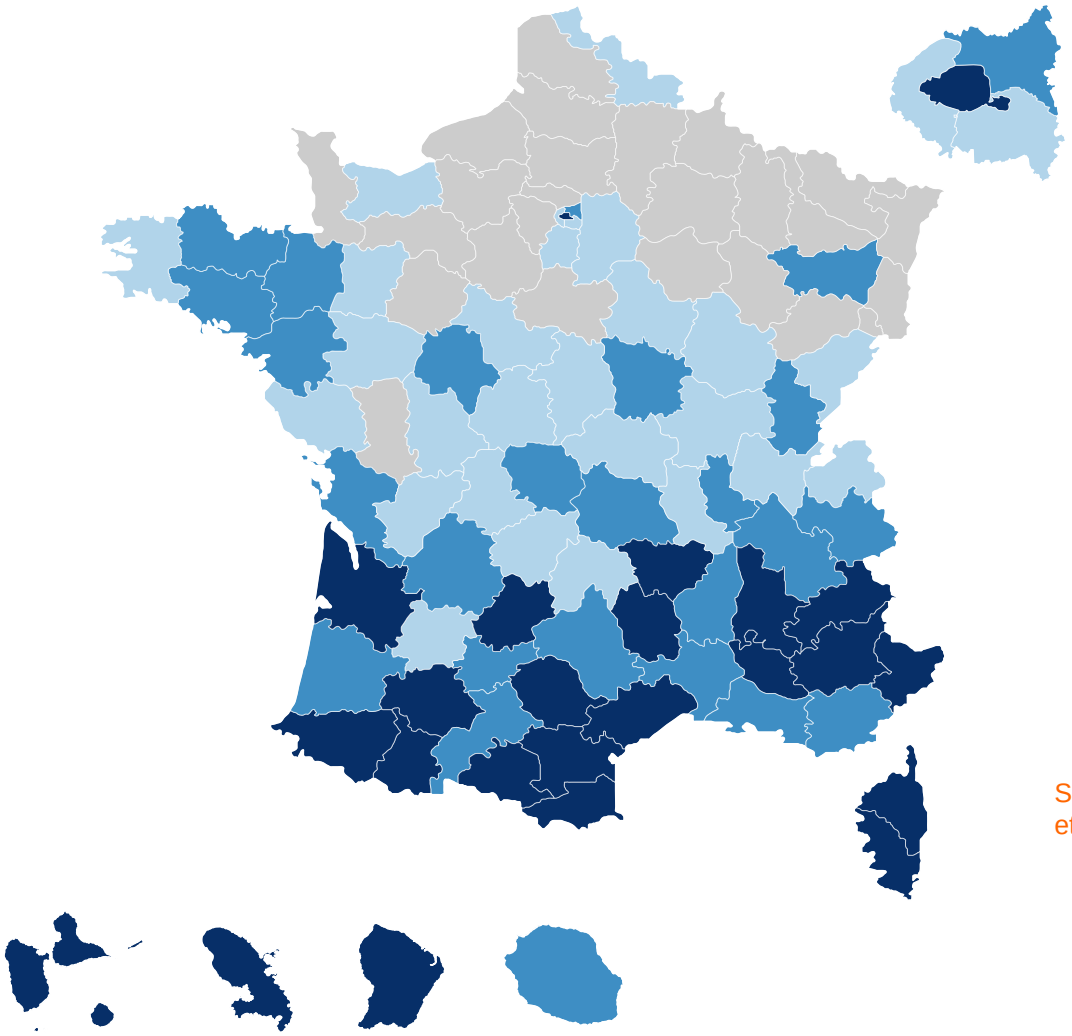

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

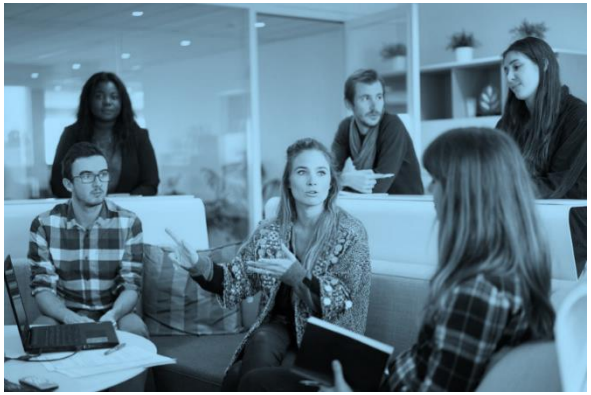

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 9 000 et 9 500 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 83 000 et 90 000 bénévoles

dont 35 000 à 36 500 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

800 associations employeuses

52% ont moins de 3 salariés

27 ont plus de 50 salariés

7 200 salariés (7,9% du secteur privé)

144 millions d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

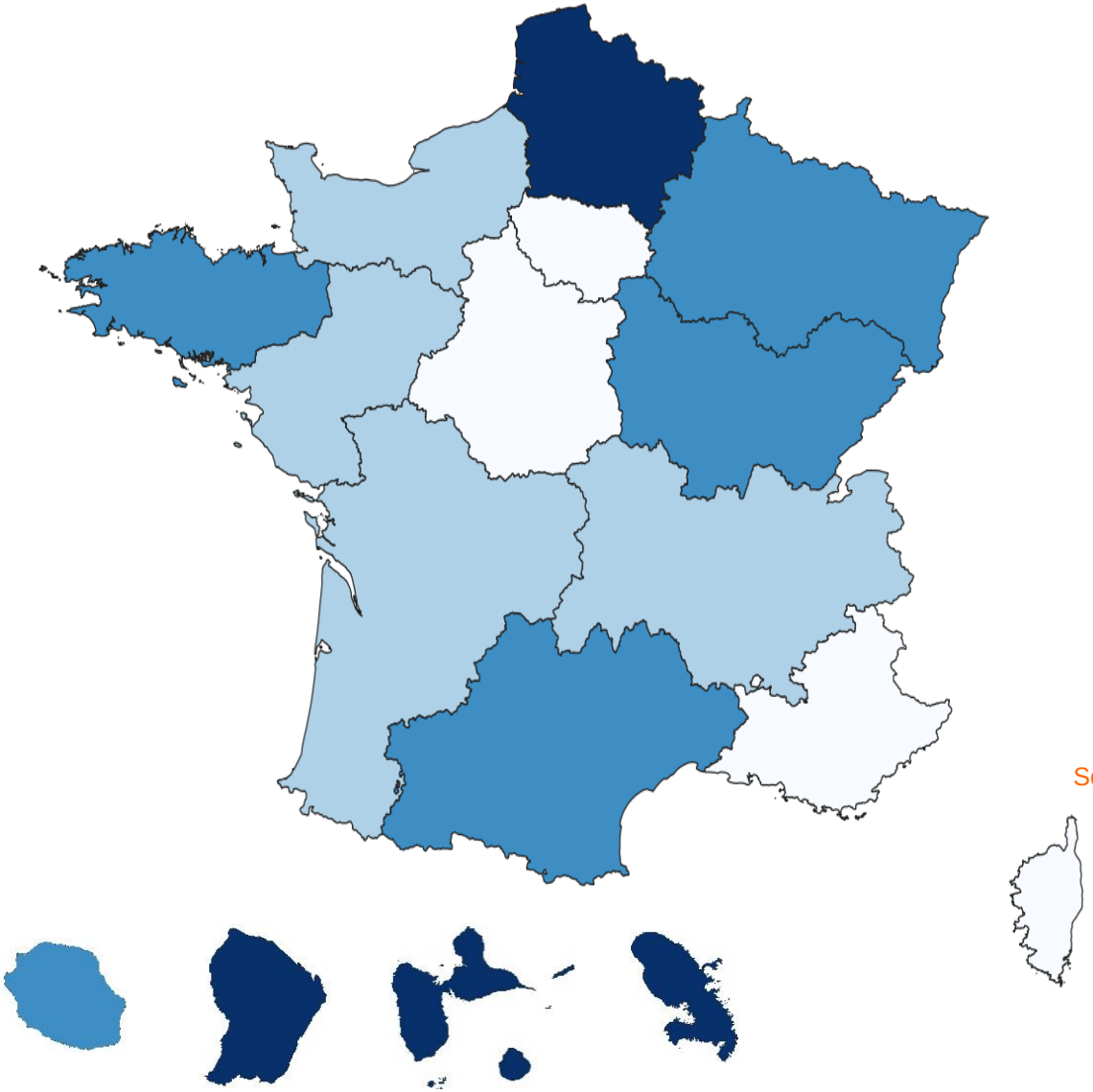

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	320	4,5	11,8
Sport	350	4,9	4,7
Santé	200	2,8	7,2
Social	4 490	**62,8**	49,6
Loisirs	80	1,1	1,3
Culture	130	1,8	2,6
Autres activités (1)	600	8,4	12,2
Autres (2)	980	13,7	10,6
Total	**7 150**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement bien plus nombreux dans le secteur social, qu'en moyenne nationale. Ils le sont moins dans l'enseignement, la santé et la culture.

Évolutions comparées en région

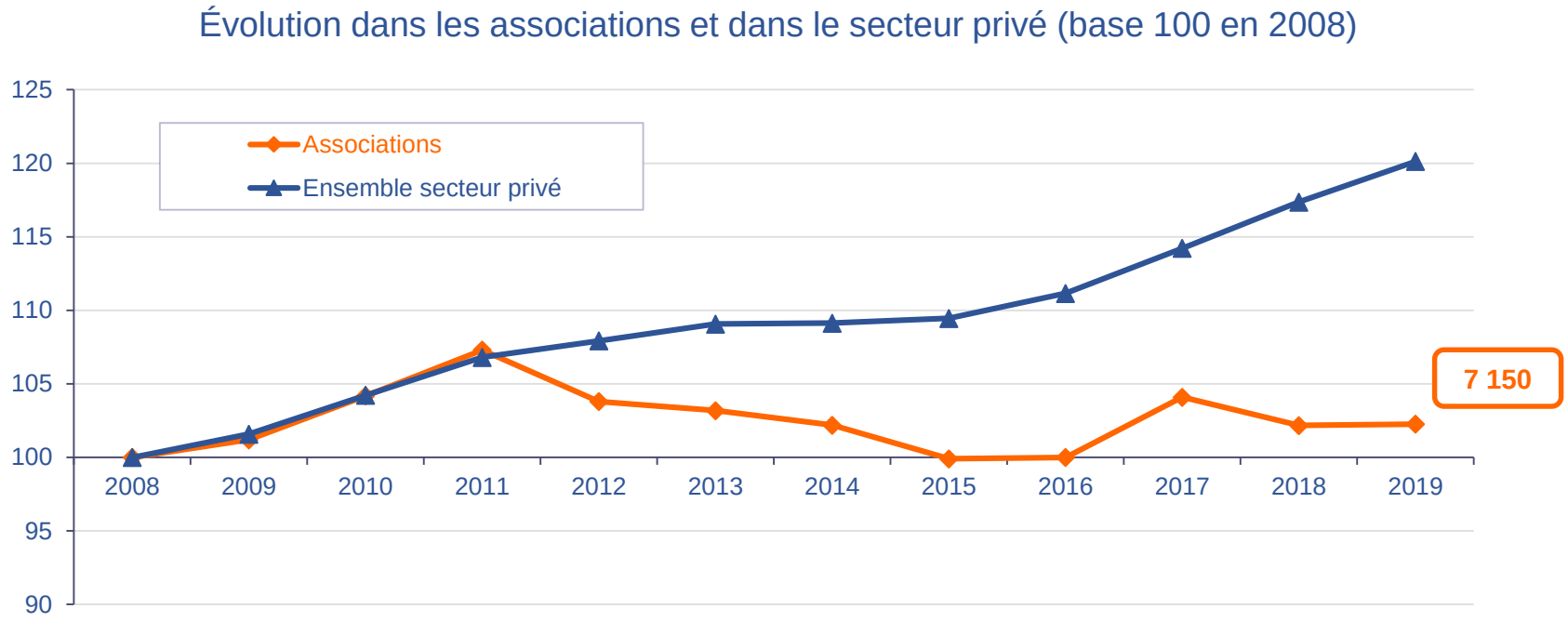

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 150 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Jusqu'en 2011, les deux évolutions étaient identiques. Le secteur associatif a ensuite décroché et parvient difficilement à se maintenir.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

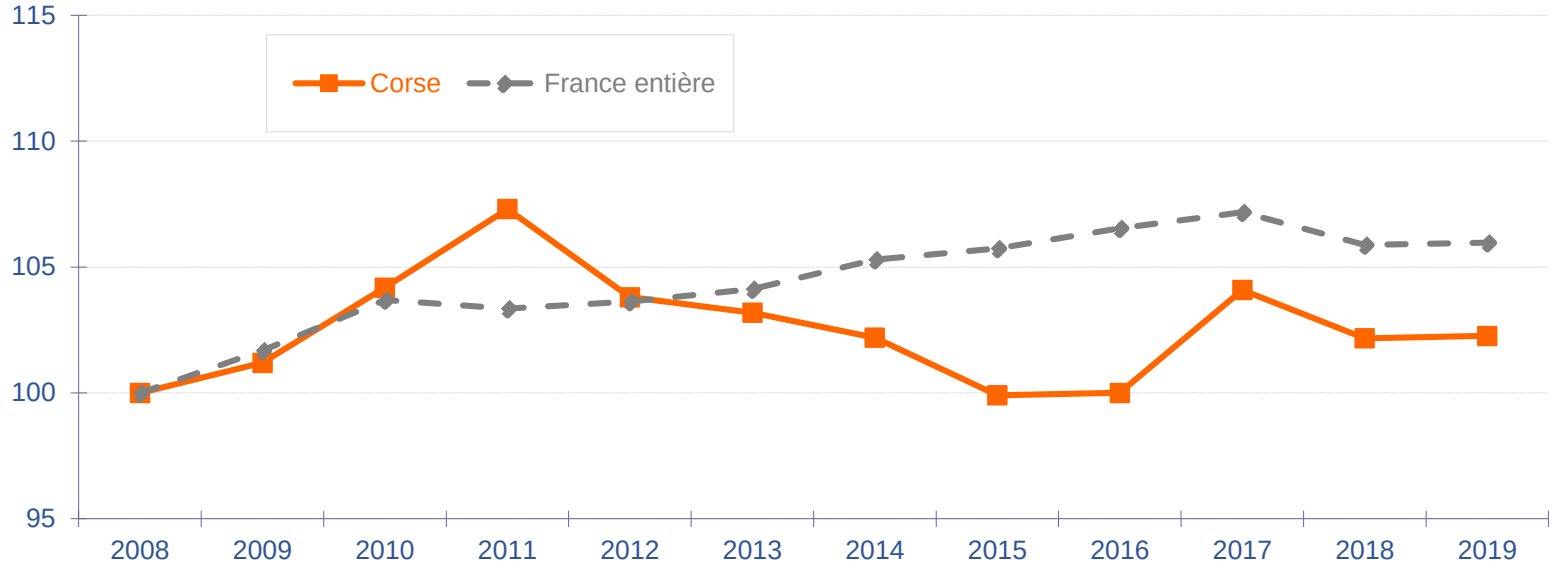

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution des effectifs associatifs corses, plus irrégulière, s'écarte des tendances nationales, entre 2011 et 2017.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 2,3% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

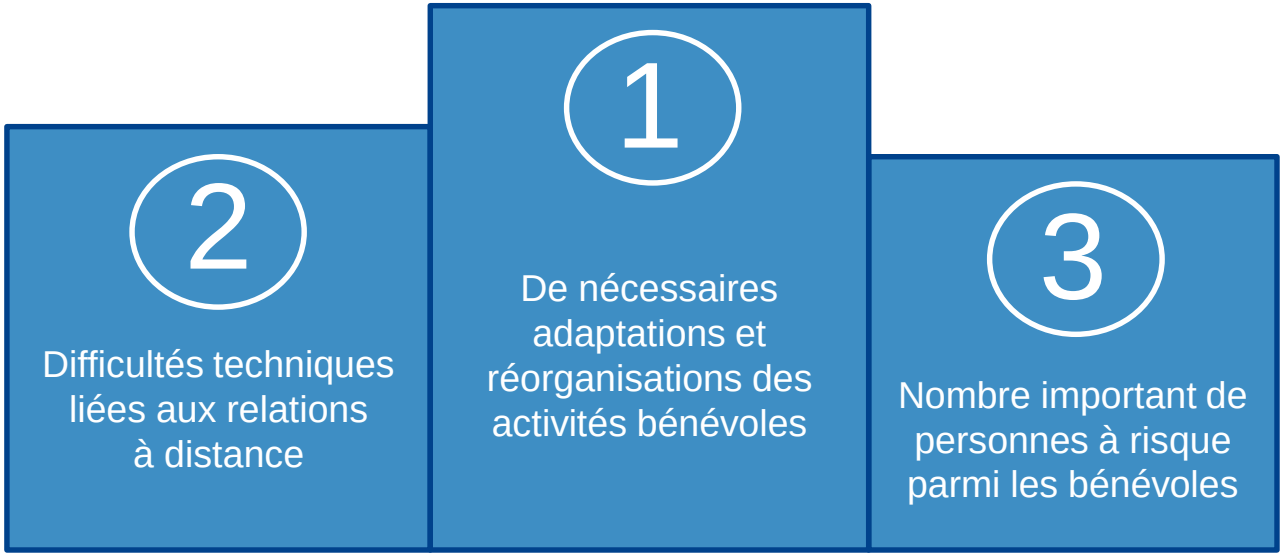

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

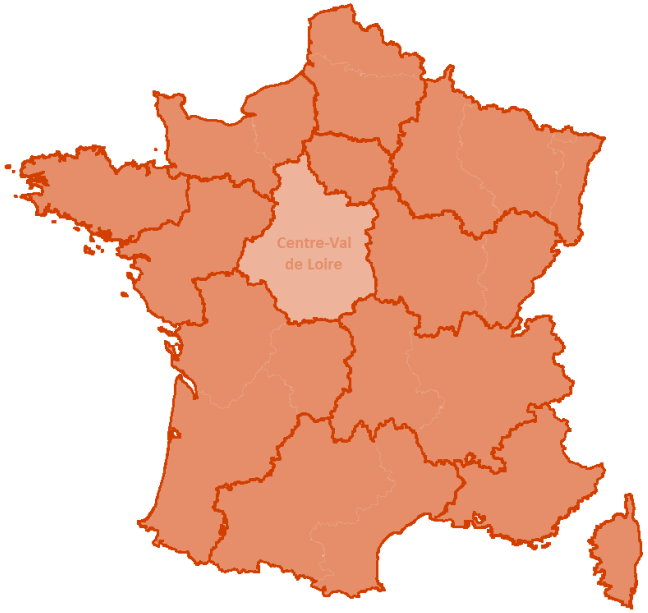

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

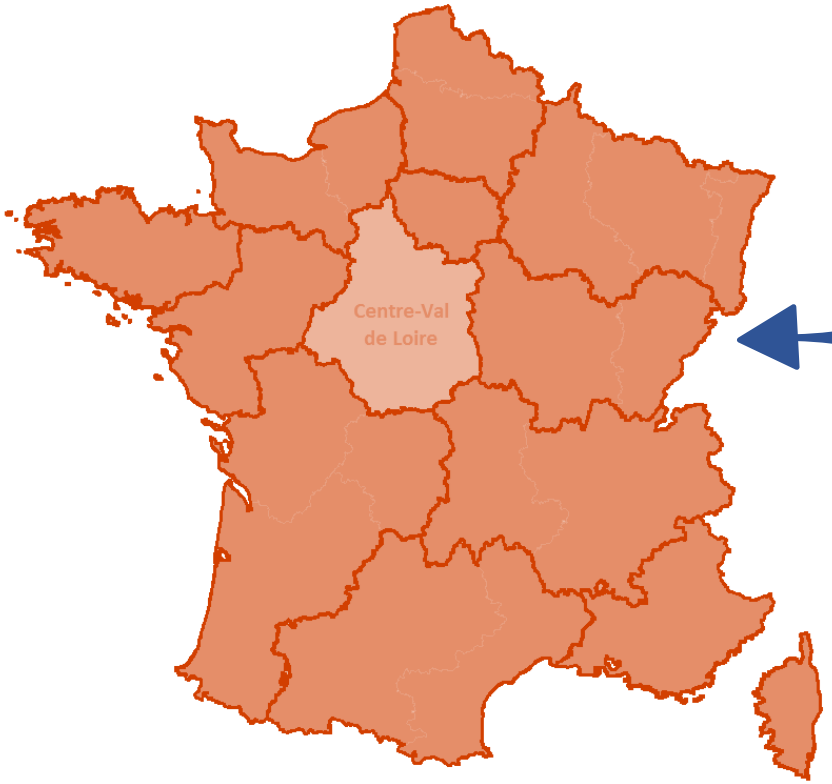

- **6** départements et **1 757** communes
- **2 559 100** habitants
  Soit : **3,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **23,4 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **10,9 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,7 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **13, %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

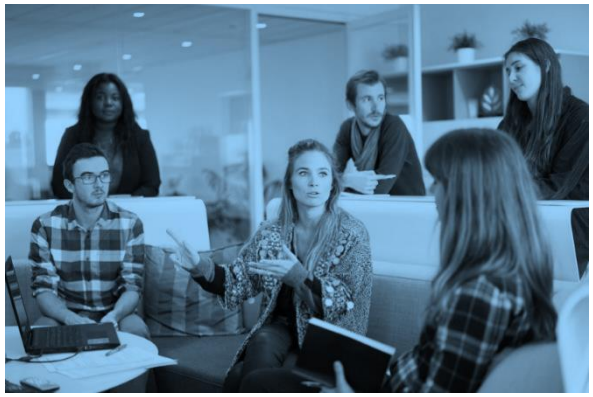

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

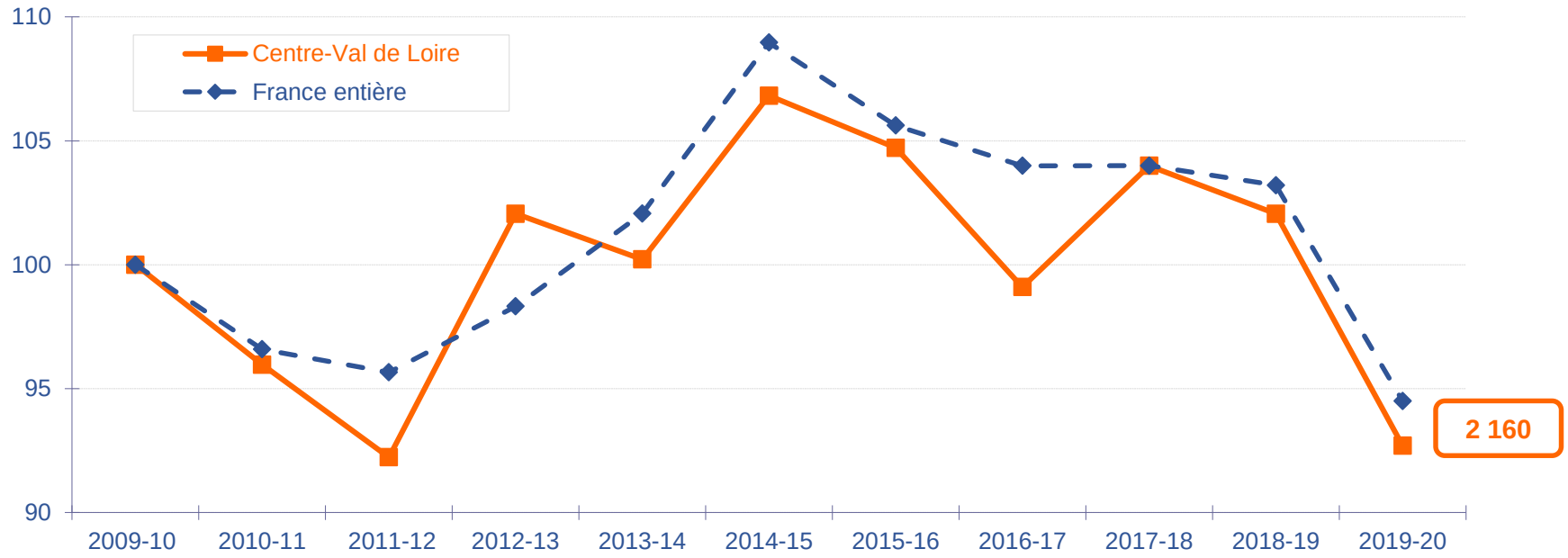

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale est marquée par deux années de repli plus accentué qu'au plan national, en 2011-2012 et 2016-2017. En 2019-2020, les effets de la crise sanitaire sont tout aussi sévères.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,8	23,9
Sport	**20,4**	16,9
Loisirs	11,1	11,6
Social	9,2	8,0
Amicales - entraide	3,7	7,4
Education - formation	4,9	5,5
Economie	5,9	5,3
Santé	4,8	5,1
Environnement	4,8	4,8
Autres [1]	13,4	11,5
Total	**100,0**	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement dans la région, un peu moins d'amicales et un peu plus d'associations sportives.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

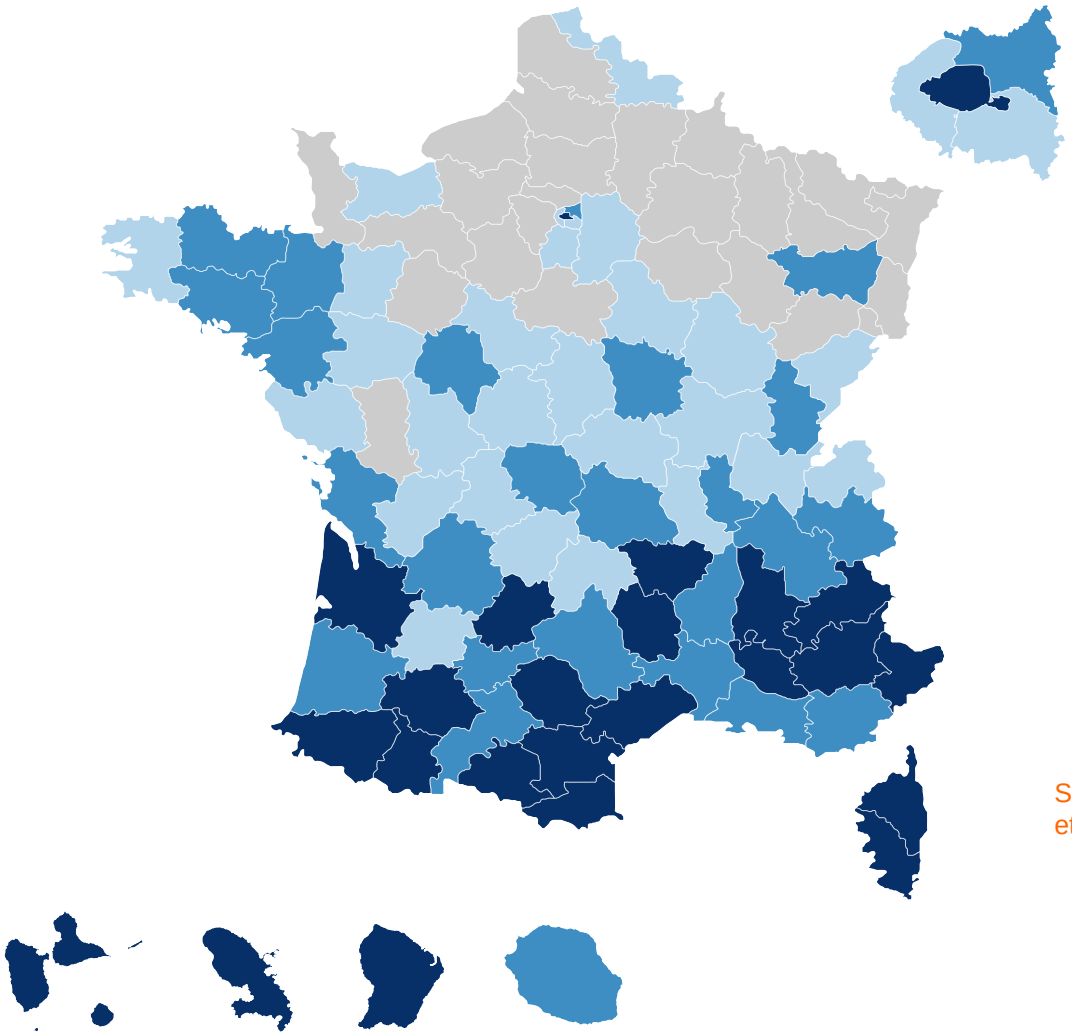

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

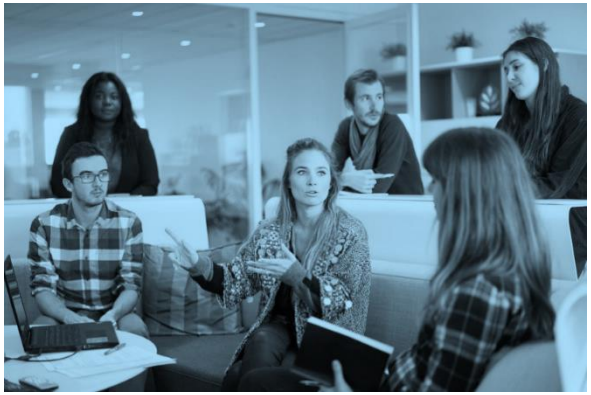

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 50 et 55 000 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 480 000 et 510 000 bénévoles

dont 200 000 à 210 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

6 260 associations employeuses

55% ont moins de 3 salariés

269 ont plus de 50 salariés

62 800 salariés (9,1% du secteur privé)

1,3 milliard d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

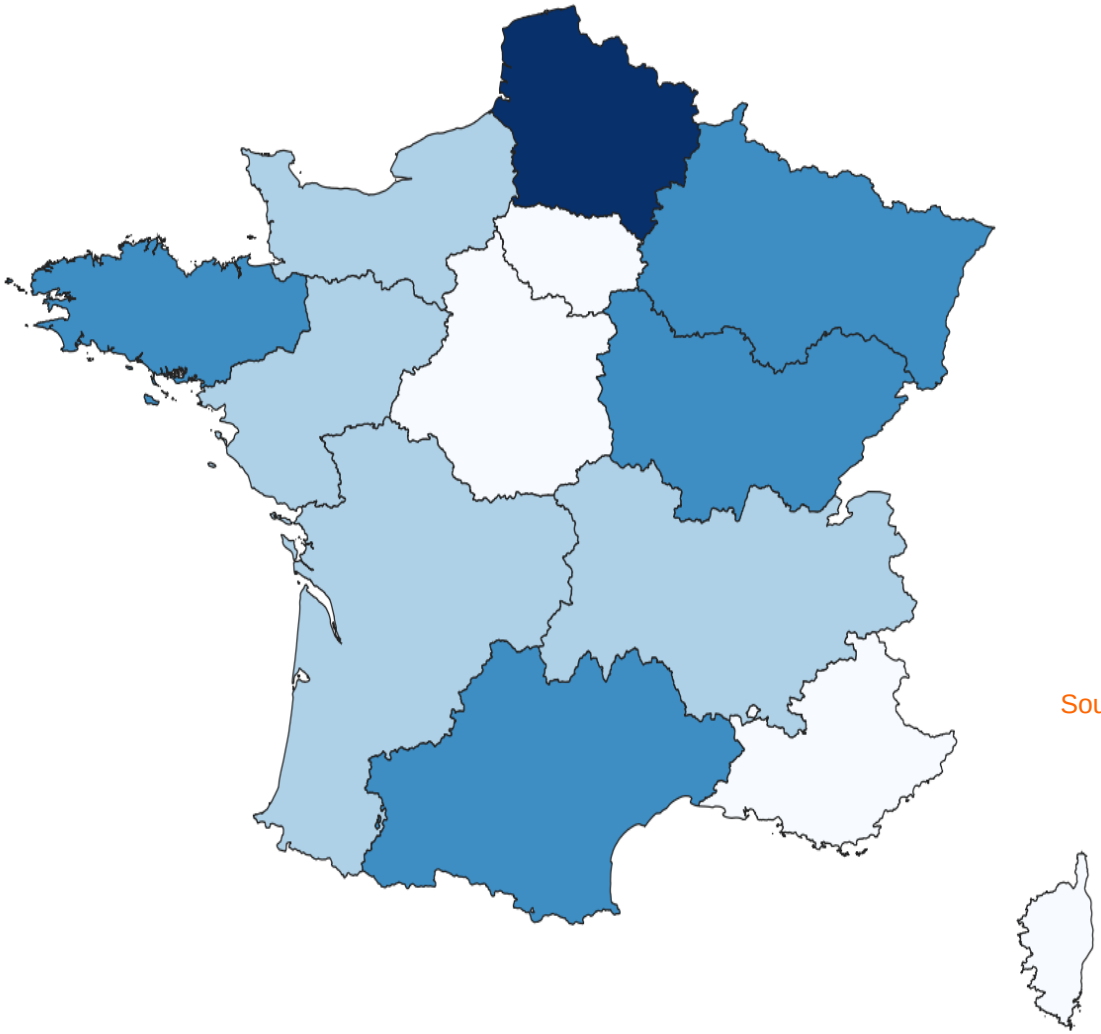

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

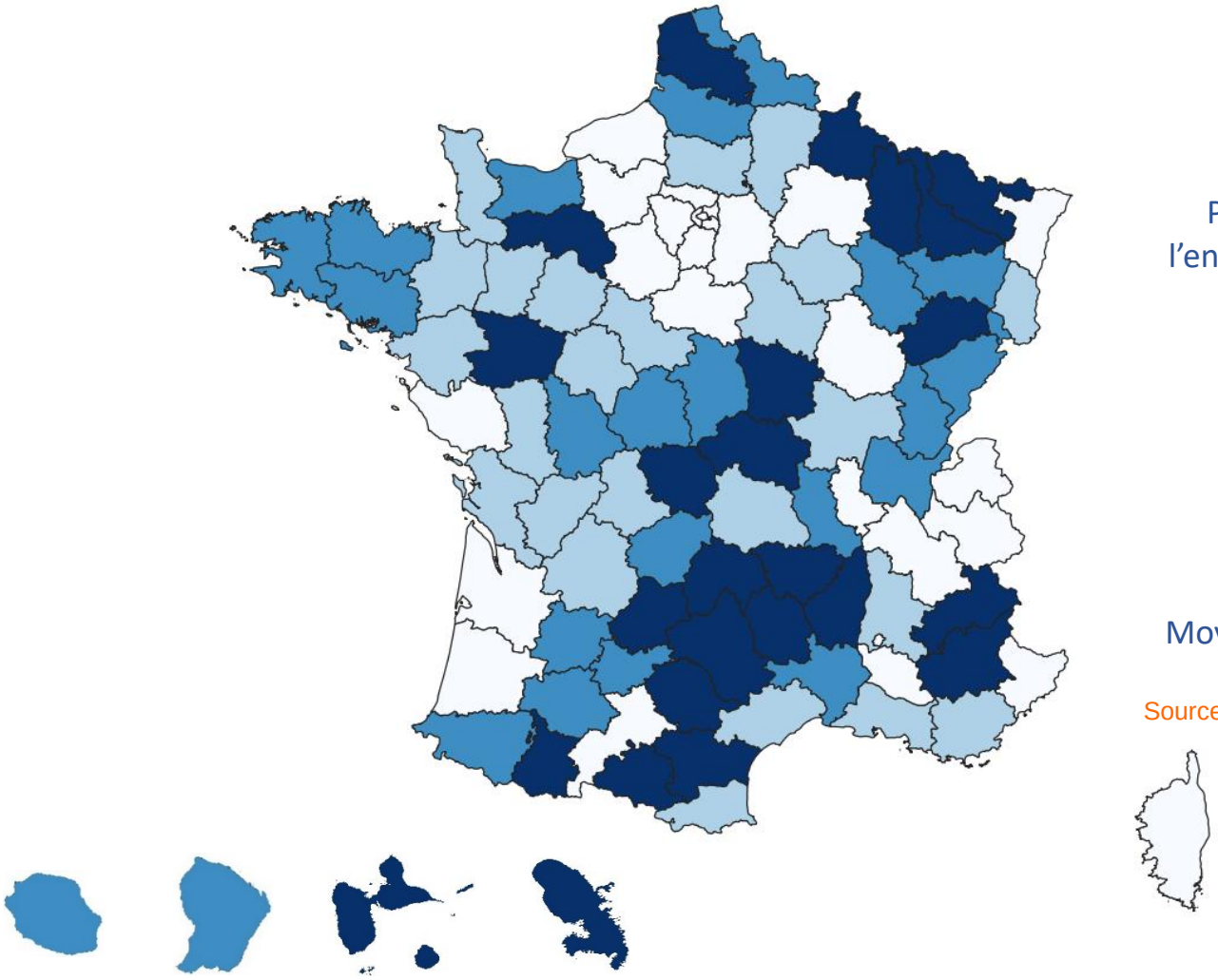

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	6 450	10,3	11,8
Sport	3 410	5,4	4,7
Santé	2 310	3,7	7,2
Social	33 480	**53,3**	49,6
Loisirs	430	0,7	1,3
Culture	1 410	2,3	2,6
Autres activités (1)	9 800	15,6	12,2
Autres (2)	5 490	8,7	10,6
Total	**62 780**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur social, qu'en moyenne nationale. Ils le sont moins dans l'enseignement, la santé et les loisirs.

Évolutions comparées en région

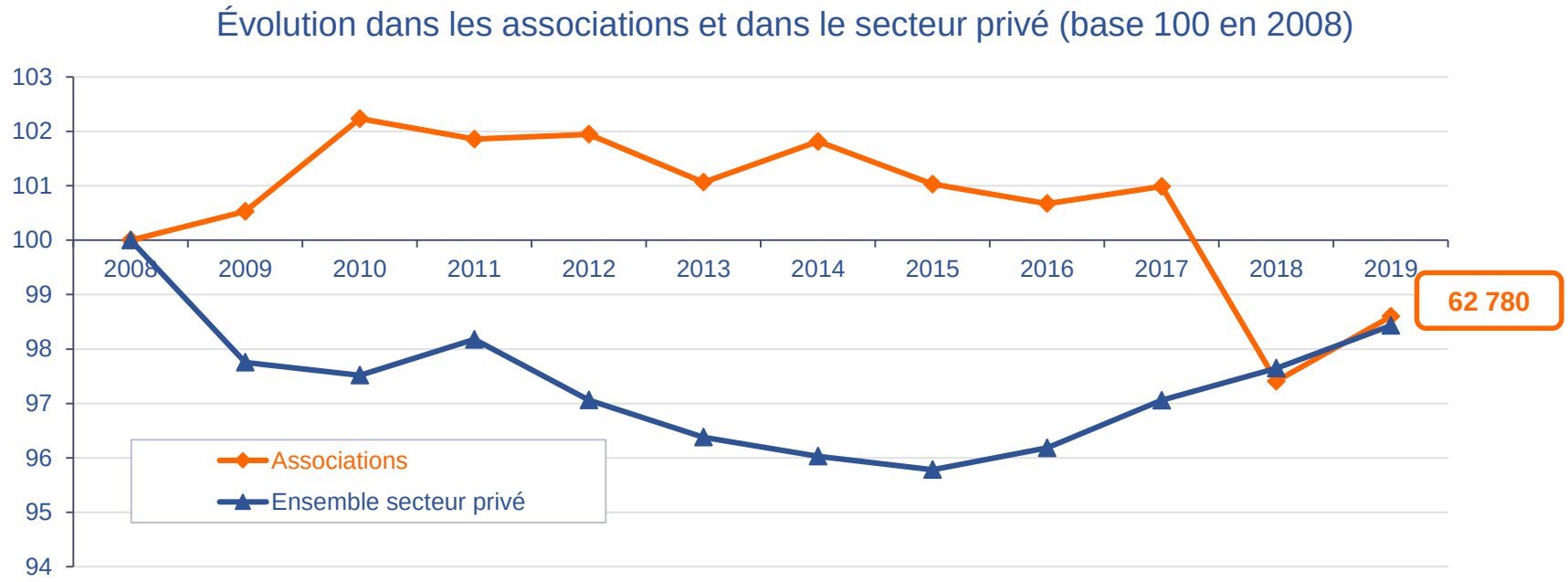

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Entre 2011 et 2014, l'emploi associatif de la région parvient à se maintenir, dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur privé. Ce dernier se redresse ensuite alors que l'année 2018 est ici particulièrement difficile pour les associations.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

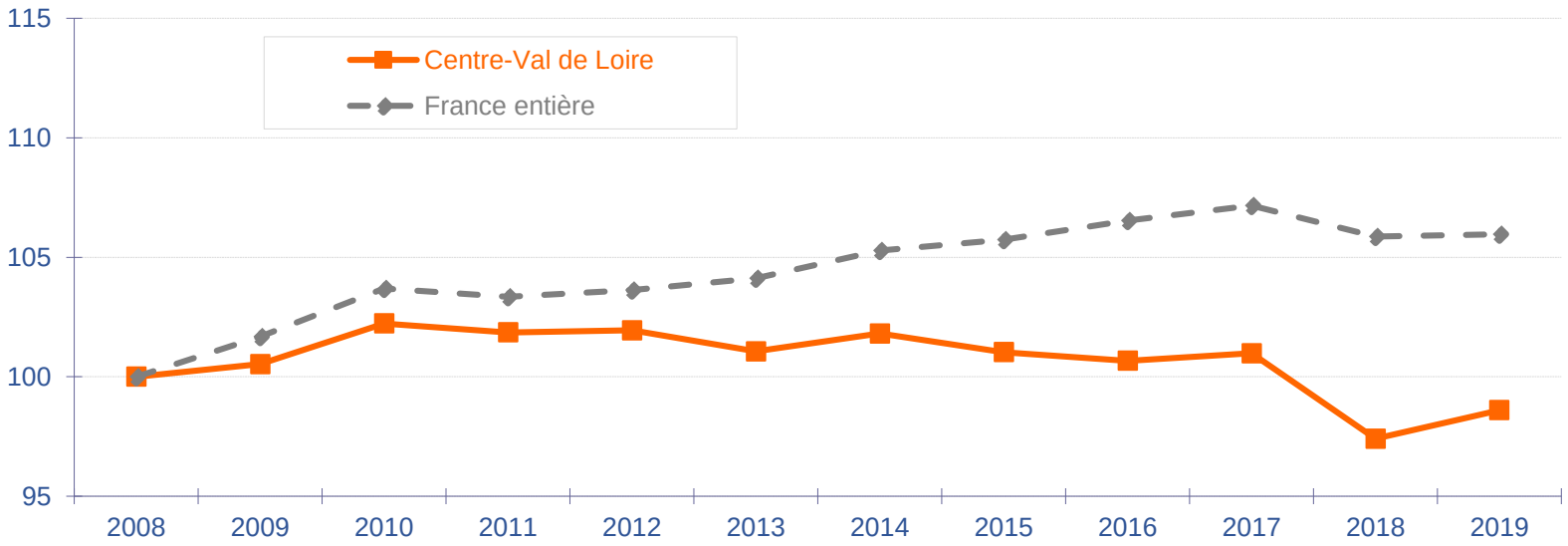

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte progressivement et négativement de la courbe nationale, dès 2009. Après une année 2018 plus difficile en région, 2019 affiche un bilan plus favorable.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a diminué de 1,4% alors qu'il a progressé de 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

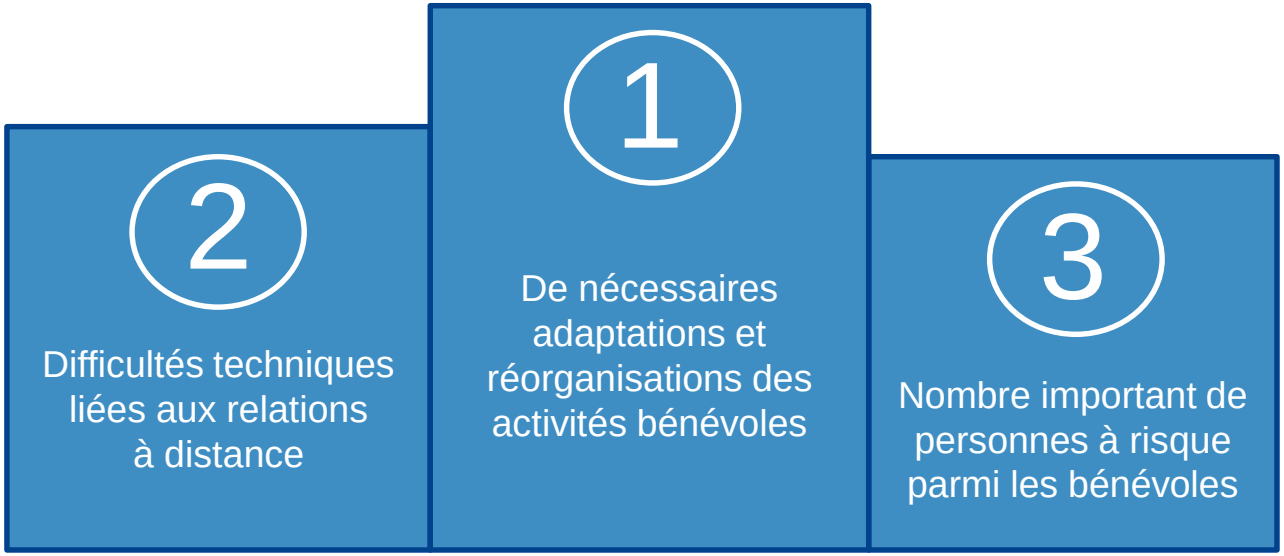

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS DANS LE GRAND EST

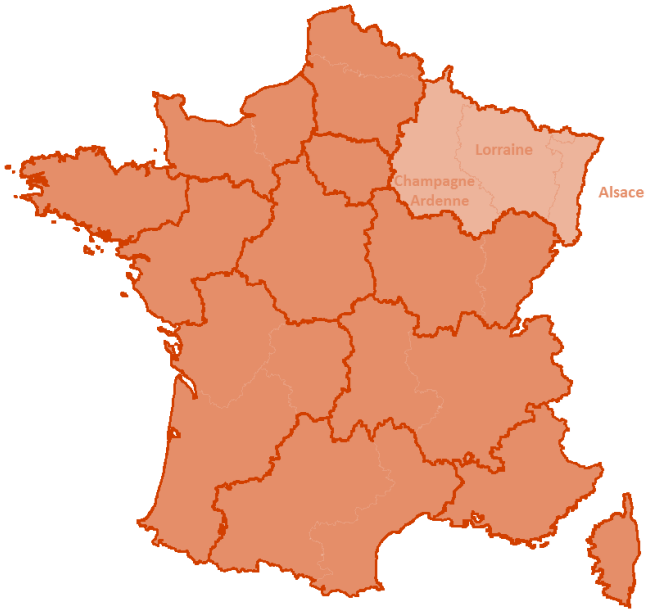

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Avec les conseils
et le soutien de
injep

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

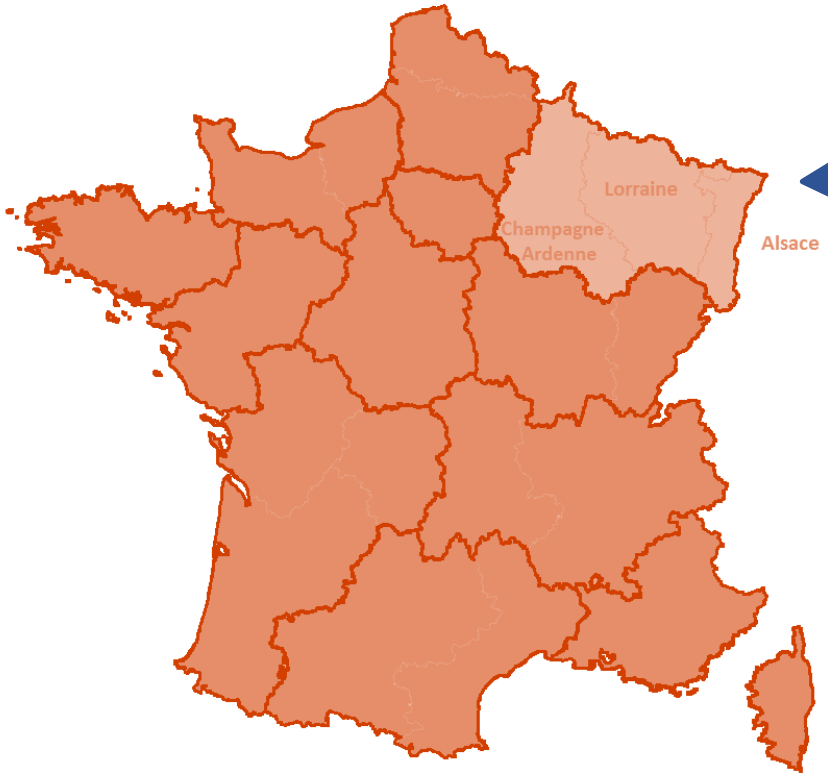

- **10** départements et **5 121** communes
- **5 511 800** habitants
  Soit : **8,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **22,8 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **9,5 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,8 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **14,5 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

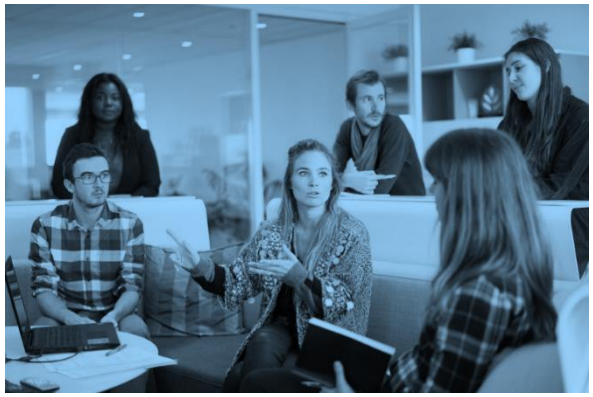

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

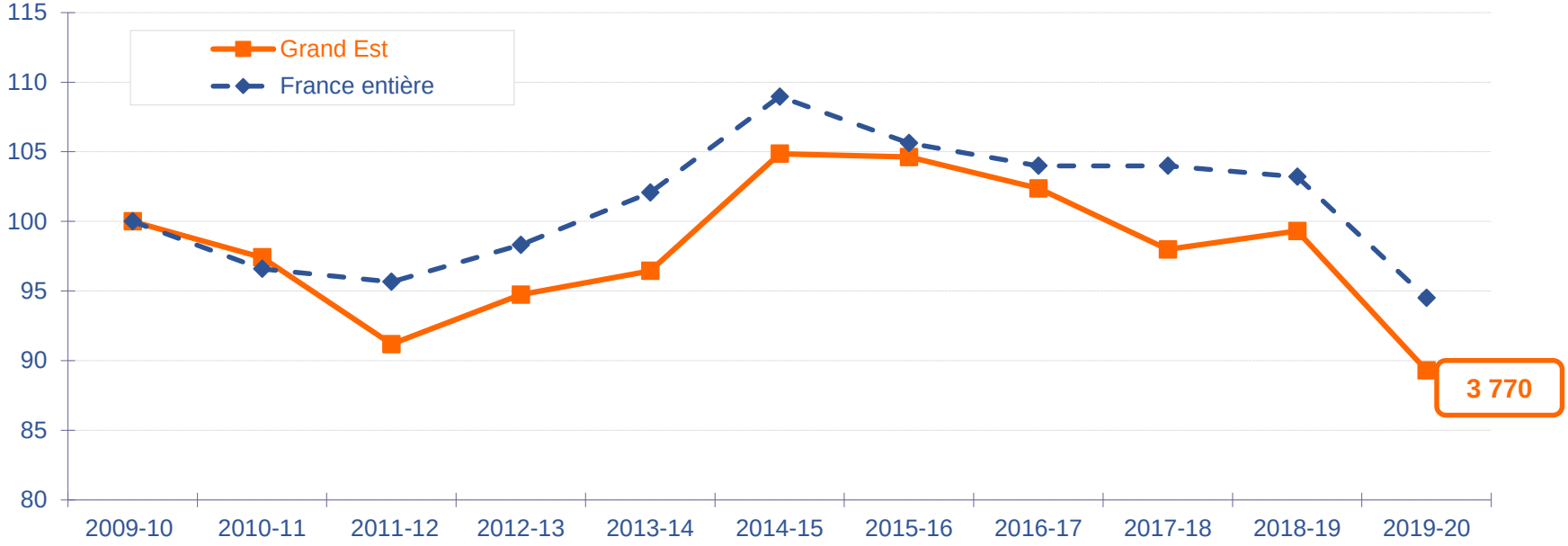

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale s'écarte peu de la courbe nationale. Seule l'année 2017-2018 affiche des tendances opposées.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,3	23,9
Sports	**18,7**	16,9
Loisirs	**14,9**	11,6
Social	7,5	8,0
Amicales - entraide	6,2	7,4
Education - formation	6,3	5,5
Economie	5,4	5,3
Santé	5,5	5,1
Environnement	4,2	4,8
Autres [1]	11,9	11,5
Total	100,0	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations dans la culture ; un peu plus dans les sports et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

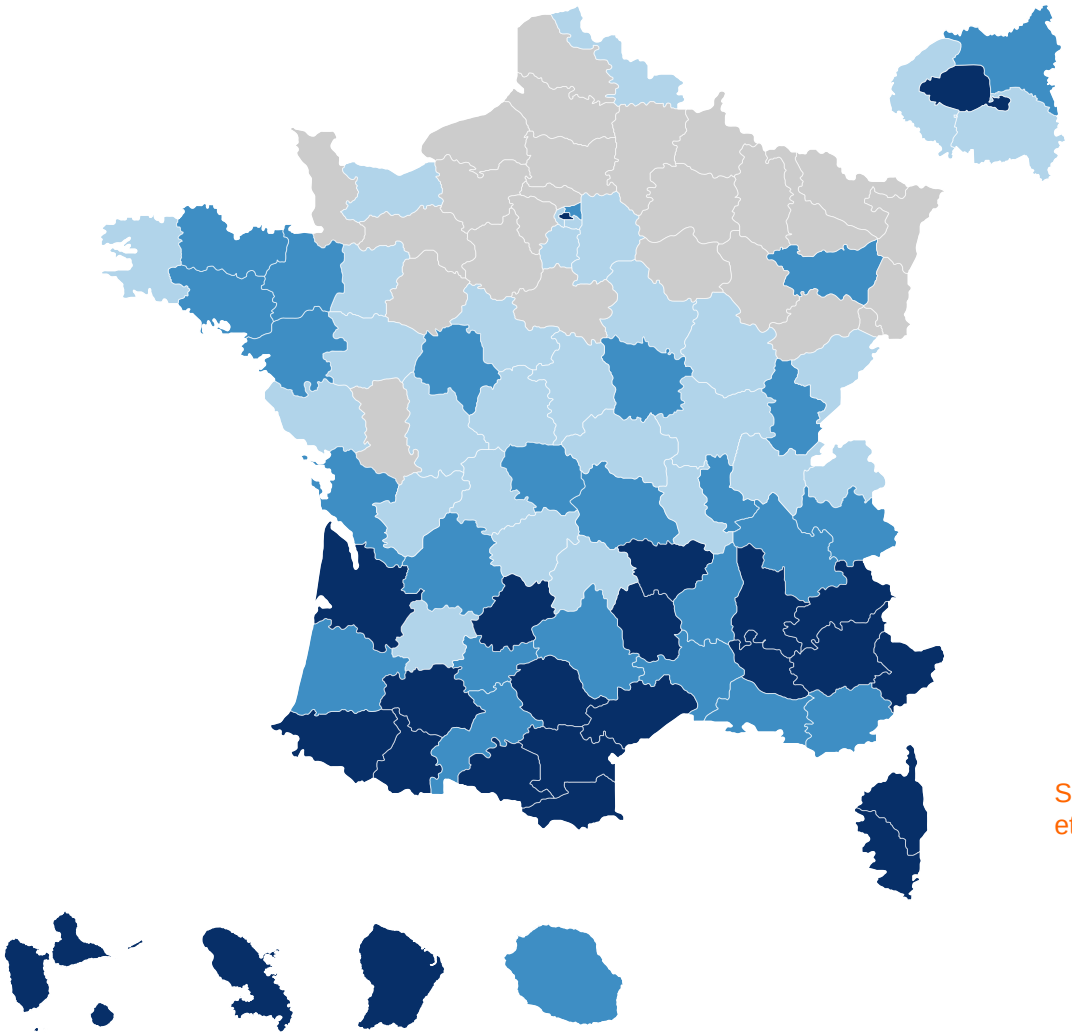

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

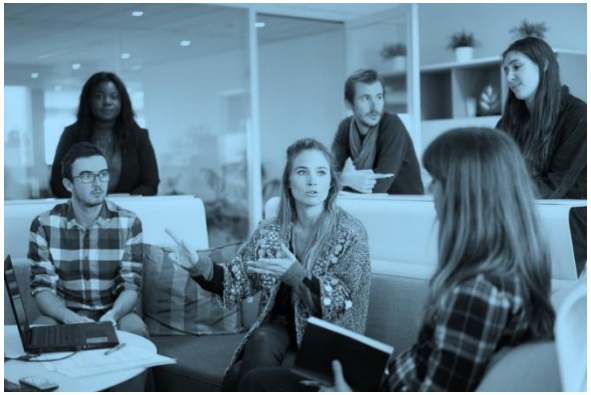

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 95 000 et 105 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 1,1 et 1,15 million de bénévoles

dont 450 000 à 470 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

11 260 associations employeuses

48% ont moins de 3 salariés

730 ont plus de 50 salariés

154 300 salariés (10,3% du secteur privé)

3,3 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

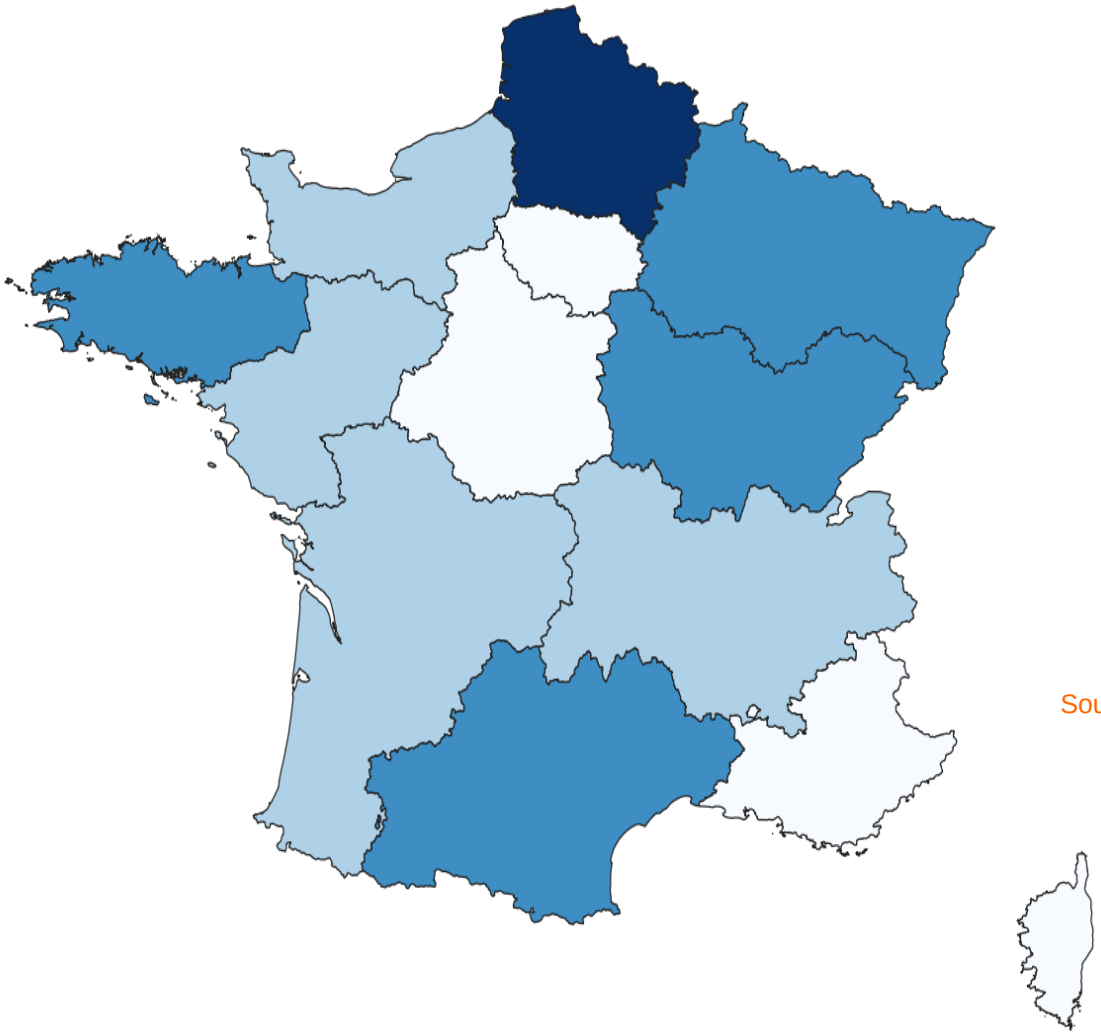

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

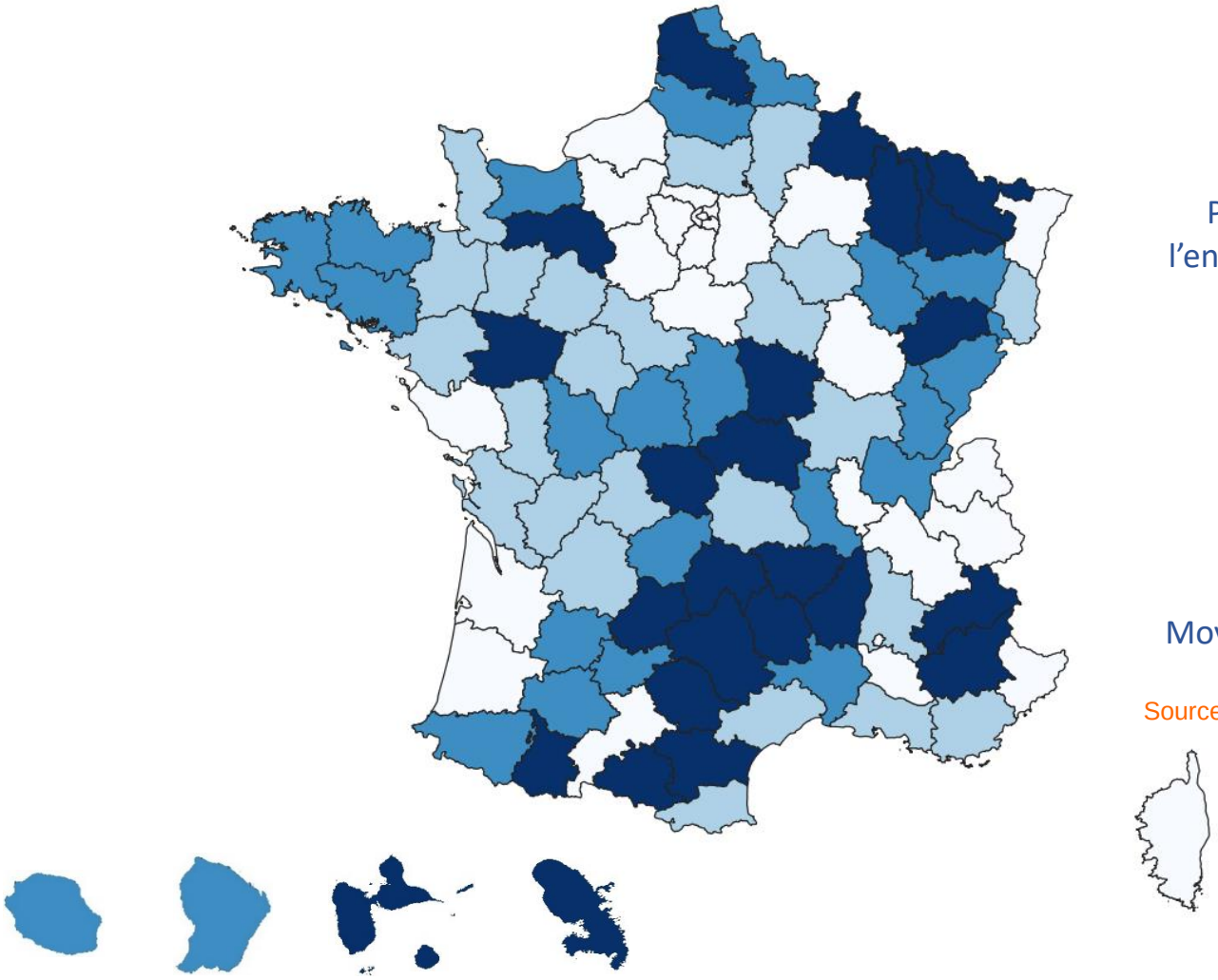

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	12 220	7,9	11,8
Sport	4 050	2,6	4,7
Santé	11 850	7,7	7,2
Social	89 220	**57,8**	49,6
Loisirs	1 550	1,0	1,3
Culture	3 480	2,3	2,6
Autres activités (1)	18 480	12,0	12,2
Autres (2)	13 460	8,7	10,6
Total	**154 310**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur social, qu'en moyenne nationale. Ils le sont moins dans l'enseignement et le sport.

Évolutions comparées en région

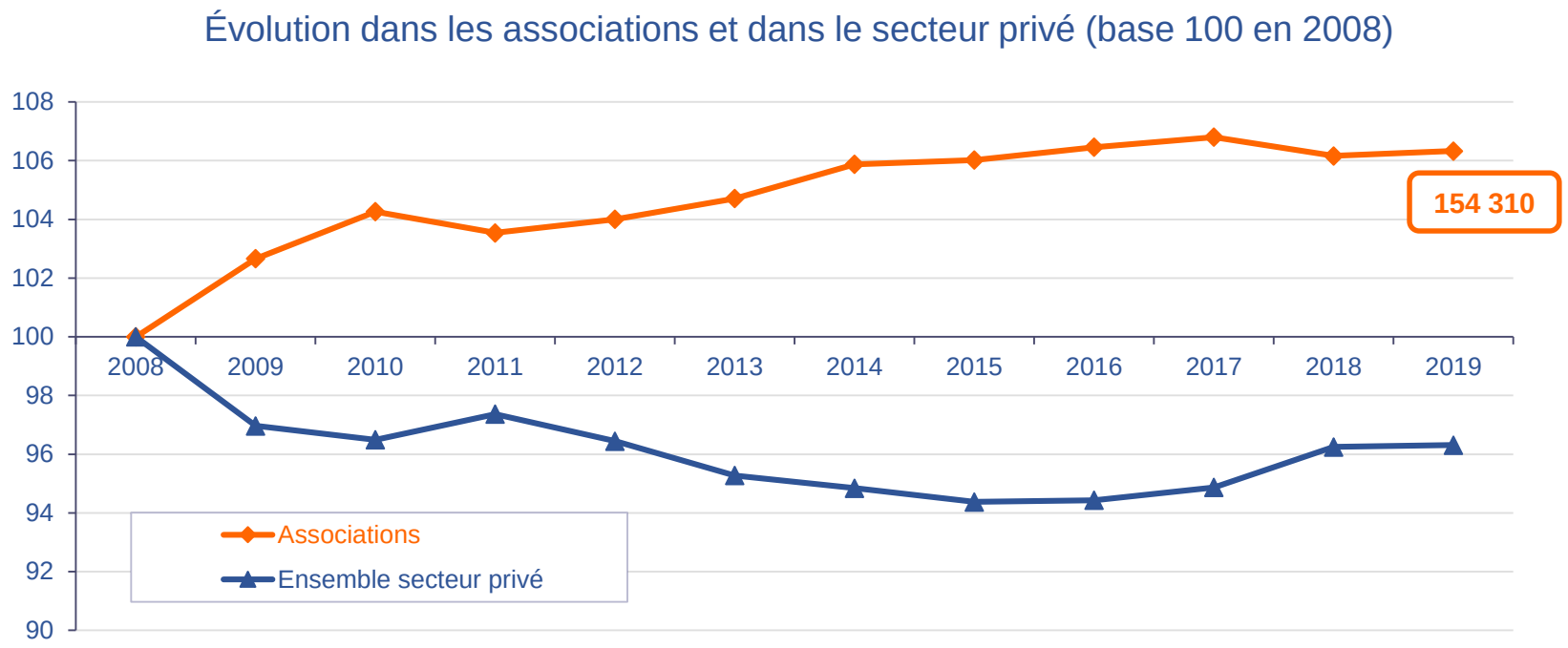

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 9 000 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Entre 2011 et 2016, les effectifs associatifs progressent, alors que la situation est tendue dans le secteur privé. Les tendances s'inversent en 2018 et sont similaires en 2019.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

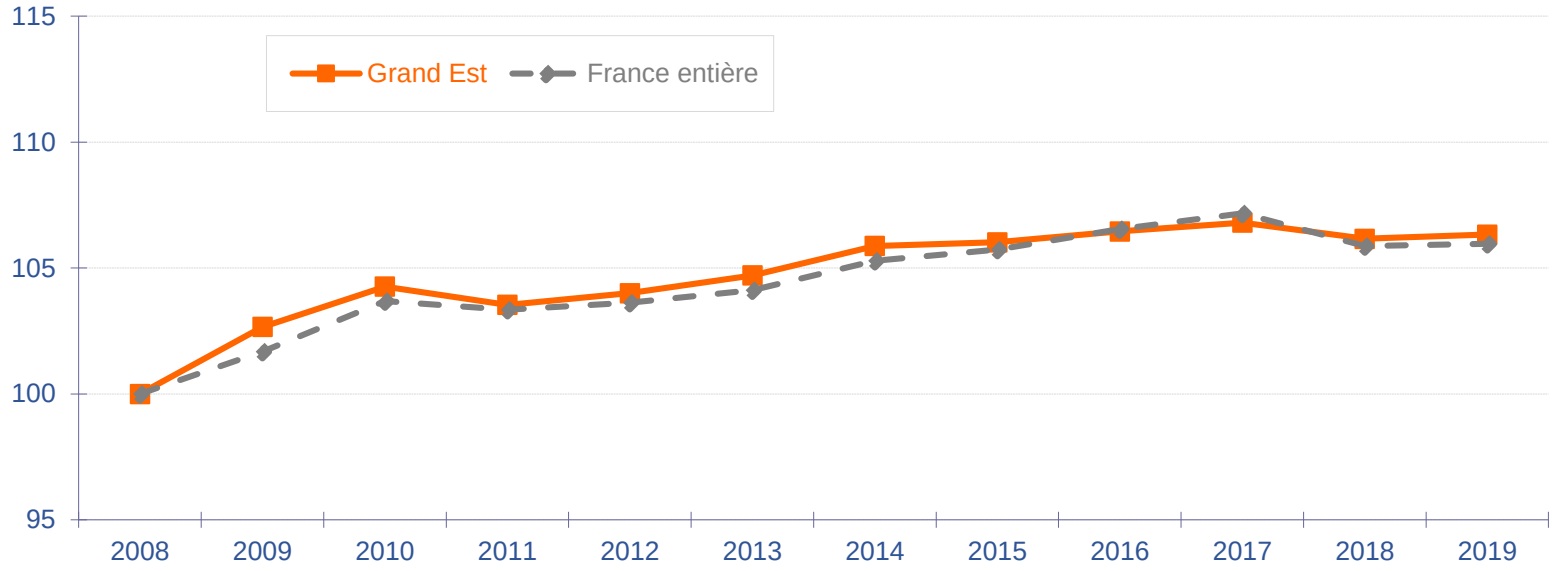

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale est très proche de celle qui est observée au plan national.
Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 6,3% et de 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

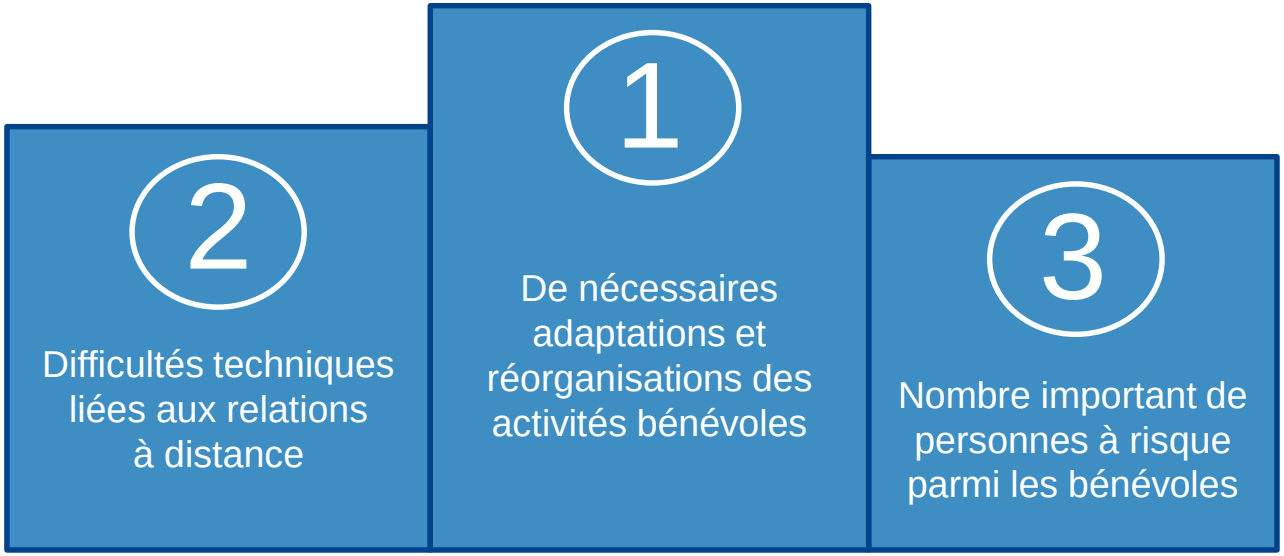

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN GUADELOUPE

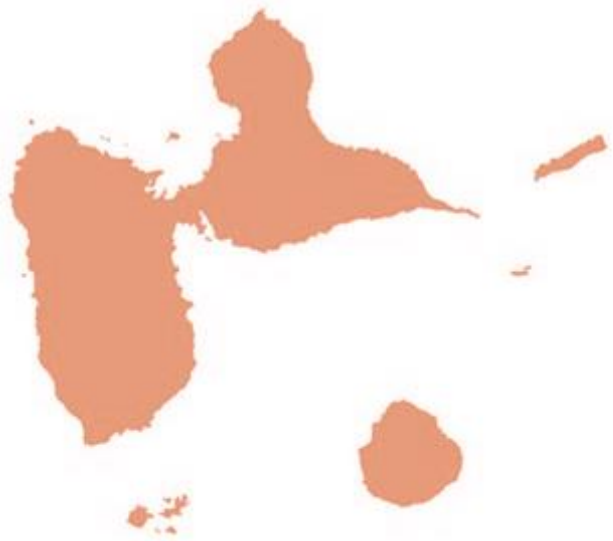

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

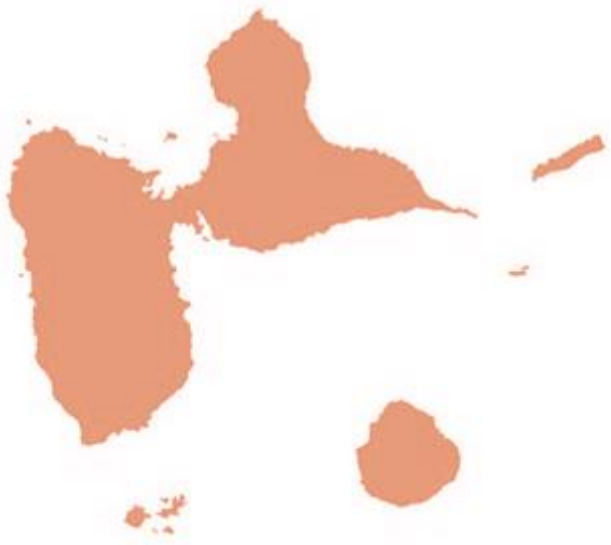

- **32** communes
- **376 900** habitants
- Part des moins de 20 ans : **24,0 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **9,1 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **23,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

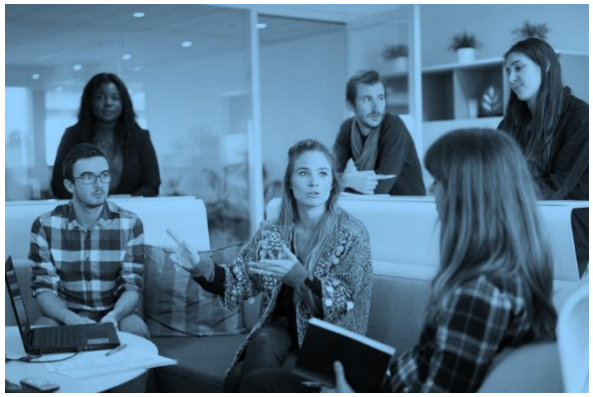

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

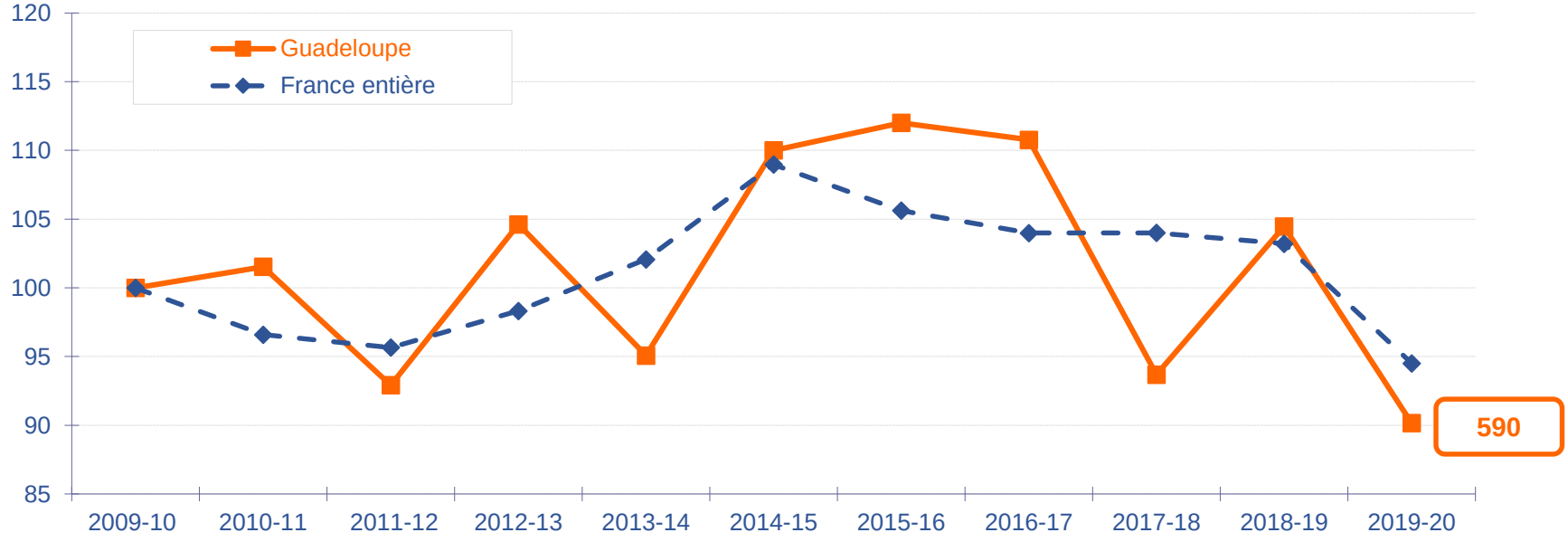

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations en Guadeloupe est irrégulière. Comme au plan national, les effets de la crise sanitaire se traduisent par un bilan de l'année 2019-2020 en net repli.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	**31,1**	23,9
Sports	10,5	16,9
Loisirs	11,0	11,6
Social	**9,0**	8,0
Amicales - entraide	4,6	7,4
Education - formation	**6,9**	5,5
Economie	**6,2**	5,3
Santé	3,0	5,1
Environnement	2,2	4,8
Autres [1]	15,5	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement en Guadeloupe, plus d'associations dans la culture, le social, l'éducation et l'économie, qu'en moyenne nationale.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

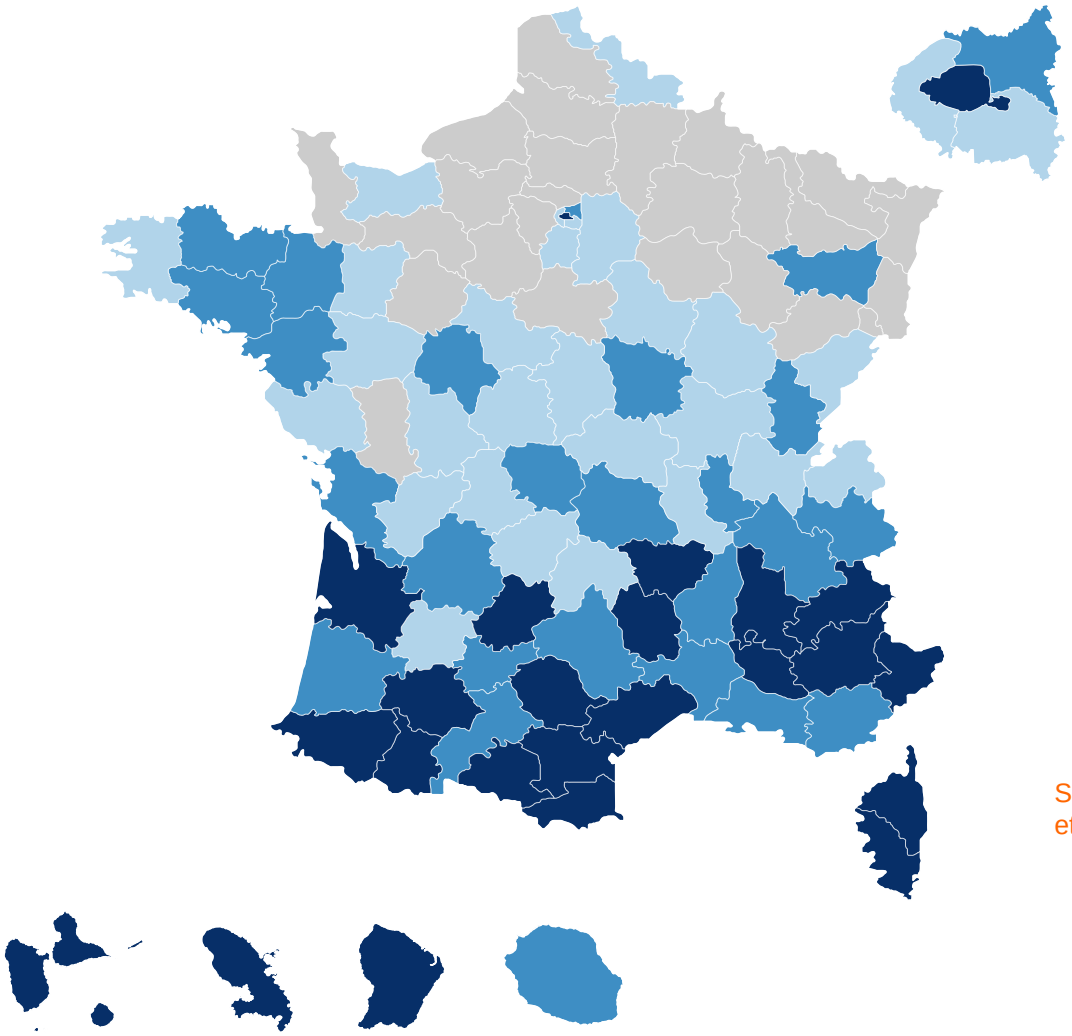

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

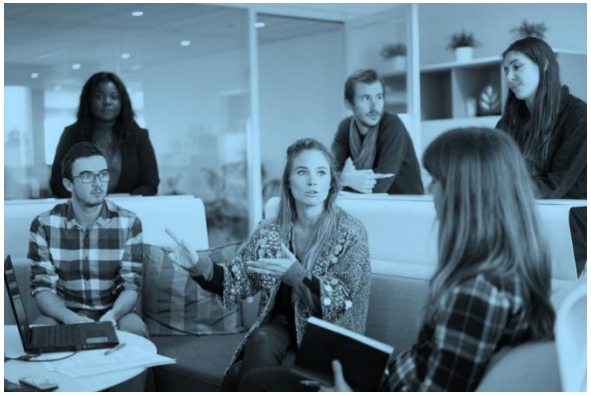

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 7 500 et 8 000 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 68 000 et 72 000 bénévoles

dont 28 000 à 29 500 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

830 associations employeuses

39% ont moins de 3 salariés

30 ont plus de 50 salariés

9 000 salariés (11,8% du secteur privé)

210 millions d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

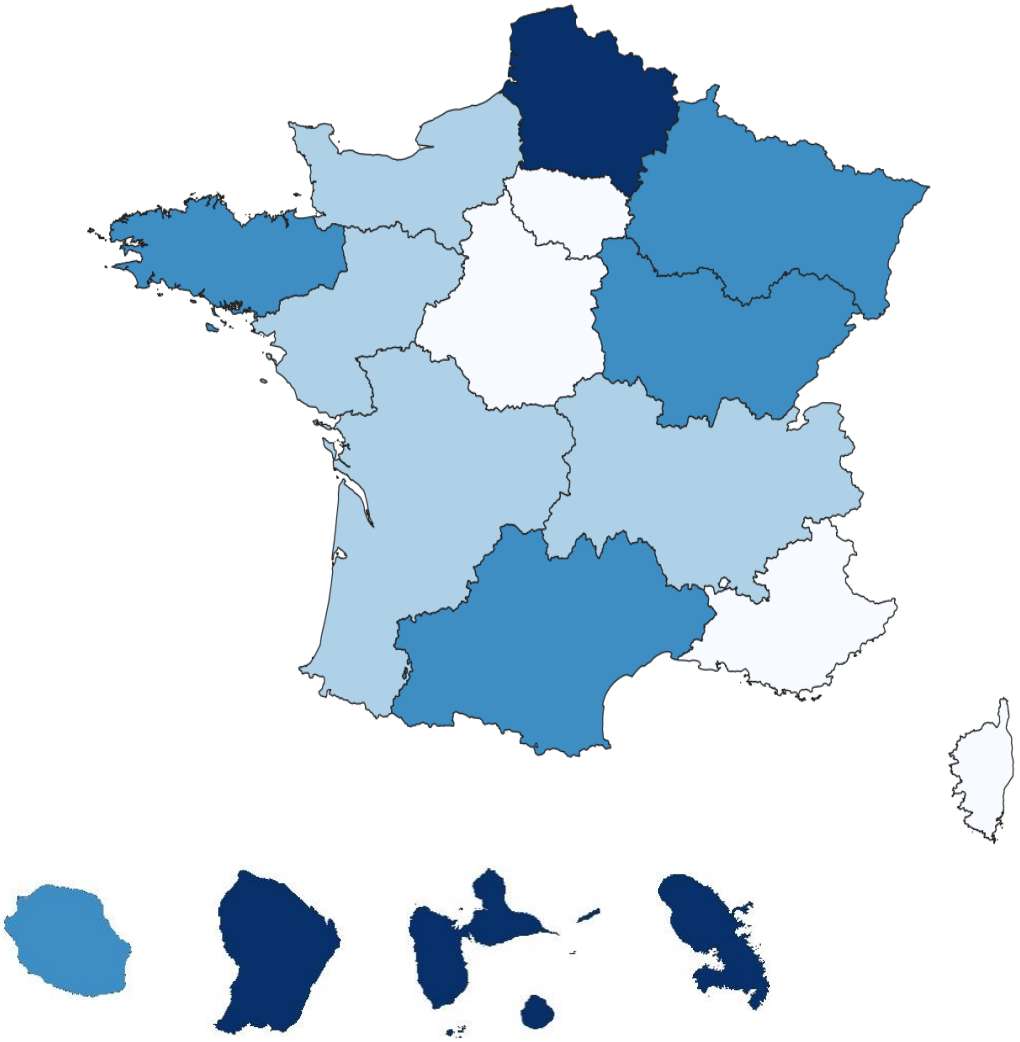

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	900	10,0	11,8
Sport	230	2,5	4,7
Santé	520	5,8	7,2
Social	4 610	**51,3**	49,6
Loisirs	60	0,7	1,3
Culture	120	1,4	2,6
Autres activités (1)	990	11,0	12,2
Autres (2)	1 560	17,3	10,6
Total	**8 990**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur social, qu'en moyenne nationale. Cependant, une part importante (17,3%) d'associations *non classées ailleurs* nuit à l'observation.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

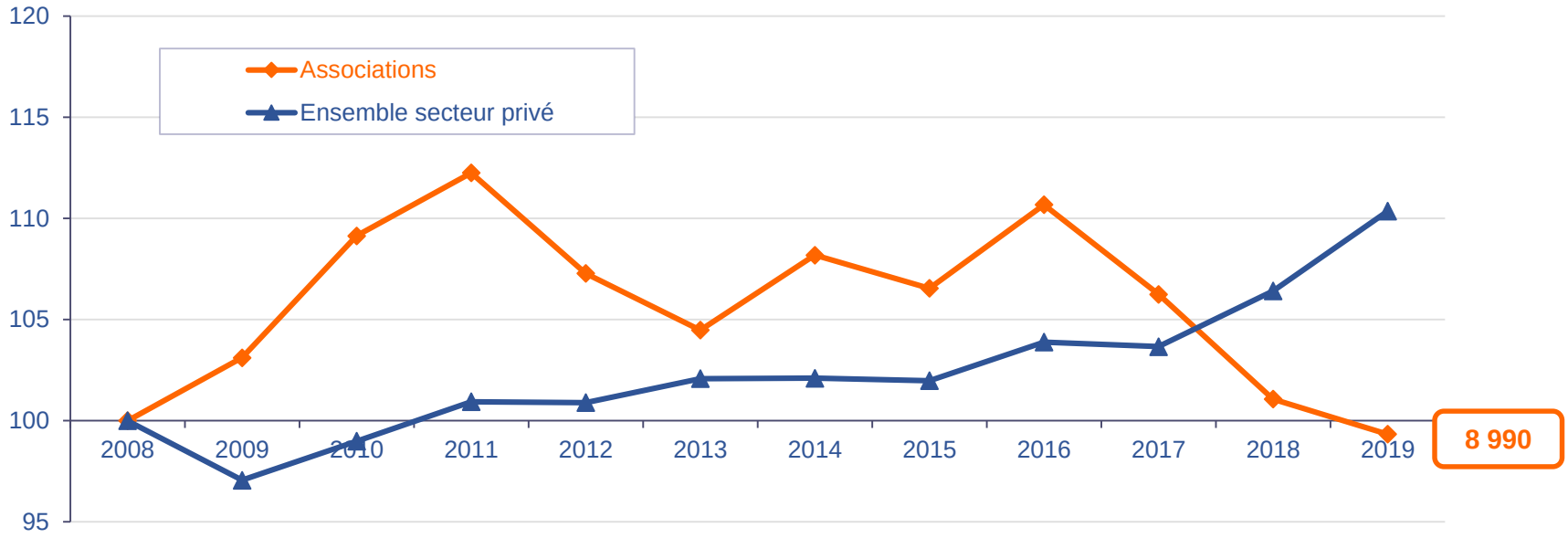

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

De 2009 à 2016, les effectifs salariés ont davantage progressé dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé de Guadeloupe. Les tendances s'inversent depuis, conduisant le secteur associatif à revenir à son niveau de 2008.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

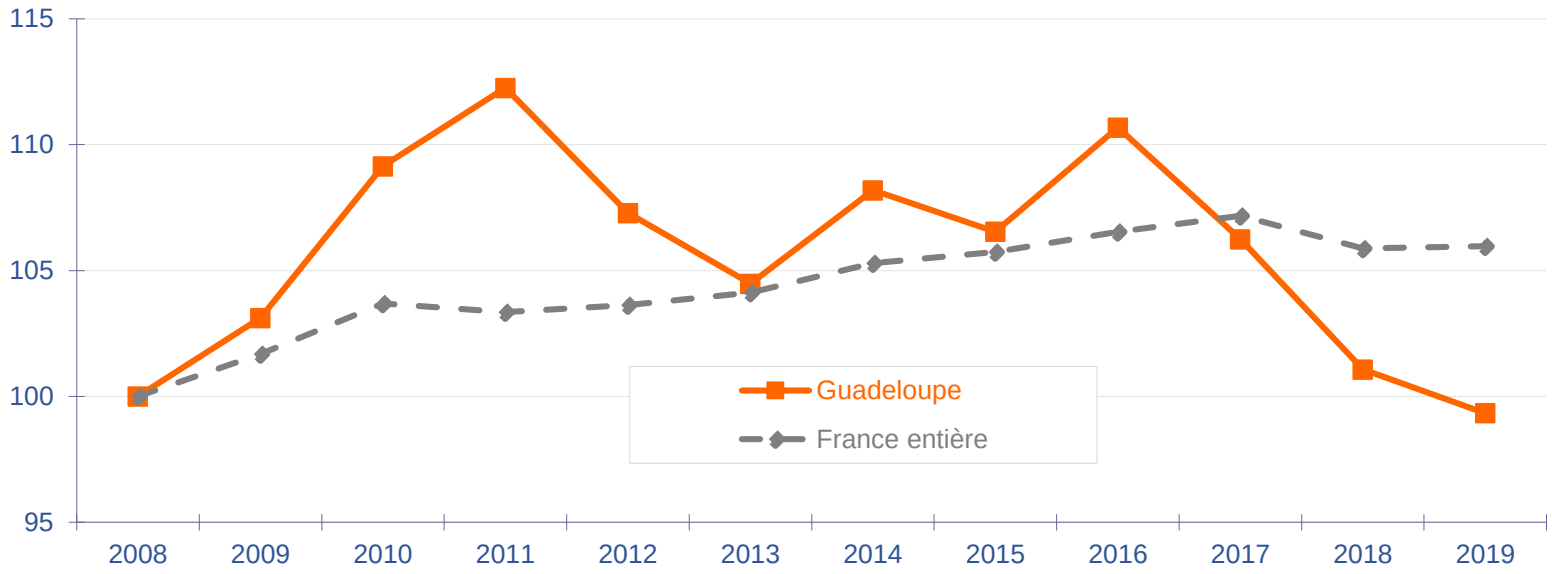

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte de la courbe nationale. Après une plus forte croissance en 2016, elle est marquée par trois années de baisse continue.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif enregistre un léger repli de 0,7%, alors qu'au plan national, l'augmentation est de 6%.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

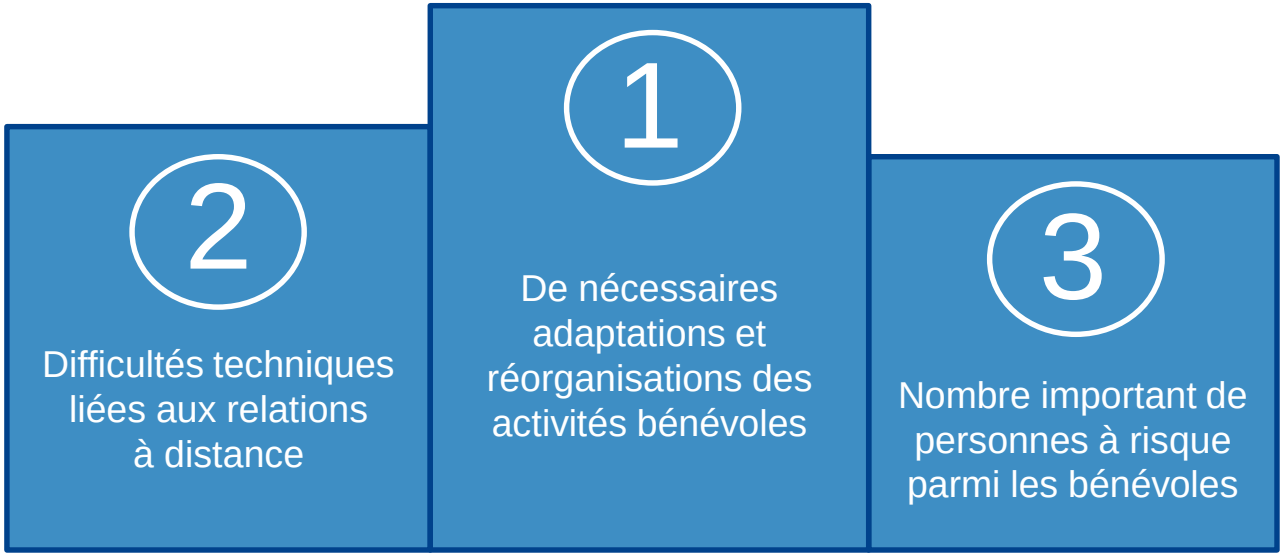

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN GUYANE

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **22** communes
- **290 700** habitants
  Soit : **41,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **41,5 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **2,1 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **19,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

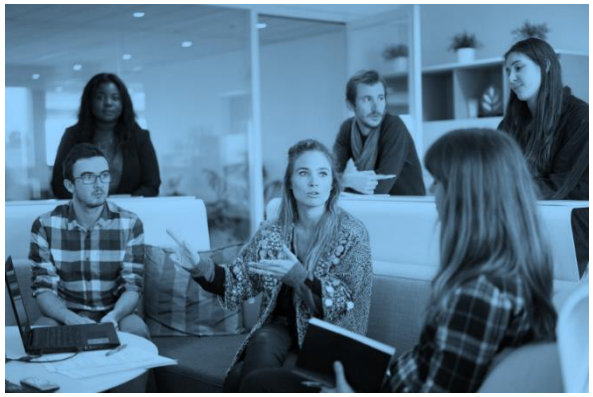

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

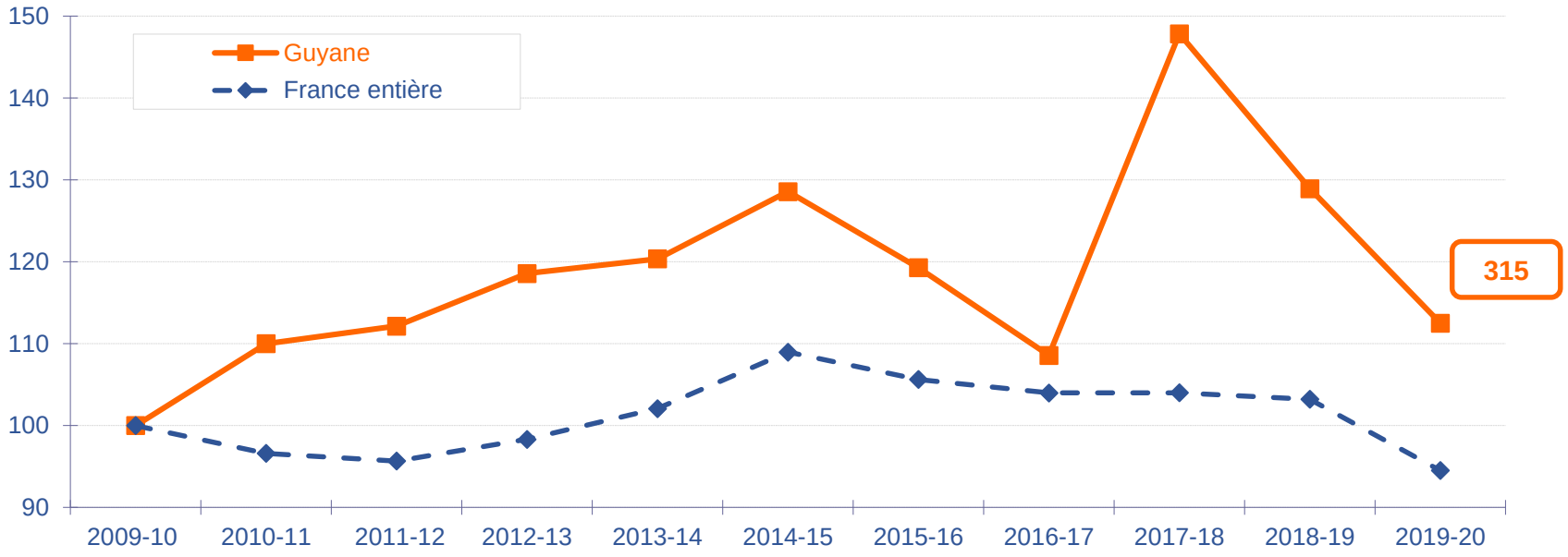

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

Le rythme des créations est plus soutenu en Guyane jusqu'en 2014-2015. L'année 2017-2018, atypique, est suivie d'un net repli confirmé en 2019-2020.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,8	23,9
Sport	12,2	16,9
Loisirs	**14,1**	11,6
Social	7,2	8,0
Amicales - entraide	2,9	7,4
Education - formation	**8,3**	5,5
Economie	**7,8**	5,3
Santé	4,5	5,1
Environnement	4,0	4,8
Autres [1]	16,2	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement en Guyane, plus d'associations dans les loisirs l'éducation et l'économie, qu'en moyenne nationale ; moins dans le sport et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

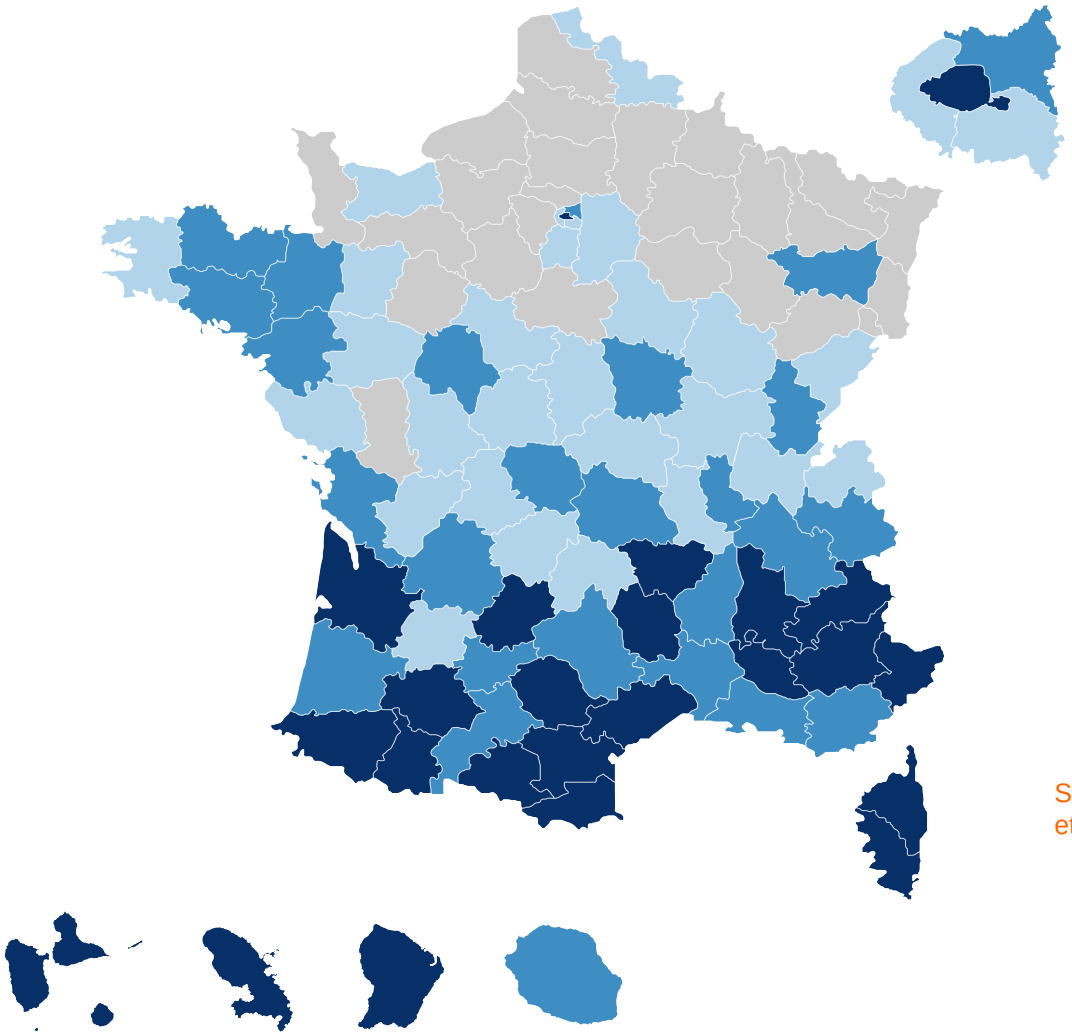

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

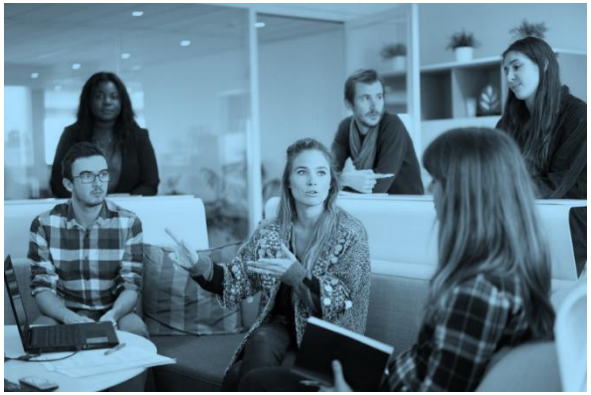

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 4 000 et 4 500 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 38 000 et 42 000 bénévoles

dont 16 000 à 17 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

410 associations employeuses

48% ont moins de 3 salariés

12 ont plus de 50 salariés

3 700 salariés (11,0 % du secteur privé)

97 millions d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

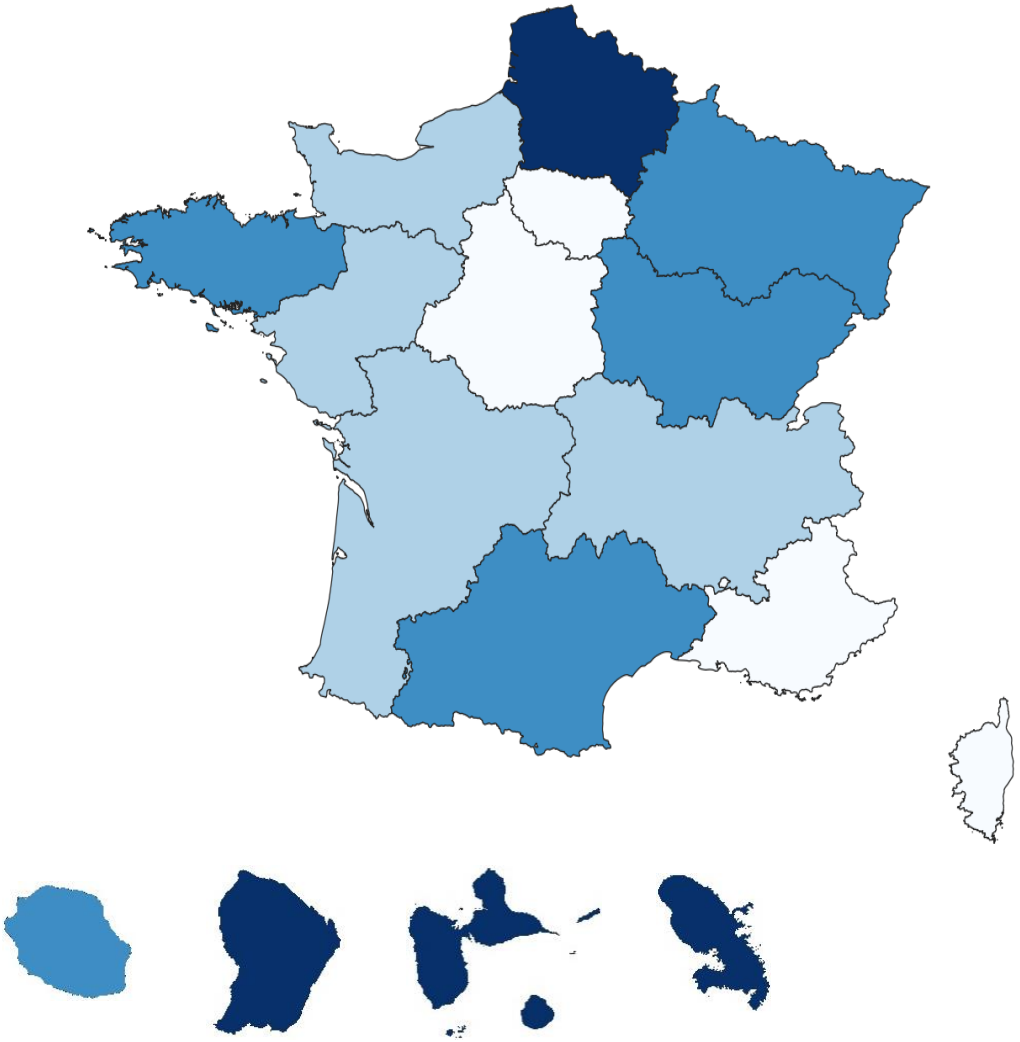

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	390	10,4	11,8
Sport	100	2,7	4,7
Santé	170	4,5	7,2
Social	1 820	48,7	49,6
Loisirs	20	0,5	1,3
Culture	50	1,4	2,6
Autres activités (1)	220	5,9	12,2
Autres (2)	970	25,9	10,6
Total	**3 740**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs associatifs sont proportionnellement moins nombreux qu'en moyenne nationale dans le sport, la santé, les loisirs et la culture. Cependant, une part importante (25,9%) d'associations *non classées ailleurs* nuit à l'observation.

Évolutions comparées en région

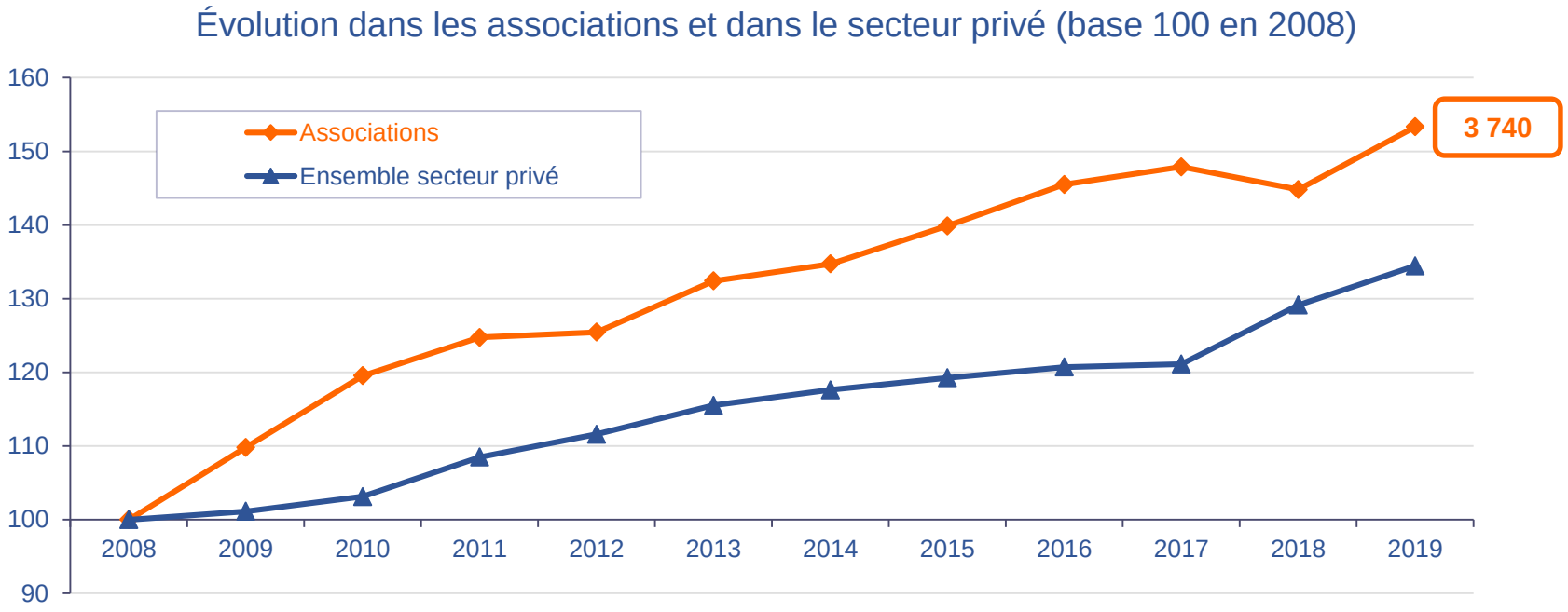

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé 1 300 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Il connaît une croissance plus soutenue que l'ensemble du secteur privé, à l'exception de l'année 2018, plus difficile pour les associations.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

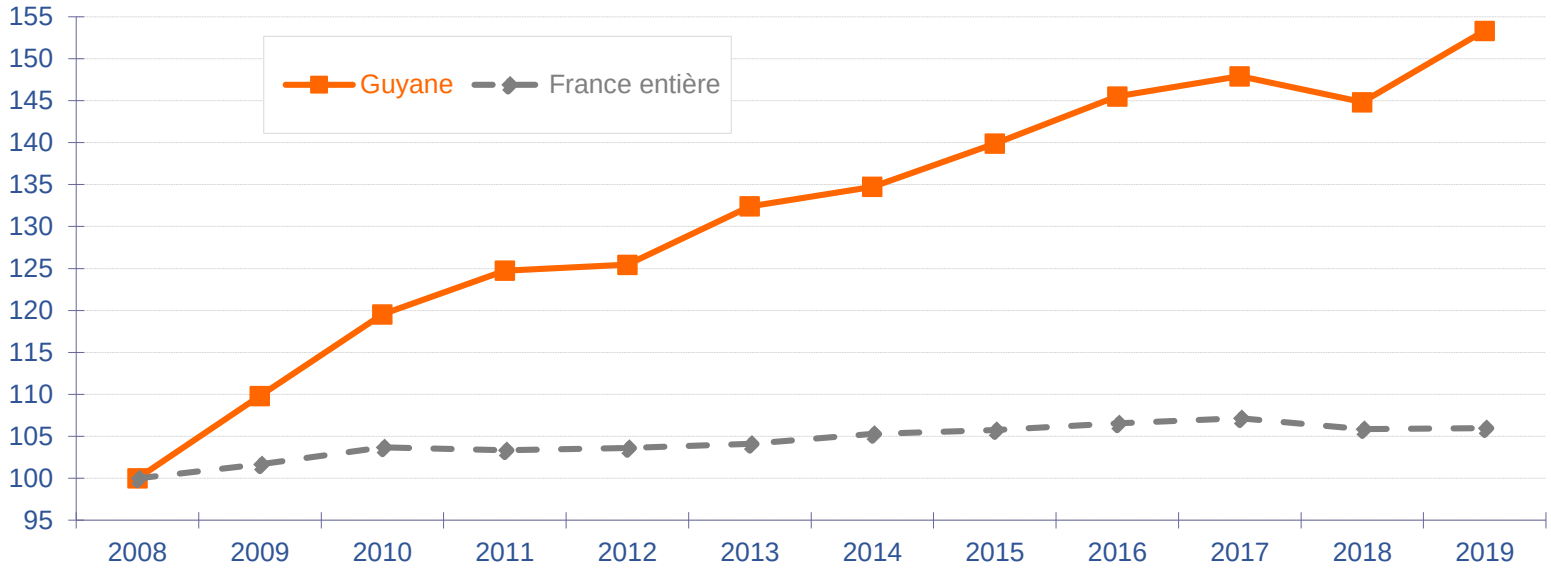

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

La croissance des effectifs est nettement plus forte qu'au plan national. Si l'année 2018 marque un coup d'arrêt, elle est suivie d'un nouveau sursaut en 2019.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 53 % contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

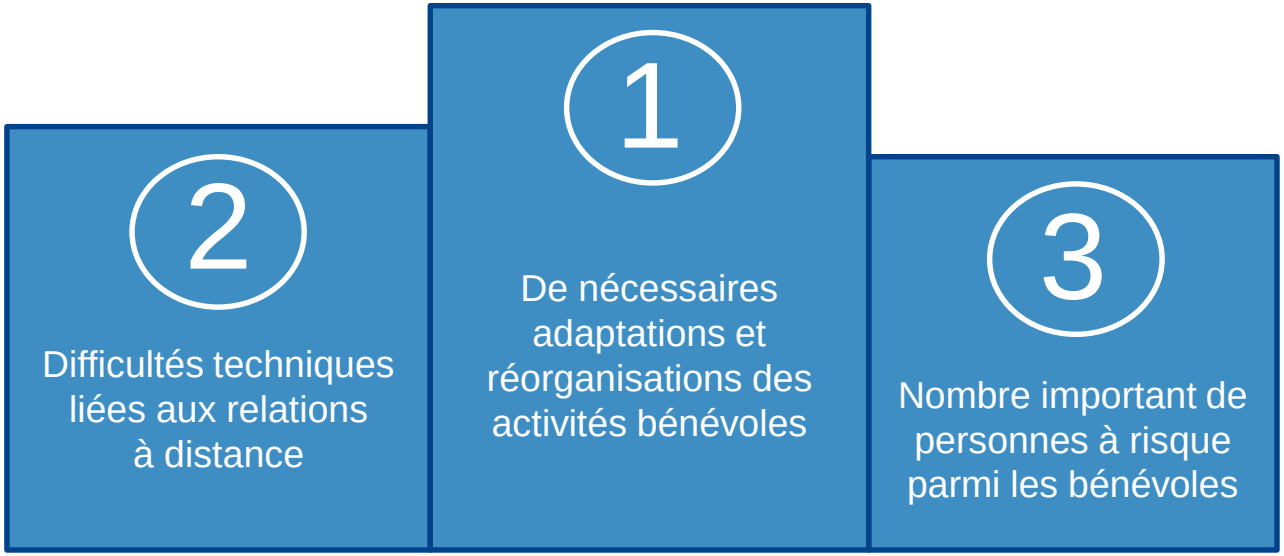

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

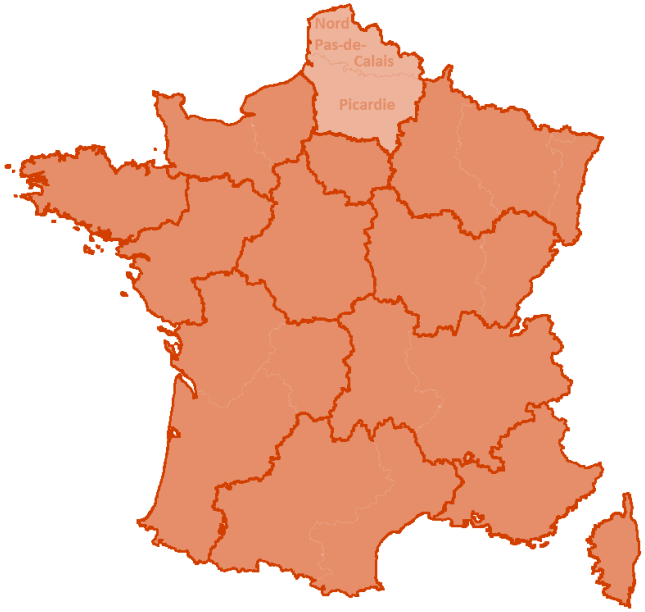

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Avec les conseils
et le soutien de

injep

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

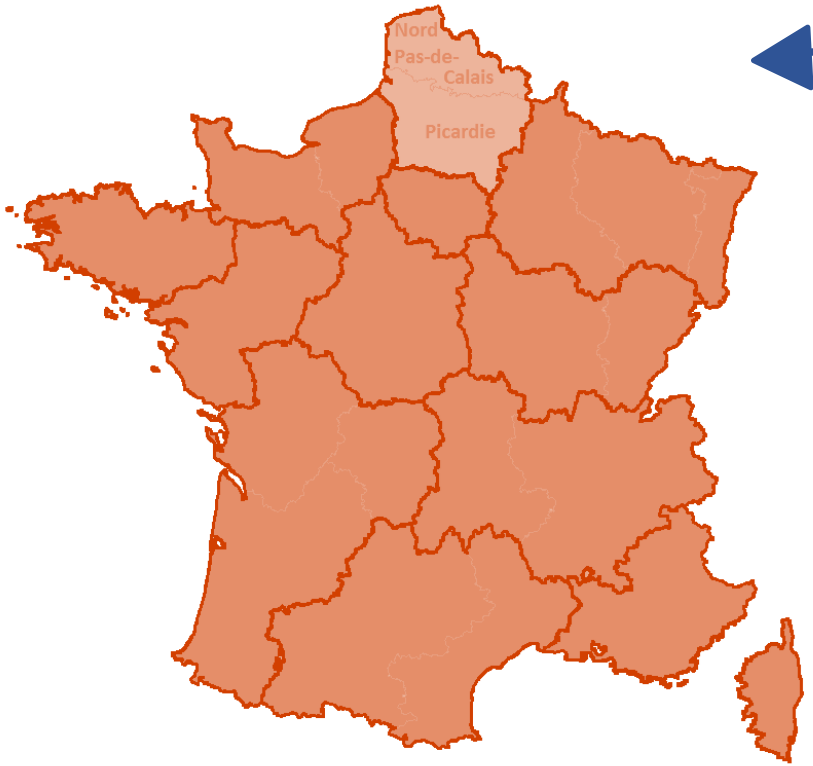

- **5** départements et **3 789** communes
- **5 962 700** habitants
  Soit : **9,2%** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **25,6 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **8,0 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **9,9 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **17,9 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

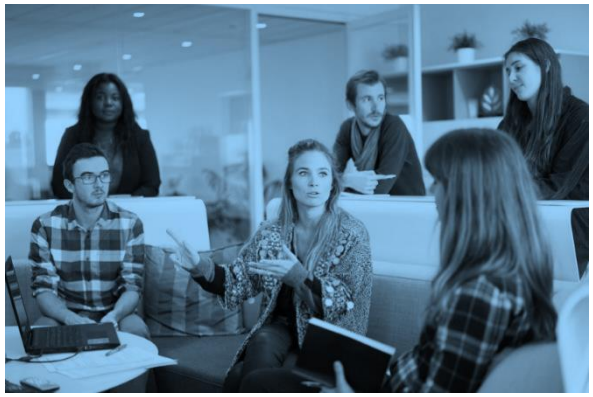

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

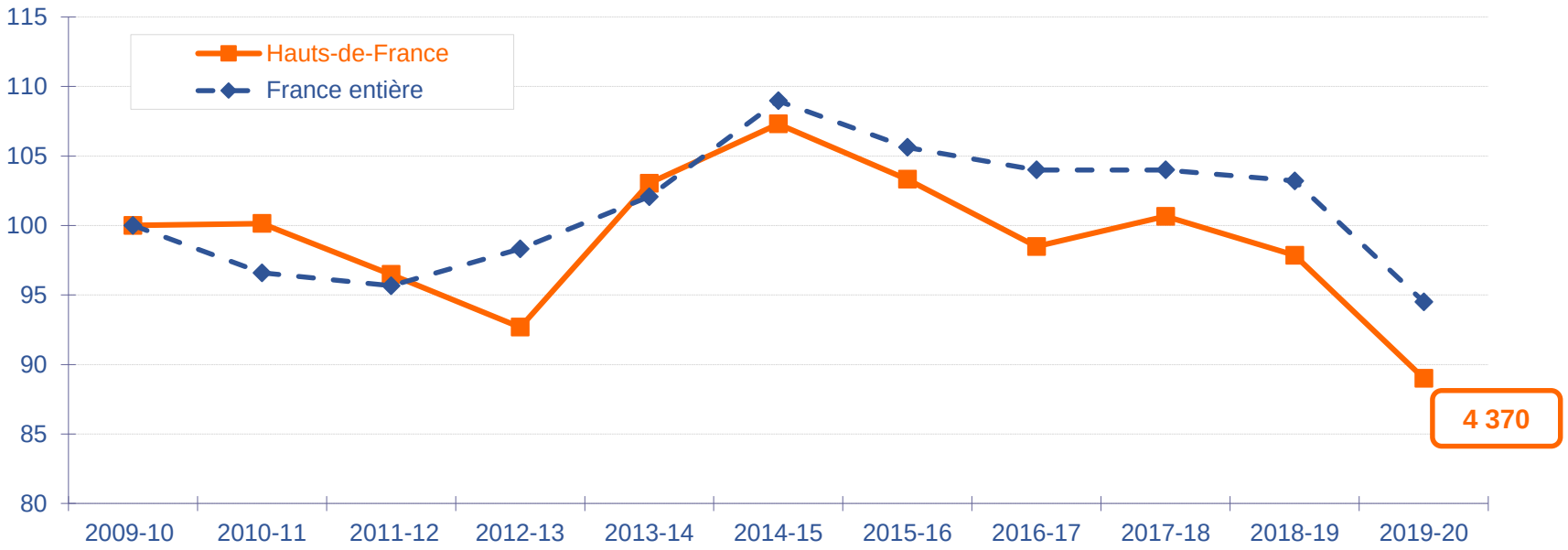

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale est proche de la courbe nationale, avec toutefois une année 2012-2013 en net retrait.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,0	23,9
Sport	**19,8**	16,9
Loisirs	11,3	11,6
Social	7,7	8,0
Amicales - entraide	6,7	7,4
Education - formation	**8,1**	5,5
Economie	4,4	5,3
Santé	**6,3**	5,1
Environnement	4,6	4,8
Autres [1]	9,2	11,5
Total	100,0	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations dans le sport, l'éducation et la santé.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

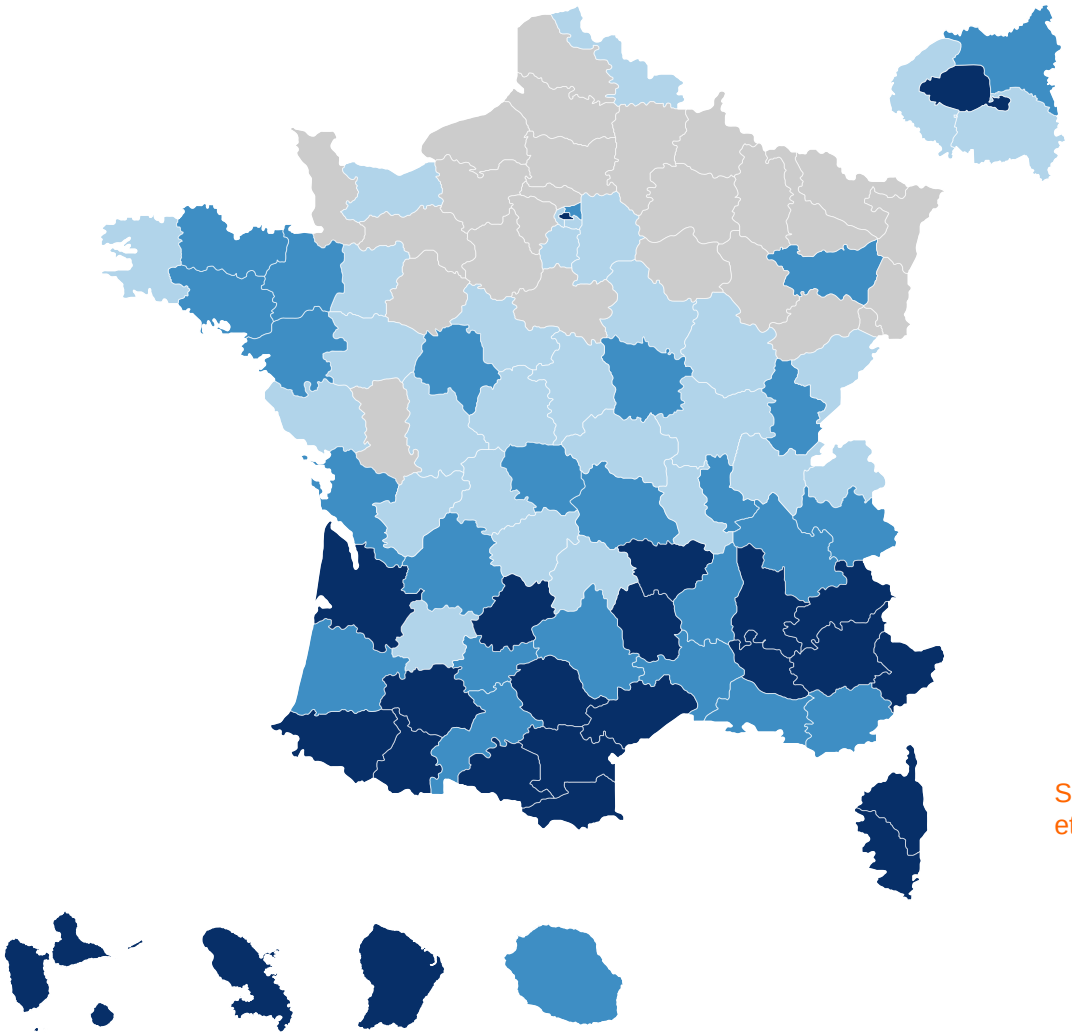

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

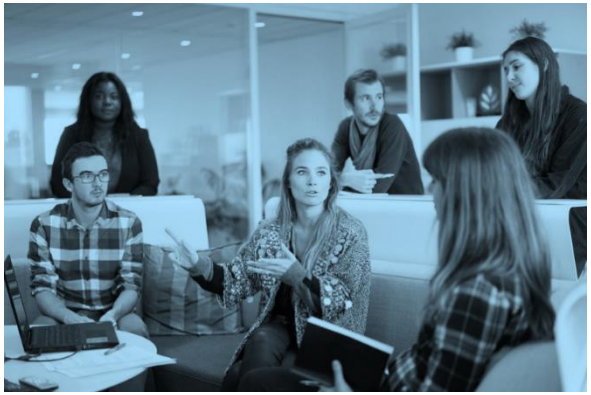

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 102 000 et 107 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 980 000 et 1 020 000 de bénévoles

dont 410 000 à 420 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

11 100 associations employeuses

48% ont moins de 3 salariés

875 ont plus de 50 salariés

172 400 salariés (11,2% du secteur privé)

3,6 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

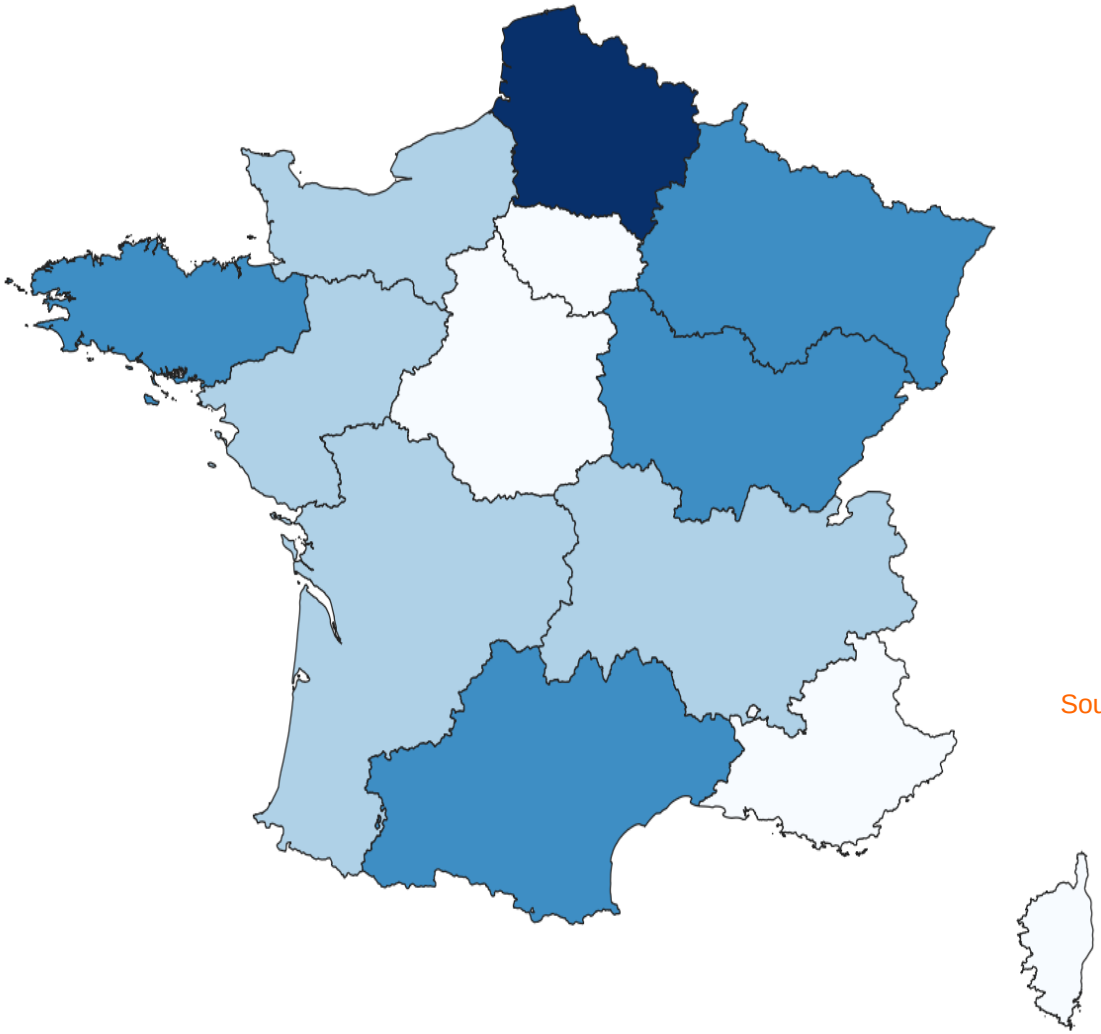

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

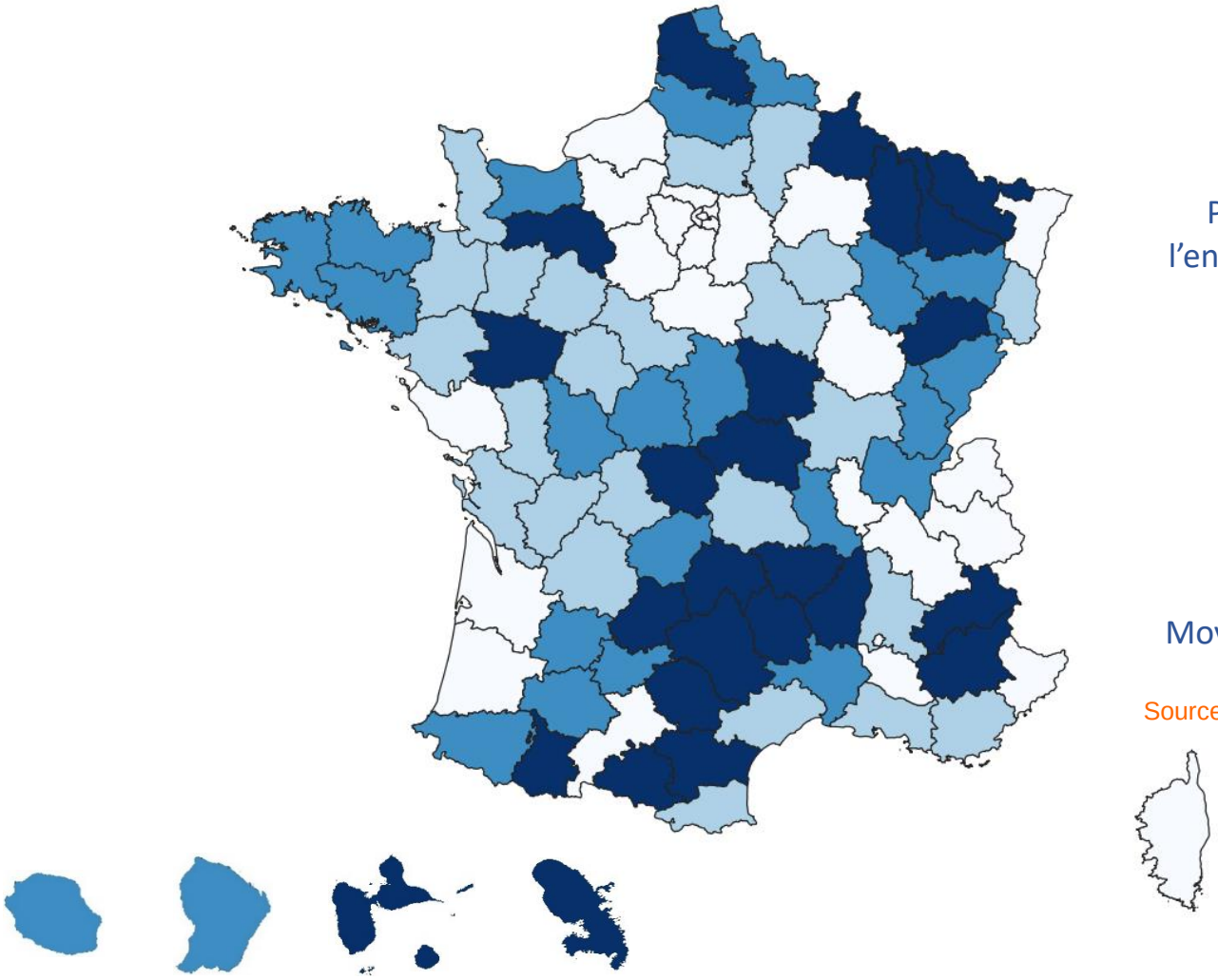

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	22 640	13,1	11,8
Sport	5 440	3,2	4,7
Santé	10 120	5,9	7,2
Social	97 880	**56,8**	49,6
Loisirs	1 220	0,7	1,3
Culture	3 270	1,9	2,6
Autres activités (1)	19 200	11,1	12,2
Autres (2)	12 680	7,4	10,6
Total	**172 450**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur social. Ils le sont moins dans le sport, les loisirs et la culture.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

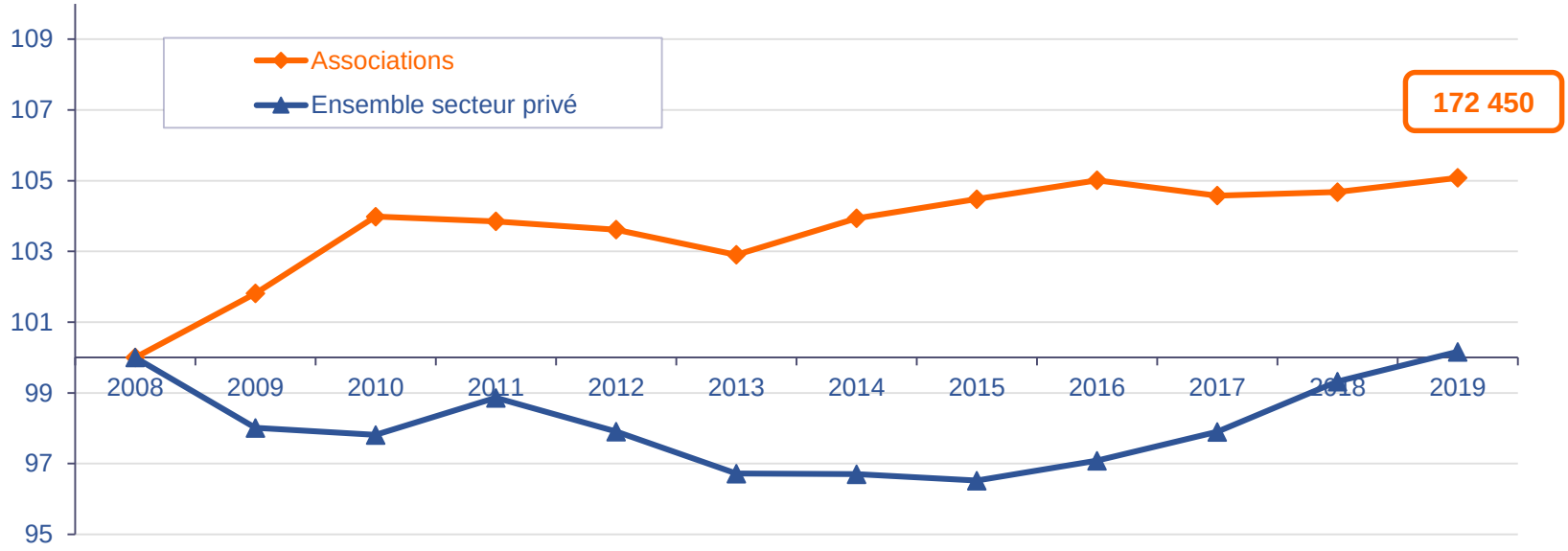

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé près de 8 400 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Entre 2013 et 2016, l'emploi associatif a évolué positivement pendant que le secteur privé était stable. Les tendances s'inversent depuis.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

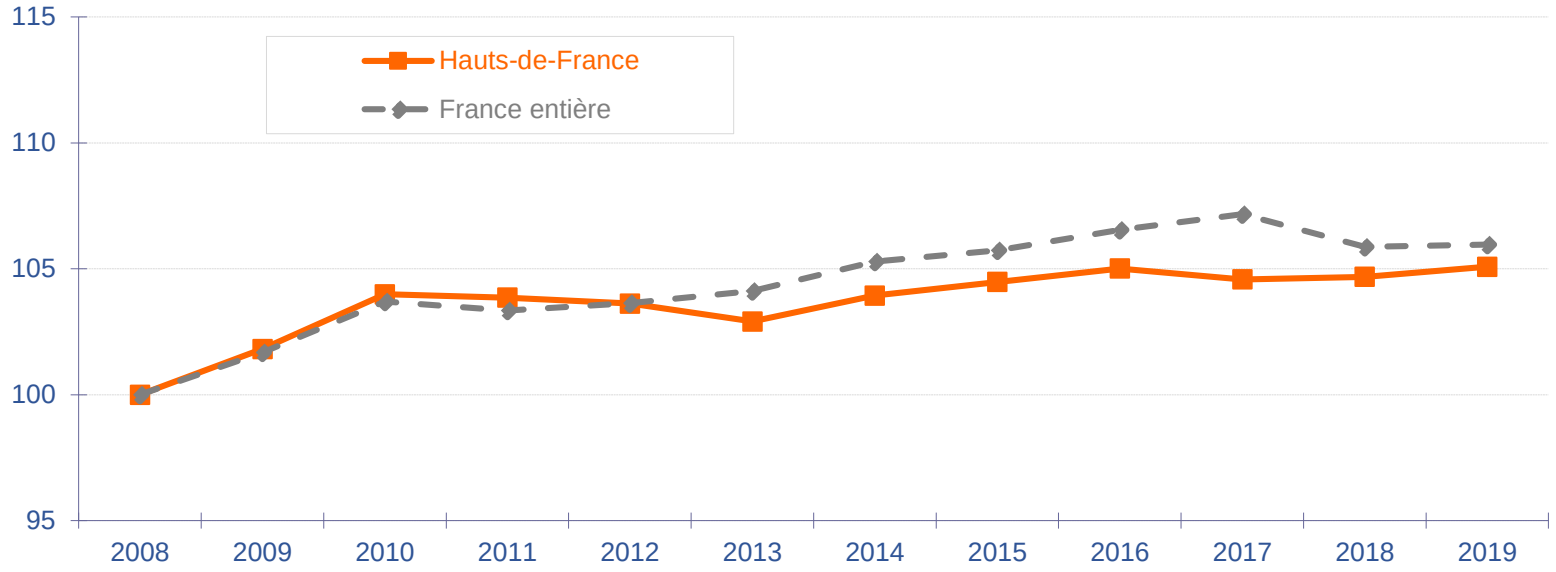

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte peu de la courbe nationale, jusqu'en 2016. Les tendances s'opposent l'année suivante et sont semblables en 2019.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 5,1% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

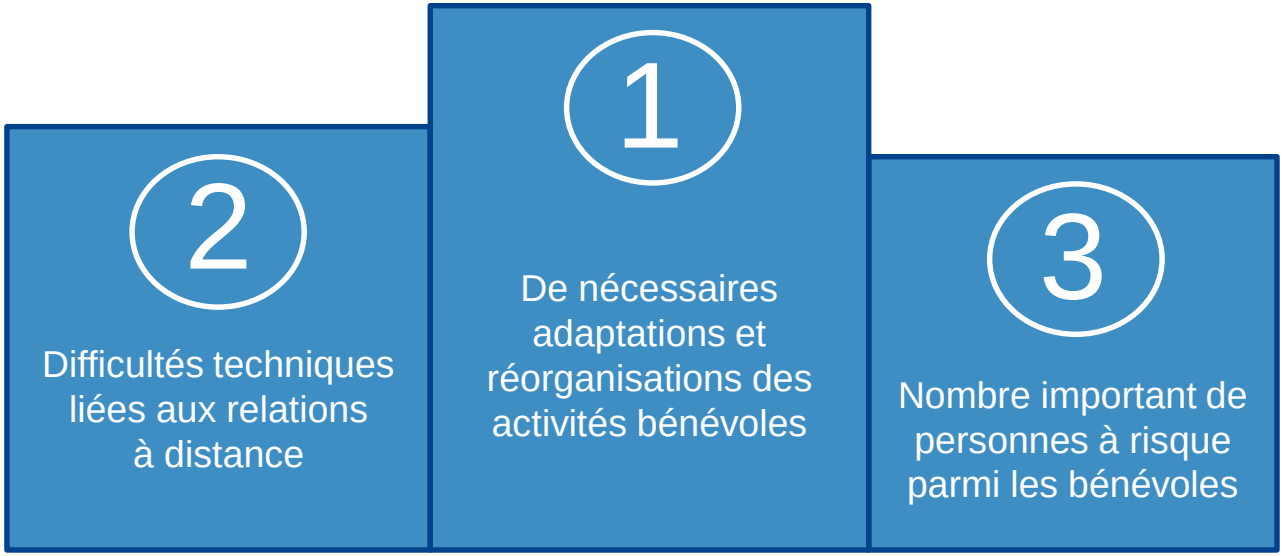

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN ILE-DE-FRANCE

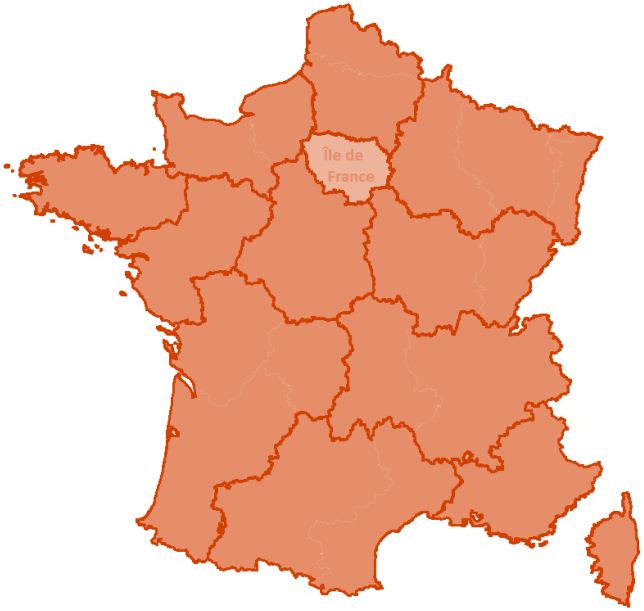

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

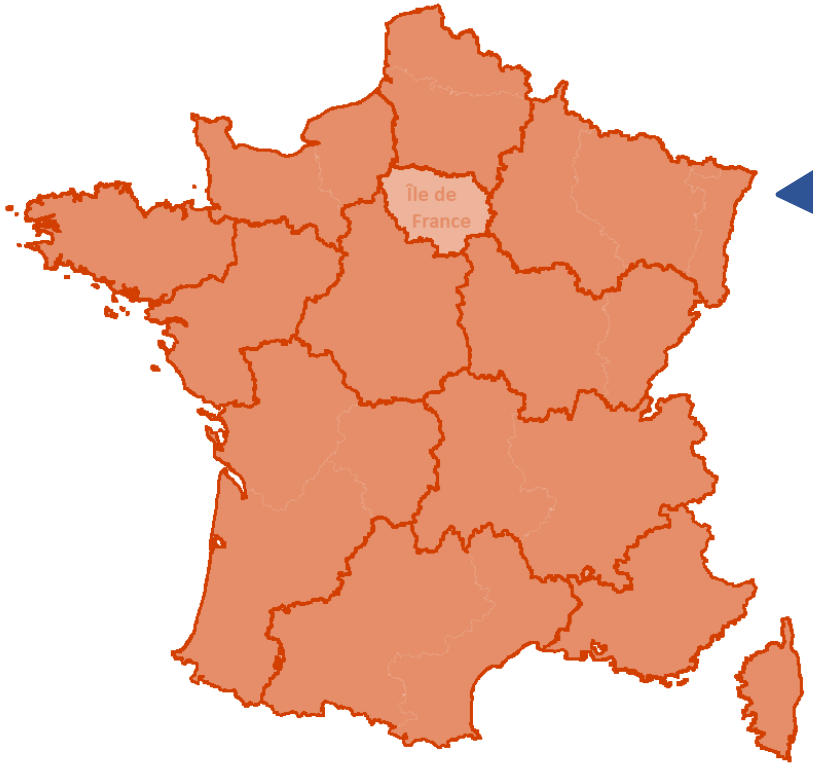

- **8** départements et **1 268** communes
- **12 278 000** habitants
  Soit : **18,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **25,6 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **7,0%**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,1 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **15,3 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

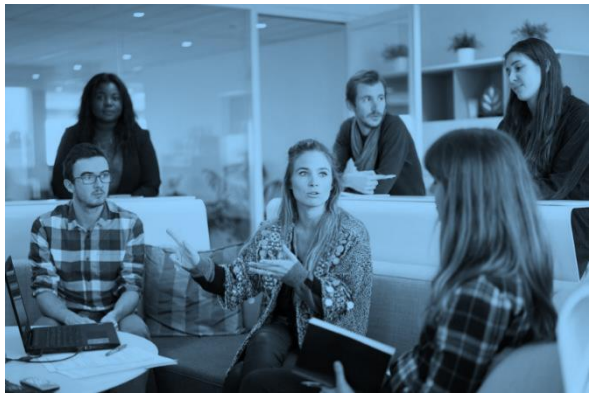

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

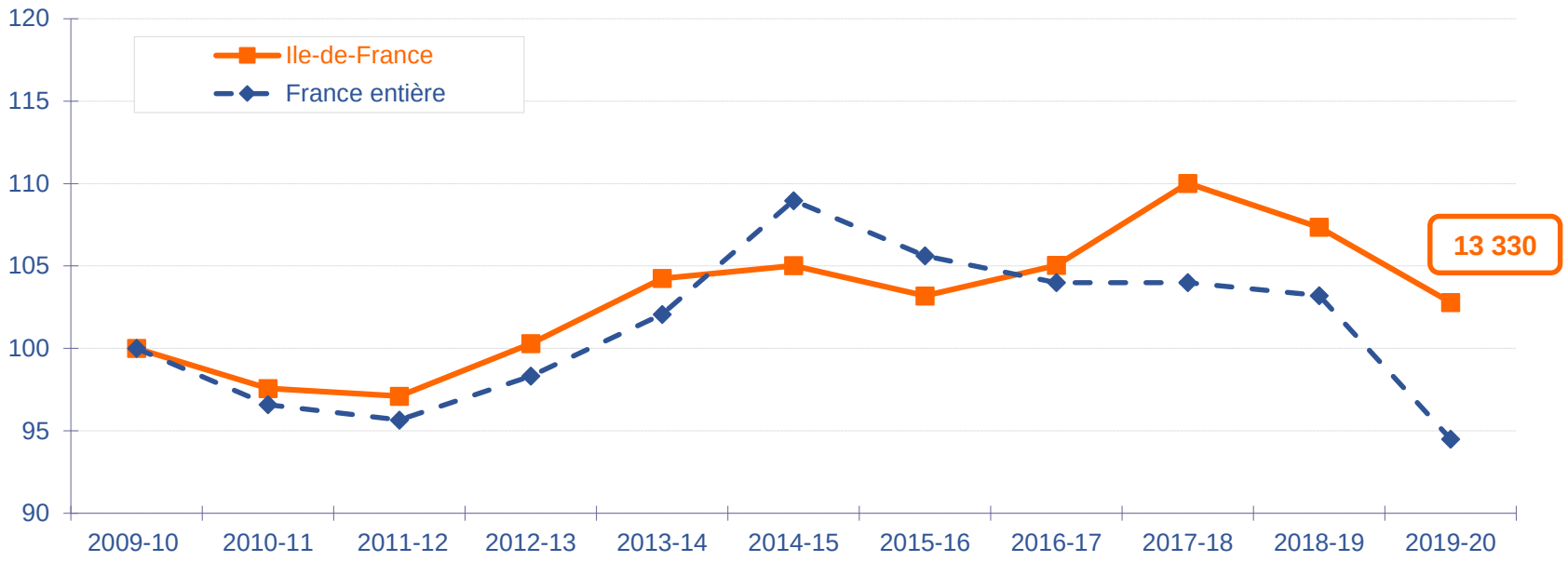

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale est proche de la courbe nationale jusqu'en 2013-2014. Le repli observé en 2018-2019, en Ile-de-France, se prolonge sous les effets de la crise sanitaire qui affecte le bilan de l'année 2019-2020.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,4	23,9
Sport	9,7	16,9
Loisirs	8,0	11,6
Social	**9,8**	8,0
Amicales - entraide	**11,0**	7,4
Education - formation	6,1	5,5
Economie	4,7	5,3
Santé	4,7	5,1
Environnement	3,8	4,8
Autres [1]	16,9	11,5
Total	**100,0**	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, moins d'associations dans le sport et les loisirs ; un peu plus d'amicales et d'associations à vocation sociale.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

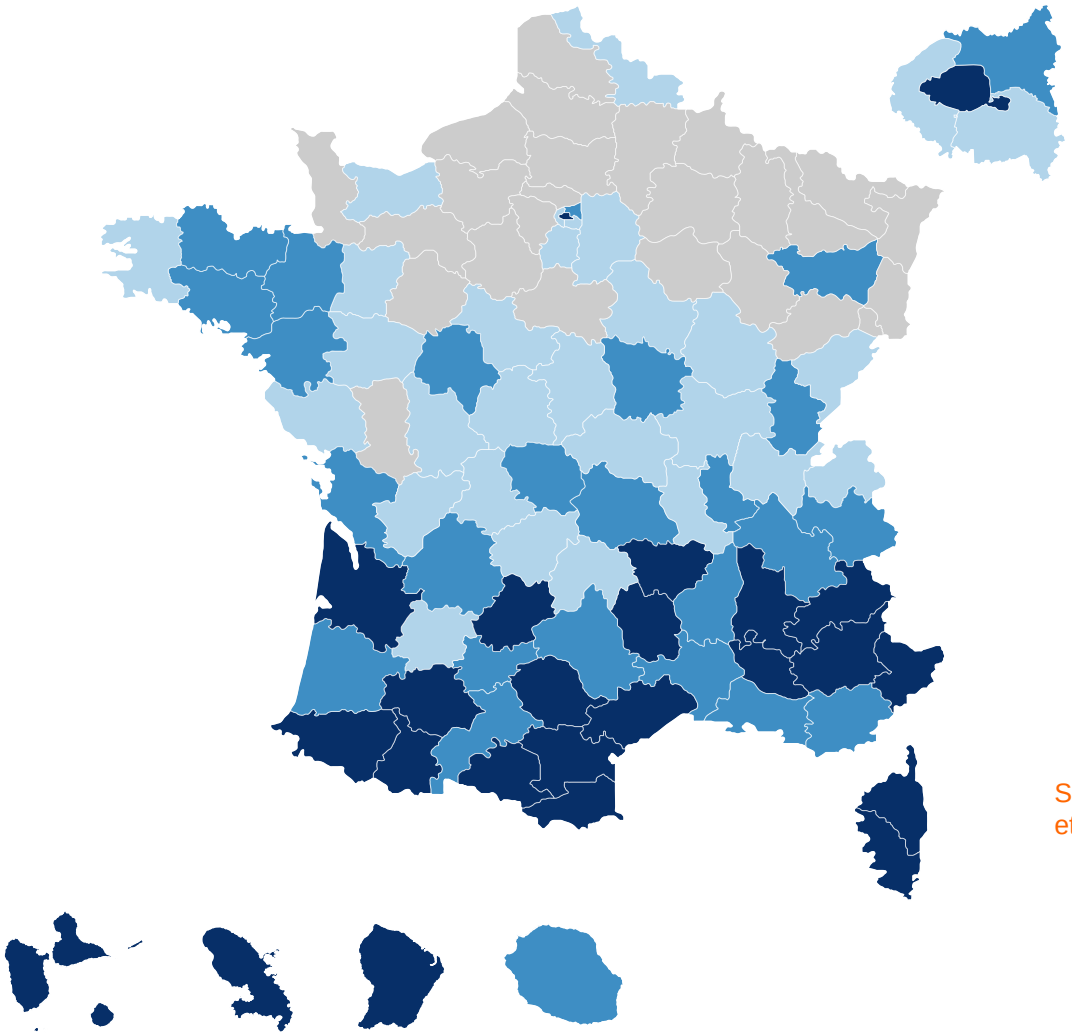

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

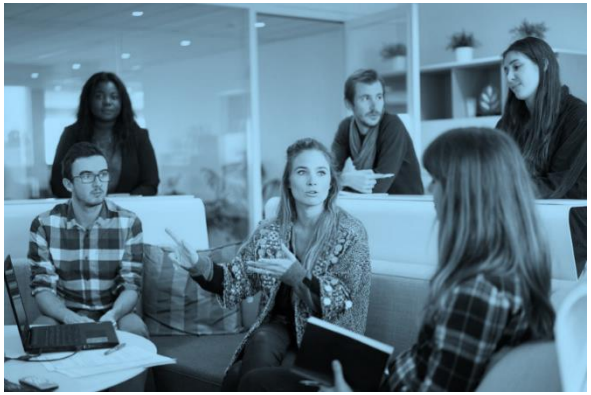

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 215 000 et 230 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 2 et 2,15 millions de bénévoles

dont 850 000 à 900 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

27 100 associations employeuses

51% ont moins de 3 salariés

1331 ont plus de 50 salariés

326 300 salariés (6,7% du secteur privé)

9 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

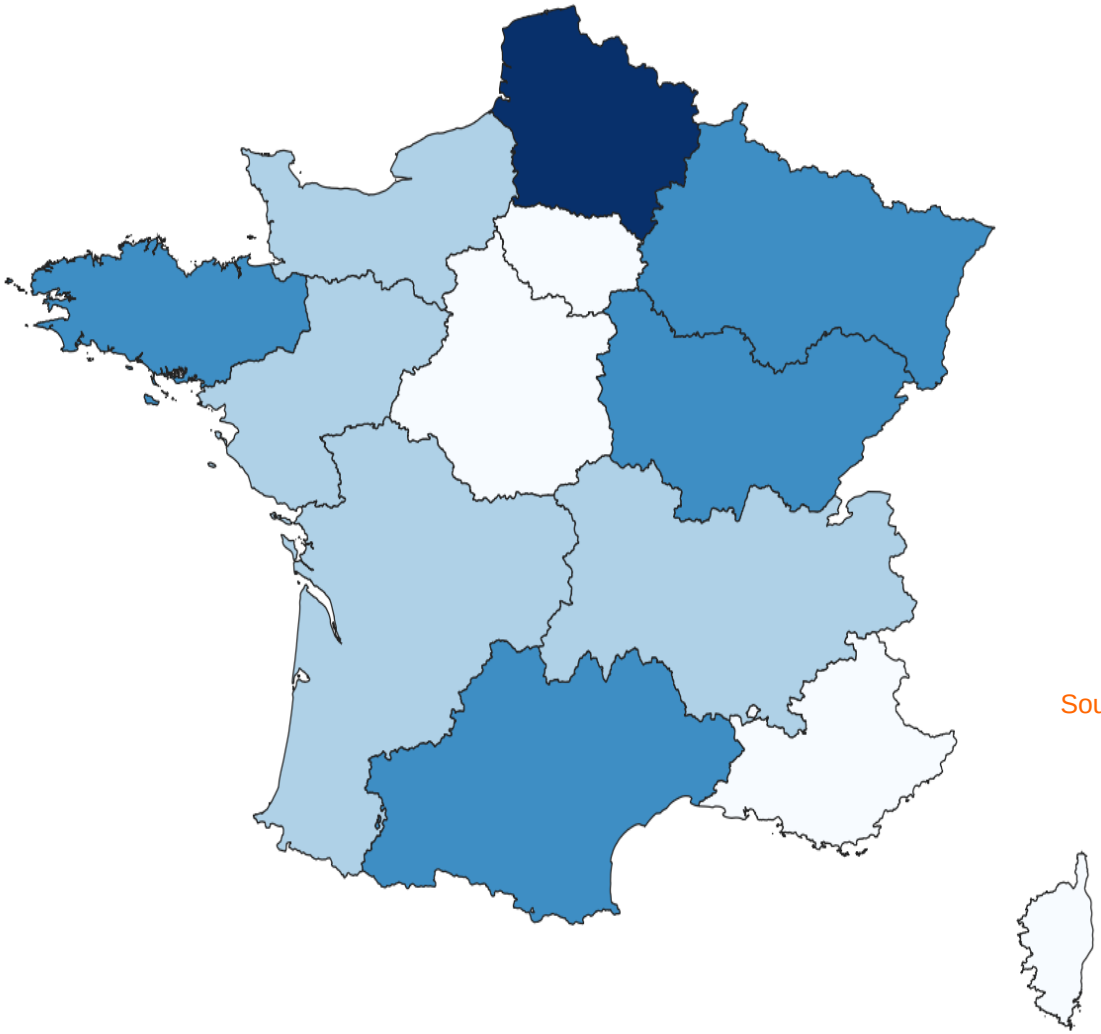

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

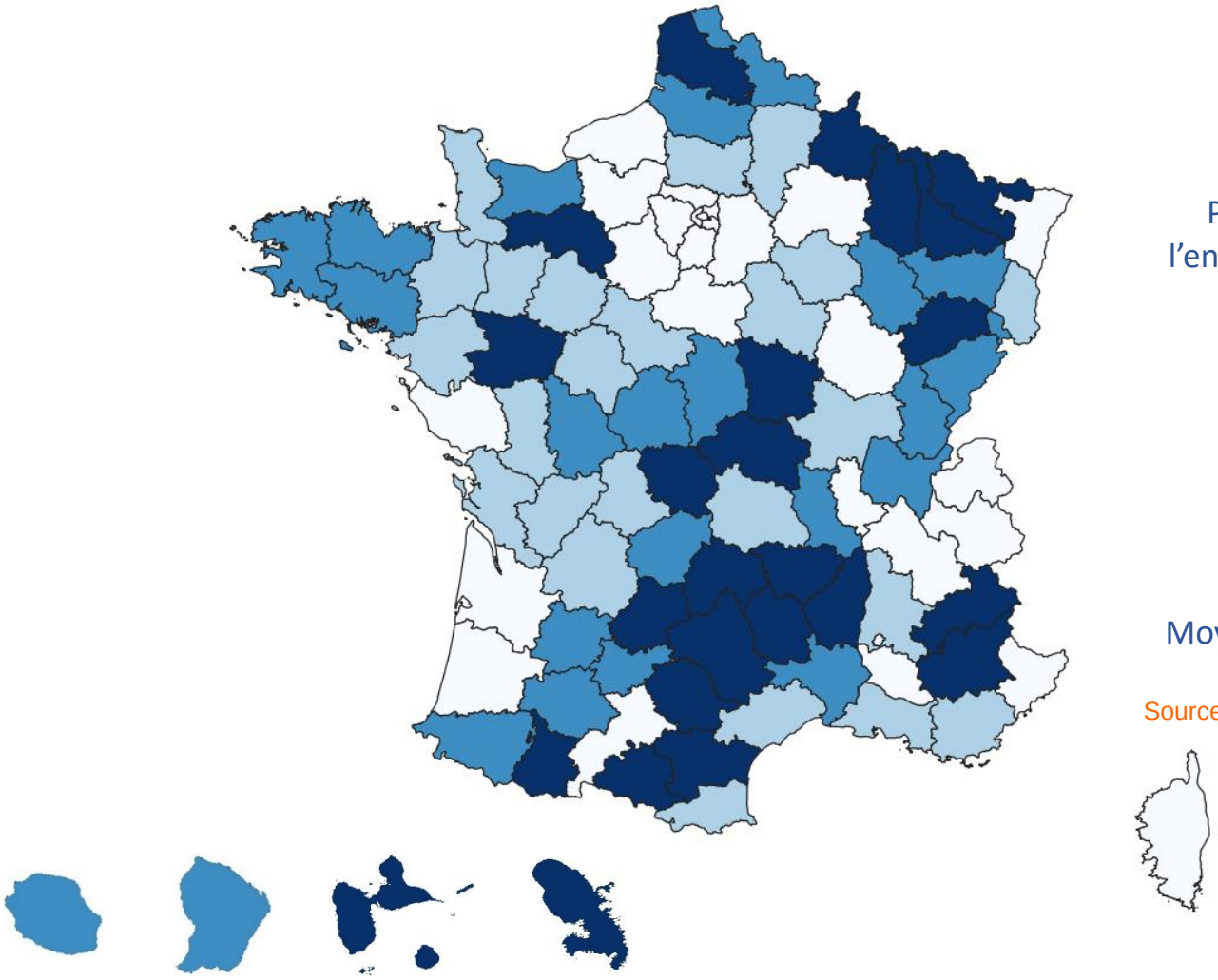

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	46 730	**14,3**	11,8
Sport	22 980	**7,1**	4,7
Santé	34 100	**10,4**	7,2
Social	120 580	37,0	49,6
Loisirs	4 000	1,2	1,3
Culture	10 580	3,2	2,6
Autres activités (1)	39 750	12,2	12,2
Autres (2)	47 580	14,6	10,6
Total	**326 300**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux dans l'enseignement, le sport et la santé, qu'en moyenne nationale. Ils le sont nettement moins dans le secteur social.

Évolutions comparées en région

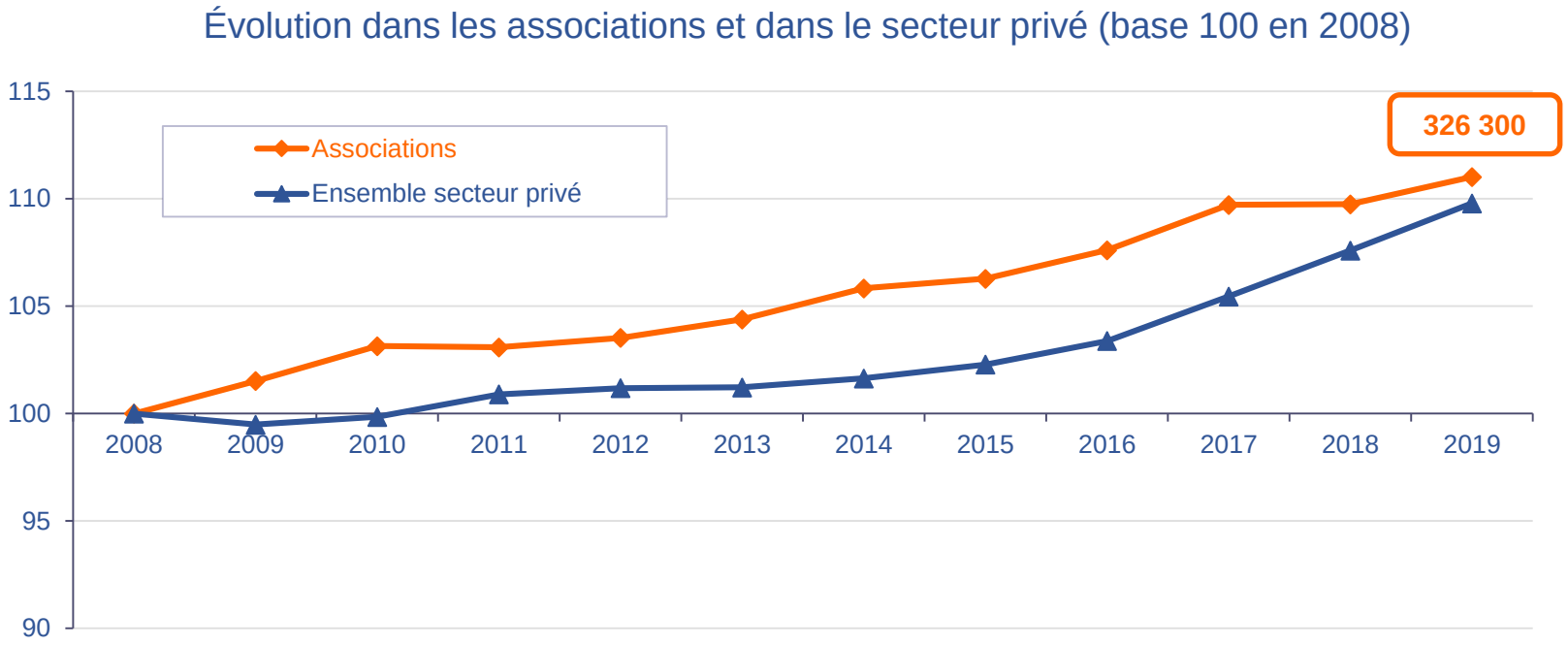

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 32 000 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Il évolue à un rythme proche de celui du secteur privé dans son ensemble, à l'exception de l'année 2018, moins favorable pour les associations.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

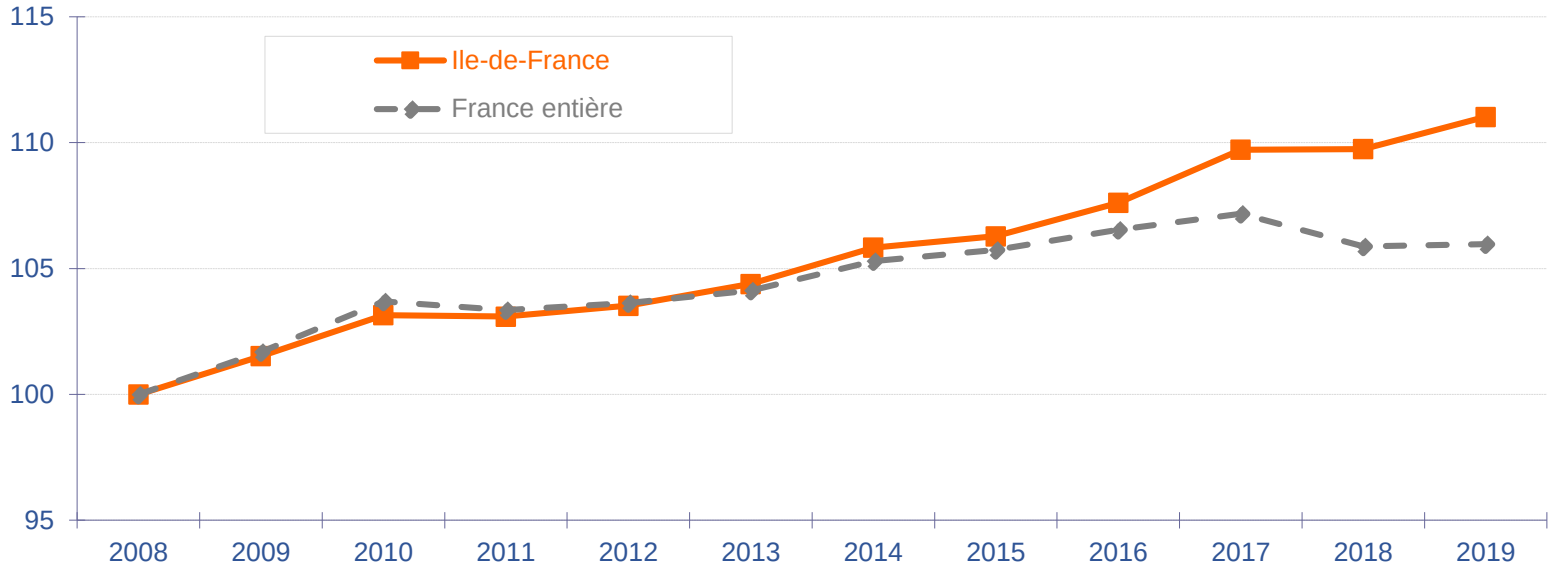

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale suit la courbe nationale jusqu'en 2015. Elle s'en écarte ensuite progressivement et positivement, dans un contexte national devenu tendu.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 11 % contre 6 % au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

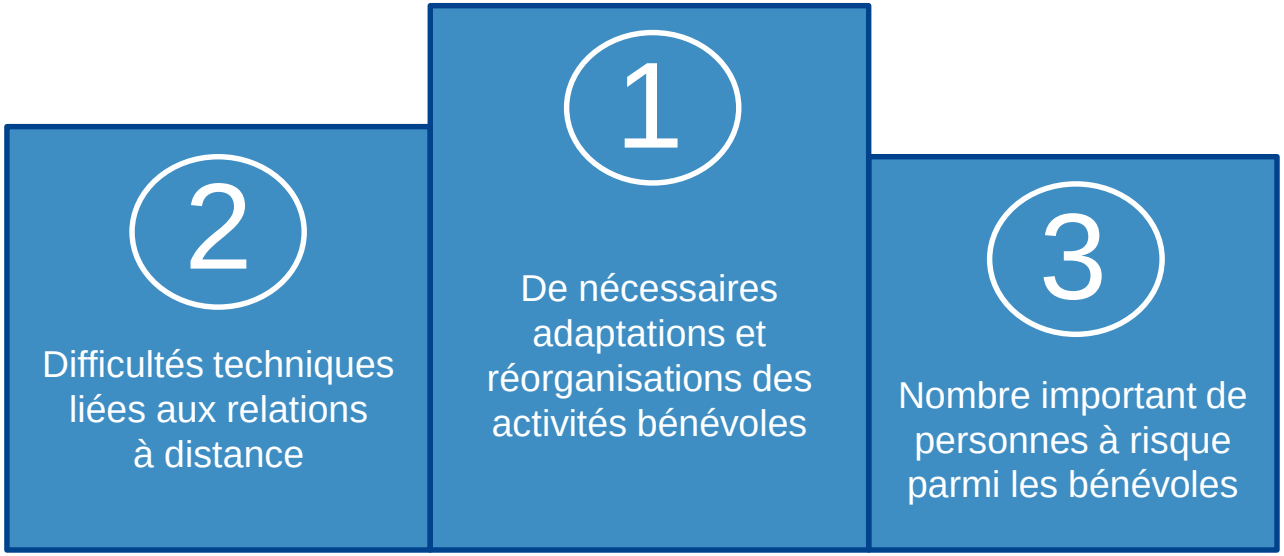

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L’INJEP, Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS À LA RÉUNION

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **24** communes
- **860 000** habitants
- Part des moins de 20 ans : **29,8 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **5,2 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **24,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **38,3 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

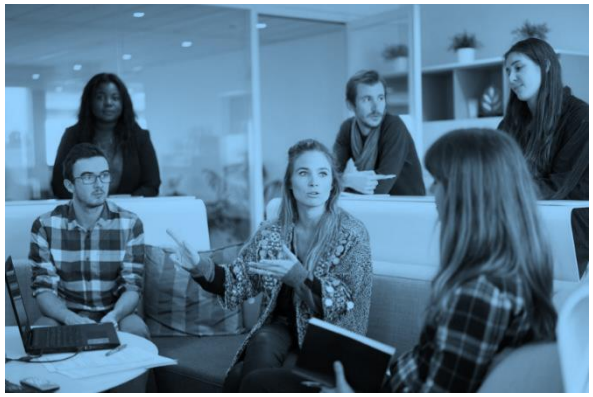

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

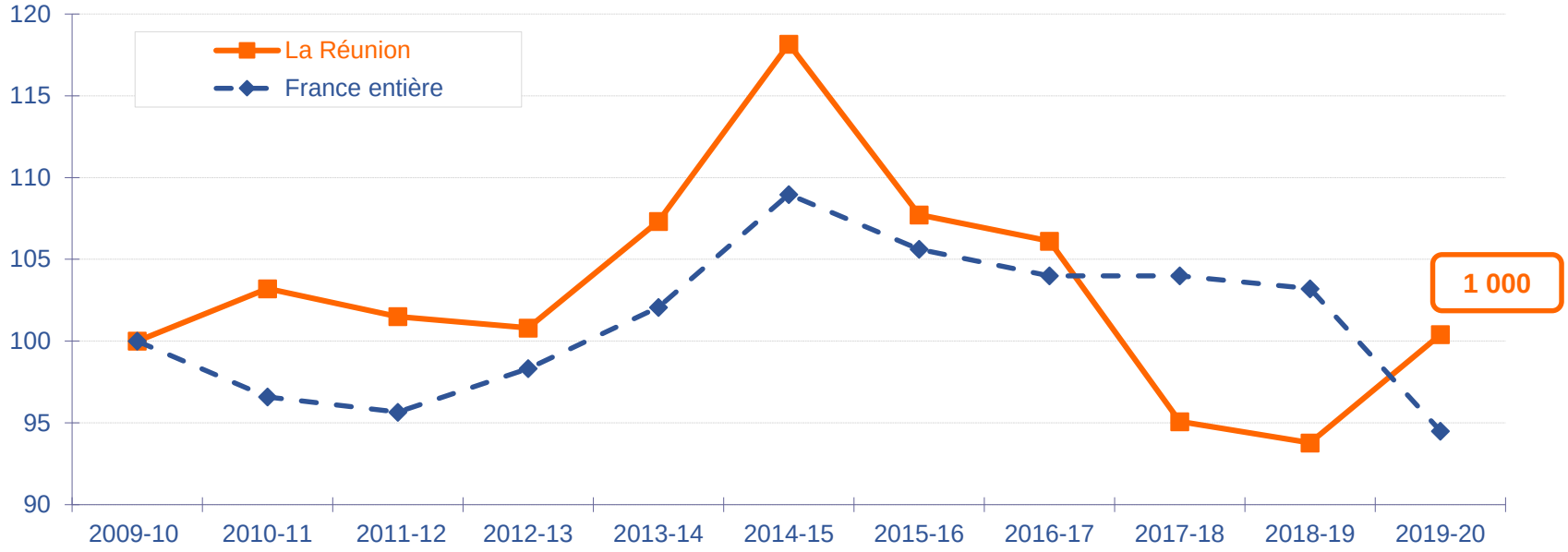

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

Le rythme des créations d'associations à la Réunion est plus soutenu qu'au plan national jusqu'en 2014-2015. Il faiblit ensuite avant une année 2019-2020 à la hausse. Ce sursaut tranche avec le repli national engendré par la crise sanitaire.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,7	23,9
Sports	13,7	16,9
Loisirs	**14,8**	11,6
Social	**13,8**	8,0
Amicales - entraide	3,8	7,4
Education - formation	4,9	5,5
Economie	**7,6**	5,3
Santé	4,4	5,1
Environnement	3,5	4,8
Autres [1]	12,9	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement à la Réunion, plus d'associations dans les loisirs, le social et l'économie, qu'en moyenne nationale ; moins dans les autres secteurs.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

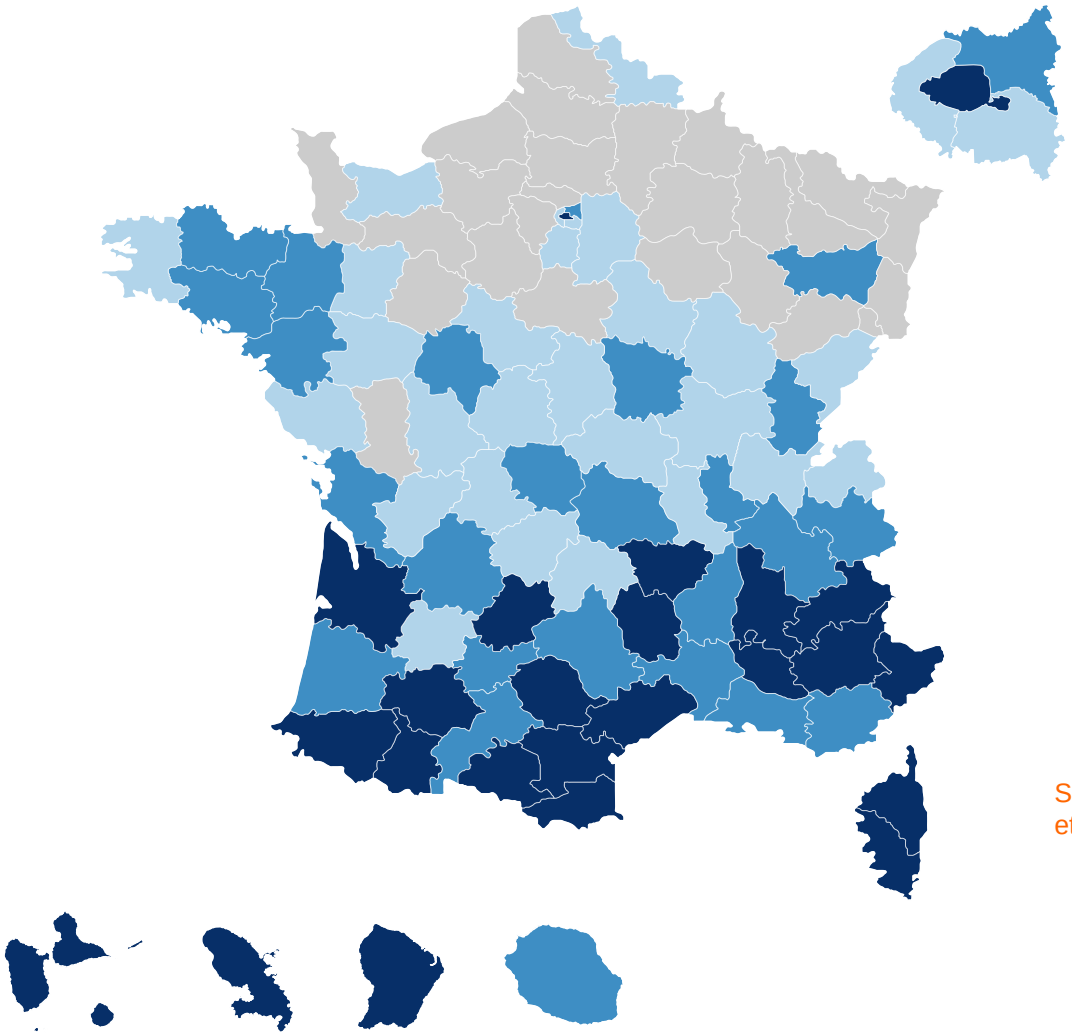

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

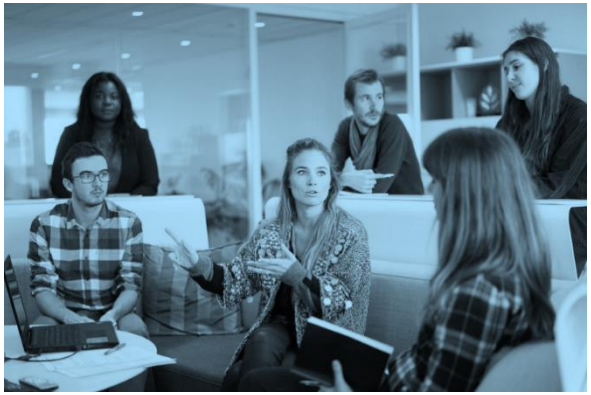

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 14 000 et 15 000 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 127 000 et 137 000 bénévoles

dont 53 000 à 55 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

1 600 associations employeuses

46% ont moins de 3 salariés

63 ont plus de 50 salariés

17 300 salariés (10,8% du secteur privé)

406 millions d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

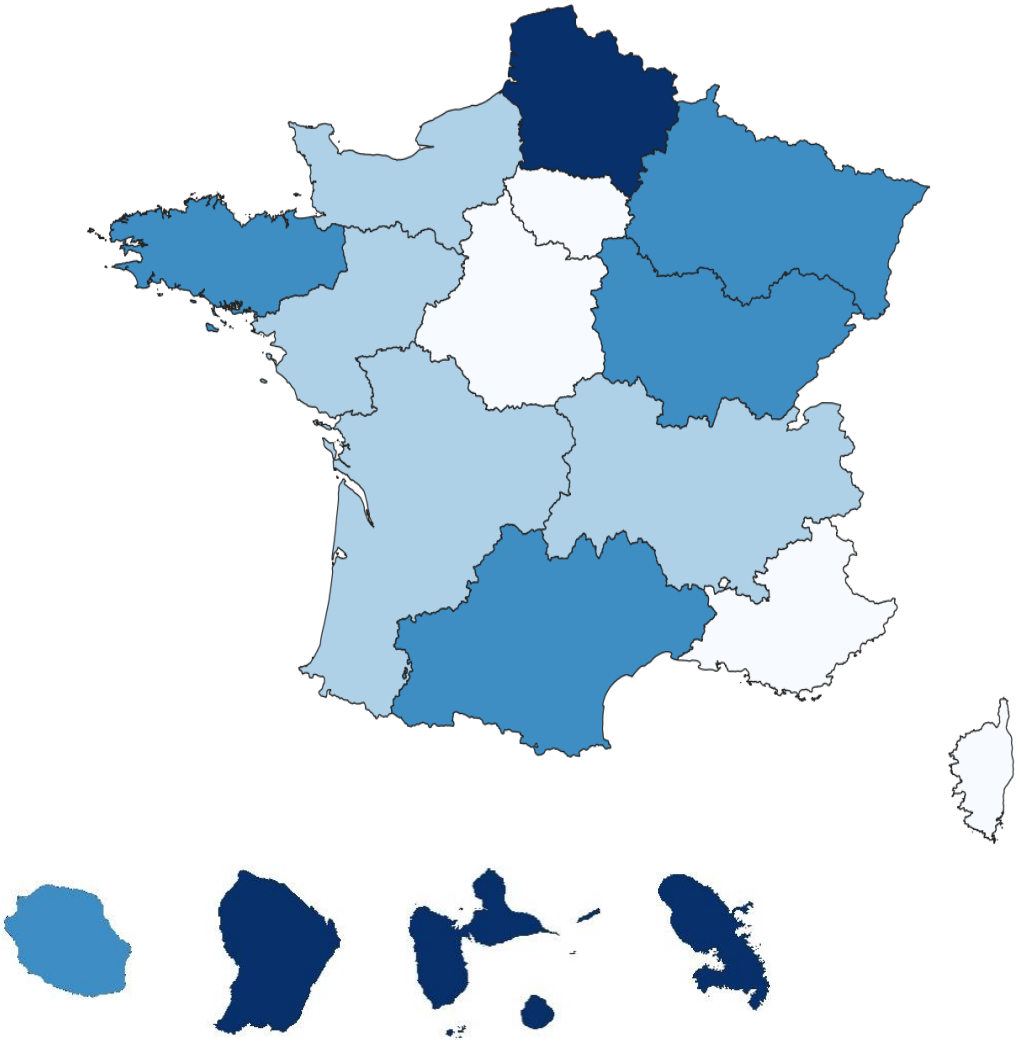

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	1 330	7,7	11,8
Sport	620	3,6	4,7
Santé	940	5,4	7,2
Social	8 320	48,0	49,6
Loisirs	350	**2,0**	1,3
Culture	350	2,0	2,6
Autres activités (1)	2 710	15,6	12,2
Autres (2)	2 720	15,7	10,6
Total	**17 340**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur des loisirs, qu'en moyenne nationale. Cependant, une part importante (15,7%) d'associations *non classées ailleurs* nuit à l'observation.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

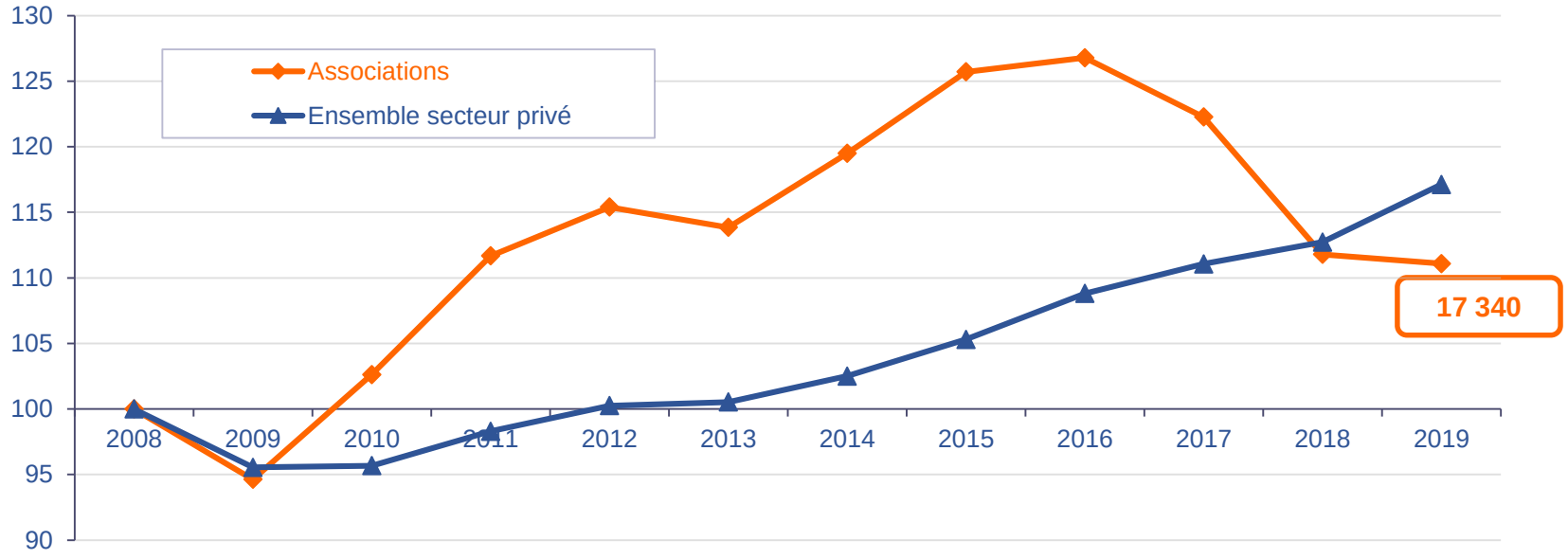

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 1 700 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

L'évolution des effectifs salariés dans les associations est marquée par quelques années de repli, alors qu'elle est en augmentation chaque année depuis 2011, dans l'ensemble du secteur privé.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

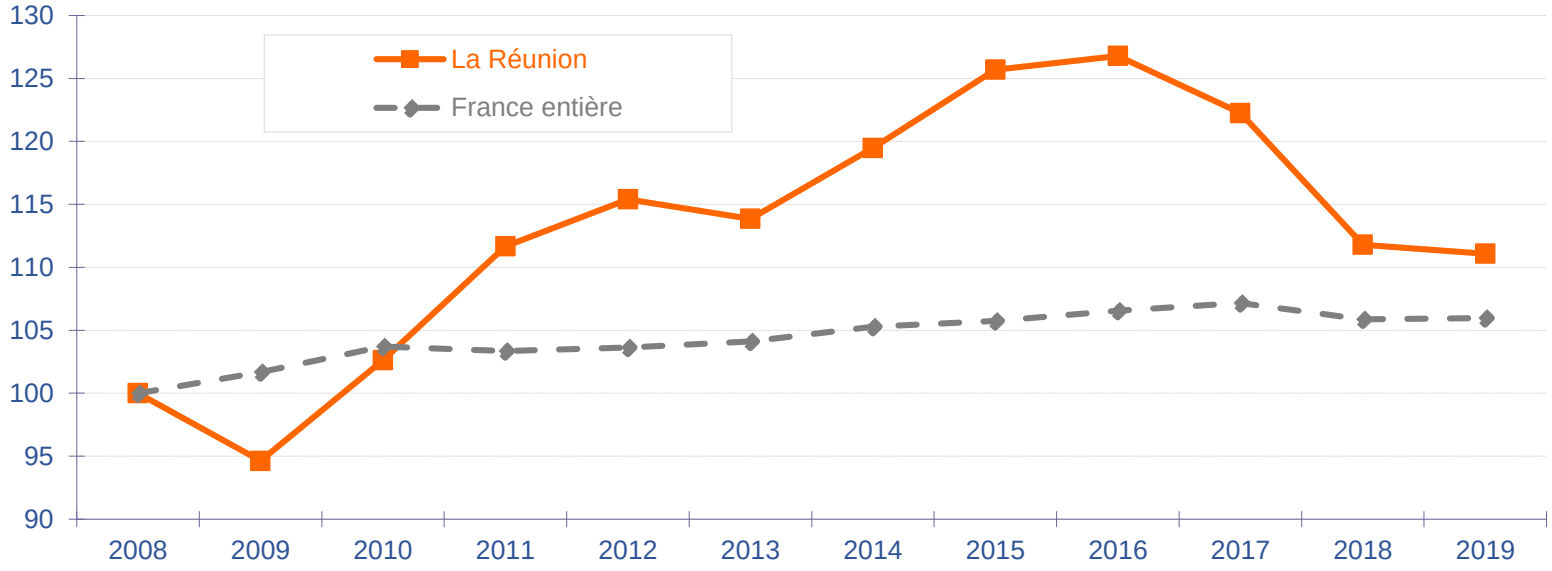

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution à la Réunion se distingue de la courbe nationale, avec des mouvements plus accentués, à la hausse et à la baisse. Elle est cependant marquée par la même stabilité en 2019. Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté, à la Réunion, de 11% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

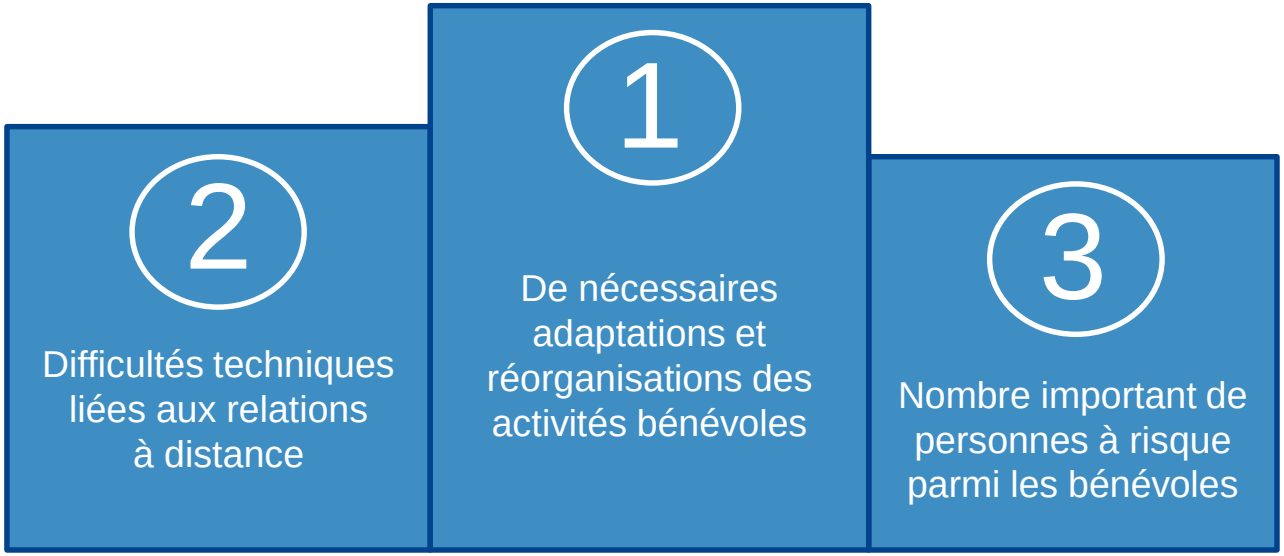

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN MARTINIQUE

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **34** communes
- **358 700** habitants
- Part des moins de 20 ans : **21,5 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **10,6 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **18,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **28,7 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

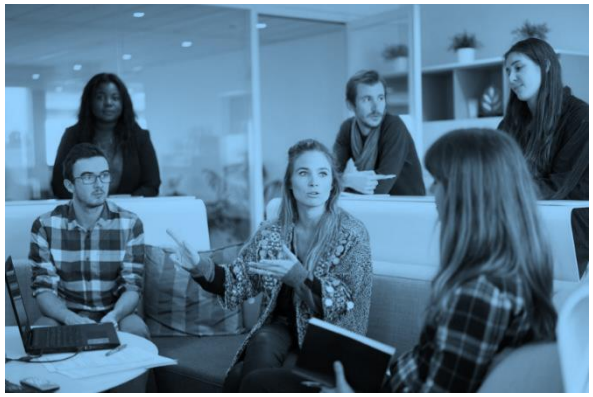

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

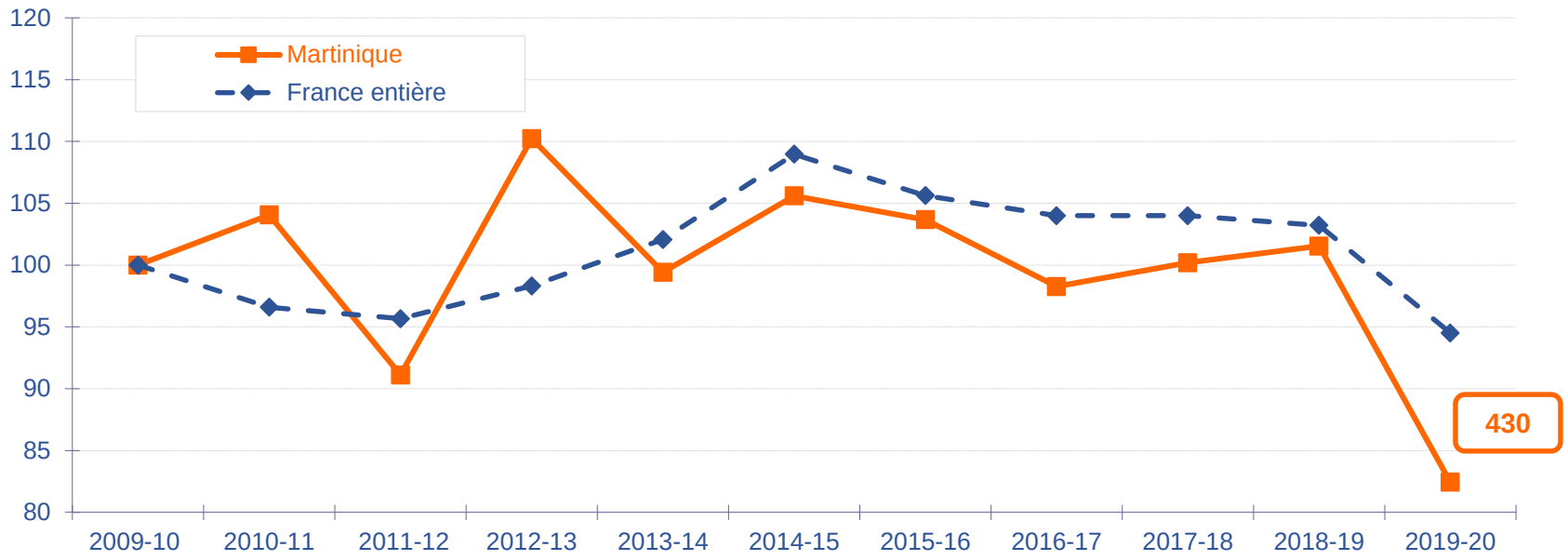

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

Après plusieurs années d'évolution irrégulière, la Martinique rejoint les tendances nationales, avec un bilan 2019-2020 en net repli.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	**32,7**	23,9
Sports	11,3	16,9
Loisirs	9,6	11,6
Social	**9,0**	8,0
Amicales - entraide	2,2	7,4
Education - formation	2,9	5,5
Economie	5,0	5,3
Santé	5,5	5,1
Environnement	3,1	4,8
Autres [1]	18,6	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement en Martinique, plus d'associations dans la culture et le social, qu'en moyenne nationale ; moins dans l'éducation et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

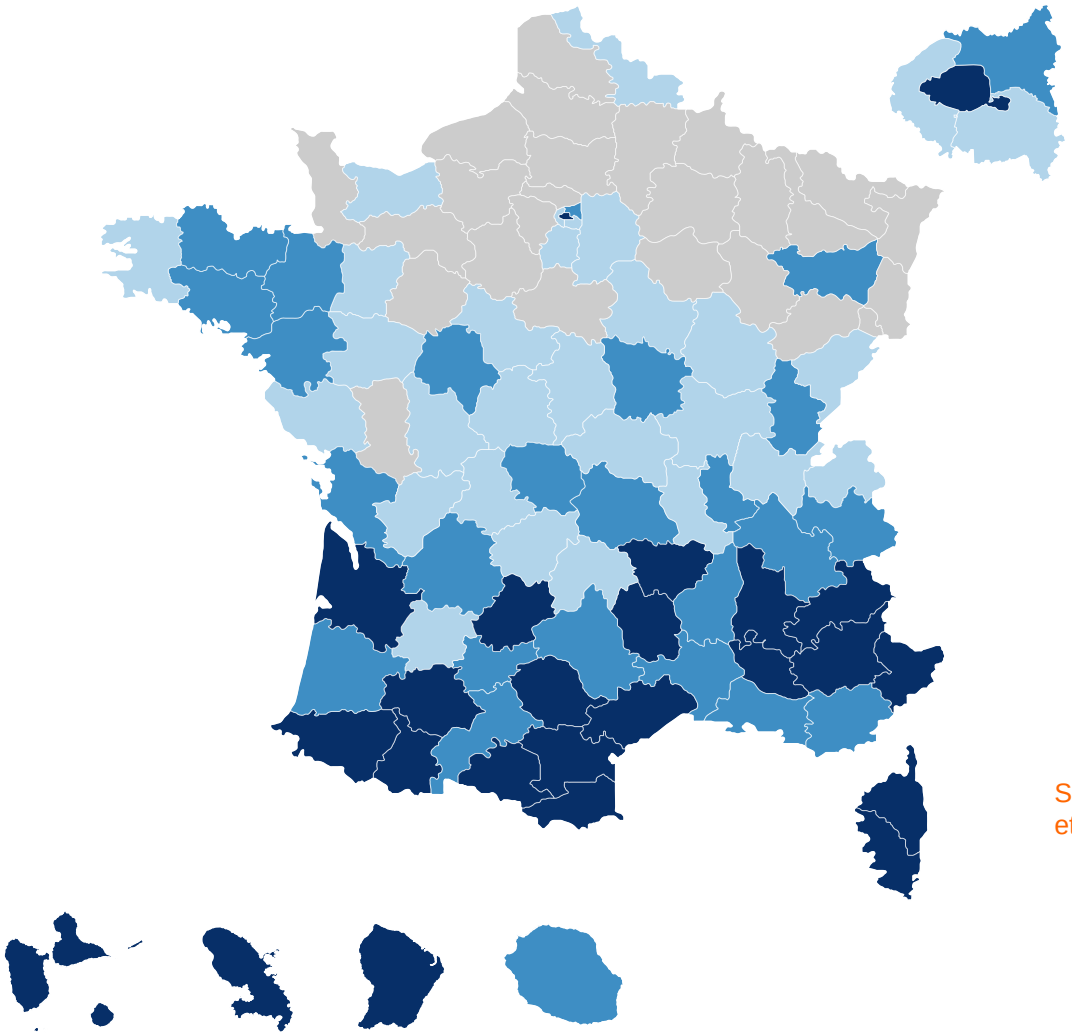

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

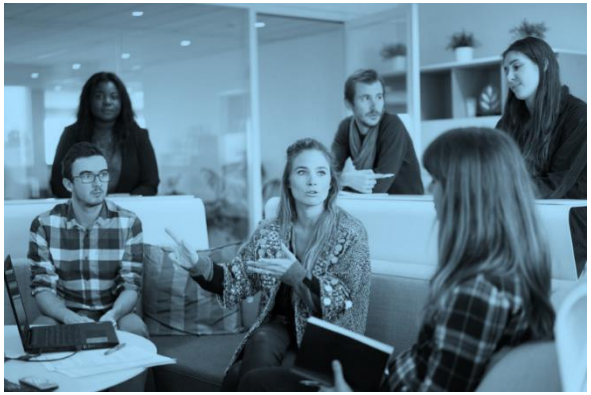

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 7 500 et 8 000 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 68 000 et 72 000 bénévoles

dont 28 000 à 29 500 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

800 associations employeuses

41% ont moins de 3 salariés

46 ont plus de 50 salariés

9 700 salariés (12,1 % du secteur privé)

217 millions d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

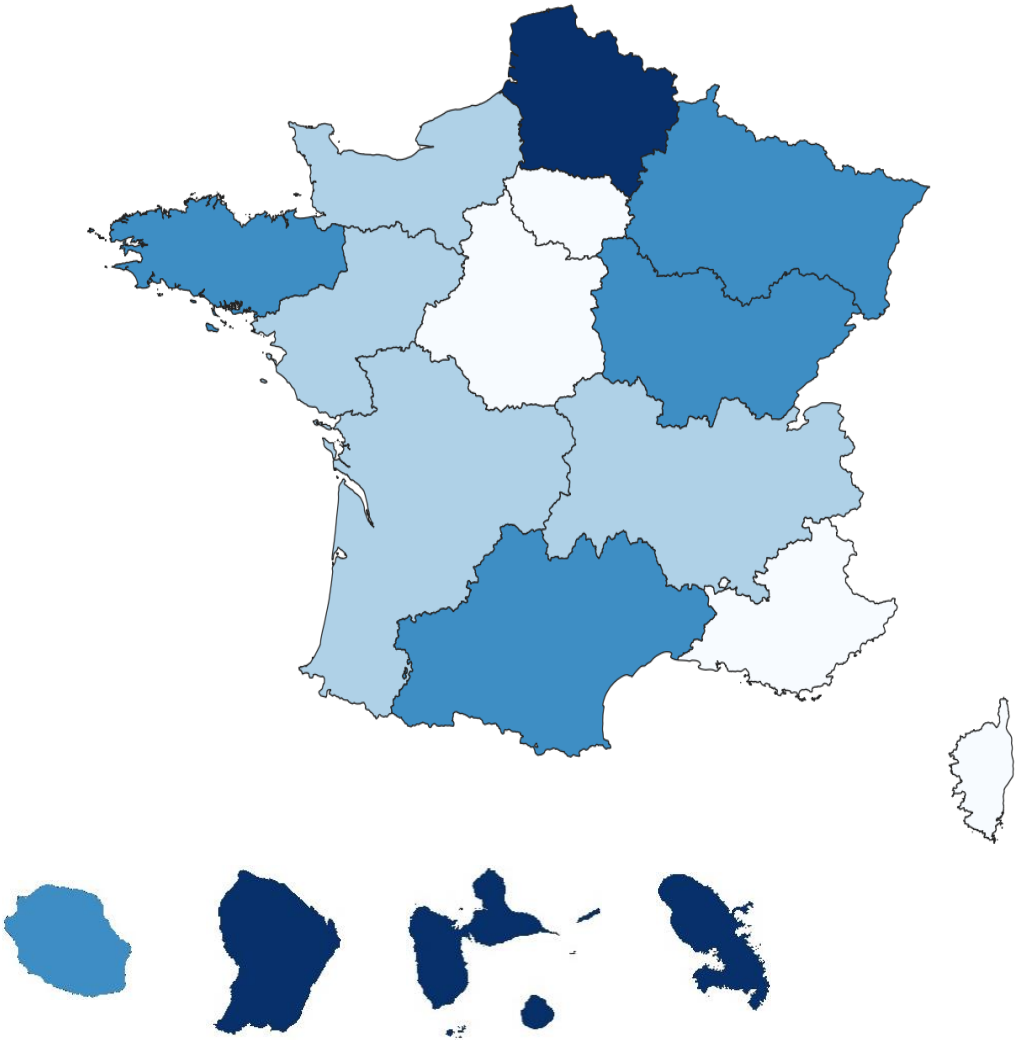

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	860	8,9	11,8
Sport	330	3,4	4,7
Santé	410	4,2	7,2
Social	4 360	45,2	49,6
Loisirs	150	1,6	1,3
Culture	350	**3,6**	2,6
Autres activités (1)	910	9,4	12,2
Autres (2)	2 290	23,7	10,6
Total	**9 660**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur culturel, qu'en moyenne nationale. Cependant, une part importante (23,7%) d'associations *non classées ailleurs* nuit à l'observation.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

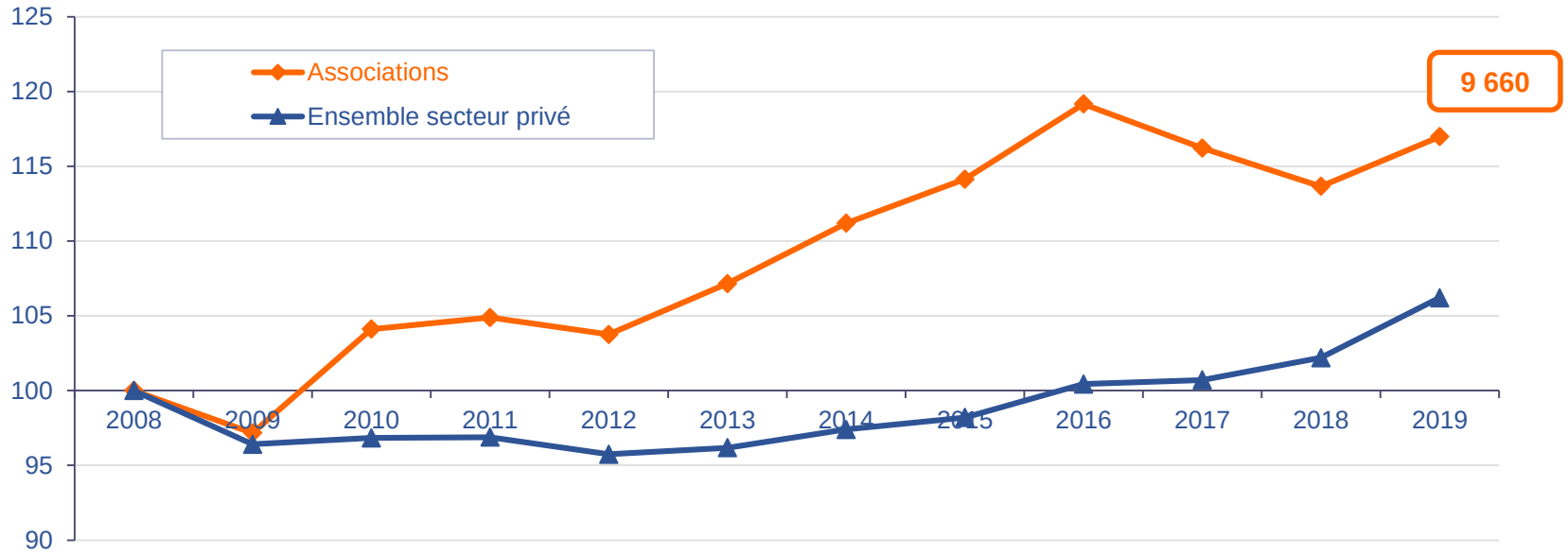

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé 1 400 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

De 2010 à 2016, les effectifs ont davantage progressé dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé de la Martinique. Les tendances se sont inversées avant de se rejoindre en 2019.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

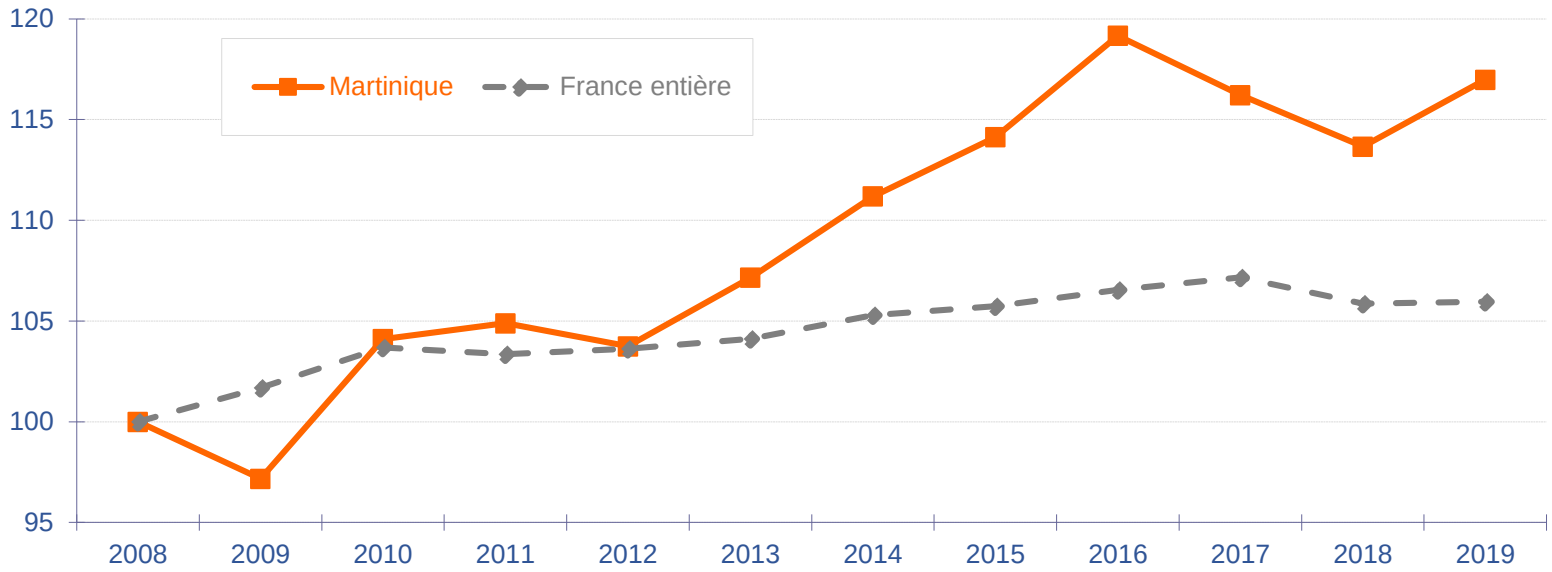

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte de la courbe nationale. En forte croissance de 2013 à 2016, elle se redresse de nouveau en 2019, après deux années difficiles.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 17% contre 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

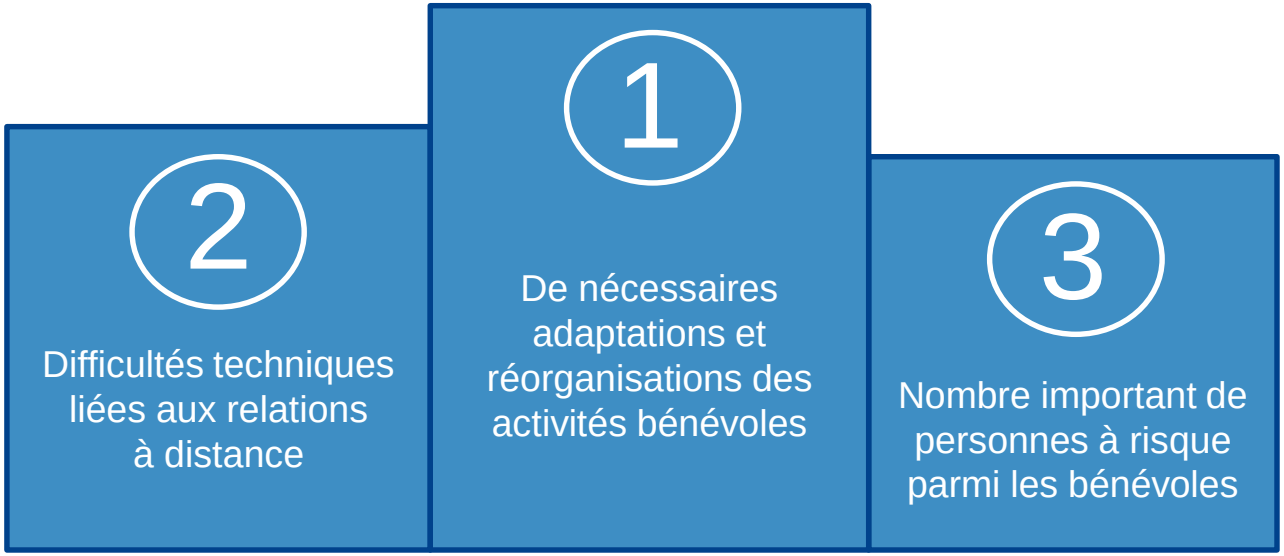

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN NOUVELLE AQUITAINE

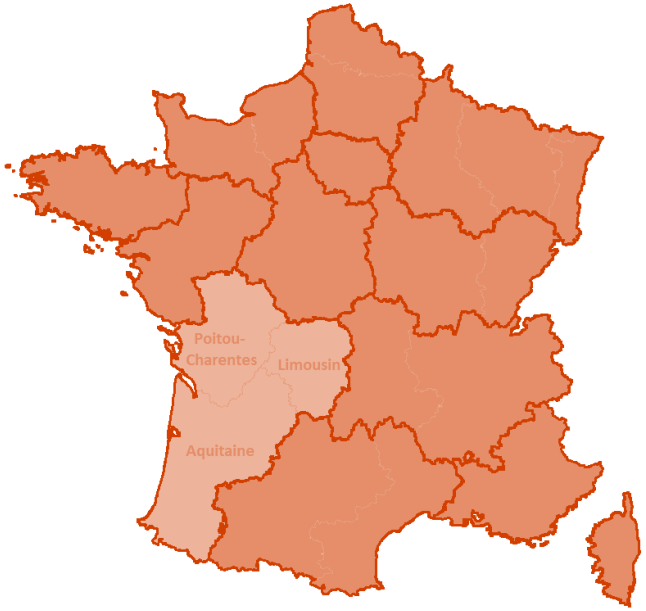

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **12** départements et **4 314** communes
- **6 000 000** habitants
  Soit : **9,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **21,6 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **11,5%**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **7,4 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **13,5 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

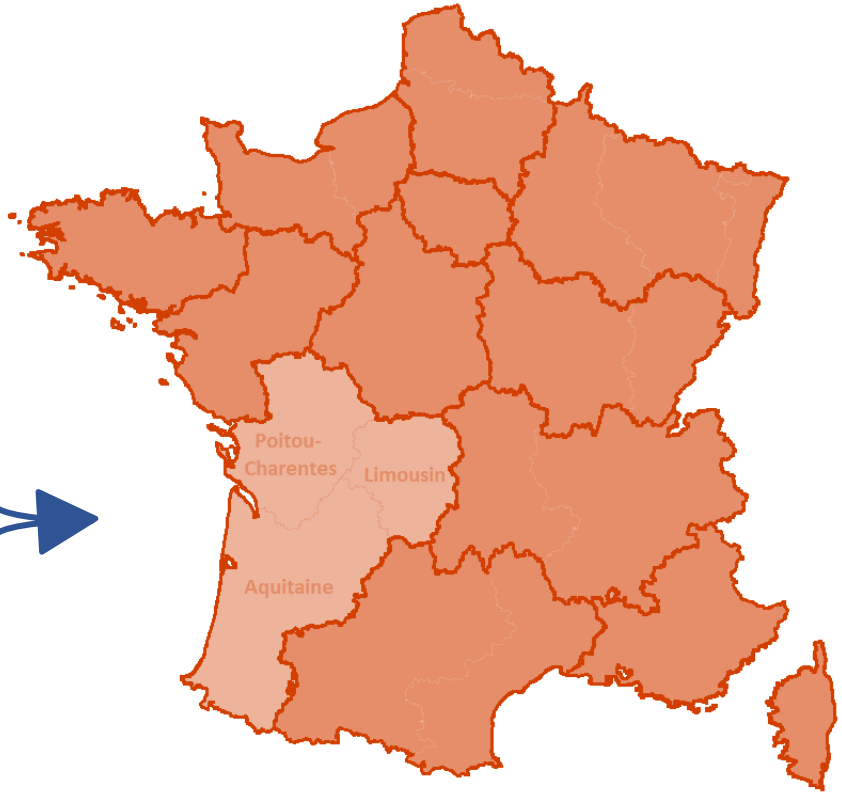

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

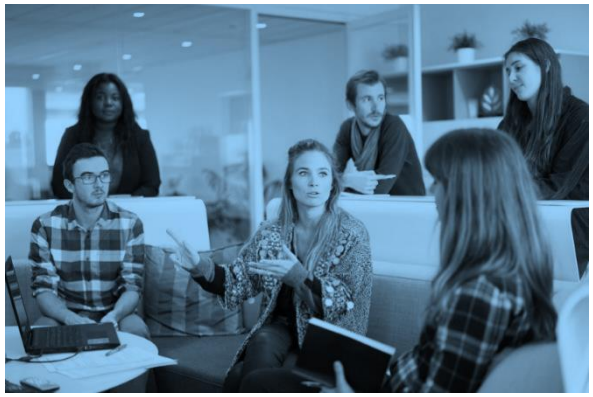

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

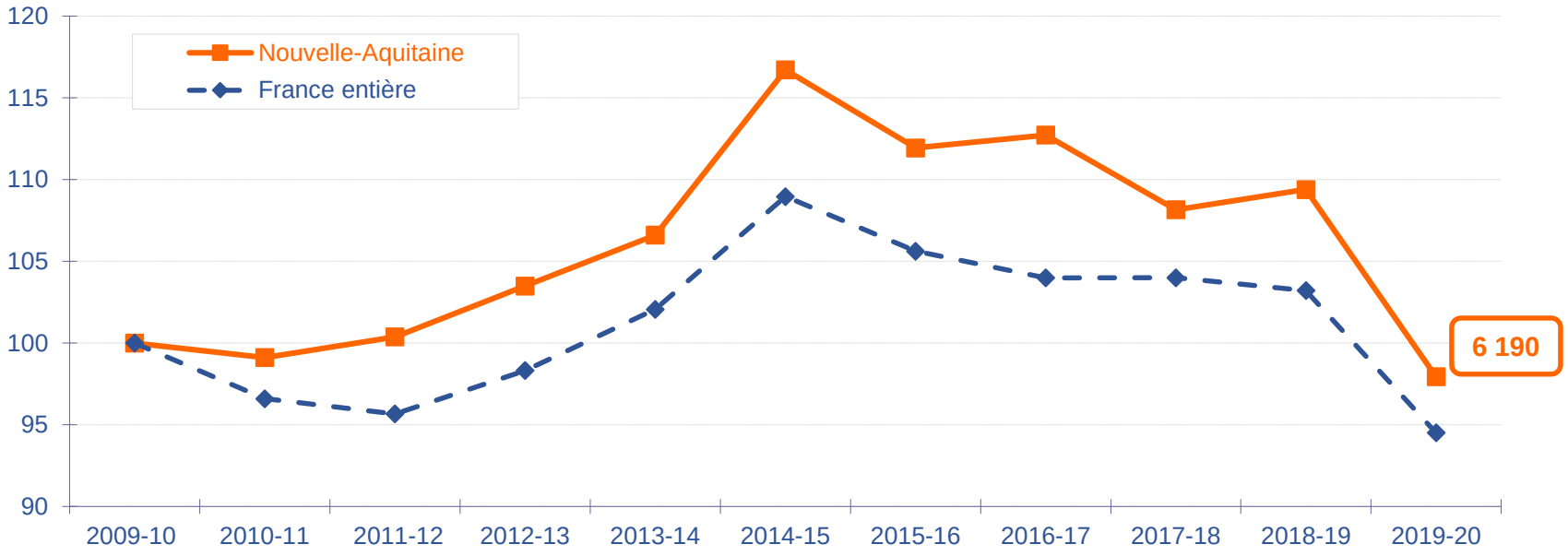

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

Le rythme des créations en région est plus soutenu qu'au plan national. Pour autant, le repli de l'année 2019-2020, lié à la crise sanitaire, est tout aussi sévère.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,5	23,9
Sport	**19,0**	16,9
Loisirs	**13,6**	11,6
Social	8,4	8,0
Amicales - entraide	5,9	7,4
Education - formation	4,6	5,5
Economie	5,2	5,3
Santé	4,7	5,1
Environnement	**5,7**	4,8
Autres [1]	9,3	11,5
Total	**100,0**	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement dans la région, un peu moins d'amicales et d'associations du secteur de l'éducation-formation ; un peu plus dans les domaines du sport, des loisirs et de l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

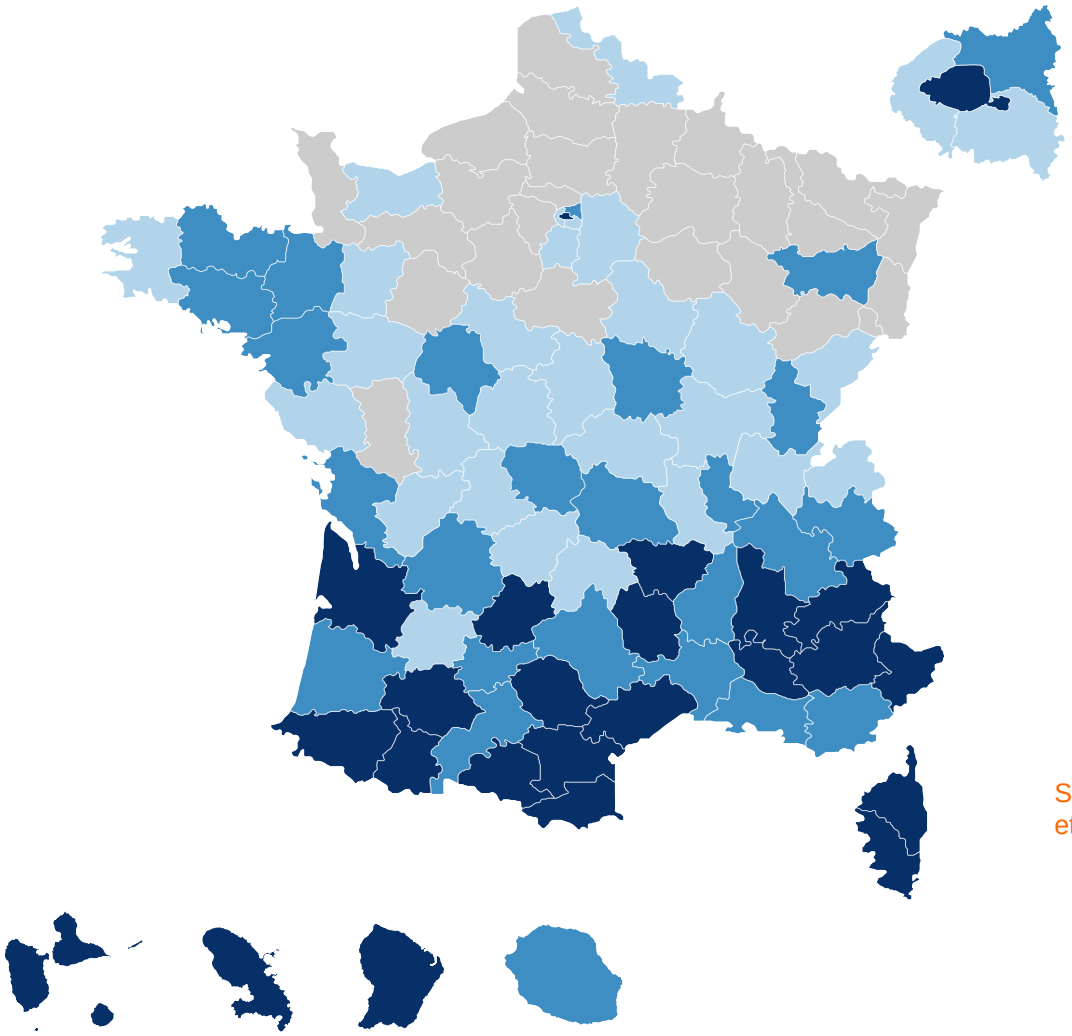

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

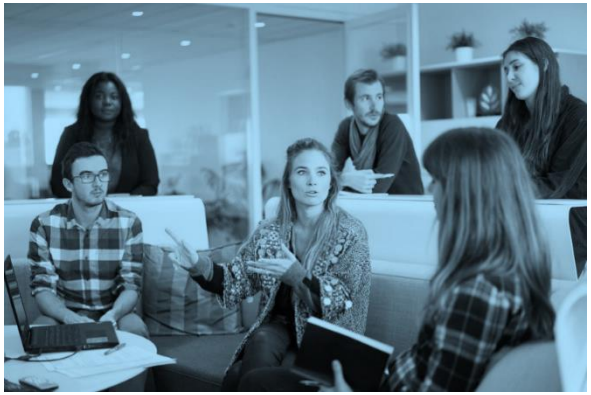

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 130 000 et 140 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles

dont 510 000 à 530 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissements au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

15 140 associations employeuses

55% ont moins de 3 salariés

698 ont plus de 50 salariés

160 500 salariés (9,8% du secteur privé)

3,4 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

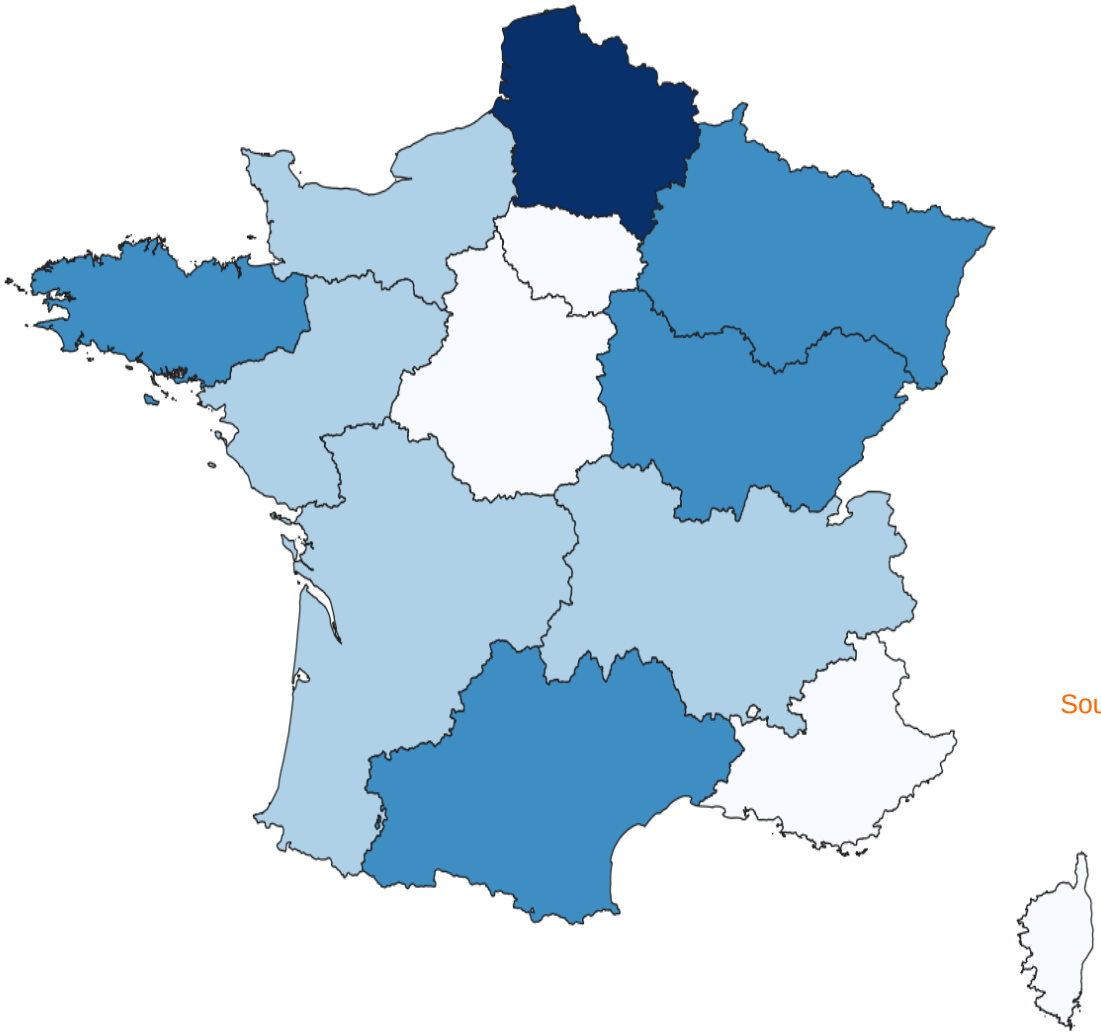

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

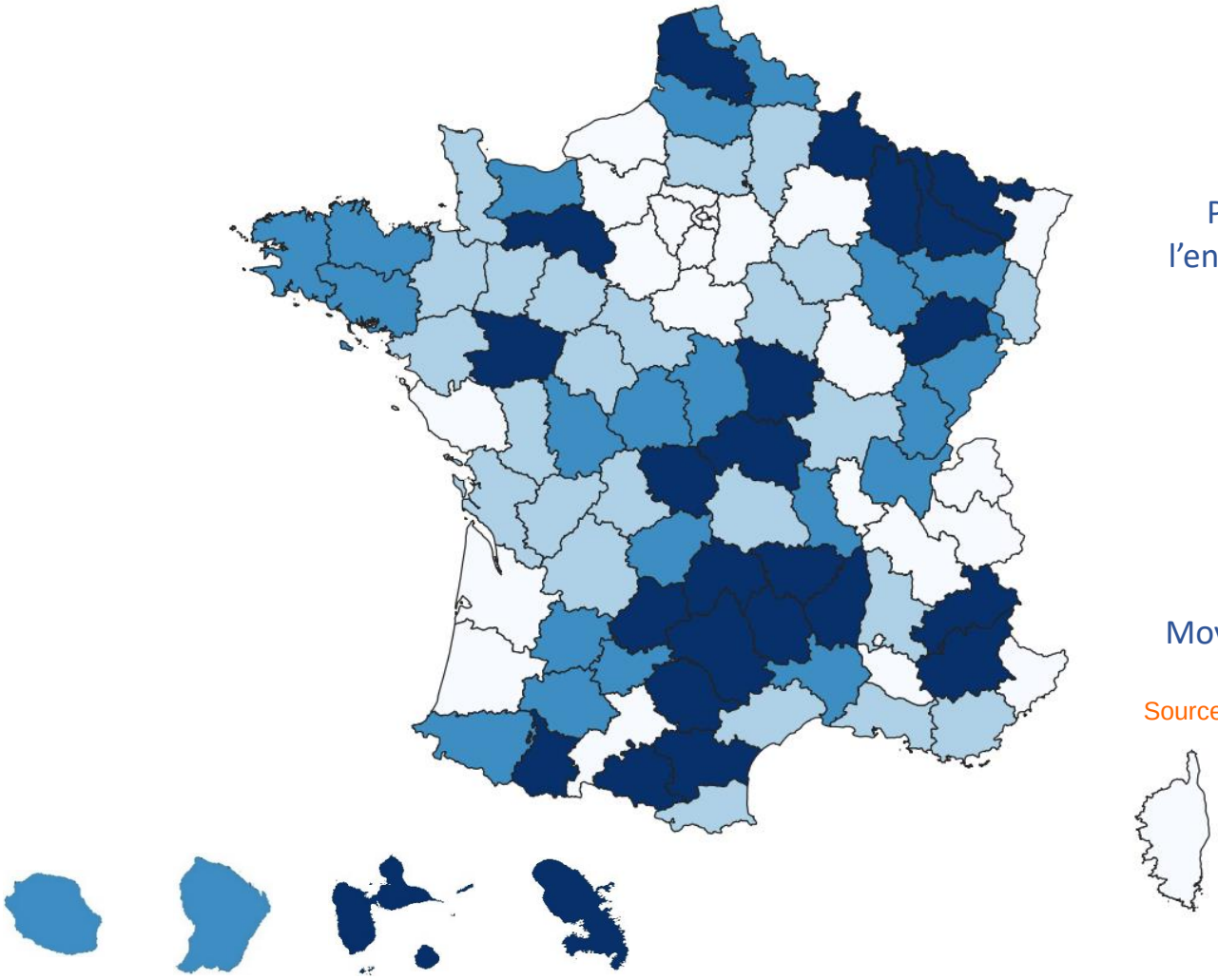

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	16 280	10,1	11,8
Sport	7 960	5,0	4,7
Santé	9 110	5,7	7,2
Social	85 960	**53,5**	49,6
Loisirs	2 450	1,5	1,3
Culture	4 280	2,7	2,6
Autres activités (1)	21 800	13,6	12,2
Autres (2)	12 700	7,9	10,6
Total	**160 540**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur social. Ils le sont moins dans la santé et l'enseignement.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

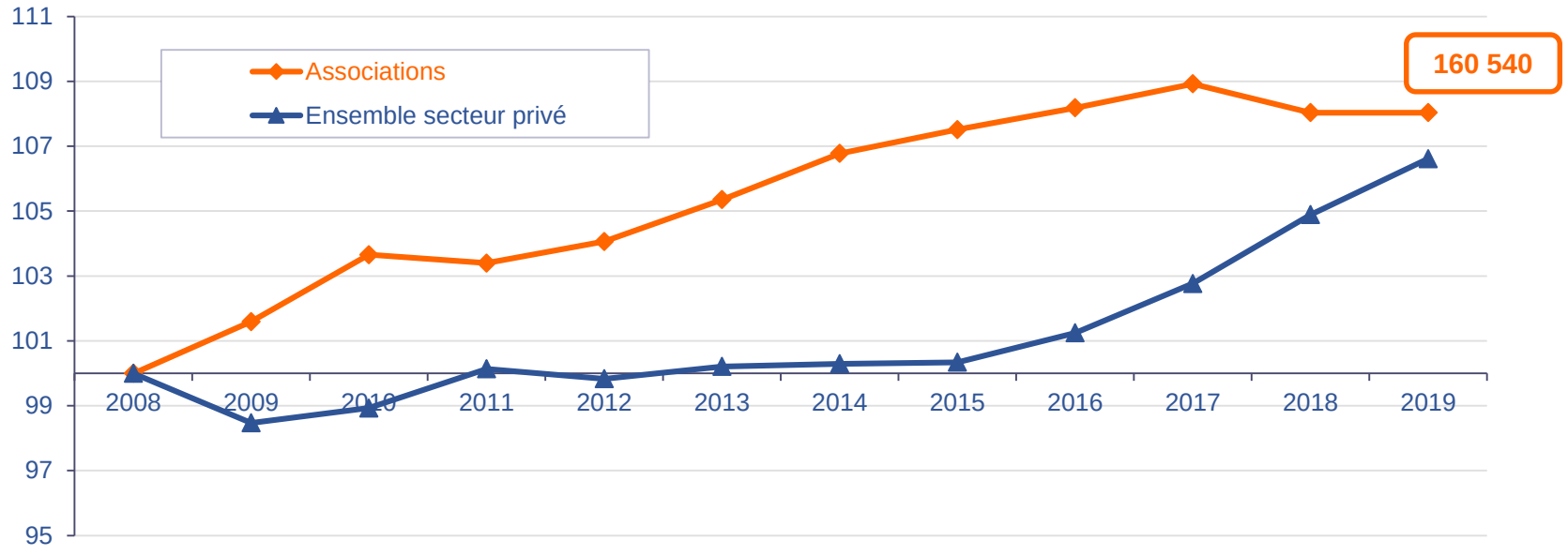

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé 12 000 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Jusqu'en 2015, les effectifs associatifs progressent, alors que la situation est tendue dans le secteur privé. Les tendances s'inversent en 2018, année difficile pour les associations.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

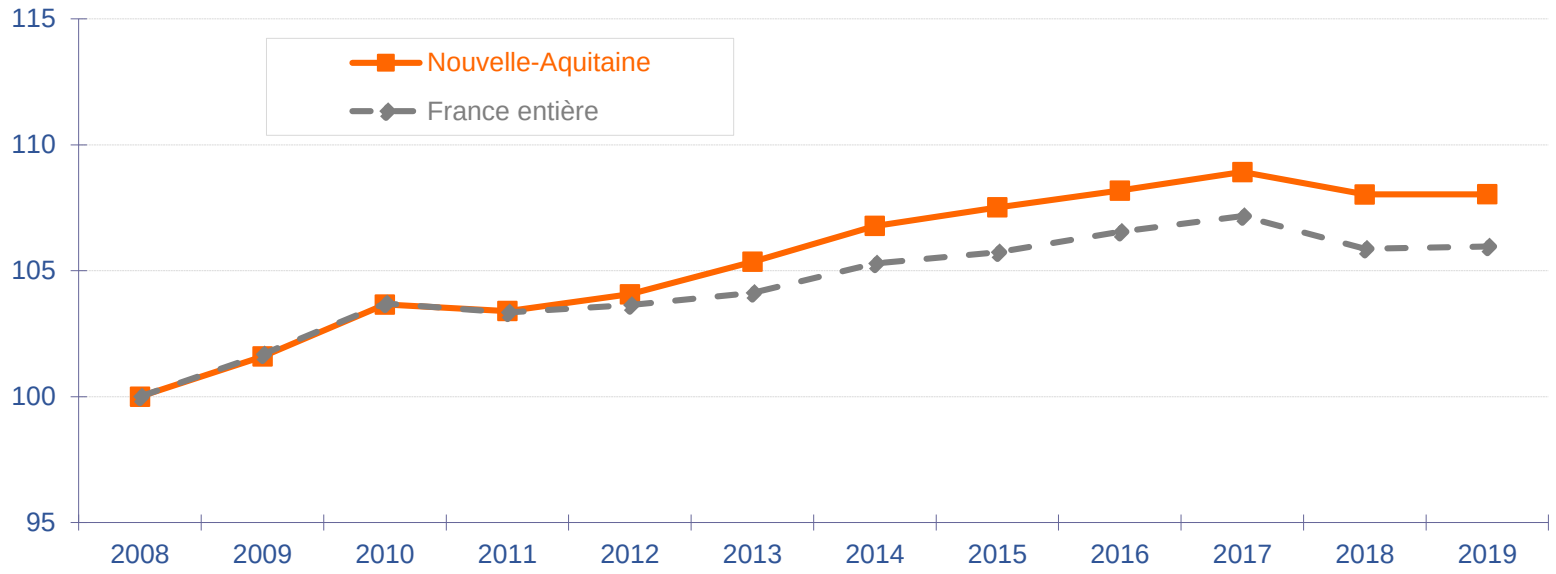

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte légèrement et positivement de la courbe nationale, depuis 2013. L'année 2017 marque un coup d'arrêt à la croissance, en région comme au plan national.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 8 % contre 6 % au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

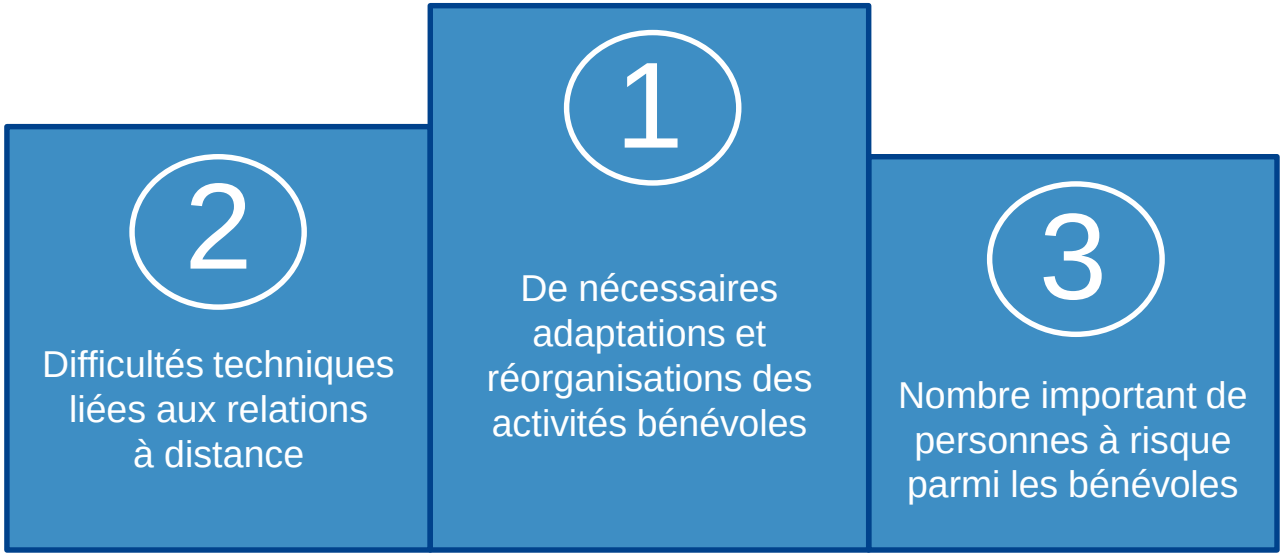

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN NORMANDIE

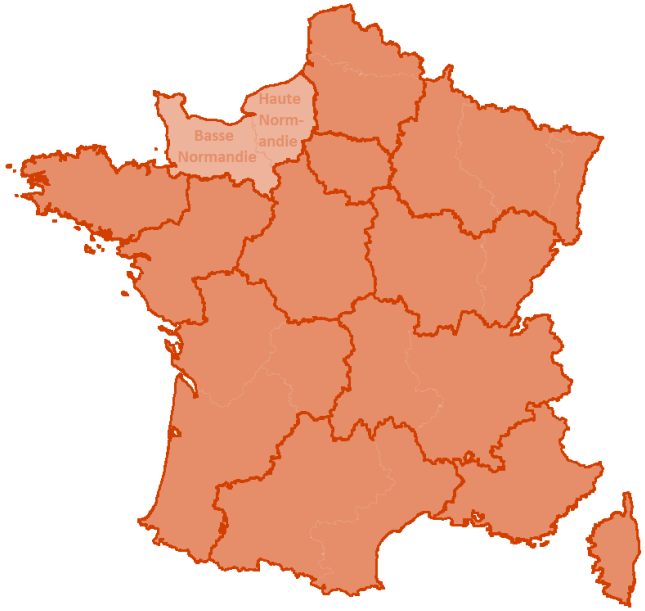

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Avec les conseils
et le soutien de
injep

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **5** départements et **2 652** communes
- **3 303 500** habitants
  Soit : **5,1%** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **23,7 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **10,2 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **8,0 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **13,4 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

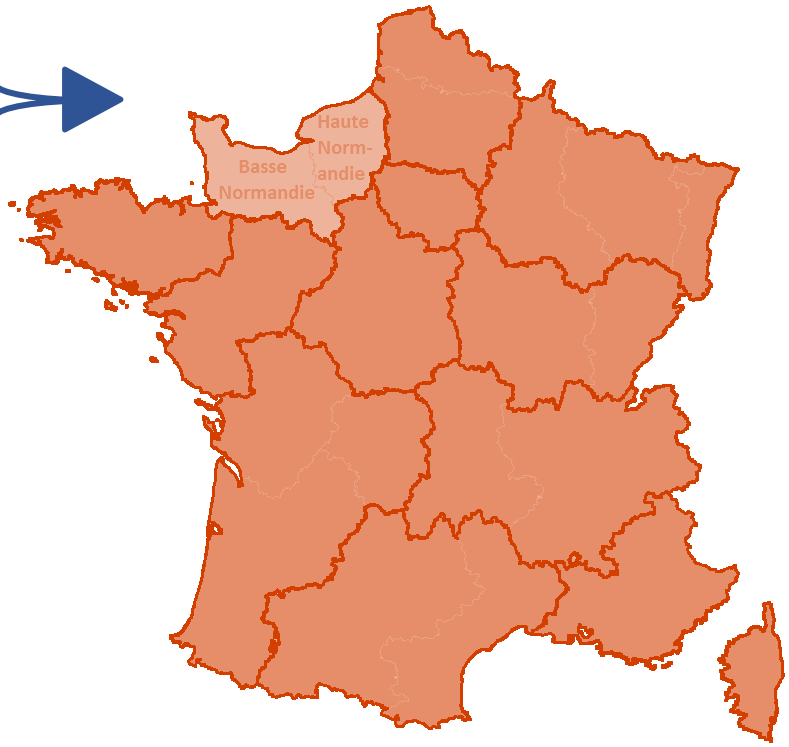

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

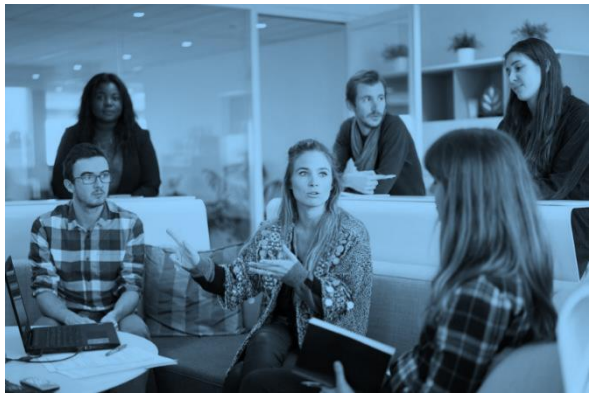

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

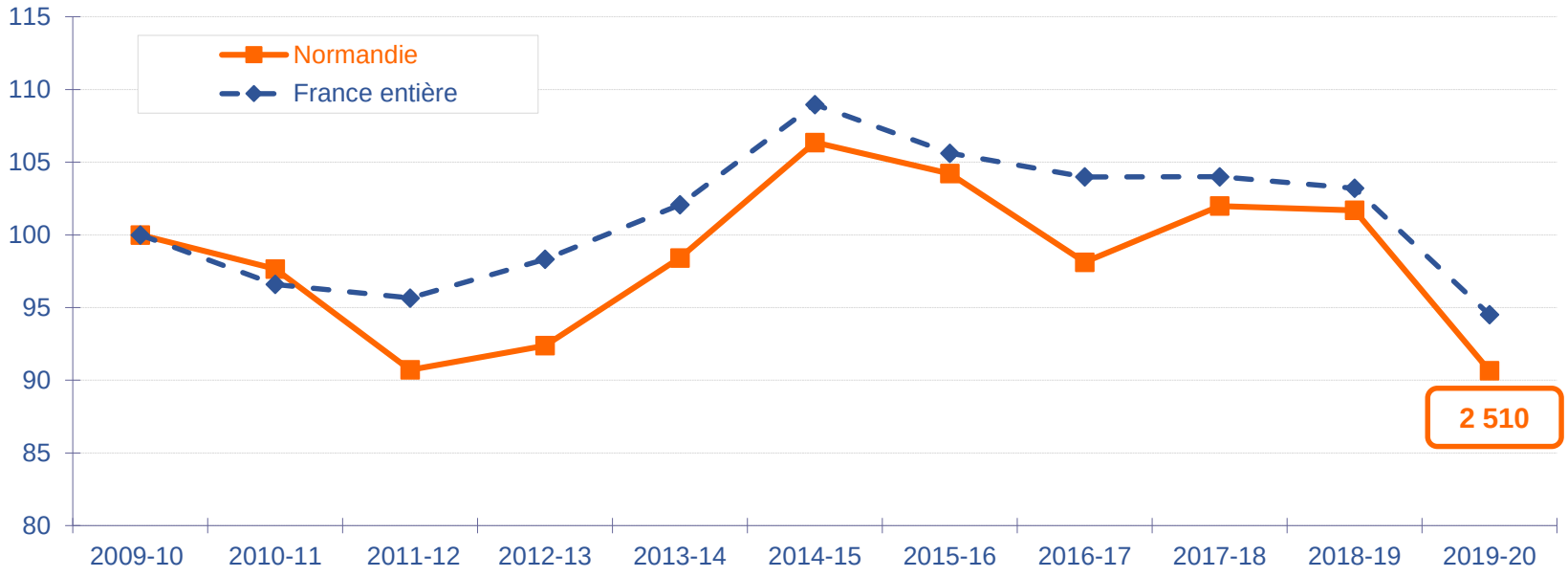

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale est proche de la courbe nationale, avec toutefois deux années en net retrait en 2011-2012 et 2016-2017.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,9	23,9
Sport	**20,3**	16,9
Loisirs	11,9	11,6
Social	8,1	8,0
Amicales - entraide	**8,8**	7,4
Education - formation	5,9	5,5
Economie	5,0	5,3
Santé	4,3	5,1
Environnement	**5,4**	4,8
Autres [1]	9,3	11,5
Total	**100,0**	**100,0**

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations dans la santé et la culture ; un peu plus dans le sport, l'environnement et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

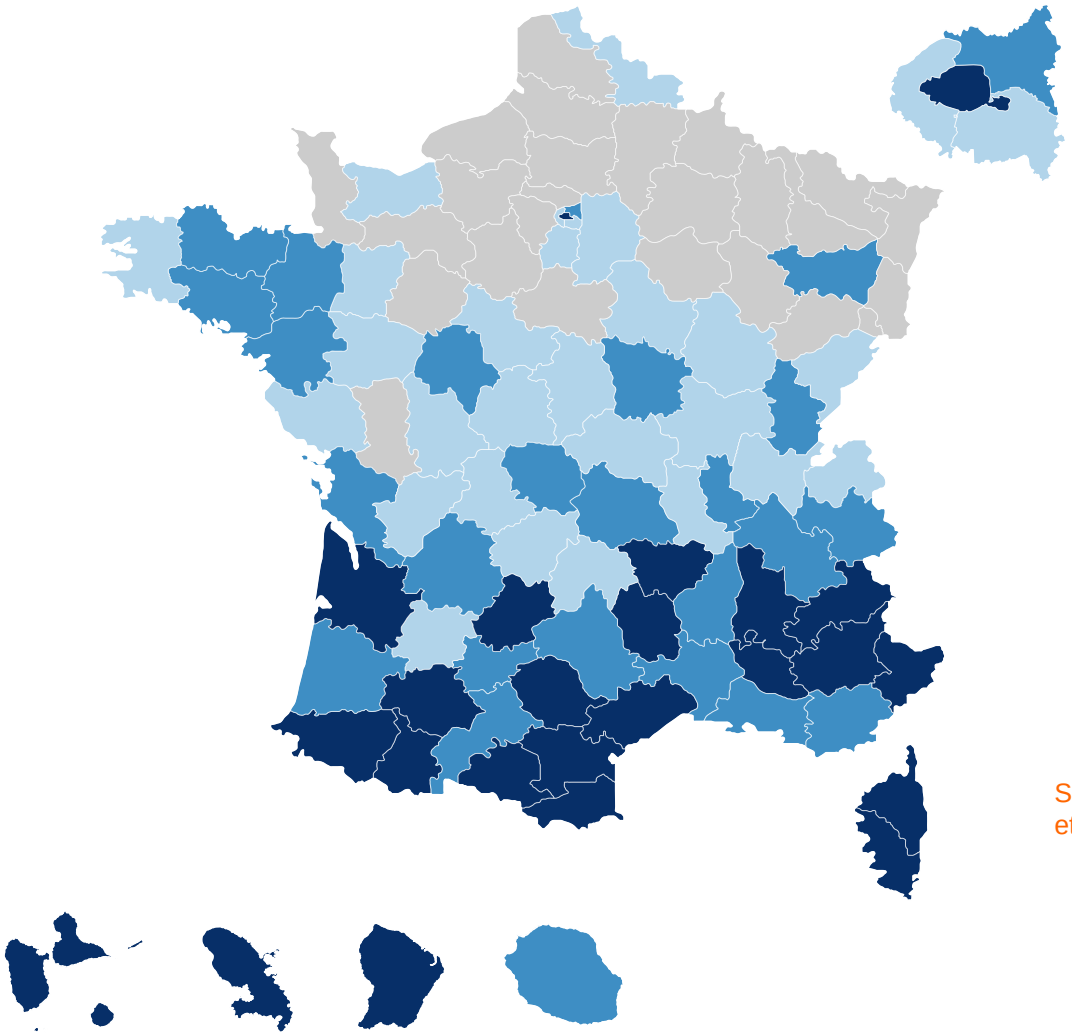

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

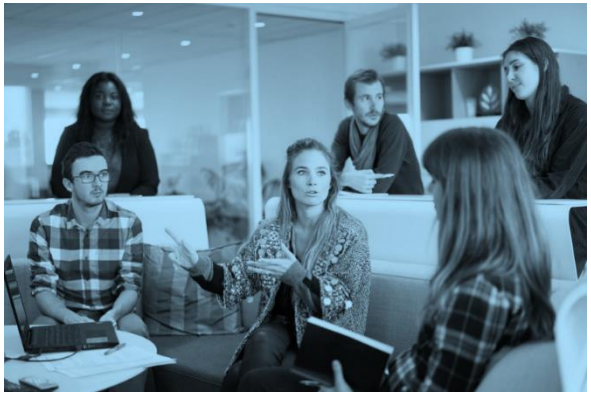

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 57 000 et 63 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 540 000 et 570 000 bénévoles

dont 230 000 à 240 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissements au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

7 200 associations employeuses

52% ont moins de 3 salariés

394 ont plus de 50 salariés

84 700 salariés (9,6% du secteur privé)

1,7 milliard d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

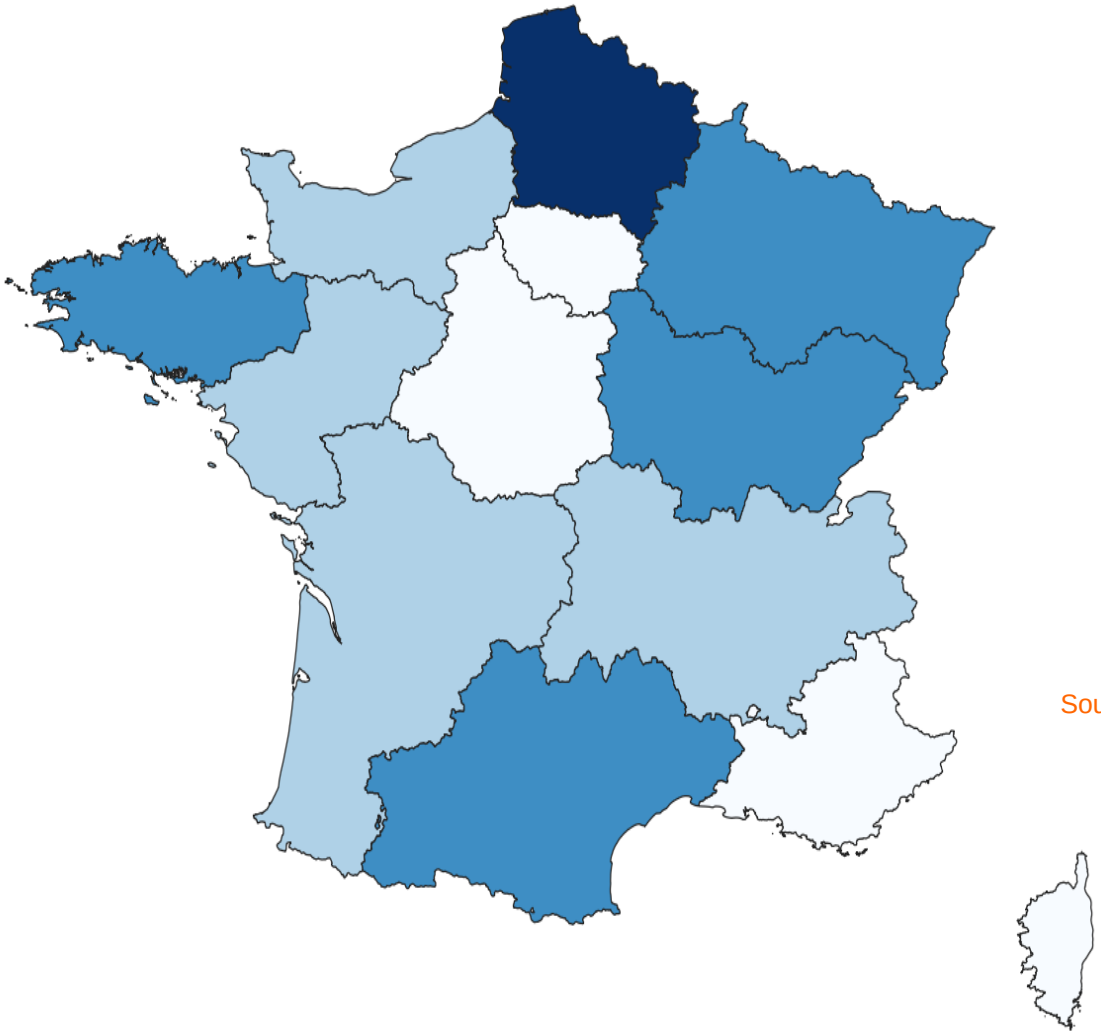

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

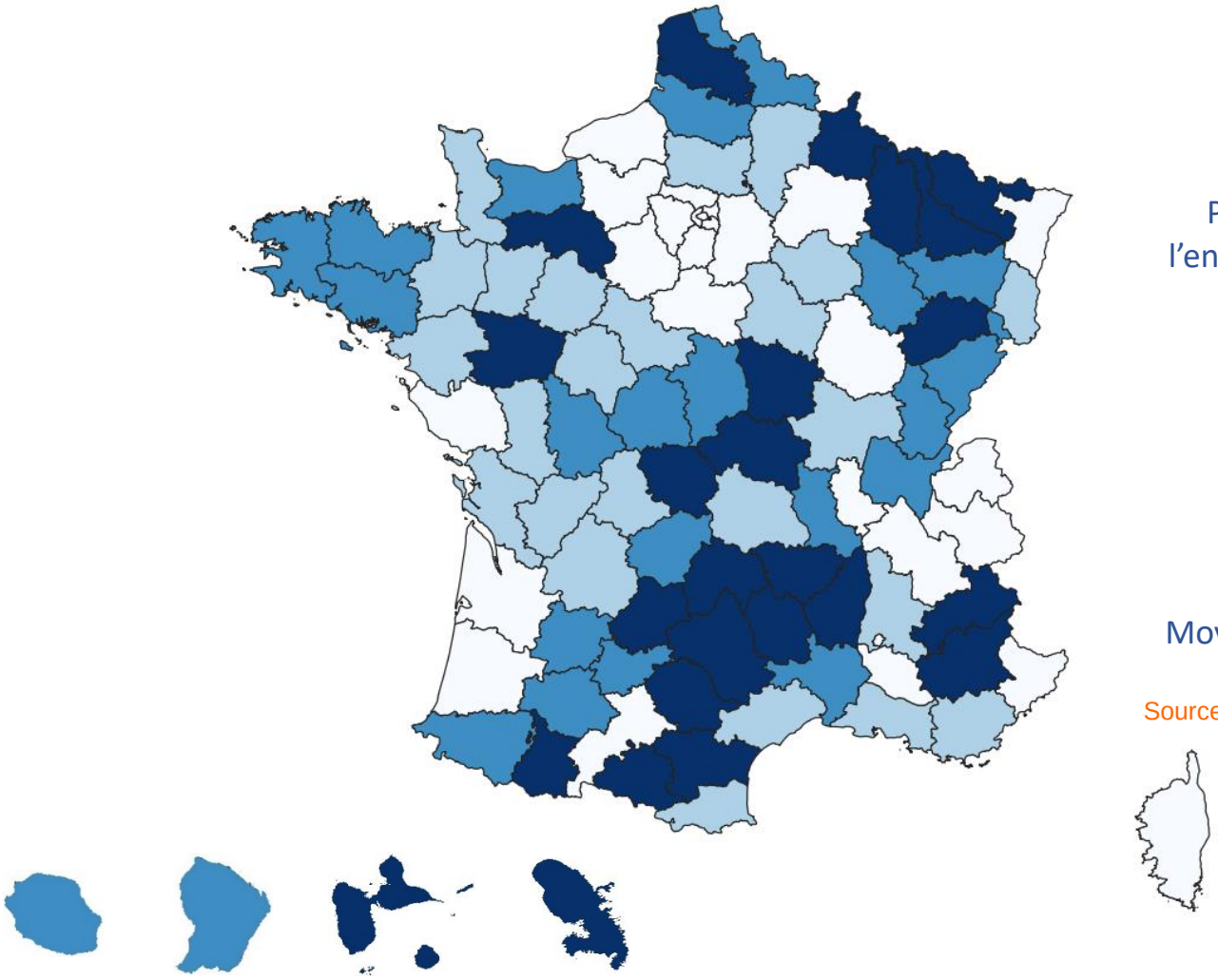

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	10 380	12,3	11,8
Sport	4 180	4,9	4,7
Santé	3 440	4,1	7,2
Social	46 030	**54,3**	49,6
Loisirs	910	1,1	1,3
Culture	1 980	2,3	2,6
Autres activités (1)	9 700	11,5	12,2
Autres (2)	8 080	9,5	10,6
Total	**84 700**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur social. Ils le sont moins dans la santé.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

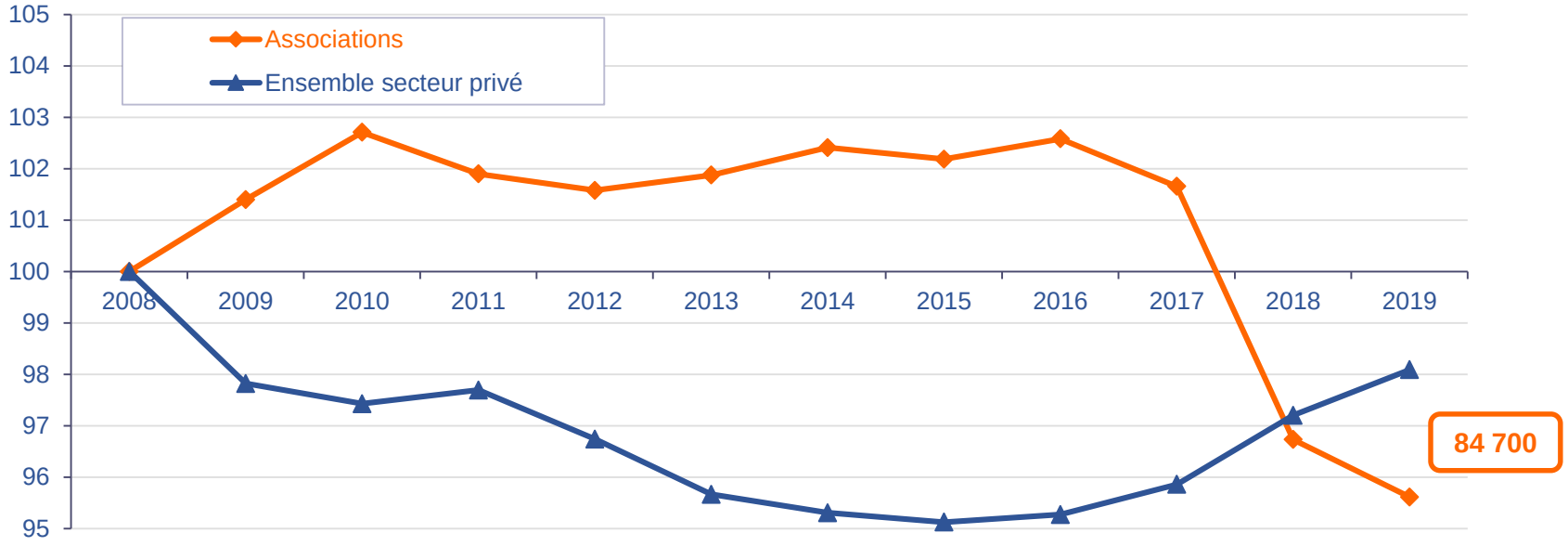

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Après deux années de forte croissance, les effectifs associatifs parviennent à se maintenir de 2010 à 2016, alors que la situation est tendue dans le secteur privé. Les tendances s'inversent ensuite, avec une année 2018 particulièrement difficile pour le secteur associatif.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

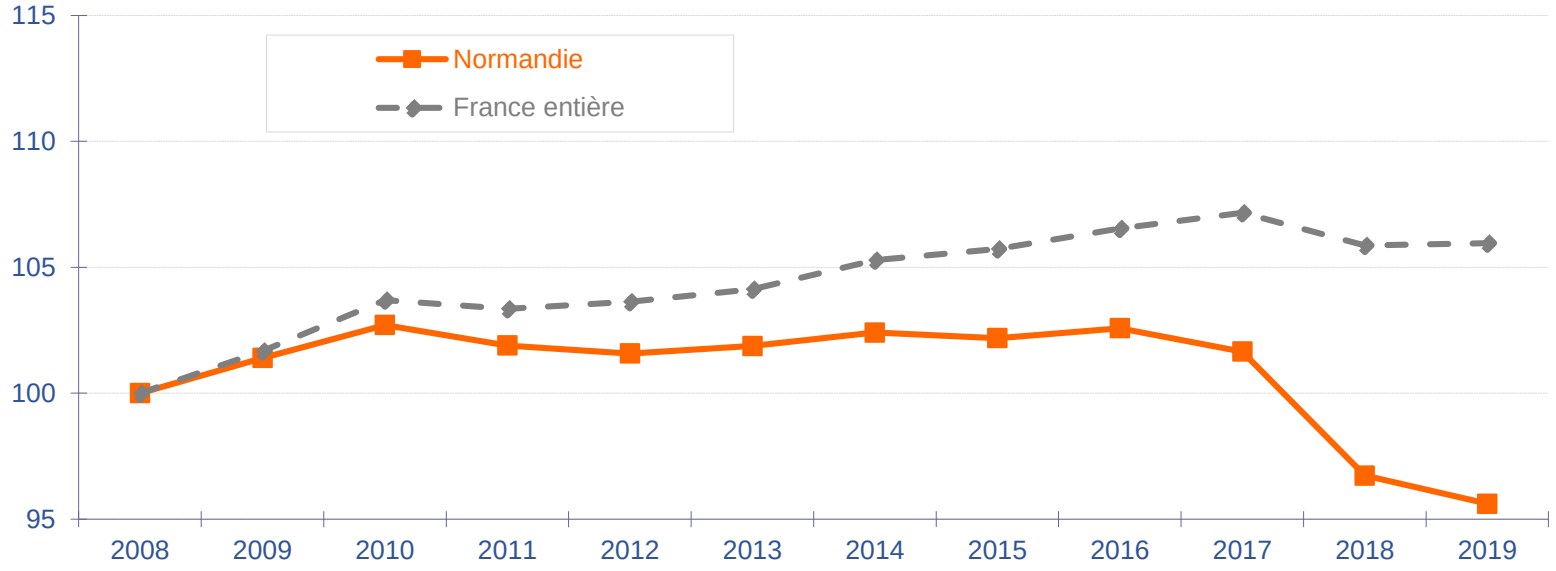

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale s'écarte de la courbe nationale, et stagne entre 2011 et 2016. S'en suit une régression de trois années, particulièrement forte en 2018.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a diminué de 4,4 % contre + 6% au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

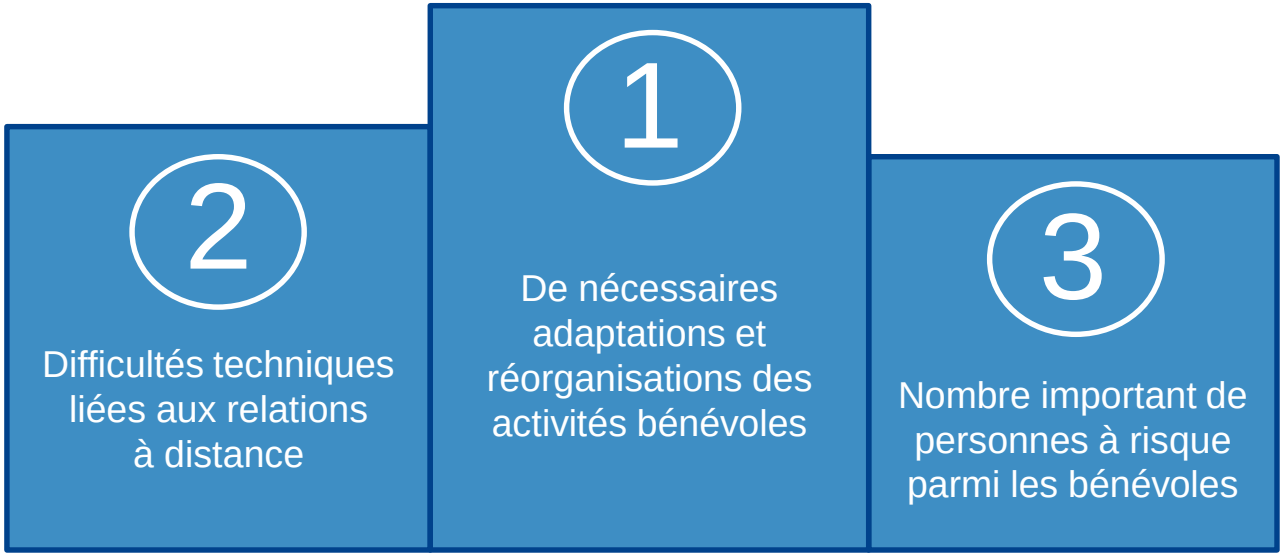

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN OCCITANIE

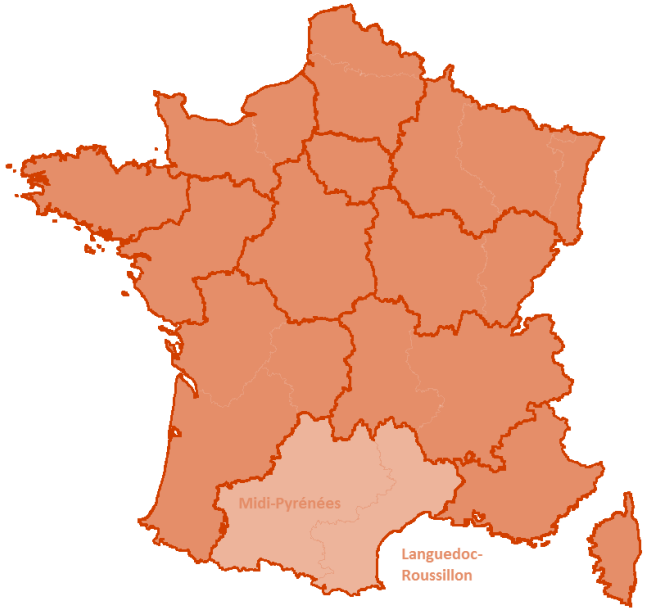

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Avec les conseils
et le soutien de
injep

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **13** départements et **4 454** communes
- **5 925 000** habitants
  Soit : **9,1%** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **22,3 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **10,9 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **9,6 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **16,8%**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

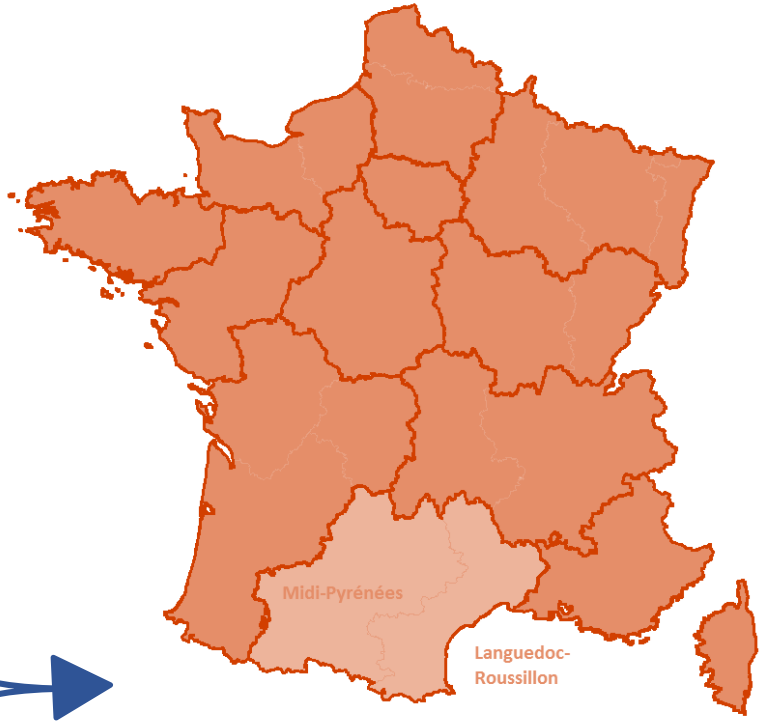

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

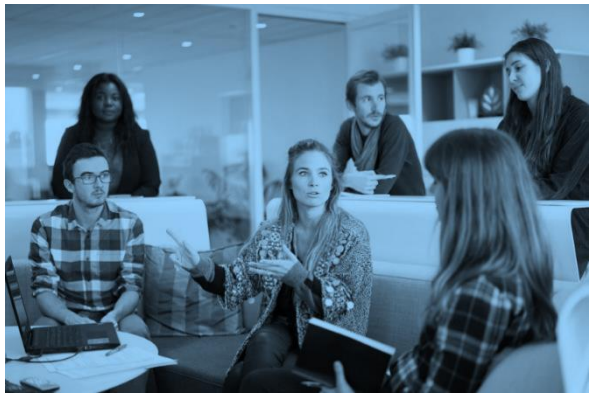

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

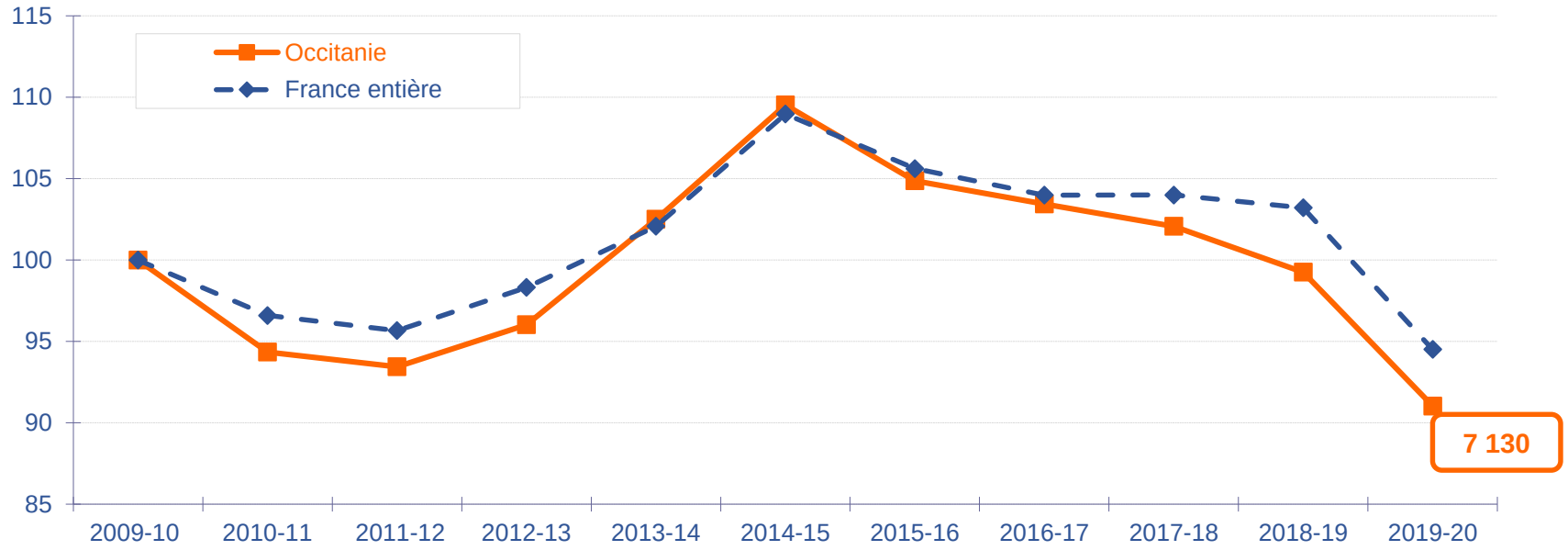

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale suit la courbe nationale, avec des mouvements parfois un peu plus accentués, et une forte baisse identique en 2019-2020.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,8	23,9
Sport	18,7	16,9
Loisirs	**14,4**	11,6
Social	6,9	8,0
Amicales - entraide	4,3	7,4
Education - formation	4,2	5,5
Economie	5,5	5,3
Santé	5,4	5,1
Environnement	**5,6**	4,8
Autres [1]	10,3	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, moins d'amicales ; un peu plus d'associations dans les loisirs et dans l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

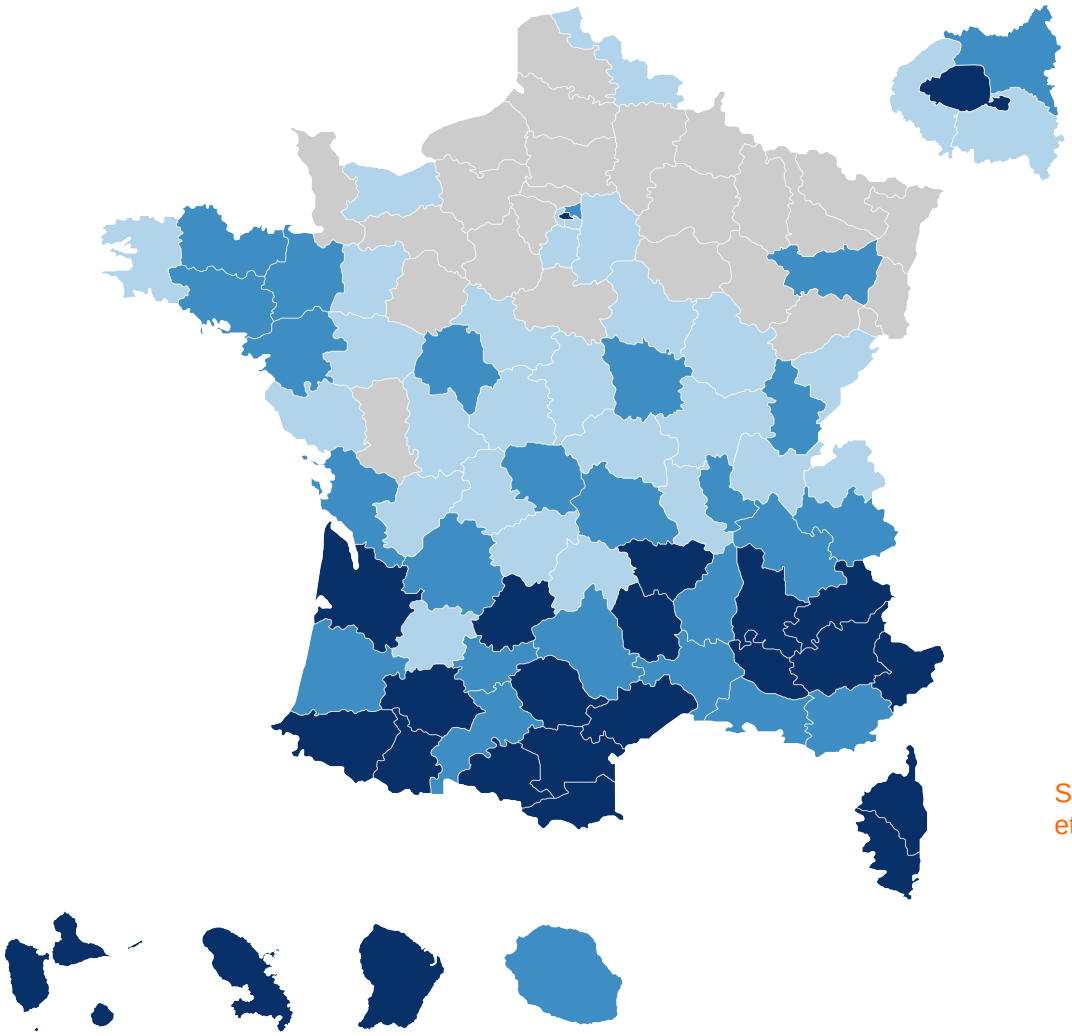

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

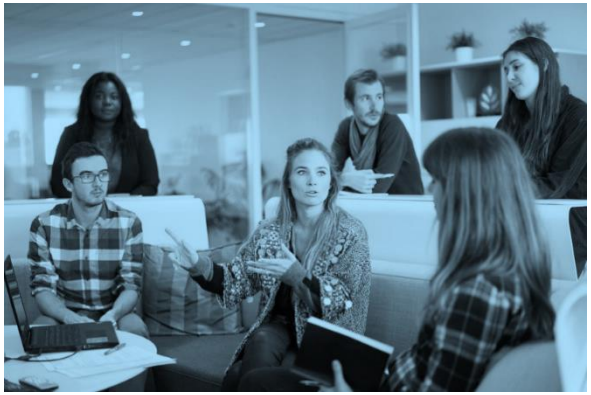

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 140 000 et 150 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 1,3 et 1,4 million de bénévoles

dont 550 000 à 570 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

15 600 associations employeuses

57% ont moins de 3 salariés

819 ont plus de 50 salariés

168 000 salariés (10,9% du secteur privé)

3,5 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

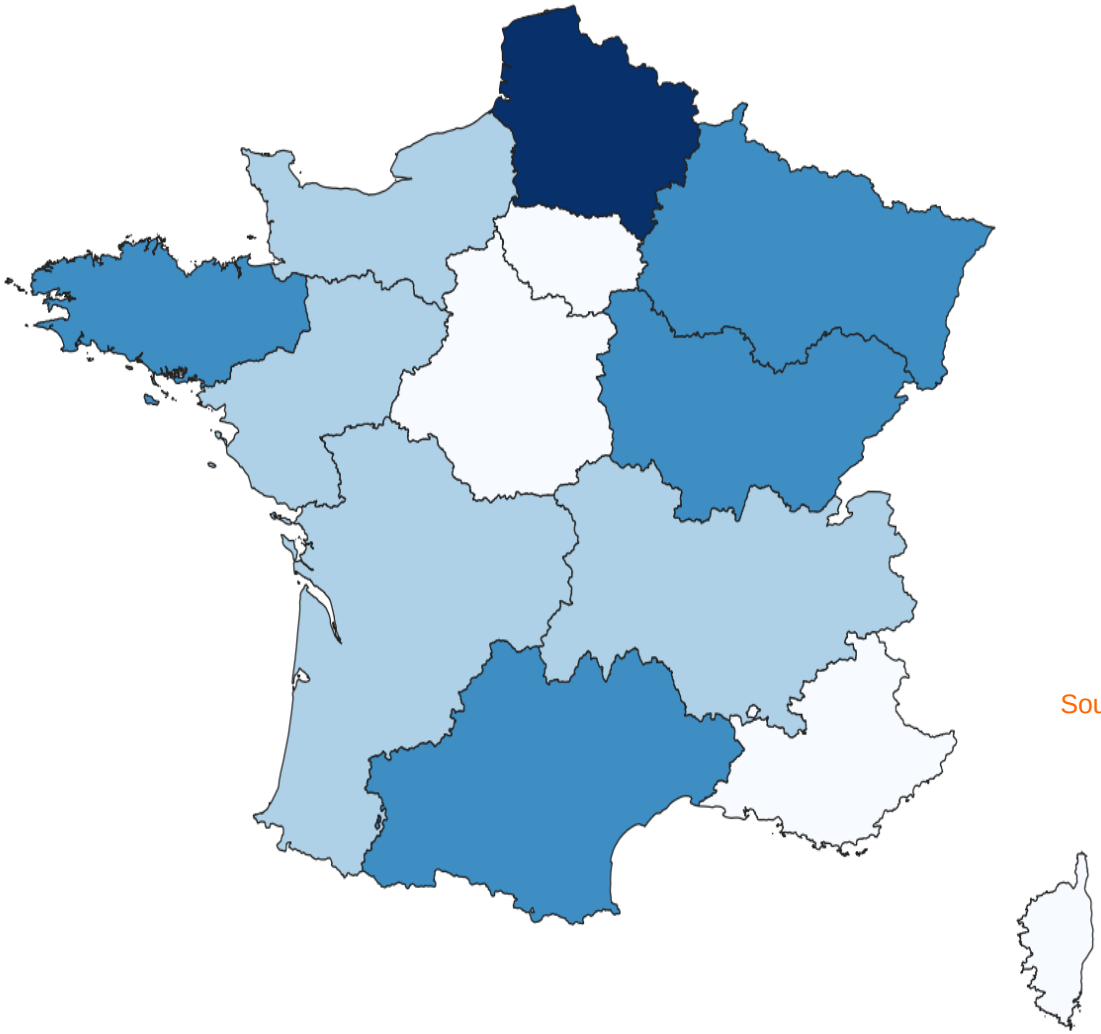

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

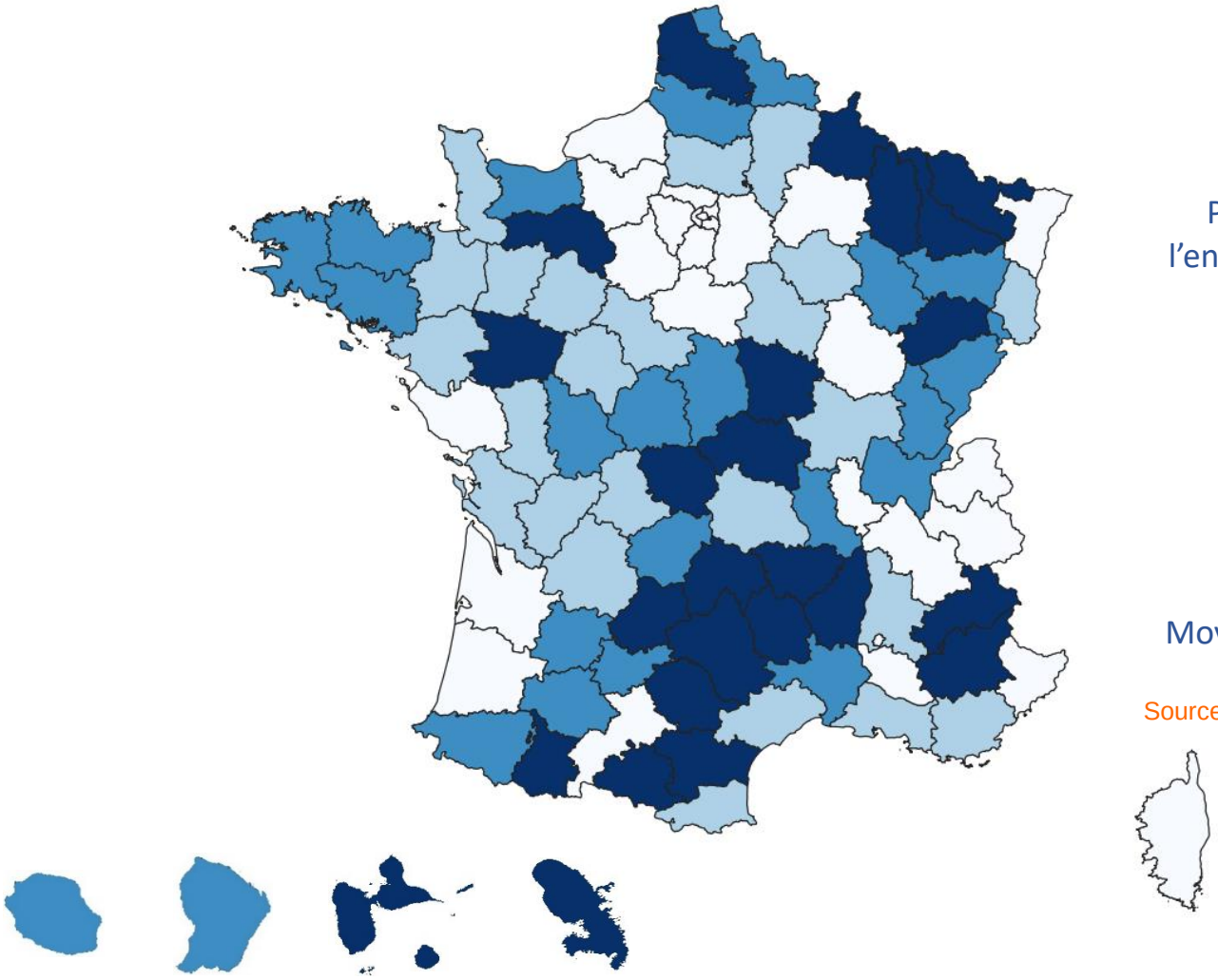

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	14 540	8,7	11,8
Sport	6 400	3,8	4,7
Santé	9 850	5,9	7,2
Social	94 280	**56,2**	49,6
Loisirs	3 060	1,8	1,3
Culture	4 620	2,7	2,6
Autres activités (1)	17 270	10,3	12,2
Autres (2)	17 870	10,6	10,6
Total	**167 890**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur social. Ils le sont moins dans l'enseignement et la santé.

Évolutions comparées en région

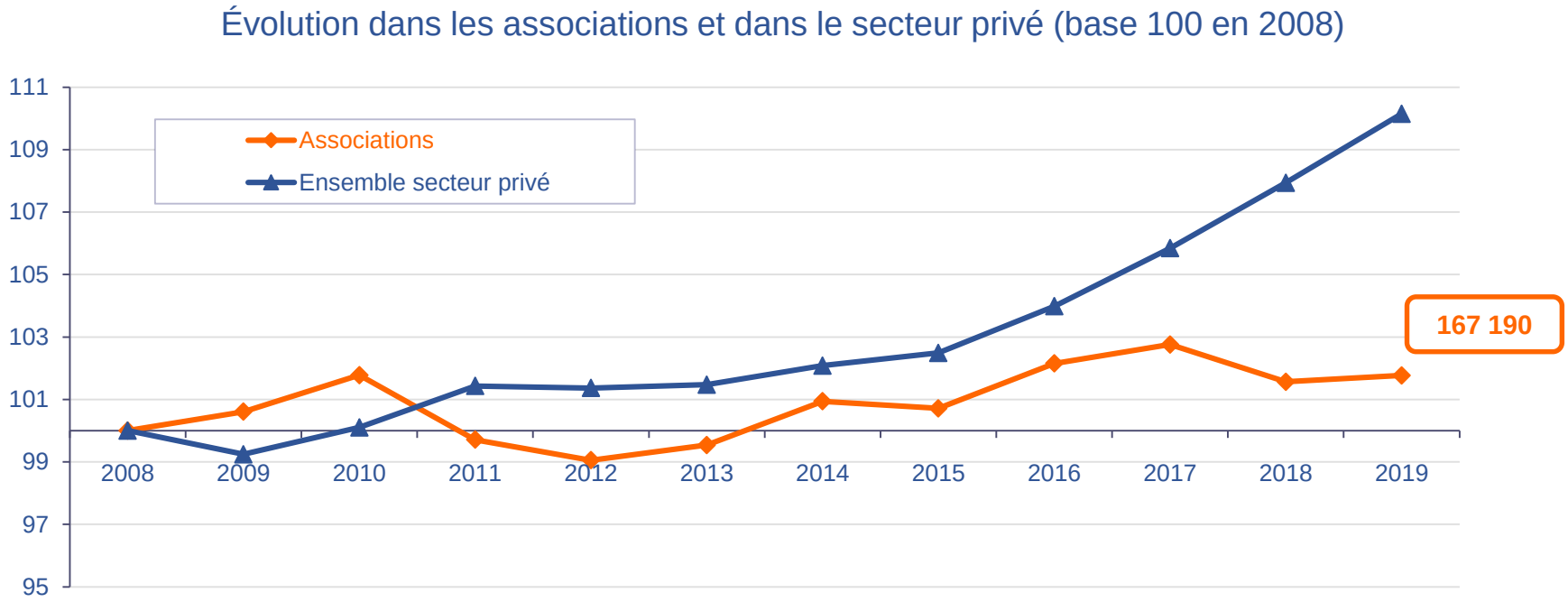

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé près de 3 000 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Depuis les années 2011 et 2012, particulièrement difficiles pour les associations, la situation tend à se redresser, mais demeure moins favorable que celle de l'ensemble du secteur privé.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

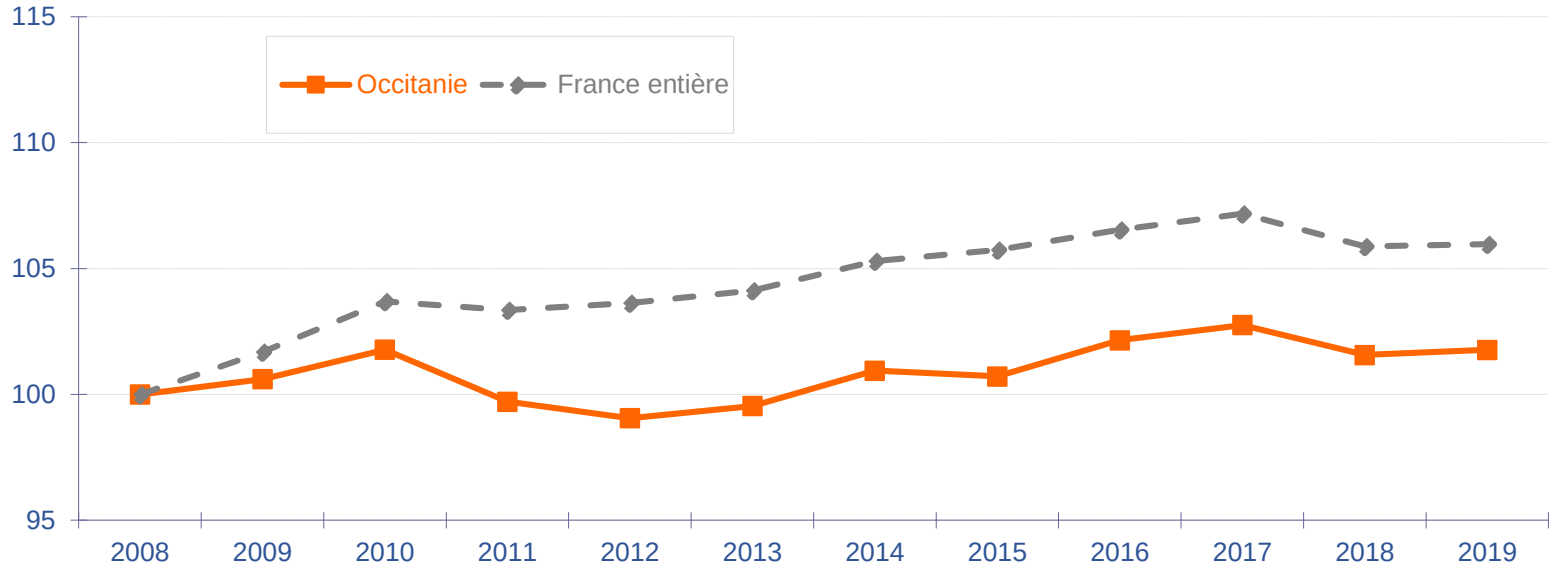

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution régionale retrouve les tendances nationales, passées les années difficiles de 2011 et 2012. Elle connaît le même repli en 2018.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 1,8 % contre 6 % au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

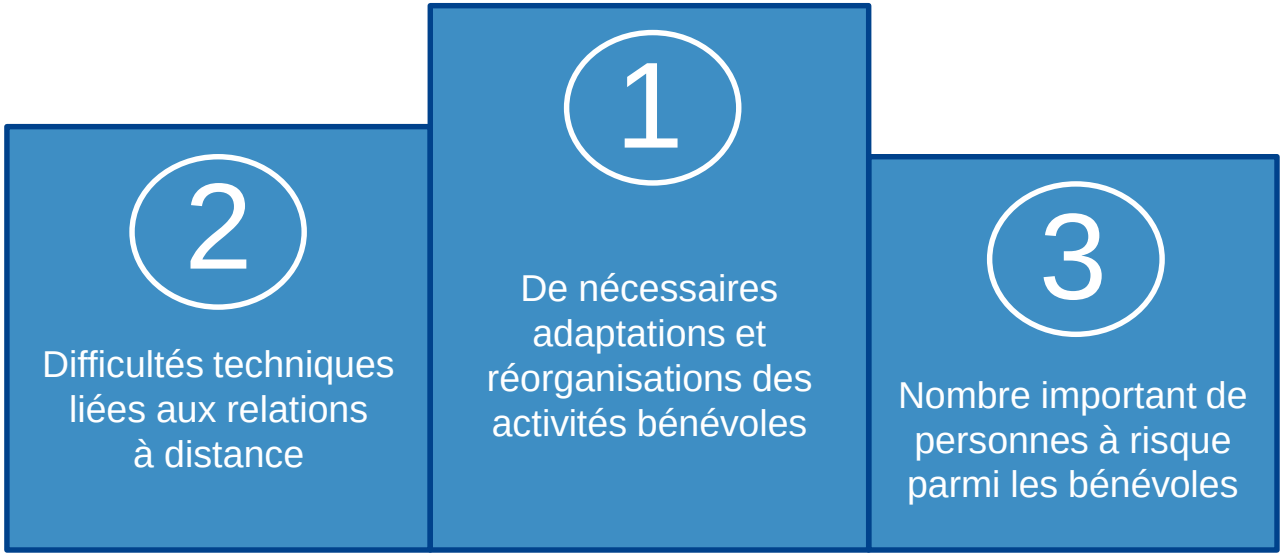

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

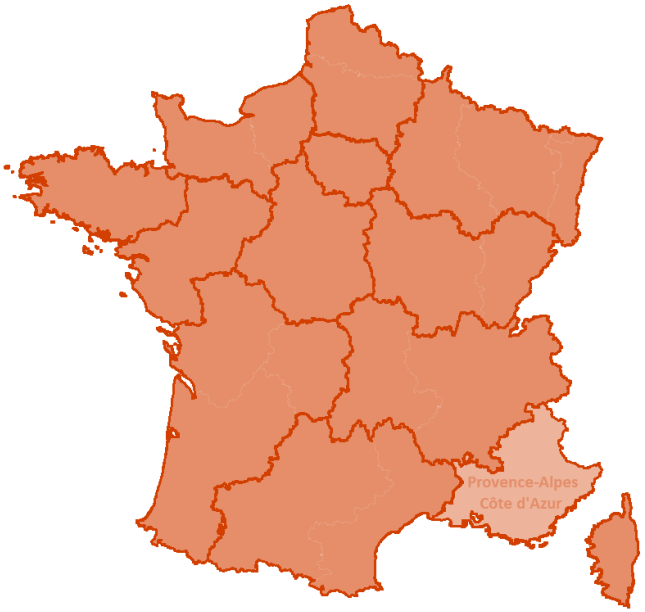

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

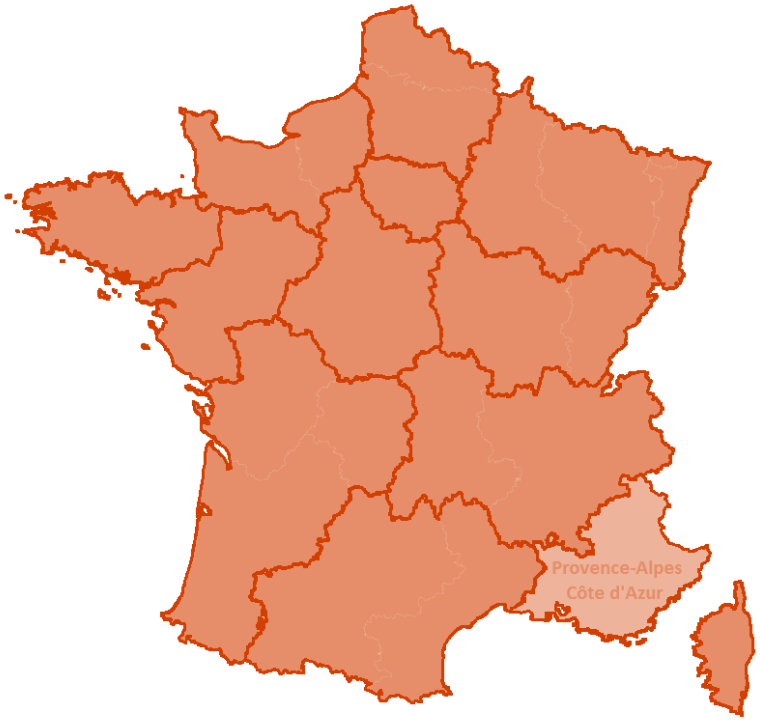

- **6** départements et **946** communes
- **5 056 000** habitants
  Soit : **7,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **22,3 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **11,5 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **9,2 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **17,0 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

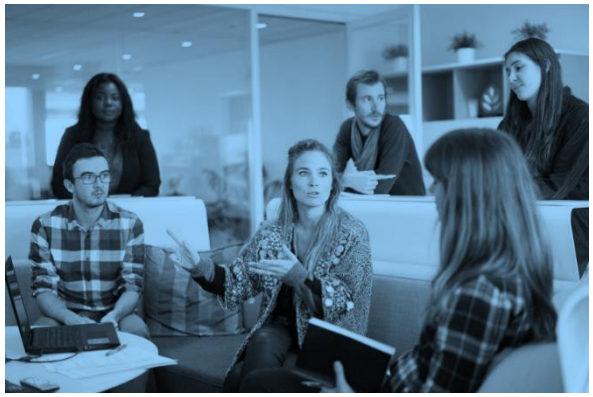

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

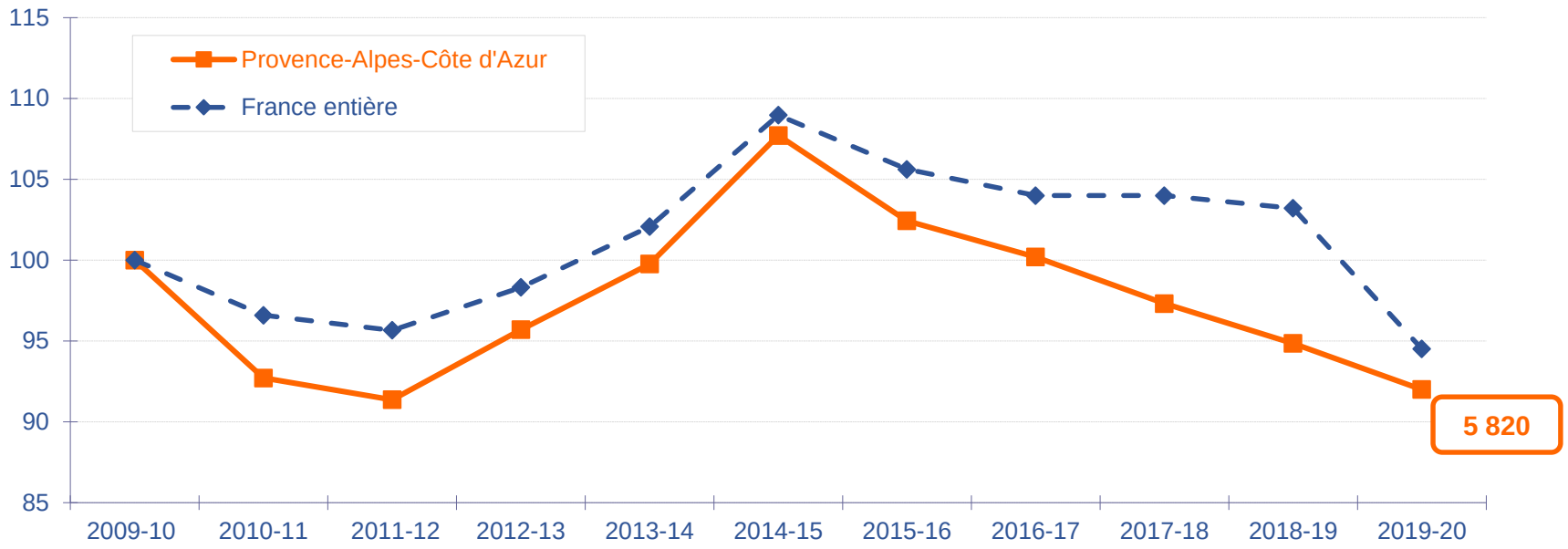

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

Le rythme des créations est moins soutenu dans la région qu'au plan national. Il ralentit d'année en année depuis 2015-2016.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	**25,8**	23,9
Sports	16,8	16,9
Loisirs	12,5	11,6
Social	6,6	8,0
Amicales - entraide	6,0	7,4
Education - formation	4,6	5,5
Economie	**6,4**	5,3
Santé	5,7	5,1
Environnement	4,8	4,8
Autres [1]	10,9	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement dans la région, un peu moins d'amicales et d'associations dans le secteur social ; un peu plus dans la culture et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

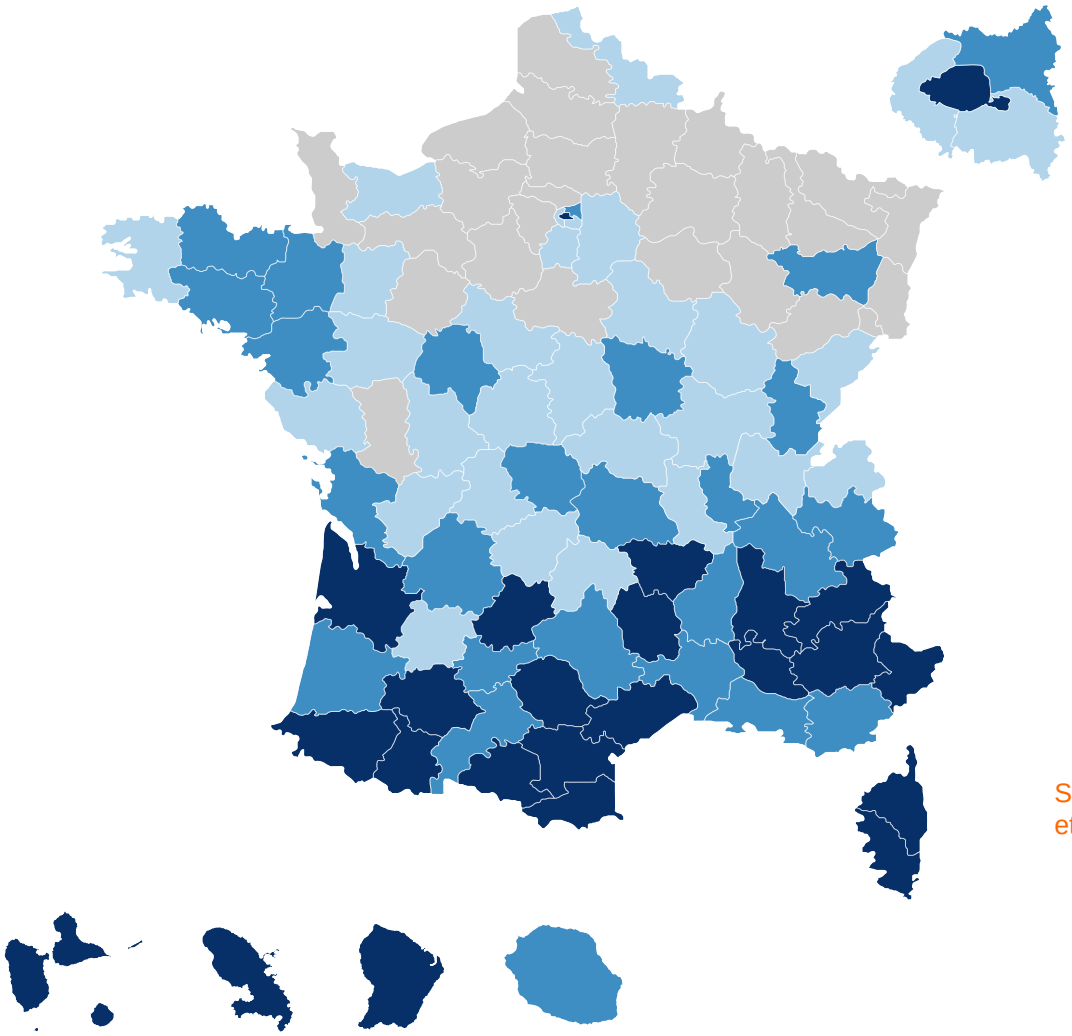

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

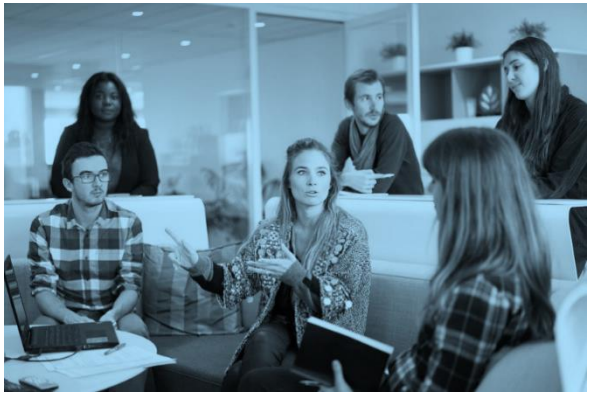

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 110 000 et 120 000

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 1 070 000 et 1 130 000 de bénévoles

dont 450 000 à 470 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

11 900 associations employeuses

55% ont moins de 3 salariés

527 ont plus de 50 salariés

132 000 salariés (9,2% du secteur privé)

3 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

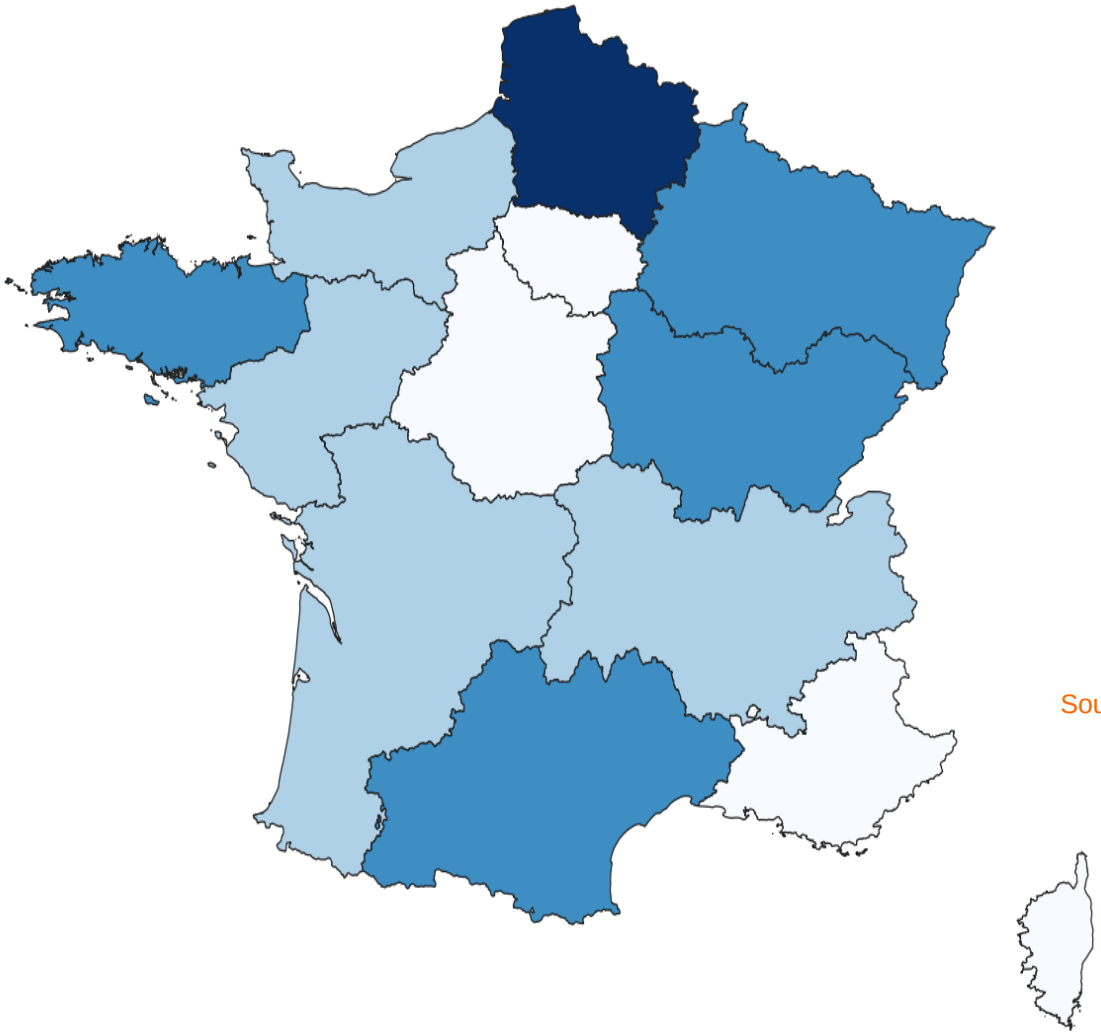

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

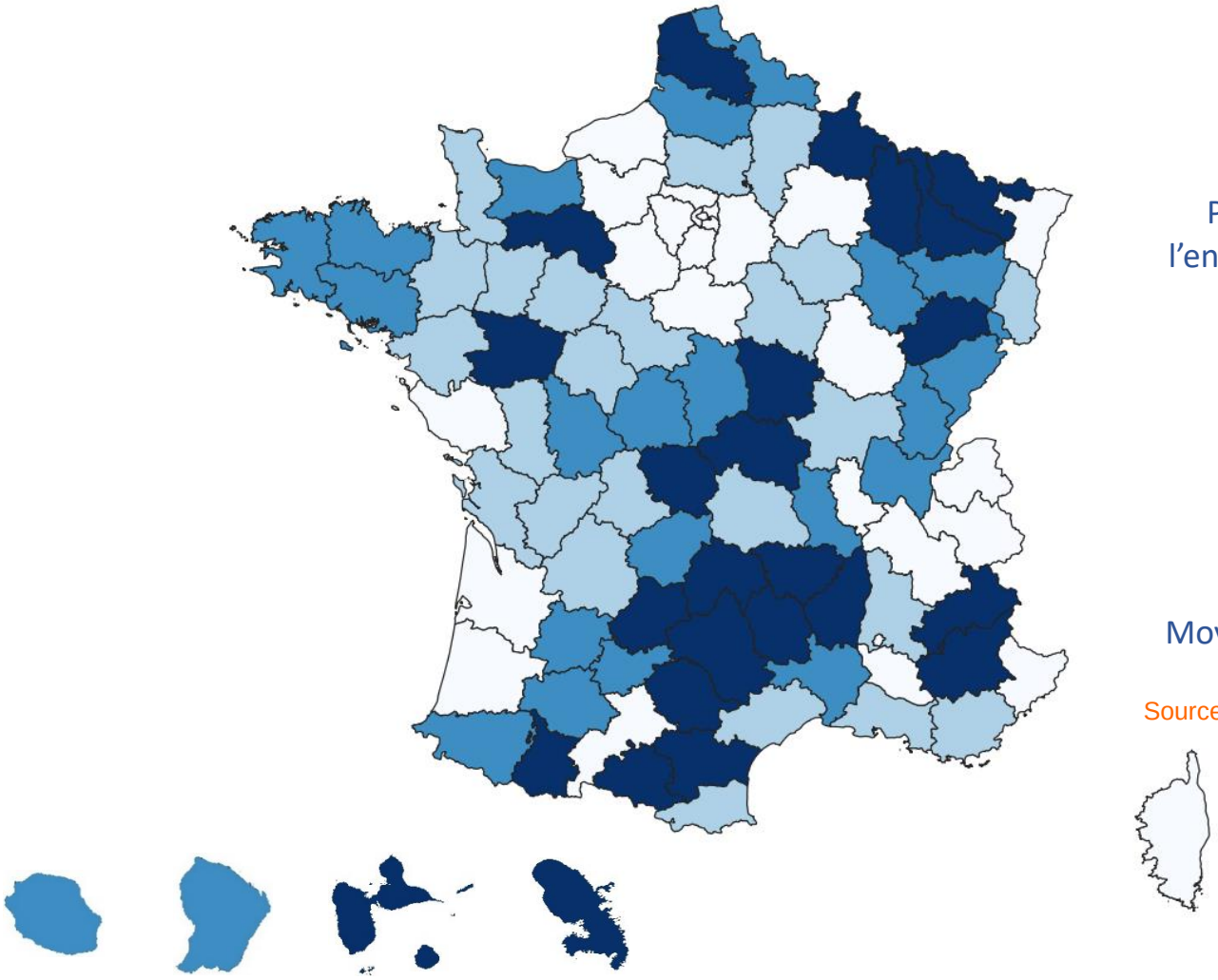

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	13 970	10,6	11,8
Sport	5 970	4,5	4,7
Santé	12 780	**9,7**	7,2
Social	62 680	47,5	49,6
Loisirs	1 160	0,9	1,3
Culture	4 040	3,0	2,6
Autres activités (1)	12 940	9,8	12,2
Autres (2)	18 430	14,0	10,6
Total	**131 970**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans le secteur de la santé. Ils le sont moins dans celui des loisirs.

Évolutions comparées en région

Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)

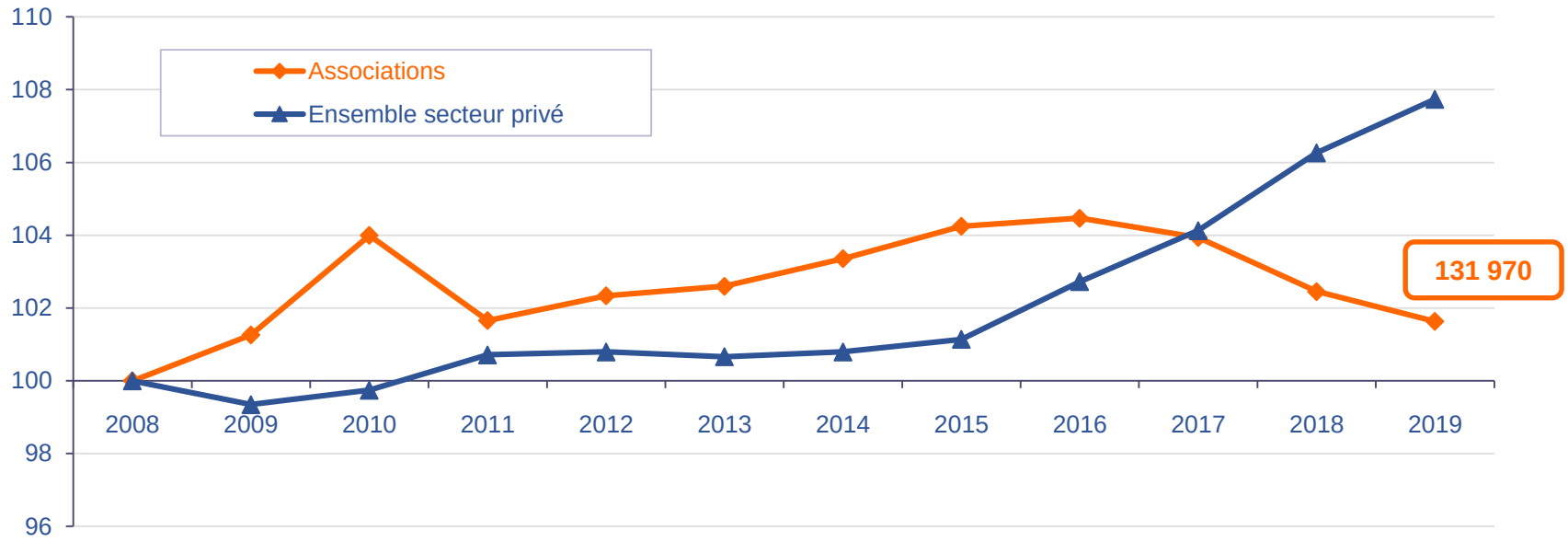

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 2 100 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Après une année 2011 difficile, les effectifs associatifs progressent jusqu'en 2015, alors que la situation est fragile dans le secteur privé. Les tendances s'inversent ensuite très nettement.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

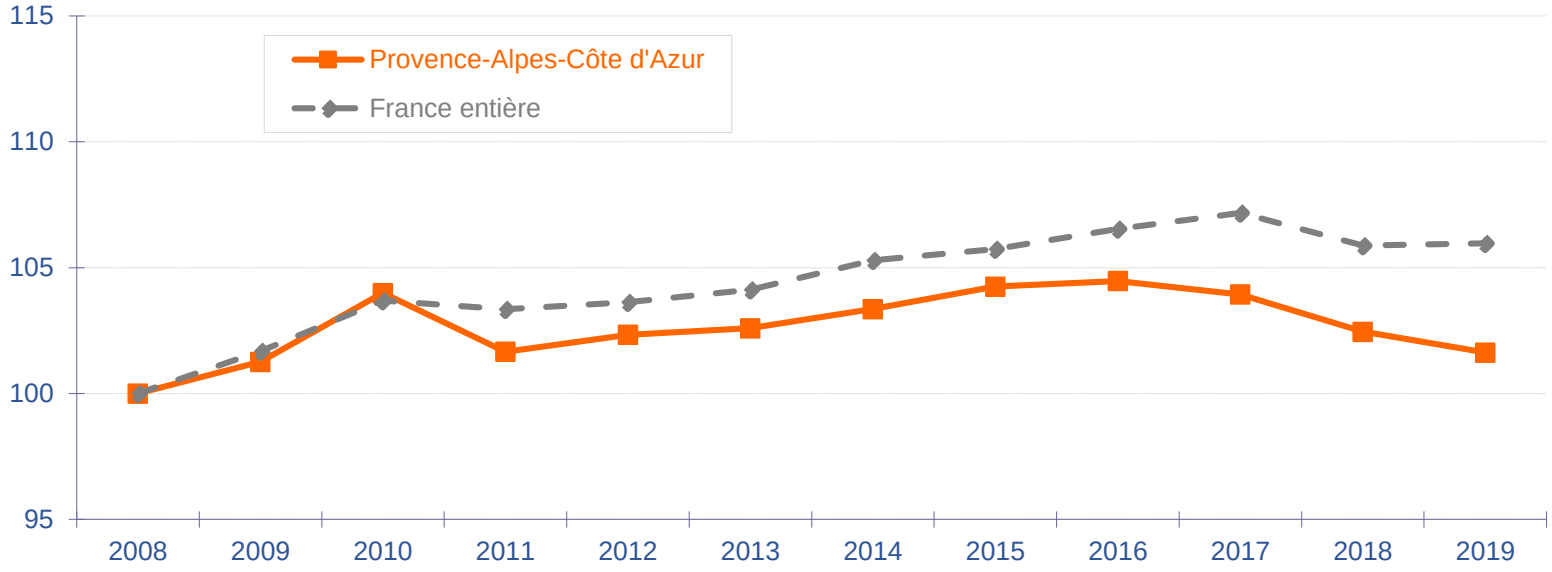

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Après les difficultés de l'année 2011, la région retrouve les tendances nationales jusqu'en 2016. La situation est un peu plus fragile depuis trois ans.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 1,6 % contre 6 % au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

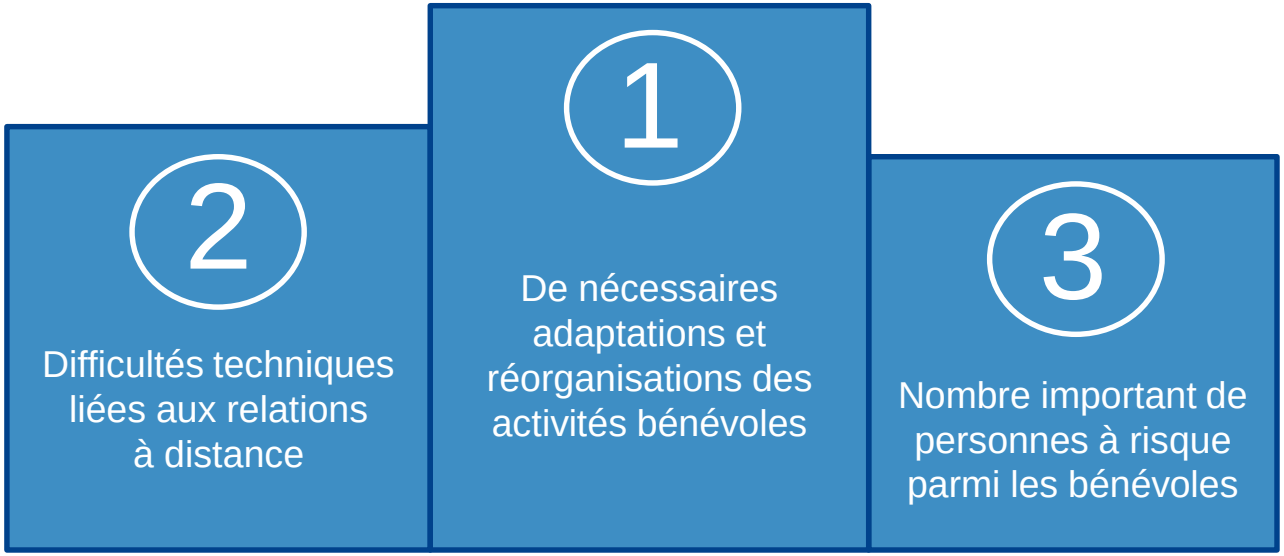

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Recherches & Solidarités

LES ASSOCIATIONS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

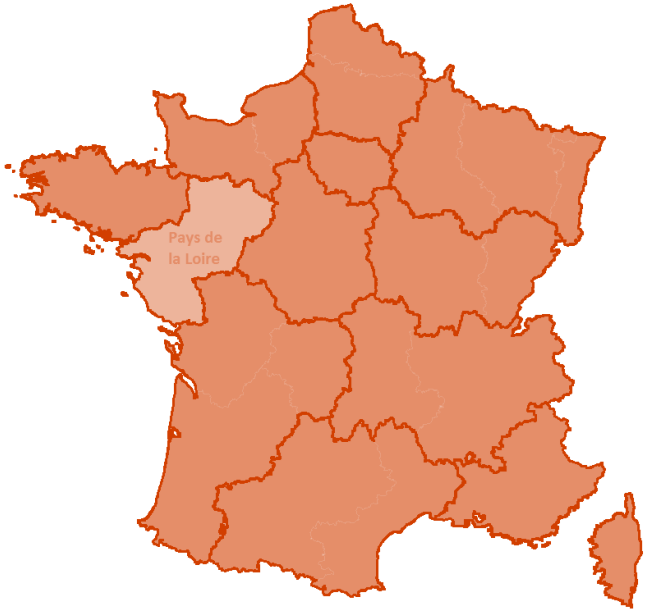

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

13ème édition

Octobre 2020

Avec les conseils
et le soutien de

injep

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR
Jacques FAURITTE – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du secteur associatif de la région. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 13ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions, pour la première fois avec le soutien de l'INJEP. Ceux qui le souhaitent pourront aussi télécharger ces données sous forme de tableaux, sur le site www.injep.fr

Ces présentations visent notamment à :

- Fournir des éléments chiffrés actualisés chaque année sur la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Nos sources et nos coopérations

- Le Répertoire National des Associations, les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi des créations d'associations,

- L'INJEP pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,

- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,

- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Pour en savoir plus

Recherches & Solidarités

Quelques repères généraux utiles

La région en quelques chiffres

- **5** départements et **1 238** communes
- **3 802 000** habitants
  Soit : **5,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans : **24,6 %**
  (France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans : **9,9 %**
  (France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage : **6,8 %**
  (France métropolitaine : 7,8 %)
- Taux de pauvreté : **10,8 %**
  (France métropolitaine : 14,5 %)

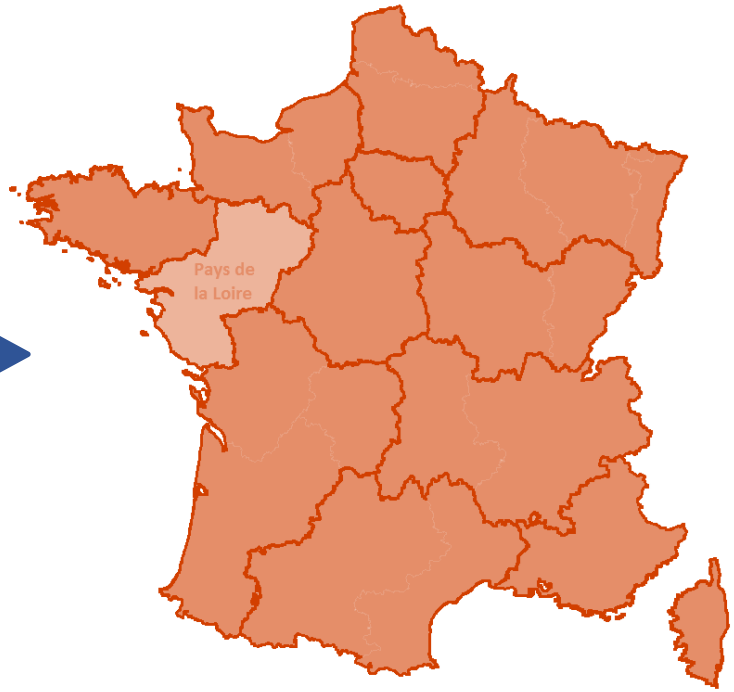

Sources : INSEE. Recensement de population et découpage au 01/01/2020.

Recherches & Solidarités

Les créations d'associations

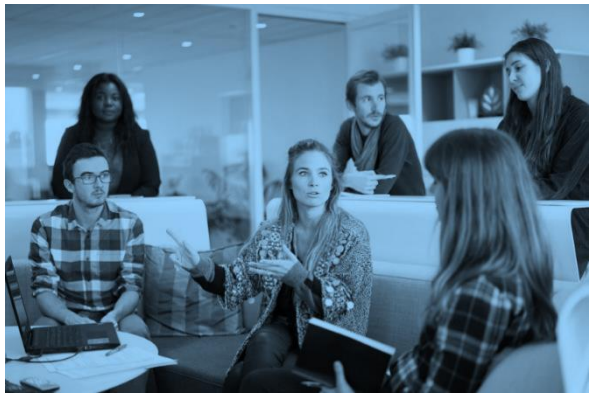

Evolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)

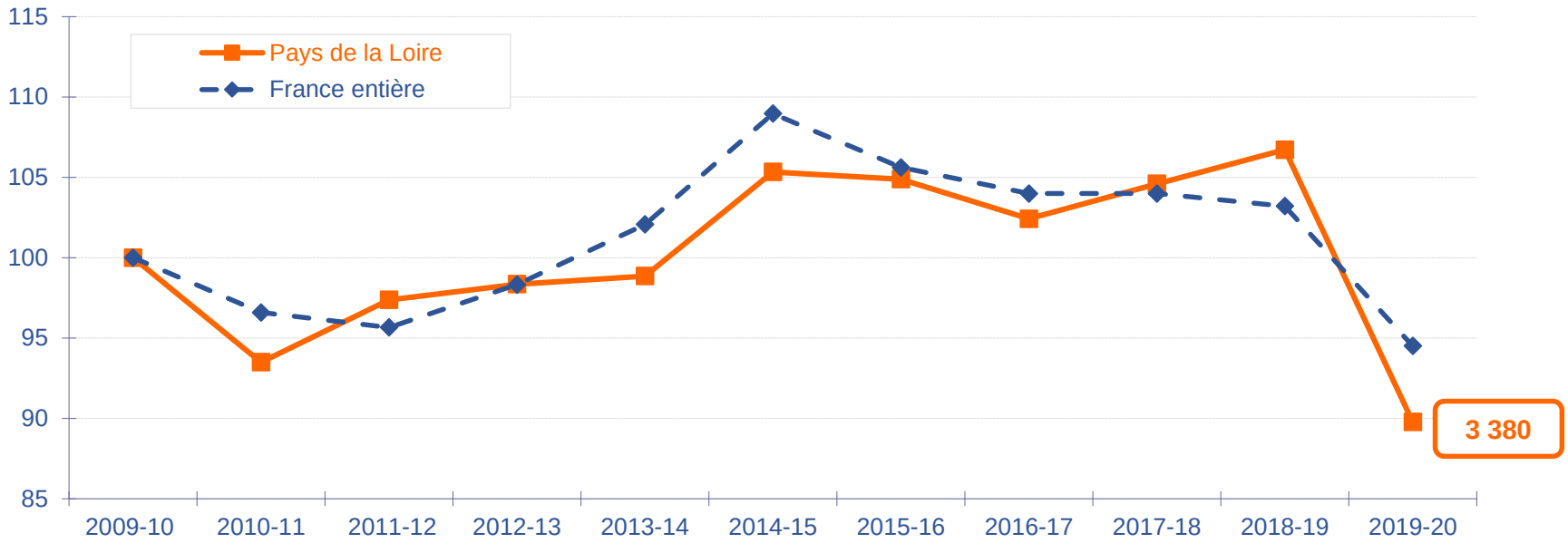

Source : Répertoire National des Associations. Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution régionale s'écarte parfois de la courbe nationale, notamment avec un rythme soutenu entre l'été 2017 et l'été 2019. Le repli lié à la crise sanitaire, au bilan de l'année 2019-2020, est plus violent dans la région.

Objet des créations en région

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,6	23,9
Sport	18,2	16,9
Loisirs	**13,1**	11,6
Social	**10,4**	8,0
Amicales - entraide	5,7	7,4
Education - formation	6,4	5,5
Economie	6,0	5,3
Santé	4,2	5,1
Environnement	4,7	4,8
Autres [1]	7,8	11,5
Total	100,0	100,0

Source : RNA sur la période 2017-2020. Traitement R&S. [1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée proportionnellement, dans la région, moins d'amicales et d'associations dans la santé ; un peu plus dans les loisirs et le social.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région

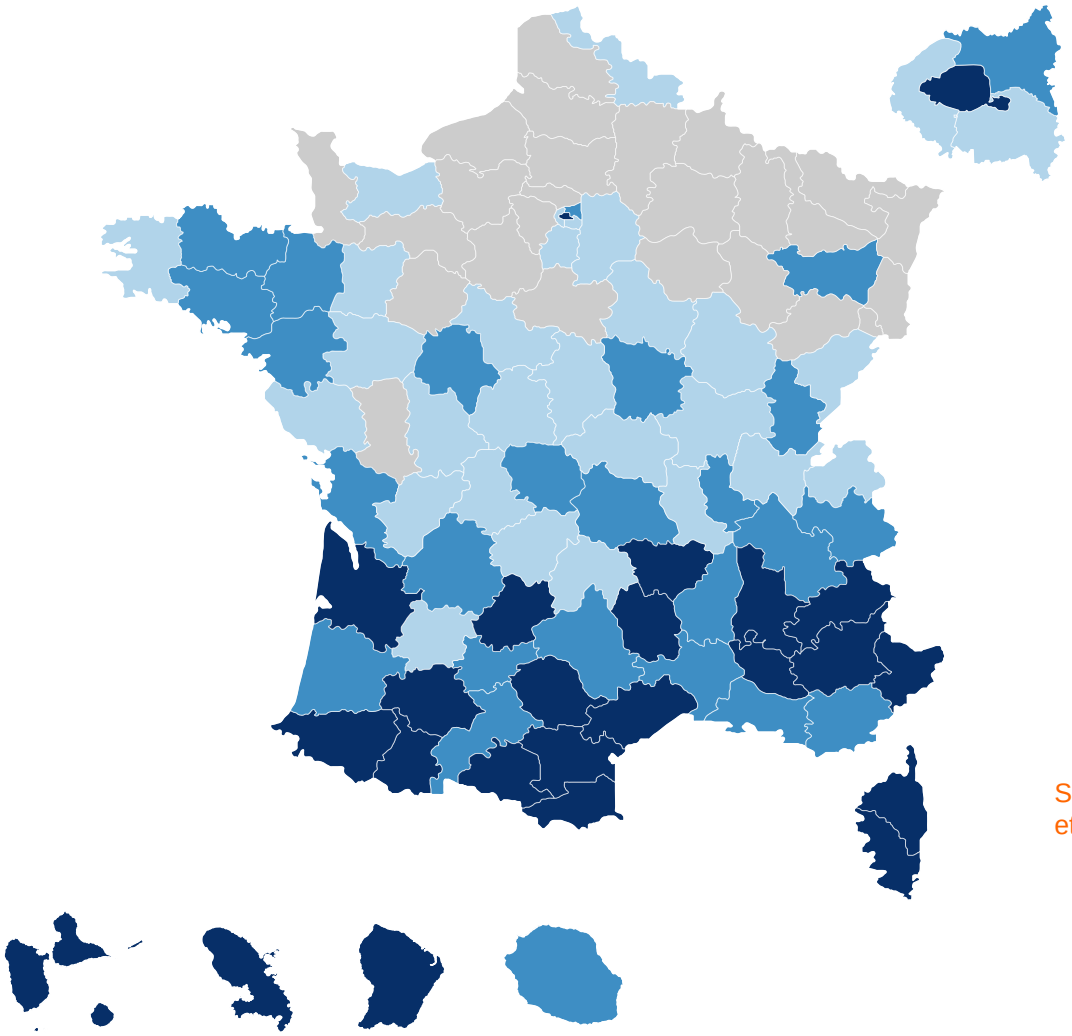

N'est pas forcément un indicateur du dynamisme du tissu associatif

Nombre annuel de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 10,4)

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020) et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Recherches & Solidarités

Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?

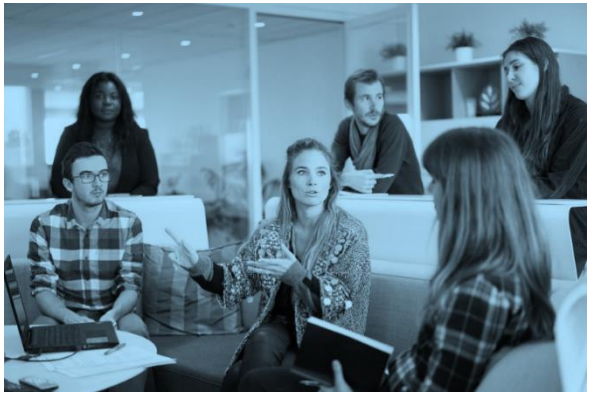

Combien d'associations en activité ?

Question délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Une nécessaire estimation prudente à partir de sources officielles, par département, puis par agrégation régionale :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations

Dans la région : entre 77 000 et 85 000 associations

Combien de bénévoles en associations ?

Deux références complémentaires :

- L'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département
- Une enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, renouvelée tous les 3 ans. Dernière en date : janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus, avec les résultats ci-dessous.

- 24 % de Français bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% actifs régulièrement, au moins une fois par semaine

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs

dont 5,5 millions de réguliers

Dans la région :

Entre 700 000 et 750 000 bénévoles

dont 300 000 à 310 000 réguliers

Recherches & Solidarités

L'emploi associatif

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de les rapprocher avec prudence, de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne, en 2019, plus de 157 000 établissements et 1 835 000 salariés (9,3% du secteur privé, soit plus que le secteur bancaire et celui de la construction réunis).

Dans la région

11 000 associations employeuses

54% ont moins de 3 salariés

519 ont plus de 50 salariés

116 500 salariés (9,9% du secteur privé)

2,4 milliards d'euros de masse salariale

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Dans les régions

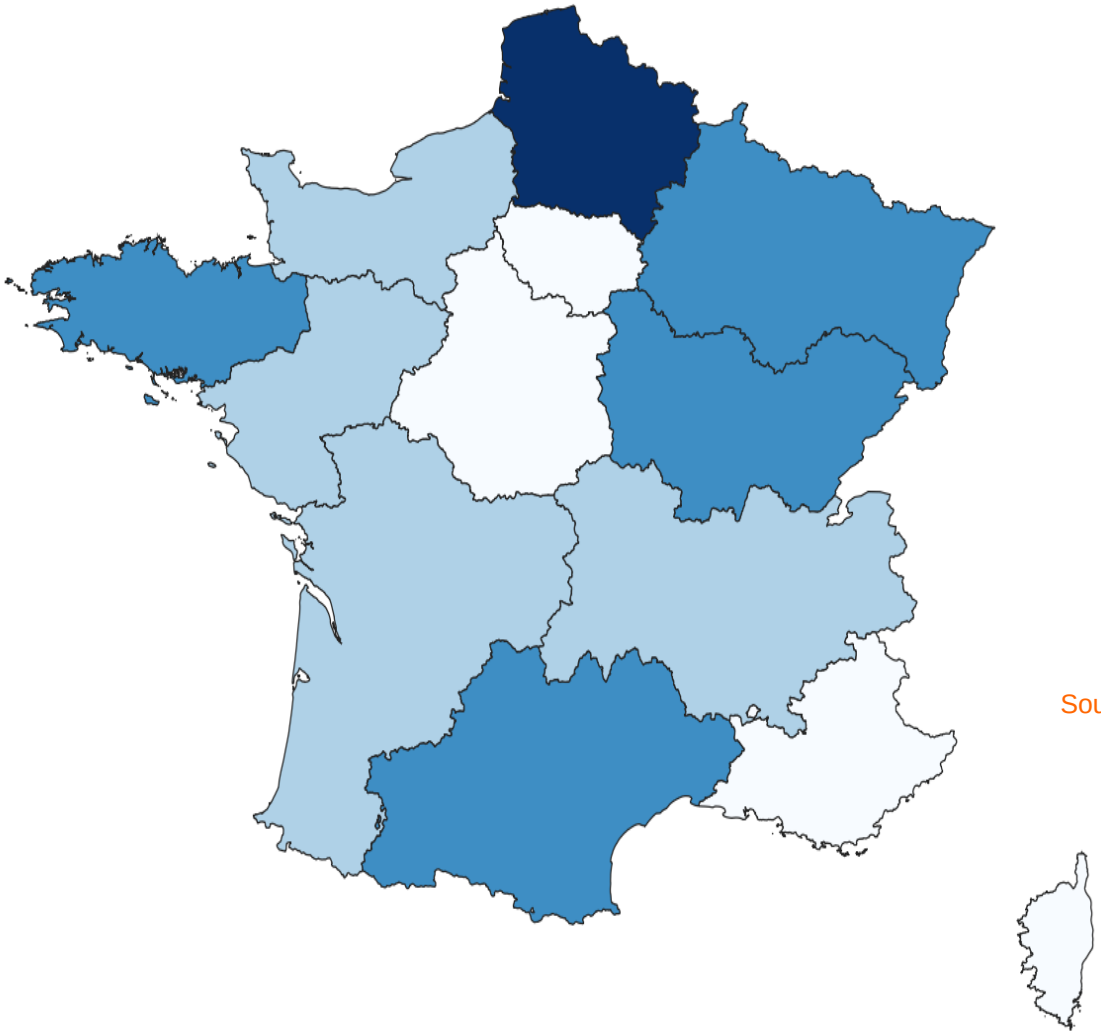

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,0 %
- De 10,1 à 11,0 %
- Plus de 11,0 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations dans les départements

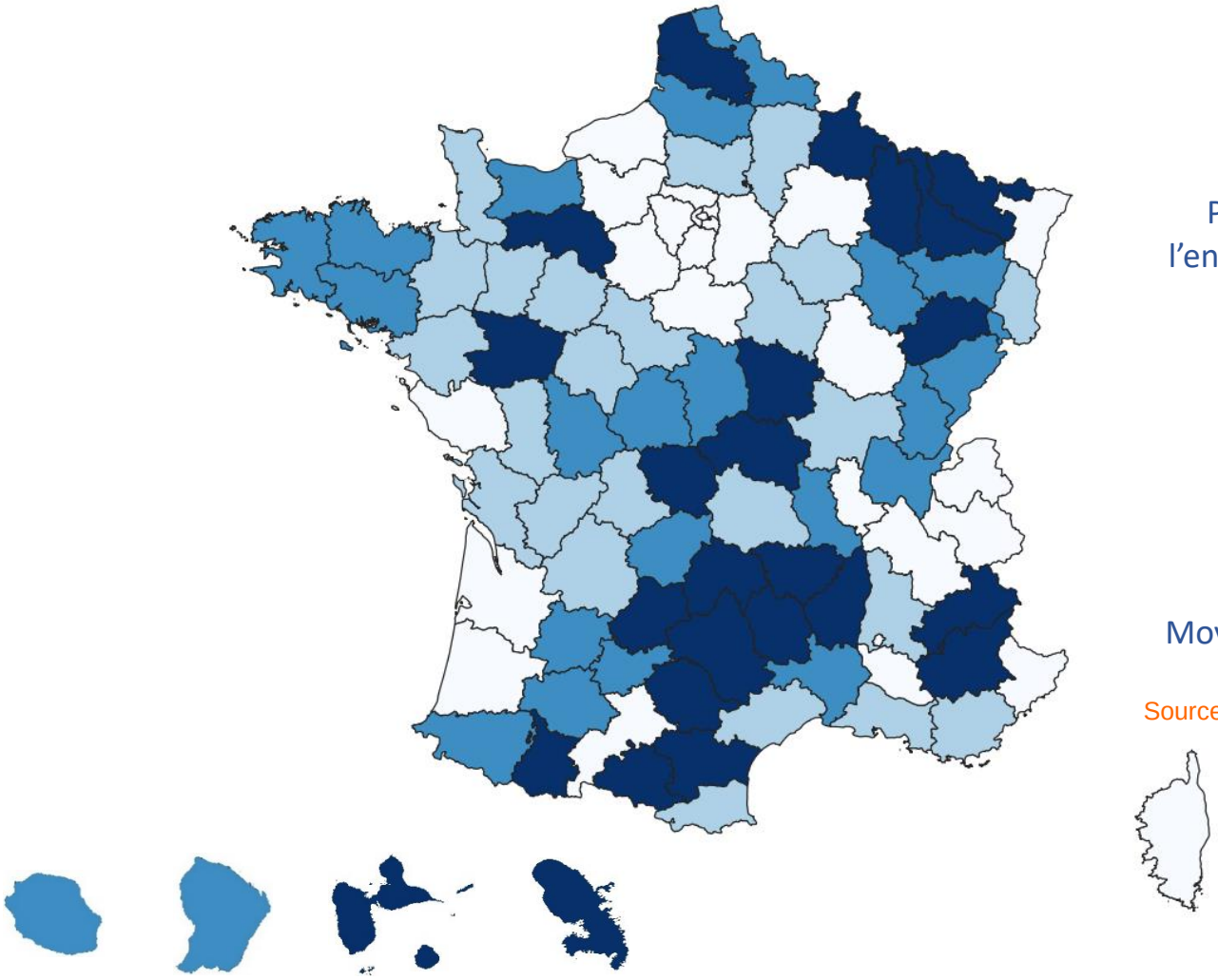

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019

- Moins de 9,0 %
- De 9,6 à 10,3 %
- De 10,4 à 11,7 %
- Plus de 11,7 %

Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs salariés en région	Répartition (en %)	
		Région	France
Enseignement	18 640	**16,0**	11,8
Sport	5 500	4,7	4,7
Santé	6 150	5,3	7,2
Social	55 770	47,9	49,6
Loisirs	2 930	**2,5**	1,3
Culture	2 240	1,9	2,6
Autres activités (1)	15 200	13,0	12,2
Autres (2)	10 050	8,7	10,6
Total	**116 480**	**100,0**	**100,0**

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne nationale, dans l'enseignement et les loisirs. Ils le sont moins dans la santé et la culture.

Évolutions comparées en région

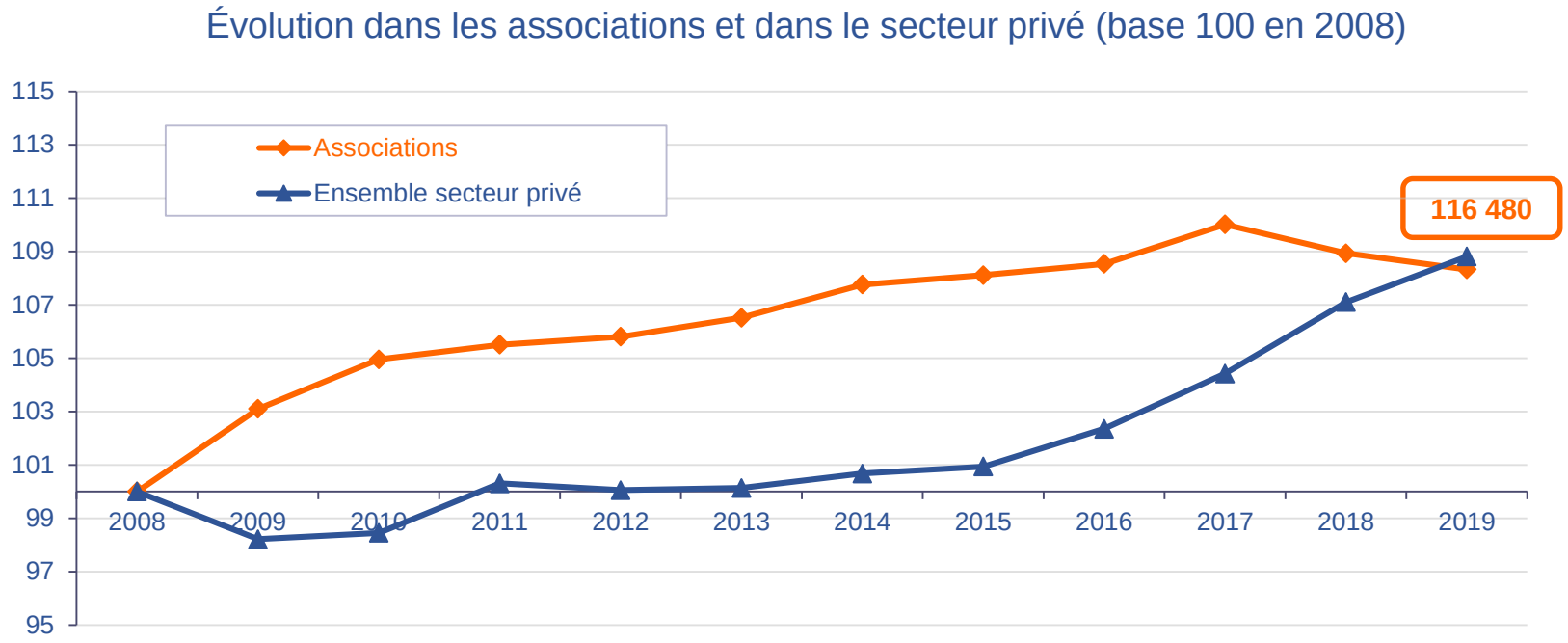

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé près de 9 000 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Jusqu'en 2017, les effectifs associatifs progressent régulièrement, alors que la situation a été fragile, dans le secteur privé, entre 2012 et 2015. Le bilan de la période est comparable.

Évolution régionale dans l'ensemble national

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)

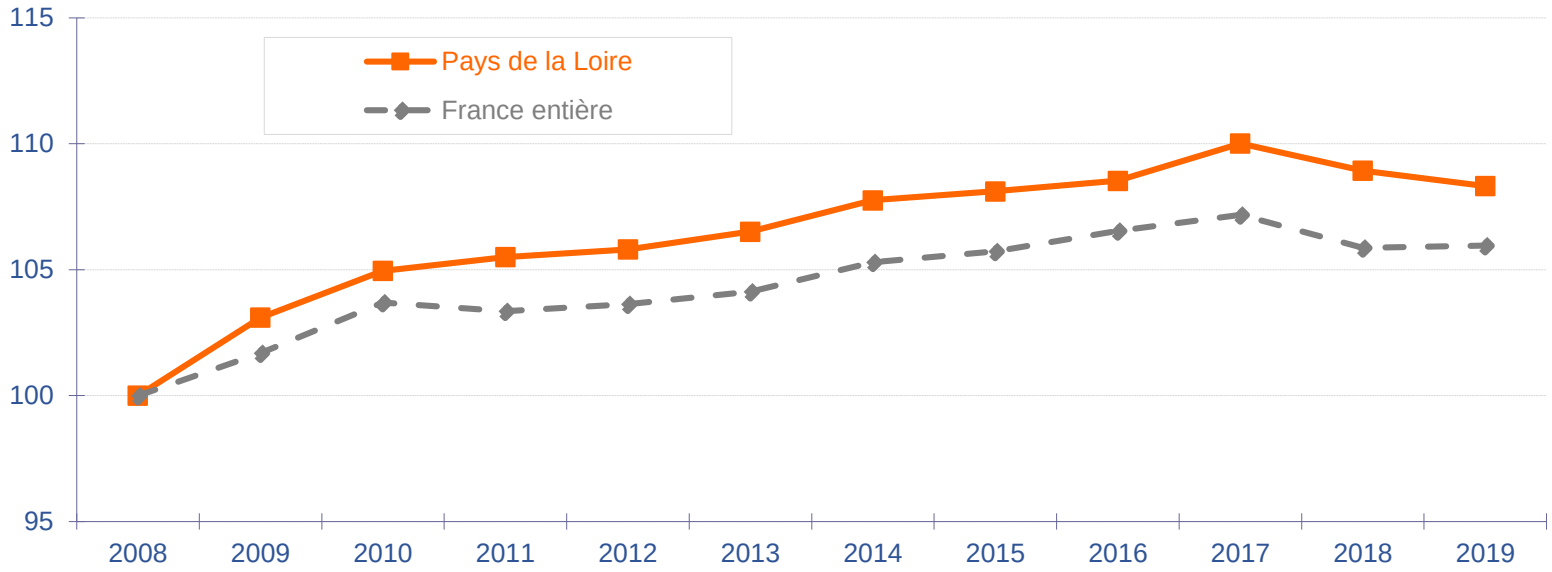

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Les effectifs associatifs évoluent à un rythme plus soutenu dans la région, qu'au plan national. Ils connaissent toutefois le même repli en 2017.

Au bilan sur la période, l'emploi associatif a augmenté de 8,3 % contre 6 % au plan national.

Recherches & Solidarités

COVID-19 : Où en sont les associations ?

Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

66 %

Ont été amenées à stopper leurs activités

57 %

Ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %
La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %
Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %
La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

31 %

des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics.

- Délais de paiement
- Fonds de solidarité
- Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

Le top 3 des difficultés rencontrées :

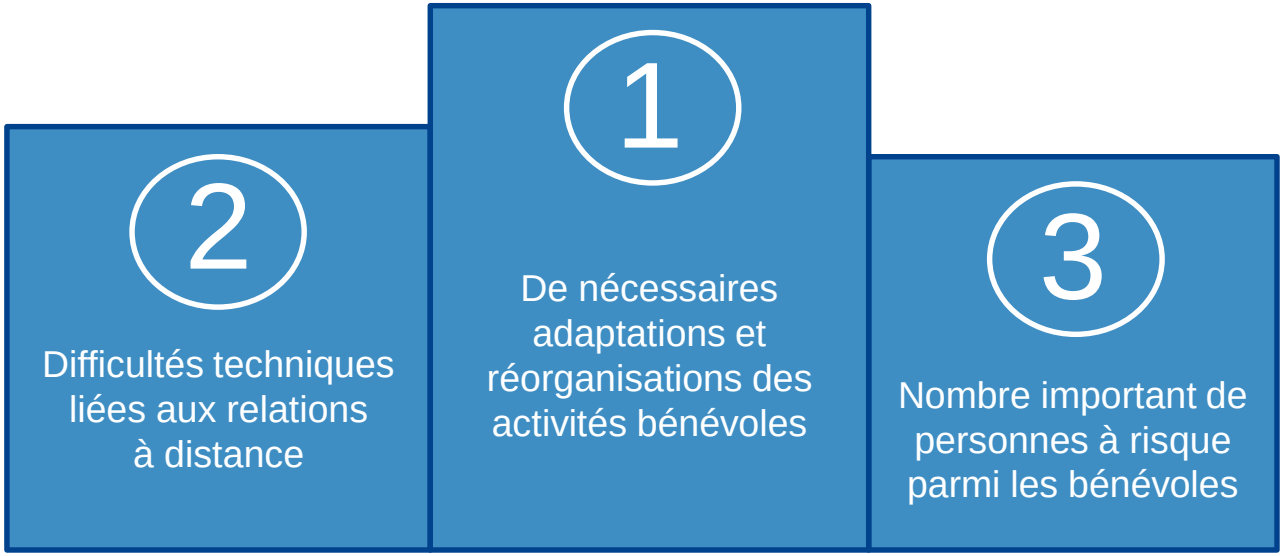

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat

Des usages numériques nettement plus répandus, notamment pour :

- Prendre part aux décisions
- Se former et se perfectionner
- Échanger avec les autres membres et les partenaires

Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :

Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement

Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps

Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020.
Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

Recherches & Solidarités

En savoir plus

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques :*

- La version complète de la 18ème édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires :*

- *Ces repères et chiffres clés* en régions avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Nomenclature du Répertoire National des Associations
(entrée en vigueur en 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres…

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, *autres activités pour la santé humaine*
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.